Initiatives : 11 pages d'offres d'emploi



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15197 – 7 F

MERCREDI 8 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

« Réconciliation nationale » en Haïti ?

La communauté internationale ayant manifestement échoué à imposer le retour de la démocratie en Haïti, il incombe aux Haïtiens eux-mêmes de trouver une solution à l'imbroglio institutionnel dans lequel se trouve leur pays. Telle est la conclusion à laquelle est parvenu le premier ministre Robert Malval, qui vient de proposer la tenue dans les prochains jours à Port-au-Prince d'une « conférence de réconciliation nationale » à laquelle participeraient tous les secteurs de la société.

Si M. Malval obtient satisfaction, des représentants des milieux d'affaires, des Eglises et des partis politiques devraient donc se retrouver autour de la même table que les militaires putschistes et que les émissaires du président Jean-Bertrand Aristide qu'ils ont renversé en septembre 1991.

M. MALVAL a annoncé ce projet au sortir d'un entretien à la Maison Blanche, avec l'approbation entière de Bill Clinton. Une page est donc tournée, et l'attachement proclamé par le président des Etats-Unis à l'accord de Governor's Island de juillet dernier, qui prévoyait le retour le 30 octobre du président Aristide à Port-au-Prince et le départ des militaires, paraît aujourd'hui singulièrement vide de sens. M. Clinton a renoncé en réalité à jouer un rôle actif dans l'interminable crise haïtienne, et préférerait que l'on parle désormais le moins possible de ce pays.

Une tout autre évolution se dessinait au début de l'automne. Des militaires, des policiers et des techniciens de plusieurs pays, notamment américains, canadiens et français, s'apprêtaient, sous l'égide des Nations unies, à se déployer en Haïti pour aider à la remise en route des institutions du pays, et permettre le rétablissement de l'Etat de droit.

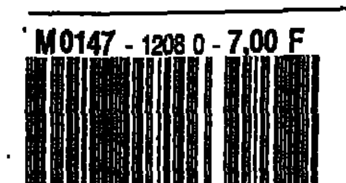
Depuis des mois, la voirie n'est plus entretenue, les ordures ménagères ne sont plus ramassées et l'électricité régulièrement coupée. L'ordre public n'est plus assuré, et les sinistres « attachés », héritiers des « tontons macoutes » de feu François Duvalier, rançonnent la population et tuent impunément ceux qui s'opposent aux putschistes. Le simple fait de posséder un portrait du président Aristide peut entraîner la mort...

HAÏTI aurait pu devenir le symbole du « nouvel ordre international » si le plan de l'ONU avait été appliqué. La taille du pays le permettait. Mais les Etats-Unis ont donné le mauvais signal, le 11 octobre dernier, en renonçant, face à une poignée d'agitateurs vociférants, à faire débarquer le premier contingent de la force internationale.

Les militaires putschistes ont, de fait, gagné la partie et M. Malval ne fait que tirer le constat logique de cette situation. Le retour du président constitutionnel semble plus éloigné que jamais.

Lire nos informations page 8

M0147 - 1208 0 - 7,00 F



Malgré des divergences persistantes à propos de l'aéronautique et de l'audiovisuel

La France déclare accepter le compromis agricole du GATT

Les représentants de l'Union européenne et des États-Unis, qui ont poursuivi toute la nuit du lundi 6 au mardi 7 décembre leurs négociations commerciales, se sont séparés mardi matin sans être parvenus à un accord global. Les discussions ont échoué sur l'aéronautique et l'audiovisuel. Mais des arrangements sont intervenus sur le volet agricole que la France, par la voix d'Alain Juppé, a jugés acceptables. Le ministre des affaires étrangères a demandé que l'accord soit « accompagné de mesures internes » à l'Union européenne. Le directeur général du GATT, Peter Sutherland, a prié mardi les négociateurs américain et européen de se rendre immédiatement à Genève pour y poursuivre leurs négociations.

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

Pendant qu'à Genève les représentants des cent seize « parties contractantes » du GATT restent plus ou moins l'arme au pied, à Bruxelles, Américains et Européens cherchent laborieusement à rapprocher leurs points de vue.

Or la journée du lundi 6 décembre n'a pas été la bonne. Après des heures de tractations avec Mickey Kantor, le principal négociateur américain, Leon Brittan, le commissaire chargé des relations économiques extérieures, n'a pas été en mesure, contrairement à ce qui avait été prévu, d'exposer devant le conseil des ministres des Douze les grandes lignes d'un accord. Les conversations euro-américaines se sont poursuivies durant toute la nuit de lundi à mardi, et les Douze devaient en principe débattre de leurs résultats mardi matin.

Très vigilants, les Français, dont trois ministres suivent la rencontre – Alain Juppé (affaires étrangères), Gérard Longuet (industrie et commerce), Jean Puech (agriculture) –, ne manquent pas une occasion de rappeler leur refus d'avaliser un accord un tant soit peu bâclé ou qui ferait la part trop belle aux intérêts américains.

Phénomène nouveau et qui prend une importance grandissante, aux yeux des Français, un accord au GATT, compte tenu des risques qu'il contient, implique, notamment en matière agricole, des engagements internes à l'Union. Le gouvernement Balladur entend que la promesse faite au monde paysan de ne pas accroître le gel des terres puisse être tenue. Il cherche donc à obtenir une déclaration des Douze indiquant que dans l'hypothèse où, pour respecter les engagements pris au GATT, il faudrait, un jour ou l'autre, à nouveau réduire la production, des quotas ou des jachères supplémentaires seraient exclus.

L'alternative serait de baisser les prix pour écarter les producteurs les moins compétitifs. Une perspective qui affolle les Allemands, prompts à accepter la libéralisation des importations ou l'auto-limitation des exportations, mais réticents à l'idée d'introduire davantage de concurrence entre les Douze.

Conclure le cycle de l'Uruguay implique d'aborder cette contradiction, jusqu'ici enfouie par souci de maintenir la cohésion européenne (*le Monde* du 19 novembre), et annonce donc un affrontement quasi inévitable entre la France et l'Allemagne. A l'approche d'une année électorale de l'autre côté du Rhin, c'est une affaire politiquement sensible dont on ne peut exclure qu'elle « remonte » jusqu'aux chefs d'Etat et de gouvernement, vendredi 10 et samedi 11 décembre à Bruxelles.

PHILIPPE LEMAITRE

Lire la suite page 22

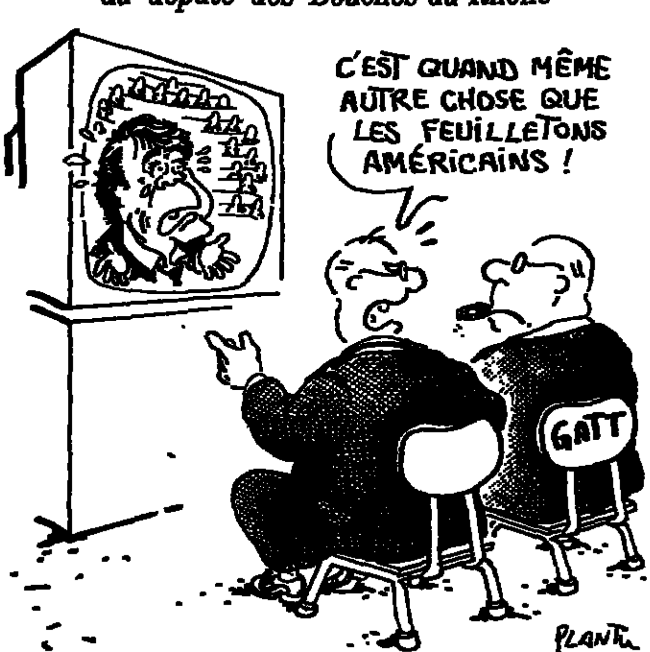
Le président Houphouët-Boigny est mort

Le chef de l'Etat ivoirien, Félix Houphouët-Boigny, qui était âgé officiellement de quatre-vingt-huit ans, est décédé mardi 7 décembre à 6 heures du matin à Yamoussoukro (220 kilomètres au nord-ouest d'Abidjan) des suites d'une longue maladie. La nouvelle a été confirmée officiellement mardi en début d'après-midi à Abidjan.

Le chef de l'Etat, opéré en juin dernier de la prostate, avait été hospitalisé à nouveau en octobre à Paris puis à Genève avant d'être rapatrié le 19 novembre dans un état grave à Yamoussoukro. Selon l'article 11 de la Constitution, le président de l'Assemblée nationale, Henri Konan Bédié, devrait lui succéder automatiquement et occuper la magistrature suprême jusqu'à la fin, en septembre 1995, du mandat en cours.

Bernard Tapie face à ses juges

L'Assemblée se prononçait mardi 7 décembre sur la levée de l'immunité parlementaire du député des Bouches-du-Rhône



L'imaginaire parlementaire est habité par deux fantasmes : la Haute Cour et la levée d'immunité. Envisager l'une ou l'autre, c'est briser la routine, introduire le drame héroïque dans le morne compte rendu des débats, bousculer les conventions et les arrangements habituels, faire résonner la *vox populi* et brandir le glaive de la justice dans les couloirs, sinon dans l'hémicycle. Le Palais-Bourbon frissonne au souvenir de la salle du Manège, les tricoteuses ne sont pas loin, on juge Danton ou Robespierre – plutôt Danton, d'ailleurs, chacun se sentant alors une âme d'incorruptible.

Rangée, depuis la Libération, au magasin des antiquités de la République, la Haute Cour en était sortie en 1980. La gauche, devant les informations publiées par la presse sur l'assassinat d'un ancien ministre giscardien, Jean de Broglie, quatre ans plus tôt, avait engagé une procédure de mise en accusation contre le ministre de l'intérieur, Michel Poniatowski, giscardien, avec la complicité du RPR, alors impitoyable vis-à-vis de l'occupant de l'Elysée, Valéry Giscard d'Estaing. La procédure avait traîné en longueur grâce à la diligence du rapporteur, Gérard Longuet, giscardien, qui avait conclu, en avril 1981, au rejet de la proposition de mise en accusation. Puis la droite avait perdu les élections, et l'on avait abandonné l'affaire de Broglie à ses seuls protagonistes passibles des tribunaux ordinaires.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 10

COMMENTAIRE

Jacques Chirac et la préparation de l'élection présidentielle

Un tramway nommé pouvoir

S'IL y avait un dieu de la politique, Jacques Chirac devrait pouvoir, du haut du balcon de son Hôtel de Ville, contempler l'œuvre accomplie : depuis ce jour de décembre 1976 où, pendant que le président Giscard d'Estaing discutait, en Martinique, avec les grands de ce monde sans se douter de ce qui l'attendrait à son retour en métropole, il décida de créer et de lancer le RPR, quelle route parcourue ! Cette machine, si intelligemment mise sur pied, si obstinément bâtie, n'est-elle pas prête à porter tous ses fruits ? Elle est devenue surpuissante et devrait, dans moins de deux ans, l'Elysée reconquis, régner sans partage.

Ce n'est pas tout : les prétendants les mieux placés à la succession de François Mitterrand (MM. Chirac, Balladur et Pasqua) comme ceux qui se préparent à incarner l'avenir (MM. Séguin et Juppé) sont tous issus de ses rangs. Or ce tramway nommé pouvoir doit tout, ou presque, à Jacques Chirac. On aurait donc été en droit de crier au génie si ce même Jacques Chirac n'avait, après un succès législatif époustouflant, mis en place un mécanisme qui menace de l'exclure du gain que ce travailleur de force devrait légitimement tirer de son labeur ! C'est alors que cette belle machine RPR pourrait se révéler une redoutable prison, un cadre inutile, en même temps que le terrain de luttes mortelles.

Le mérite de Jacques Chirac tient dans la transformation qu'il a opérée, *en douceur* : il a fait du mouvement gaulliste un parti moderne et efficace. Hier doté d'une structure militante musclée, plus proche d'une *milice* privée que d'un parti classique, le gaullisme avait gardé du RPF, puis de la lutte contre l'OAS, un goût prononcé pour l'action clandestine, un côté service « action » auquel une longue présence au pouvoir avait ajouté, sous le sigle UNR, un réseau de préfets et de hauts fonctionnaires qui l'avait progressivement transformé en véritable parti-Etat, peu différent de ce que Napoléon III avait mis en place sous le second Empire.

Vingt ans après avoir perdu l'Elysée, le SAC n'existe plus, les aspects subversifs ont cédé la place à l'intégration au sommet de quelques officiers du SDECE, les préfets sont devenus ou ont été remplacés par des notables, l'implantation électorale a cessé de n'être que nationale pour s'étendre à tous les niveaux de la vie publique, sa composition sociologique, par sa diversité, évoque celle d'un parti « inter-classiste » proche de ce que fut le PS dans les années 1970.

Bref, le RPR s'est « girondinisé », il est devenu le seul parti de masse subsistant dans le paysage politique, qui peut en outre s'appuyer non seulement sur des relais patronaux (les prétendants à la succession de François Perigot au CNPF lui sont proches), mais aussi syndicaux, notamment à FO (de ce point de vue, l'échec du rapprochement entre la CFDT et FO est une victoire pour le RPR) ; il contrôle peu ou prou les gros bataillons du syndicalisme agricole (seules les coordinations lui échappent), mais il est aussi présent dans les banlieues ; et il est sans doute aujourd'hui le seul à disposer de sections d'entreprises actives (comme celles qui se sont mobilisées contre le gouvernement avant et pendant le conflit d'Air France). De tout cela, la droite est redevable à Jacques Chirac.

Mais, car il y a un « mais » de taille, ce bel édifice tient à quelques fils – ceux qui relient Jacques Chirac à Edouard Balladur, mais aussi à Charles Pasqua, Philippe Séguin et Alain Juppé – qui commencent à se tendre dangereusement.

JEAN-MARIE COLOMBANI

Lire la suite page 11

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

GATT

Pourquoi la France intéresse si peu l'Amérique

Pour Ezra Suleiman, si la France a une faible influence aux Etats-Unis dans le domaine culturel, c'est parce qu'elle n'a pas développé de politique de relations publiques et de marketing lui permettant de faire mieux connaître ses productions.

par Ezra Suleiman

LA voix de la France ne se fait plus entendre aux Etats-Unis et sa culture contemporaine n'est plus vraiment aussi libre d'accès et aussi attirante qu'elle le fut. Qu'a fait la France, ou plutôt que n'a-t-elle pas fait, pour en arriver à n'être même plus considérée à Washington comme un allié difficile ?

Comme toujours, les vrais questions dépassent le problème posé. Pourquoi le GATT, accord technique que les bureaucrates internationaux règlent discrètement d'ordinaire, se retrouve-t-il au cœur d'une telle controverse publique ? La plupart des Français n'avaient sans doute jamais entendu parler de l'accord général sur les tarifs douaniers, ni de l'Uruguay Round, jusqu'à ce que soit porté sur le front des hostilités franco-américaines la question des subventions agricoles et de l'exception culturelle. Les rares fois où les journalistes se sont, à l'étranger, donné la peine de se pencher sur la position française, c'est pour se demander pourquoi la France tenait *« à se ridiculiser »* (1), ou si elle n'était pas en train de *« dérailler »* (2). Jacques Delors lui-même a parlé de *« traumatisme collectif »* (3), indiquant par-là que la France risquait de se mettre à l'écart de la communauté internationale.

Le gouvernement français a tout fait pour échauffer les esprits à l'intérieur du pays, se plaçant quant à lui dans une position d'où il a aujourd'hui du mal à sortir. Mais son plus grand tort a été de laisser croire – notamment aux artistes et aux intellectuels – que le soutien national à l'exception culturelle équivalait à un soutien international. Le conflit est unilatéral, pour ainsi dire, car les Américains ne voient là aucun problème d'importance à règler entre leur pays et la France.

Pour le gouvernement américain, la question est essentiellement européenne. Et aussi longtemps que l'Allemagne ne rue pas dans les brancards, il n'y a pas à s'inquiéter. La France n'a pas plus d'importance à ses yeux que les autres pays d'Europe. Elle n'a plus outre-Atlantique, en effet, beaucoup de poids ni d'influence. Et si elle se voit volontiers en David face au Goliath américain, c'est tout juste si les Etats-Unis discernent, quant à eux, le moindre affrontement. C'est sans doute cela qui ulcère le plus la France. Car, convenons-en, le seul pays européen pour lequel l'Amérique montre aujourd'hui de la considération est bien l'Allemagne, devenue quasiment synonyme d'Europe pour les autorités de Washington. La France a d'ailleurs contribué à lui valoir cet enviable statut aux Etats-Unis.

Pourquoi la France intéresse-t-elle si peu l'Amérique? Là est la vraie question, celle de l'exception culturelle n'étant que le symptôme d'un problème plus vaste que l'on n'a pas encore voulu voir. Mais peut-être est-ce l'occasion de faire le point sur la place de la France dans les esprits, dans la culture et dans la société américaine. Ce n'est pas toujours la faute aux étoiles, aurait dit César. Si la France veut donner d'elle-même l'image d'un Etat technologiquement et industriellement dynamique, à la politique sociale et culturelle progressiste, exerçant sur la société une influence positive, il lui faut se donner les moyens de faire passer cette image. Si elle se sent oubliée aux Etats-Unis – et elle l'est assurément, – la raison se trouve peut-être davantage dans ce qu'elle ne fait pas que dans ce que les Etats-Unis passent pour faire.

Vaincre l'ignorance

Il est bon que la France sache qu'il n'y a pas de conspiration contre elle, ou contre ses produits, en Amérique. Il lui faut adopter une politique plus pragmatique pour vaincre l'ignorance à l'égard de ses meilleures productions – qu'elles soient culturelles ou manufacturées.

On l'a dit très douée pour l'invention et la fabrication, mais totalement incapable, lorsqu'il s'agit de commercialisation. Si la place actuelle de la France parmi les pays exportateurs a en grande partie démenti cette allégation, reste un noyau dur de résistance dès lors qu'il ne s'agit plus de produits industriels. Ce qui pourtant a réussi à l'économie – l'agressivité dans la commercialisation – devrait donner des idées à ceux qui veulent vendre la culture française contemporaine à l'étranger, de même qu'aux hommes politiques désireux de faire connaître la position de leur pays.

La question de savoir si la culture (autrement dit, le cinéma et la production télévisuelle français) doit, ou non, être considérée dans le cadre des discussions du GATT comme une exception n'apportera vraisemblablement aucune solution réelle. Car, même si la France parvenait à convaincre les Etats-Unis sur ce point, le problème demeurerait de trouver des débouchés à ses produits culturels.

La France peut davantage pour ouvrir à sa production culturelle contemporaine le marché américain. Préférant accorder des sommes considérables à la construction de nouveaux musées, d'Opéras, d'une bibliothèque, elle dispose de moins d'argent à la fois pour la production de films et la diffusion de ses produits culturels. C'est là un choix qui, apparemment, réunit un consensus, mais ce choix n'exclut pas d'autres actions.

Une stratégie à long terme

Et même si la culture occupe en France une place à part, cela ne dispense pas de chercher à la vendre. L'Etat aiderait ses artistes et sa culture en « accentuant le positif », comme on dit en Amérique. Il pourrait par exemple encourager financièrement des distributeurs américains. Et pareillement, les petites salles de cinéma des centres urbains qui présentent des films étrangers, et qui ferment peu à peu. Leur disparition entraîne celle des meilleurs films français que l'on peut voir dans le pays. L'aide de la publicité et des relations publiques aux sociétés productrices et distributrices est essentielle. Plutôt que d'envoyer des contingents d'acteurs et de cinéastes français à Strasbourg, leur présence serait bien plus efficace aux Etats-Unis pour la promotion de films de cinéma ou de télévision, sélectionnés pour un certain public.

La présence aux Etats-Unis d'une société créative de relations publiques et de marketing chargée de la recherche de marchés et qui appliquerait à l'Amérique les politiques de lancement qui réussissent si bien auprès du public français serait un vrai pas en avant. L'Amérique est un vaste marché potentiel et les Américains répondent bien aux stratégies de commercialisation qui innovent. Ces actions coûtent cher, mais une politique de marketing pour soutenir la production des films est essentielle si l'on veut protéger, revigorer et faire connaître le cinéma et les œuvres télévisuelles français.

La diffusion par la France de sa culture, de ses valeurs et de ses idées politiques en général est une question plus vaste qui nécessite une stratégie à long terme. Elle passe nécessairement par l'université, car c'est là que l'on sensibilisera l'élite à la culture française. L'Allemagne et le Japon ont parfois poussé leur volonté d'influence en Amérique jusqu'à d'absurdes proportions, au travers de films de propagande destinés aux élèves du secondaire. Mais ils ont également adopté des stratégies très élaborées, en créant de grandes fondations, des centres de recherche et des chaires d'université qui ont développé l'étude des cultures japonaise et allemande dans tous les Etats-Unis. Ces deux pays ont, il est vrai, l'avantage de tirer leurs forces et leurs ressources à la fois du gouvernement et du secteur privé.

Il se peut que la France ait raison d'accorder à la culture une place privilégiée dans l'ordre de ses priorités. Il se peut aussi que l'Amérique n'ait pas suffisamment de respect pour la culture et se prosterne trop devant l'autel du commercial. Les Etats-Unis assurément ne réunissent pas le moindre consensus pour apporter aux arts une aide publique. L'organisme fédéral chargé de leur soutien, le National Endowment for the Arts, avec son modeste budget de 180 millions de dollars, est lui-même constamment soumis aux attaques des plus influents législateurs et d'une partie de la communauté intellectuelle d'Amérique.

Si j'ai, pour ma part, plus de sympathie envers la façon dont la France considère la culture, reste que des points de vue aussi divergents sur le rôle de cette dernière dans la société ne peuvent déboucher sur rien de commun. Jamais l'un des deux pays ne convaincra l'autre d'adopter ses valeurs, ses jugements et ultimement sa politique. C'est, en somme, un dialogue de sourds. Son ministre, Jacques Toubon, soulignait dans un récent entretien que *« l'étranger ne comprend pas que la politique culturelle de la gauche et de la droite soit la même en France. La culture transcende ici les divisions politiques. Elle fait partie du consensus national. »* (4).

L'analyse de M. Toubon est sans doute juste. Et il admet sans hésiter que sa politique culturelle suit aujourd'hui pour l'essentiel la voie tracée par Jack Lang durant son long séjour innovateur au même ministère sous des gouvernements de gauche. Mais s'il y a en France exception culturelle, rien ne laisse penser qu'elle soit universelle.

A terme, la culture française ne se diffusera que s'il existe une volonté politique non pas seulement de sauvegarde, mais d'élargissement de la francophonie. Paris a longtemps négligé de chercher à étendre son influence – qu'elle soit culturelle ou autre. Aux Etats-Unis aujourd'hui, on ignore quasiment tout de la France. Non qu'il y ait conspiration à son encontre pour l'écarter des colonnes des journaux, l'exclure des cercles du gouvernement ou des affaires, refuser sa production culturelle. C'est que la France n'a pas su rendre ses produits compétitifs sur le vaste marché américain.

La France s'est surtout préoccupée des pays francophones. Son aide aux lycées français hors des frontières, à l'Alliance française et aux innombrables organismes regroupant ses ressortissants à l'étranger est une politique qui a son importance, mais qui n'élargit pas le cercle de ses amis. Elle prêche des convertis.

Les Japonais et les Allemands adoptent une autre stratégie. Ils choisissent certains pays où ils veulent voir leur influence – politique, culturelle, économique – grandir. Et ils y déploient leur arsenal offensif. De quelles armes usent-ils ?

Ils organisent sur place une diffusion de l'information à l'adresse des groupes ciblés. Ainsi, le Japon comme l'Allemagne ont bombardé les législateurs d'informations concernant leur politique et les positions qu'ils défendent. Ces deux pays subventionnent également des instituts culturels. Enfin, tous deux accordent des sommes considérables à l'université pour promouvoir leur culture.

Pour qu'on l'apprécie, une culture doit se faire connaître. C'est une tâche toujours plus difficile dans un monde où l'abondance de l'information crée la concurrence. Le texte adopté au sommet de l'île Maurice sur la francophonie, qui appelle au maintien d'*« une forte production culturelle francophone »* passe à côté du problème que la France rencontre dans la diffusion de son énorme fonds culturel.

Bref, il ne suffit pas de produire. Il faut aussi diffuser, et donc commercialiser. La France a longtemps refusé le marketing de ses productions culturelles comme ce fut le cas de ses produits manufacturés. Ce que le secteur privé français a appris à ses dépens, les gouvernements finiront bien eux aussi par l'apprendre. Il ne se trouve, hélas ! que peu de voix (Bernard-Henri Lévy en est une) pour reconnaître que les Américains n'ont pas grand-chose à voir avec les films que la France produit, que ces films sont peu accessibles au marché américain.

La France n'a jamais mis en place de stratégie concrète pour étendre son influence à l'étranger. Elle a beaucoup compté sur ses missions diplomatiques qui, quels que soient leur compétence et leur dévouement, ne suffisent plus à l'énorme tâche à accomplir. Le gouvernement doit, de pair avec le secteur privé, passer par des institutions intermédiaires qui sont mieux équipées pour aider la culture française à trouver l'audience qu'elle mérite. Mise en place plus tôt, une telle politique aurait sans doute permis d'éviter le débat actuel sur l'exception culturelle.

Pour l'heure, le débat reste franco-français et donne une fois de plus à l'étranger l'image d'une France nombriliste. Il faut à présent que le pays s'attelle à pénétrer le marché américain, afin de peser dans la balance et de faire entendre sa voix aux Etat-Unis. La culture pâtit, cependant, de son association à l'« exception agricole ». Lier son sort à celui de l'agriculture ne peut que donner d'elle une image rétrograde. Les services américains du recensement ont récemment déclaré ne plus comptabiliser désormais la population paysanne, reconnaissant aisi sa disparition de fait. Les agriculteurs continuent, certes, d'exister, mais ils n'entrent plus pour la plupart dans la catégorie des ruraux. Comment une telle société pourrait-elle comprendre la France qui associe l'avenir de ses artistes à celui de ses paysans ?

Sans doute est-ce là un exemple classique du choc des cultures, mais connaître les faiblesses de l'autre, c'est déjà les éviter. Si la France veut vendre ses productions culturelles et, de façon plus générale, exercer une influence, il lui faut commencer par définir une politique commerciale. Ce qui jadis a réussi à son économie a toutes les chances de réussir à l'avenir dans les autres domaines qui lui tiennent à cœur. La France a beaucoup à offrir, mais elle ne trouvera pas preneur si l'on ne sait pas ce qu'elle offre.

Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize

(1) « France Insists on Playing the Fool », de James Morgan dans le *Financial Times* des 30-31 octobre 1993.

(2) « Has France Gone Bonkers », de Flora Lewis dans le *New York Times* du 13 octobre 1993.

(3) *Le Monde* du 18 octobre 1993.

(4) Le *New York Times* du 8 novembre 1993.

► Ezra Suleiman est professeur de science politique et directeur du Centre d'études européennes à l'université de Princeton.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Fromage

IL y a des semaines comme ça. Au courrier, elles étaient une douzaine d'œuvres, la semaine passée, à implorer mon obole, preuves et photos à l'appui. Si je renâclais, c'était le visage de cet enfant, déjà si creux, qui se figerait à jamais, scandale des scandales. La planète n'était pas en meilleure santé. Voulais-je que nos fleuves bavent l'acide et que la couche d'ozone se déchire un peu plus, calcinant nos bambins? Je n'avais qu'à jeter au panier les alarmes de telle association soucieuse d'écologie. Au fait : comment ont-ils mon adresse, tous? Je n'ai cotisé qu'à trois ou quatre mouvements, l'an dernier. Serait-ce exact, ce qu'on raconte sur les listes de bonnes poires que les tapeurs patentés se revendraient? (On dit *mailing*, pour faire plus *in*, plus *clean*).

Un détour pour acheter la vignette auto, depuis longtemps vidée de sa vocation d'aide aux vieux, et voilà qu'un clochard et une « bac + 4 » bon genre se disputent mon attention, dans le métro. Ils savent qu'on nous met beaucoup à contribution, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'ils tendent la main, mais le beau moyen de faire autrement ! disent-ils.

Dans la rue, l'appel à la compassion ne se limite plus aux sorties d'églises. Il gagne les feux rouges, avec ou sans offre d'essuyer le pare-brise, et les trottoirs, un peu partout. Les mères de famille sans rien pour le dîner vous font un brin de conduite et de causette, elles viennent du Sud ou de l'Est, elles croyaient que la France était douce aux malheureux; ce serait donc faux? Leur gamine appuie le propos d'un regard où ne sont pas prêts de briller les lumignons de nos Noëls plantureux. Comment résister ! Sur le chemin du retour, joueurs de violon baroque, de clarinette *New Orleans* ou de limonaire asthmatique se disputent le macadam – encore quelques pièces –, et c'est la seconde vague du courrier. Deux autres œuvres ont pensé que je ne resterais pas insensible aux détresses qu'elles soulagent. Dans le tas, des anciens de lycée et de promotions diverses rappellent aux devoirs de la fidélité, qui valent bien ceux de la commisération.

Le répondeur téléphonique et les appels de vive voix parachèvent l'encerclement. Il ne s'agit plus, cette fois, d'ouvrir sa bourse, mais d'accorder du temps, ce qui peut revenir au même. Oh, ce ne sera pas long, le temps de donner un Prix parmi des centaines, inaperçus, de figurer dans un meeting piégé, ou dans un des dix colloques inutiles qui convoquent, chaque semaine, sur papier glacé, ceux que Valéry appelait les « préposés aux choses vagues » ! Vous ne pouvez pas refuser, ou alors dites tout de suite que vous êtes pour l'oubli de la Shoah et de la Bosnie, indifférent à la montée du néo-nazisme, de l'illettrisme, de l'exclusion, etc. Le soir, la télévision prend le relais des chantages à l'émotion et à la mauvaise conscience, qui sont devenus son fonds de commerce. D'admirables apôtres nous rendent coupables des morts de froid que les politiques n'ont pas su empêcher. On nous demande de pallier des budgets de recherche médicale insuffisants, et de choisir, à l'audimètre, des priorités qui nous dépassent, entre sida, cancer et sclérose en plaques. En prime, il nous faut competir avec les grands commis économiques qui n'auraient pas obtenu le poste qu'ils guignaient, eux dont on ne peut pas dire qu'ils aient brillé par le talent à anticiper les crises !

Toutes sortes de charités sont dispensées par l'Etat, aux frais de la société civile. Non seulement les rallonges des lendemains de manifestation sont réglées par l'impôt, mais les taxes parafiscales, ces pourboires-rackets, alimentent, sans trop de contrôle, les caisses de retraite, avances sur recettes et rémunérations d'agents publics. Quant aux mécénats, sponsorings et fondations qui prolifèrent sous des airs flatteurs de bénévolat, ils consistent surtout à répartir des bénéfices retirés des consommations et des salaires, à la discrétion paternaliste, et pour la gloriole personnelle de managers amateurs d'art, de sport, d'aventure ou d'évasion fiscale.

Oh, je sais, et je m'attends à me le faire dire : c'est un privilège d'être démarché à ce point, et un luxe déplacé de s'en plaindre. Mais toutes ces pratiques traduisent une déviation malsaine de la générosité et du lien social. Parce que le bon cœur se vend bien sur les ondes, qu'il rend confiance dans la nature humaine et qu'il pallie les carences des pouvoirs publics – lesquels s'en accommodent sans vergogne, et se l'approprient, – la mendigoterie généralisée est en passe d'occuper une place centrale dans le fonctionnement du pays et dans les solidarités entre citoyens. Jusqu'où ira ce dévoiement?

Journée de ceci, tombola de cela : nos tirelires de gentillesse ont été cassées de force, raclées à fond; et nous ne sommes qu'à trois semaines de la fête du cadeau obligatoire ! Attendez que les grandes surfaces sonorisent *Mon beau sapin* à tue-tête, que l'Armée du salut sorte ses chaudrons à clochettes. Que restera-t-il pour l'aumône du premier tiers provisionnel? François Mauriac, qui professait la charité, et qui savait en manquer pour la joie d'un mot juste, s'inquiétait déjà d'un dévergondage bien moindre qu'aujourd'hui. « *Parfois*, disait-il en se voilant la face par contrition et ravissement, *je sens le lait de la tendresse humaine cailler en moi en un abominable fromage.* »

« Fromage » : croyait-il si bien dire?

La condamnation à six ans de détention de l'ancien chef des services secrets est-allemands

Markus Wolf s'estime « victime de la justice des vainqueurs »

■ CONDAMNATION. **Markus Wolf, ancien chef de l'espionnage est-allemand, a été condamné à six ans de prison par le tribunal de Dusseldorf. Il reste en liberté, car il a fait appel de ce jugement.**

■ MALAISE. L'impossibilité de juger les anciens hiérarques de la RDA a provoqué des procès-farces et un malaise général en Allemagne.

■ EUROPE DE L'EST. Seul un nombre limité d'anciens dirigeants communistes ont été condamnés par la justice. L'attitude des nouveaux pouvoirs à leur égard varie d'un pays à l'autre.

BONN

de notre envoyé spécial

« Je ne m'attends à aucune surprise », déclarait Markus Wolf, l'ancien patron des services secrets est-allemands, en entrant, lundi 6 décembre, au tribunal régional de Dusseldorf pour entendre le verdict des juges. Pas de surprise en effet : six ans d'emprisonnement, l'avocat général, Joachim Lampe, n'avait réclamé qu'un an de plus. Mais la défense a déjà fait appel et en attendant le condamné est libre – il l'a été d'ailleurs durant tout le procès qui s'était ouvert le 4 mai – contre versement d'une caution de 250 000 deutschemarks.

L'homme qui, à la tête du HVA (Hauptverwaltung Aufklarung) dépendant du ministère de la sécurité d'Etat de l'ex-Allemagne de l'Est, dirigea les services de renseignements extérieurs pendant trente-trois ans, a été reconnu coupable de *« trois cas de haute trahison »* et de *« sept cas de corruption de fonctionnaires »* (ouest-allemands) – ce qui, comme la *Süddeutsche Zeitung* l'écrit, mardi 7 décembre, paraît bien mince compte tenu de la longévité exceptionnelle des activités spéciales de Markus Wolf. Les juges de Dusseldorf n'ont réussi à établir qu'une trentaine de cas d'« espionnage caractérisé ».

Le nom du « maître espion », âgé aujourd'hui de soixante-dix ans, revient dans une série d'affaires spectaculaires : l'infiltration, par exemple, de Günter Guillaume dans l'entourage de Willy Brandt, qui entraîna la chute du chancelier social-démocrate en 1974 ; l'arrestation d'un agent double, Klaus Kuron, qui avait mis la main sur des documents ultra-confidentiels dans les ministères de Bonn ; « Topas » enfin, la taupe qui travaillait pour l'Est dans les milieux de l'Alliance atlantique, et transmettait ses informations au KGB soviétique.

Trois espions célèbres, parmi de nombreux autres, qui sont venus témoigner à la barre au cours de ce procès. De même que Klaus Kinkel, l'actuel chef de la diplomatie allemande, qui fut le chef des services secrets (BND) de la RFA de 1979 à 1982. A l'extérieur du tribunal de Dusseldorf, quelques sympathisants de gauche brandissaient d'ailleurs des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : *« Kinkel ministre et Wolf en prison ! Quelle justice ? »*

« Je suis victime de la justice des vainqueurs », déclarait Markus Wolf dans son ultime plaidoirie. Il a toujours estimé que le procès pour trahison qu'on lui faisait était *« absurde »* puisque ce procès était mené par la justice d'un pays *« dont il n'était pas citoyen à l'époque des faits »*. Il a affirmé qu'il était poursuivi pour des raisons essentiellement *« politiques »* et que toutes les tentatives du tribunal et de l'accusation visant à le lier personnellement à des *« activités criminelles »* avaient échoué.

Un verdict provisoire ?

« Normal, disait-il avec aplomb, *puisque les atteintes aux droits de l'homme étaient contraires aux objectifs des activités de renseignement de la RDA. »* Et de souligner que son service – le HVA – n'avait rien à voir avec la politique de répression intérieure des opposants au régime communiste.



L'élégant « Mischa », en qui les bureaux de contre-espionnage occidentaux voyaient un homme *« d'une intelligence inhabituelle »*, explique dans ses *Mémoires* que, durant la phase finale de la RDA, il était en profond désaccord avec la politique de Erich Honecker. Il approuvait les *« rebelles »* et se rangeait aux côtés de ceux qui réclamaient un renouvellement du système, estimant que les actions menées contre les contestataires étaient incompatibles avec le développement démocratique de la RDA. Aujourd'hui, Markus Wolf accuse les dirigeants allemands de vouloir tirer un trait sur *« tout ce qu'il y avait de bon dans le socialisme à l'Est »* et d'oublier les visions consistant à vouloir créer une société *« plus juste »*.

Six ans d'emprisonnement : c'est un verdict qui montre qu'*« il y a encore des juges en Allemagne »*, écrivait, mardi, le quotidien *Die Welt*. *« Pour l'adjoint d'Erich Mielke, ministre chargé de la Stasi, la sentence est appropriée. Elle souligne que la République fédérale n'est pas un Etat permissif indifférent à ses propres valeurs »* mais que sa justice sait se défendre contre l'espionnage communiste.

Mais ce point de vue est loin de faire l'unanimité en Allemagne et nombre d'experts juridiques et de magistrats ont publiquement exprimé leurs doutes sur l'utilité de ce procès et d'autres intentés à d'anciens dirigeants de la RDA. En 1991, un tribunal de Berlin avait demandé l'avis de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe sur un point : un ex-agent de renseignement est-allemand est-il, légalement, passible d'une condamnation pour s'être livré à des activités d'espionnage contre un Etat voisin, à partir du moment où les deux Allemagnes ont fusionné ?

Les juges de Karlsruhe n'ont toujours pas tranché – leur décision est attendue dans les premiers mois de 1994 – et c'est la raison pour laquelle les avocats de Markus Wolf avaient réclamé la suspension des poursuites contre leur client. Le verdict et la peine infligée au maître espion légendaire de l'ancienne RDA, accompagné à sa sortie du tribunal de Dusseldorf, par deux députés du PDS (ex-communiste), Hans Modrow et Gregor Gysi, pourraient donc bien n'être que « provisoires ».

ALAIN DEBOVE

CLÉS/

■ RDA : Erich Honecker. Souffrant d'un cancer du foie, M. Honecker, quatre-vingt-un ans, a été hospitalisé dimanche 5 décembre à Santiago-du-Chili où il vit avec sa fille. L'ancien numéro un est-allemand, dont le procès a été arrêté, s'est réfugié au Chili en janvier après sa sortie d'une prison berlinoise.

■ POLOGNE : Wojciech Jaruzelski. Instigateur de l'état de siège en 1981, le général Jaruzelski, soixante-dix ans, s'est retiré de la vie politique en 1991 après l'accession de Lech Walesa à la présidence de la République. Il fait l'objet d'une enquête parlementaire sur les événements de 1981.

■ TCHÉCOSLOVAQUIE : Gustav Husak. Evincé du pouvoir par la « révolution de velours », M. Husak est décédé en 1991 à l'âge de soixante-dix-huit ans. Cet ancien président de la République et chef du PC, fut l'un des artisans de la « normalisation » qui a suivi le Printemps de Prague.

■ HONGRIE : Miklos Nemeth. Communiste réformateur et premier ministre jusqu'aux changements de 1990, M. Nemeth, quarante-cinq ans, est l'un des principaux conseillers de la BERD à Londres. Il demeure l'un des hommes politiques les plus populaires de Hongrie.

■ ROUMANIE : Nicolae Ceausescu. Celui qui dirigeait le pays depuis 1965 a été exécuté à l'âge de soixante et onze ans avec son épouse après un simulacre de procès le 25 décembre 1989.

■ BULGARIE : Todor Jivkov. Condamné à sept ans de prison en septembre 1992, M. Jivkov, quatre-vingt-deux ans, vit en résidence surveillée dans la maison de sa petite- fille près de Sofia. Son procès en appel a repris vendredi dernier.

■ ALBANIE : Nexhmije Hodja. Agée de soixante-douze ans, la veuve du dictateur, Enver Hodja, décédé en 1985, a été condamnée à neuf ans de détention au mois de mai.

COMMENTAIRE

L'impossible règlement de comptes

LE cas de l'ancienne RDA, considéré sous le point de vue du traitement judiciaire des responsables communistes est spécifique à plus d'un titre. Avec la chute du mur de Berlin et la réunification du pays, une entité étatique disparaissait. Aux termes du traité d'unification, le champ d'application de la Constitution ouest-allemande s'étendait, à dater du 3 octobre 1990, au territoire de l'ex-RDA, ce qui impliquait la mise en œuvre, dans les « nouveaux Länder » de la législation de la République fédérale à une exception près, la réglementation de l'interruption de grossesse, qui restait en l'état à l'Est pour une période transitoire.

Une clause du traité spécifiait néanmoins que les crimes et délits commis avant l'unification devait être jugés en fonction des lois en vigueur en RDA au moment des faits incriminés. C'est l'application de ce vieux principe de droit romain *« Nulla pœna sine lege »* (pas de peine sans loi) qui s'est révélée redoutable. Alors que dominait dans la population, au début au moins, un fort désir de voir les maîtres d'hier rendre des comptes à la justice, cette dernière était dans l'incapacité de poursuivre les plus hauts responsables de l'ancien régime pour les crimes et injustices commis envers leur propres citoyens : meurtres de fugitifs à la frontière interallemande, surveillance généralisée de la population par l'omniprésente Stasi, persécutions policières et judiciaires pour des raisons politiques.

Erich Honecker et ses acolytes du bureau politique du SED pouvaient se prévaloir d'avoir strictement respecté la « légalité communiste » et leurs obligations internationales, notamment lors de la construction du mur de Berlin, décidée, affirment-ils sans cesse, dans le cadre du pacte de Varsovie.

Des arrêts d'opérette

Il fallait bien, pourtant, que la justice allemande trouve un moyen de « coincer » les hiérarques de l'ancien régime. Une absolution automatique de ces derniers, tout à fait possible par une stricte application du traité d'unification, aurait donné la lamentable impression que les seules « victimes » de la chute du communisme en RDA étaient les « petits », les fonctionnaires, diplomates ou militaires révoqués ou mis à la retraite à la portion congrue. Une décision de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, jugeant qu'il existait une loi morale supérieure à laquelle devaient obéir les gardes- frontières contraints de tirer sur les fugitifs, permettait en outre de condamner – ce qui fut fait à plusieurs reprises – les soldats et sous-officiers meurtriers alors que leurs chefs, militaires et politiques, restaient à l'abri de toutes poursuites.

Il s'ensuivit une série de procès et de jugements, dont celui de Markus Wolf est sans doute le plus ubuesque, mais qui est loin d'être le seul de son espèce. Cela avait commencé en 1991 avec la condamnation à dix-huit mois de prison de l'ancien chef des syndicats de la RDA, épinglé pour une fort douteuse affaire de détournement de fonds de son organisation. Puis il y eut le procès d'Erich Honecker, qui tourna court en raison de l'état de santé de celui-ci. Trois autres de ses coaccusés, dont l'ancien ministre de la défense Heinz Kessler furent condamnés à des peines de plusieurs années de prison, mais aucun d'entre eux n'est actuellement incarcéré, leur âge avancé leur ayant valu une dispense d'exécution de leur peine.

L'homme sans doute le plus haï de l'ancien régime, l'ex-ministre de la sécurité d'État (Stasi), Erich Mielke, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-trois ans, purge une peine de six ans de prison prononcée par le tribunal de Berlin, le 26 octobre 1993. Cette condamnation punit ce dernier pour l'assassinat commis... en 1931 de deux policiers berlinois, Erich Mielke étant à l'époque membre du service d'ordre paramilitaire du Parti communiste allemand !

En voulant être trop parfaite, la justice allemande a fini par se rendre ridicule, et par rendre des arrêts d'opérette qui ont comme effet d'ajouter un peu plus à la frustration des citoyens des nouveaux Länder. Ces derniers ont manifesté dimanche leur désir de mettre un terme à cette mascarade, lors des élections municipales de Potsdam, en plaçant en tête des candidats à la mairie, avec plus de 40 % des voix, le candidat des communistes « rénovés », Jörg Kutzmutz, qui n'a jamais fait mystère d'avoir été un collaborateur de la Stasi.

LUC ROSENZWEIG

BULGARIE : grève illimitée des mineurs bulgares. – Près de 20 000 mineurs bulgares ont entamé, lundi 6 décembre, une grève illimitée afin d'obtenir leur salaire, non payé depuis quatre mois, et d'amener le gouvernement à élaborer un programme de restructuration leur garantissant un emploi, a annoncé Krastio Petkov, président de la Confédération des syndicats indépendants – la plus importante du pays – qui organise la grève. – *(AFP, UPI.)*

Les ex-communistes devancent les chrétiens-démocrates dans le Brandebourg

Les résultats officiels des élections municipales du Land de Brandebourg, dans l'ex-RDA, publiés lundi 6 décembre dans la soirée, montrent une défaite des chrétiens-démocrates du chancelier Helmut Kohl encore plus nette que ce qu'indiquaient les premiers chiffres (*le Monde* du 7 décembre).

Avec 21,2 % des voix, les ex-communistes du Parti du socialisme démocratique (PDS) devancent la CDU, qui recueille 20,5 % des suffrages. Les sociaux-démocrates du SPD restent les vainqueurs de la consultation avec 34,53 % des suffrages. Fêtés il y a trois ans en champions de l'unité allemande dans l'ex-RDA, les chrétiens-démocrates perdent ainsi 11,3 points par rapport aux dernières élections locales dans le Brandebourg, le plus grand Etat fédéré de l'ex-RDA, en mai 1990. Le parti libéral-démocrate (FDP), membre de la coalition du chancelier Kohl à Bonn, a obtenu 7,1 %, en hausse de 1,1 point par rapport à 1990. Le parti des Verts, de son côté, a légèrement progressé avec 4,2 % des suffrages contre 3,8 % il y a trois ans. – *(AFP.)*

EN BREF

AUTRICHE : une quatrième personne blessée par une lettre piégée. – La série d'attentats à la lettre piégée entamée en Autriche la semaine dernière (*le Monde* daté 5-6 et du 7 décembre) s'est poursuivie, lundi 6 décembre. Une secrétaire travaillant pour un avocat viennois a été grièvement blessée par l'explosion, lundi en milieu de journée, d'un pli adressé à ce cabinet. Il s'agit de la dixième lettre piégée recensée – trois autres ont été désamorcées lundi – et de la quatrième personne blessée gravement de cette manière depuis vendredi . La précédente victime, et la plus atteinte, était le maire de Vienne, touché à plusieurs doigts de la main gauche. La thèse d'une action d'envergure des milieux néo-nazis contre les personnes militant en faveur de l'intégration semble se confirmer. – *(AFP, UPI.)*

MEXIQUE : arrestation de l'un des trafiquants de drogue les plus recherchés du pays. – Un des trafiquants de drogue les plus recherchés du Mexique, Francisco Javier Arellano Felix, a été arrêté, dimanche 5 décembre, à la frontière avec les Etats-Unis, a annoncé lundi Radio Red. Selon la radio, le trafiquant de drogue a été arrêté alors qu'il s'apprêtait à franchir la frontière. Il a été transféré à Mexico. Francisco Javier Arellano Felix dirige avec ses deux frères le cartel de la drogue de Tijuana, près de la frontière avec les Etats-Unis, tenu pour responsable de la mort, en mai dernier, du cardinal Juan Jesus Posadas et de six autres personnes lors d'un attentat contre le chef du cartel rival de Sinalao, Joaquin « Chapo » Guzman, dans la ville de Guadalajara. – *(AFP.)*

VENEZUELA : Andres Velasquez reconnaît la victoire de Rafael Caldera. – L'ancien dirigeant syndical Andres Velasquez, candidat de la Cause radicale, a concédé publiquement, lundi 6 décembre, la victoire à Rafael Caldera à l'élection présidentielle qui a eu lieu dimanche (*le Monde* du 7 décembre). Selon des résultats encore très partiels, M. Caldera a obtenu 28,51 % des voix et M. Velasquez 26,69 %. L'écart est plus étroit que celui que laissaient présager les sondages effectués à la sortie des bureaux de vote. – *(AFP.)*

Les procès contre les anciens dirigeants communistes

Entre la vengeance et l'oubli

Quatre ans après la chute du rideau de fer, il n'y a pas eu de « Nuremberg du socialisme ». Hormis le déboulonnage de quelques têtes symboliques, la plupart des anciens dignitaires communistes ont échappé à la vindicte populaire ou au tribunal de l'Histoire. Et, aujourd'hui – la douloureuse facture sociale de la transition économique aidant –, les régimes qu'ils ont soutenus ne sont plus couverts de la même opprobre. Au lendemain de la victoire des anciens communistes aux élections législatives de septembre en Pologne, le dissident historique Adam Michnik écrivait avec regret dans les colonnes du quotidien *Gazeta Wyborcza* que *« le passé n'est plus honteux »*.

Dès le début, la *« décommunisation »* à l'Est n'a pas suivi le même scénario d'un pays à l'autre. En Pologne et en Hongrie, où le PC a, de gré ou de force, négocié le processus de transition, l'appareil communiste a échappé aux « purges ». En Tchécoslovaquie, où les cadres du régime ont résisté jusqu'au bout, les sanctions ont été plus sévères. Enfin, il y a le cas de la Roumanie, de la Bulgarie et de l'Albanie, où les anciens communistes, généralement reconvertis en « socialistes », ont – du moins dans un premier temps – réussi à se maintenir au pouvoir.

Aucun pays de l'Est n'est allé jusqu'à dissoudre le Parti communiste, même si le gouvernement roumain a signé un décret en ce sens sans jamais toutefois l'appliquer. Sinon, il y a eu des tentatives, plus ou moins réussies, pour légiférer contre l'ancien régime. Or, entre le souci légitime de « justice » et la volonté de « vengeance », la marge de manœuvre est extrêmement étroite.

Le malaise de l'Histoire

Alors que Tadeusz Mazowiecki, le premier chef de gouvernement non communiste à l'Est, s'était engagé à tirer *« un trait épais »* sur la collaboration avec l'ancien régime pour éviter les règlements de comptes, l'un de ses successeurs de droite, Jan Olszewski, a divisé une grande partie de la société polonaise en faisant de l'*« épuration »* son principal cheval de bataille. M. Olszewski a pourtant dû jeter l'éponge au bout de six mois, en 1992, après avoir créé une véritable psychose qui a paralysé la vie politique du pays. Parmi ceux que son entourage soupçonnait d'être des indicateurs de l'ancienne police politique figurait... Lech Walesa !

Après trois ans de débats passionnels, la Hongrie s'apprête à juger les responsables de la répression sanglante de l'insurrection de 1956, écrasée par les chars de l'armée rouge. Mais l'opposition estime que le gouvernement conservateur de Budapest cherche aussi à exploiter cette situation pour salir, à quelques mois des élections législatives de 1994, l'image de certains dirigeants du Parti socialiste, qui a le vent en poupe.

Parmi les pays d'Europe centrale, c'est dans l'ex-Tchécoslovaquie que la sanction juridique est allée le plus loin. Depuis le 1er août, une nouvelle loi de la République tchèque qualifie le régime communiste de *« criminel »* et *« illégitime »* et estime que *« le Parti communiste, sa direction et ses membres sont responsables du mode de gouvernement du pays »* entre 1948 et 1989. Ce texte, très contesté car il ne fait pas de nuance entre les acteurs du « printemps de Prague » et les artisans de la normalisation qui ont précédé et suivi cette époque, ne se contente pas d'une condamnation morale. Il entrouvre la possibilité de sanctions pénales en autorisant la levée de la prescription pour les *« crimes »*, non spécifiés, commis pendant cette période (1).

La boîte de Pandore avait pourtant déjà été ouverte en Tchécoslovaquie, avec la mise en place d'un processus officiel de « lustration » (vérification des dossiers), visant à interdire l'accès de la fonction publique aux anciens « indics » et aux cadres du PC. Or, cette procédure, censée rester sous la houlette confidentielle du ministère de l'intérieur, a dérapé avec la diffusion « sauvage » de listes d'anciens collaborateurs de la StB, la police politique, basées sur des archives douteuses. La publication dans la presse de dizaines de milliers de noms a créé un climat de panique et brisé un nombre incalculable d'individus, arbitrairement jetés en pâture, sans aucun moyen de recours.

Tandis qu'en Europe centrale les anciens dirigeants n'ont pas été poursuivis – ils se sont souvent reconvertis avec succès dans les affaires – les pays du Sud présentent un cas de figure différent. C'est là que les condamnations et les procès ont été et sont toujours les plus nombreux et spectaculaires : exécution du couple Ceaucescu en Roumanie, condamnation à sept ans de prison du numéro un bulgare, Todor Jivkov (quatre-vingt-deux ans) dont le procès en appel a repris vendredi à Sofia, et, en Albanie, une peine de neuf ans de détention a été infligée à Nexhmije Hodja (soixante-douze ans), la veuve du dictateur communiste.

Outre ces cas hautement symboliques, plusieurs dizaines d'anciens cadres communistes de ces pays sont aujourd'hui sous les verrous. Toutefois, ils ont généralement été condamnés pour « corruption » ou pour leur rôle dans la répression pendant les révolutions de 1989, et non pas pour avoir été directement associés à l'ancien régime pendant de nombreuses années.

Plus l'assise des nouvelles équipes au pouvoir semble faible, plus elles sont enclines à *« épurer »*. L'Albanie en est l'illustration : l'ancien chef de l'Etat, Ramiz Alia, et son premier ministre, Fatos Nano, ont été écroués cet été, tandis que le procès de dix membres de l'ex-bureau politique vient encore d'être reporté à la mi-décembre.

Au-delà des approches différentes et des responsabilités (culpabilités ?) des uns et des autres, les pays de l'Est tentent tous de surmonter le malaise de l'héritage communiste. Et, entre vengeance et oubli, à se réconcilier avec leur propre histoire.

YVES-MICHEL RIOLS

(1) A ce sujet, lire l'article de Jiri Pelikan dans *le Monde* du 20 août.

La Russie en campagne

II. – Est-ce ainsi que les Russes vivent ?

Les élections législatives et le référendum pour adopter une Constitution, qui sont organisés dimanche 12 décembre en Russie, sont le fruit d'une longue lutte pour le pouvoir (*le Monde* du 7 décembre). Elle s'est accompagnée de bouleversements dans une société où les riches désormais se montrent et où les pauvres sont impuissants. Mais discrètement une classe moyenne émerge.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

« Mais, dis-moi, c'est qui, ton chef ? » Elle ne comprend pas, Tatiana, cette solide mère de famille de soixante-cinq ans, que son plus jeune fils, Pavel, vingt-cinq ans, n'ait personne « au-dessus » de lui, aucun supérieur à qui elle pourrait demander s'il est content du travail de son rejeton. Et pour cause : le rejeton en question a monté sa propre « entreprise de supermarchés » – en fait, quelques kiosques dans le centre de Moscou – qui lui permet de rouler en Mercedes, d'être habillé à la dernière mode et de n'avoir de comptes à rendre à personne.

Elle ne comprend pas et elle n'est pas la seule. Après des dizaines d'années de stagnation brejnévienne et d'hésitation gorbatchévienne, comment les Russes ne seraient-ils pas traumatisés par cette entrée au forceps dans un monde nouveau dont ils n'ont, en fait, aucune idée ? Comment, totalement anesthésiés par un système absurde et criminel mais tellement sécurisant pour qui ne cherchait pas à sortir du troupeau, auraient-ils pu trouver en eux les ressources pour faire face ?

Alors, beaucoup disent regretter *« malgré tout »* ce temps d'avant, où les enfants avaient des chefs et ne gagnaient pas en un jour le salaire annuel de leurs parents, où, pour quelques dizaines de roubles, on pouvait aller rendre visite au cousin de Tbilissi ou à l'ami de Riga, où on recevait la *Pravda* tous les matins sans même avoir à la lire, où, selon la formule célèbre, *« on faisait semblant de travailler pour un état qui faisait semblant de nous payer »*. Une vie entre parenthèses, sans véritable espoir mais sans réelle peur du lendemain.

Or aujourd'hui, s'il y a un sentiment partagé par l'immense majorité de la population, c'est bien cette angoisse devant un futur imprévisible. Une angoisse qui existe même chez ceux qui ont réussi à tirer leur épingle du jeu.

Oleg, ancien officier de marine

« Le plus grand changement, c'est que maintenant je suis responsable de moi-même ; matériellement, je m'en sors mieux qu'avant, mais physiquement et moralement, c'est beaucoup plus dur », confie ainsi Oleg, quarante ans, un ancien officier de marine qui sert provisoirement de chauffeur à un homme d'affaire, après s'être essayé au « business ».

Oleg, comme la plupart de ses compatriotes, cultive aussi la nostalgie du « cocon socialiste ». Mais faites-le parler un peu plus précisément des années passées, le temps de se replonger dans ses souvenirs, et, rapidement, les images se ternissent. Certes, *« l'armée se chargeait entièrement de nous, nous fournissait la nourriture, les vêtements »*, mais, *« la plupart du temps, il n'y avait pas de vodka, alors nous buvions de l'alcool « technique », une sorte de méthanol utilisé pour réparer les circuits électriques des moteurs ; avant les fêtes, pour que nos femmes puissent boire avec nous, nous fabriquions des mélanges avec de l'eau »*. Les vêtements ? *« C'était le chef adjoint pour les questions politiques qui distribuait les lots qui nous étaient envoyés de Moscou. En cinq ans, je n'ai reçu qu'une seule paire de bottes pour ma femme... et elles n'étaient pas à la bonne pointure. »*

La chance d'Oleg, c'est d'avoir quitté l'armée au bon moment. *« Tous ceux qui sont restés dans la marine sont maintenant désespérés, leur solde n'est plus payée, ou alors avec des mois et des mois de retard. Ils vivent dans des bases de moins en moins entretenues et ils se plaignent que plus personne ne les respecte »*, dit Oleg, qui évoque le récent suicide d'un de ses anciens camarades *« arrivé au bout de tout »*.

Olga retraitée

Olga, soixante-cinq ans, est aussi arrivée très loin dans le mal-vivre. Son histoire en paraîtrait presque banale, tant elle ressemble à celle de la majorité des retraités russes, principales victimes des changements économiques : la vie « aisée » d'autrefois – de la viande tous les jours... *« quand il y en avait »*, des vacances –, et puis les difficultés qui se multiplient, la lente dégradation du niveau de vie pour aboutir à se priver de tout.

« Je vais dans un supermarché comme dans un musée : uniquement pour regarder », ironise Olga, qui touche, avec son mari, 40 000 roubles par mois, alors que le kilo de viande atteint maintenant 5 000 roubles. La viande ? *« Nous sommes devenus végétariens*, dit-elle. *Heureusement que nous avons fait des stocks il y a trois ans, sinon nous ne pourrions même plus acheter des patates. »* Toutes les économies accumulées – 10 000 roubles en une vie de travail – ont fondu comme neige au soleil à cause de l'inflation. Quand nous l'avons rencontrée, elle finissait d'écrire à une amie : *« Cette année, je n'irai pas au sanatorium comme d'habitude malgré les recommandations du médecin. »* La faute du capitalisme ? *« Ce n'est pas le capitalisme qui est responsable*, s'insurge-t-elle, *c'est la spéculation ! »*

« Moi, encore, je peux vivre », explique Olga. Elle parle alors d'une de ses voisines, âgée de quatre-vingts ans, qui ne peut rien faire qu'attendre que les gens de son immeuble pensent à lui apporter un bol de soupe ou un morceau de pain : *« Chez elle, même les cafards ont faim ! »* Et puis, encore plus enfoncés dans leur détresse, ces milliers – trente mille pour la seule ville de Moscou – de « BOMJI », « sans domicile fixe », errant d'une gare à l'autre, sans aucun secours.

Si les personnes âgées subissent de plein fouet ce passage chaotique à l'économie de marché, c'est d'abord parce que beaucoup d'entre elles ne peuvent, comme la majorité de leurs compatriotes, profiter des « avantages » des deux systèmes qui cohabitent en ce moment en Russie. En effet, si l'on prend en considération les seuls salaires « officiels », 90 % des Russes devraient avoir à peine de quoi manger. Mais il faut ajouter les produits qui sont encore distribués par les entreprises, l'appartement, le chauffage, l'électricité gratuits et, surtout, les « travaux annexes » qui rapportent souvent davantage que l'emploi officiel.

Marina, secrétaire Galina, cadre

Marina, secrétaire, va une fois par mois à Istanbul acheter des vestes de cuir qu'elle revendra ensuite, le double, à un ami propriétaire d'un kiosque dans le centre-ville. Tel autre employé d'une entreprise de travaux publics passe chaque jour à son bureau, uniquement pour débaucher quelques-uns de ses collègues, prendre du matériel et aller retaper les appartements de ses voisins. Un professeur d'université fait le taxi dans ses nombreux moments de loisir et la gardienne de nuit d'une usine travaille, le jour, comme femme de ménage. Sans parler de ces centaines d'enfants qui, une fois l'école terminée – quand ils y vont –, nettoient les voitures, livrent les hamburgers aux automobilistes et empochent de petites fortunes.

La vraie révolution, celle qui serait à même de radicalement changer une société figée, elle est peut-être là, dans cette formation en Russie d'une classe moyenne qui ne fait pas beaucoup parler d'elle ; qui, loin de l'ostentation des nouveaux riches, commence à amasser de confortables pécules et constituera peut-être, demain, comme elle l'a été en Europe occidentale, le fondement de la société civile. Un exemple : Galina travaille comme cadre dans la société qui gère le métro de Moscou. A ce titre, elle vivait avec sa famille dans un immeuble du quartier chic de la capitale. Lorsque les appartements ont été privatisés, c'est-à-dire qu'ils ont été cédés contre une poignée de roubles à leurs locataires, elle n'a pas fait la moue, contrairement à beaucoup de ses concitoyens : *« De toute manière*, disent-ils, *on savait que nous resterions toute notre vie dans ces appartements, alors cela change quoi qu'ils nous appartiennent ? »*

Galina, elle, a loué pendant un an son appartement à des Occidentaux – 1 100 dollars par mois – et emmené toute sa famille vivre dans les deux pièces de la petite datcha des environs de Moscou. *« C'était dur, mais ça valait la peine. »* Bigre : avec les quelque 15 millions de roubles ainsi récoltés, Galina a acheté un nouvel appartement, remis l'ancien à neuf – *« aux normes occidentales »*, comme on dit ici – et compte le louer cette fois *« au moins 3 000 dollars par mois »* à des étrangers. Pour ces derniers, Moscou n'est-elle pas devenue, après Hongkong, la ville la plus chère au monde ?

« Lorsque nous avons ouvert nos magasins, explique Florence Grimbert, responsable des produits Yves Rocher pour l'ex-URSS, *on avait l'impression que les Moscovites pouvaient dépenser le moindre sou pour acheter du parfum. Aujourd'hui, et cela vaut surtout pour ceux qui commencent à avoir un peu d'argent, ils paraissent calculer davantage, et éventuellement se priver de luxe pour acheter une machine à laver ou une voiture. »* Il reste que, avec 14 000 clients par mois, les deux magasins Yves Rocher de Moscou sont les plus fréquentés des 1 200 boutiques que la firme possède dans le monde.

Sergueï homme d'affaires

Sergueï, lui, n'hésite pas entre une eau de toilette ou une voiture. Il achète tout, tout de suite et plutôt deux fois qu'une. Prototype de ces *« biznessmany »* qui tiennent le haut du pavé de la capitale, il avoue, à trente ans, avoir amassé une fortune de près de 500 millions de dollars en spéculant sur le pétrole et les métaux précieux. Aller au restaurant en sa compagnie est tout un spectacle.

D'abord, il sortira de son coffre-fort personnel des liasses de billets de 100 dollars qu'il enfouira dans ses poches et sera sidéré quand son interlocuteur lui expliquera qu'en Europe les gens vraiment riches n'ont jamais d'argent liquide sur eux. *« Mais alors, à quoi ça sert d'être riche ? »* Toujours accompagné de ses trois gardes du corps solidement armés, même pour traverser la rue, il fait le bonheur des restaurateurs chics de Moscou. *« Avec lui, c'est simple : il commande toute la carte, les meilleurs vins, même s'il ne boit qu'une vodka ! »*, ironise un chef français.

Ces nouveaux riches ne sont peut-être pas bien nombreux, mais comme ils se voient ! Leur morgue, leurs liens avec les différentes mafias, leur passé d'anciens apparatchiks (parfois), sont perçus comme autant d'agressions par la population. Les pratiques criminelles liées (souvent) à leurs actions ont créé une véritable psychose de l'insécurité. Et pas seulement à Moscou. *« Avant, le soir, nous ne pensions même pas à fermer notre porte à clef ; aujourd'hui, nous avons une porte blindée »*, explique un kolkhozien de Tver.

Certes, les crimes, les vols, les agressions se sont multipliés depuis quelques années. Certes, la nuit, il vaut mieux ne pas laisser sa voiture dehors, surtout si elle est munie d'un auto radio *« aux normes occidentales »*. Certes, de nombreux étrangers se sont fait délester de leur portefeuille et certains ont été sauvagement agressés. Mais demandez à vingt personnes si elles connaissent dans leur famille, leur entourage ou même leurs connaissances plus lointaines quelqu'un ayant été victime d'une agression, elles vous répondront par la négative.

Tous, et même Oleg l'ancien officier de marine, disent pourtant avoir peur de sortir le soir. Conjuguée à la hausse des prix des spectacles mais aussi des transports publics, cette angoisse a vidé les théâtres, les cinémas. Même pour un match de Coupe d'Europe de football – et avec le Spartak de Moscou ! – l'immense stade Lénine accueille rarement plus de dix mille personnes. Mais ces supporters, désormais libres de manifester leurs émotions, font maintenant plus de bruit que les foules qui se pressaient « avant » sur des gradins scrupuleusement entourés de policiers zélés.

Hier, uniformément grise, la Russie, aujourd'hui, commence à vivre en couleurs, donc en contrastes.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Prochain article :

Une Fédération introuvable

Le fait du prince

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Demandez à Alexeï Smirnov si les Russes vivaient mieux il y a dix ans qu'aujourd'hui et il vous répondra avec un grand sourire : *« Je suis peut-être mal placé pour juger : il y a dix ans, j'étais dans une cellule spéciale de la prison de Lefortovo, là même où sont enfermés aujourd'hui Routskoï et Khasboulatov ! »*.

Président du Centre de recherche sur les droits de l'homme de Moscou et membre de « Mémorial », l'association qui regroupe les anciens prisonniers politiques, il estime que la *« moralisation »* de la Russie prendra encore dix ans. *« Hier, nous étions victimes d'une répression politique quotidienne implacable. Aujourd'hui, si cette répression a pris fin, la population est encore totalementdésarmée face au pouvoir. »* Ce qu'il souhaite, c'est parvenir à créer des organisations multiples, des corps intermédiaires, qui pourraient *« faire tampon »* entre l'Etat et les citoyens. S'il est inconvenant, ne serait-ce que pour la mémoire des dizaines de millions de morts de la période soviétique, de dire que sur ce plan rien n'a changé en Russie, il serait exagéré de parler, aujourd'hui, de ce pays comme d'une « vraie » démocratie. Du simple policier qui se livre à un racket juteux des automobilistes au Président lui-même qui en prend tous les jours bien à son aise avec les règles élementaires du droit, c'est d'abord le fait du prince qui domine, sans contestation possible. Tous les jours, le Centre de recherche sur les droits de l'homme reçoit au moins une cinquantaine de lettres, comme celle de ce père de famille qui affirme que son fils a été tué dans un commissariat de police.

Ainsi, Alexeï Smirnov estime qu'il n'y a plus de prisonniers politiques aujourd'hui en Russie car, à son avis, Rouslan Khasboulatov, Alexandre Routskoï et les autres acteurs de la rébellion de la Maison Blanche ne méritent pas ce nom. Mais, ajoute-t-il aussitôt, *« les autres prisonniers sont toujours enfermés dans des goulags, souvent après des procès tronqués où les droits de la défense ont été totalement ignorés »*. Et dans ces camps, les prisonniers souffrent maintenant de famine.

Mémorial, qui a fermement protesté contre la « chasse » organisée aux Caucasiens à Moscou durant la période d'état d'urgence décrété à la suite de l'assaut contre la Maison Blanche, a exigé qu'une enquête soit menée. *« Le plus grave*, estime Alexeï Smirnov, *c'est que contrairement à l'Allemagne qui a connu une dénazification après Hitler, il n'y a eu chez nous aucune entreprise de ce type. »* Il sait de quoi il parle : l'homme qui l'a fait mettre en prison occupe aujourd'hui un poste important au ministère de la sécurité.

J.-A. F.

Les forces sécessionnistes gagnent du terrain à Bihac

Les forces du leader sécessionniste Fikret Abdic ont poursuivi avec succès leur offensive dans la poche musulmane de Bihac (nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine), gagnant du terrain sur les troupes régulières du gouvernement de Sarajevo, a annoncé, lundi 6 décembre, à Sarajevo un porte-parole de la FORPRONU (Force de protection des Nations unies).

Le porte-parole a souligné que l'offensive des forces de M. Abdic – un Musulman – n'avait pu avoir lieu que parce qu'elles avaient contourné les unités gouvernementales en passant par l'ouest, sur les territoires croates contrôlés par les Serbes indépendantistes de Krajina. La poche de Bihac se trouve à la frontière avec la Croatie et touche les territoires sur lesquels les Serbes ont proclamé unilatéralement une «République serbe de Krajina».

D'autre part, un nouveau bombardement sur Sarajevo a fait six morts et vingt-huit blessés. Les tirs d'artillerie ont notamment touché un marché du centre de la capitale bosniaque.

A Zagreb, le président croate Franjo Tudjman a évoqué la possibilité pour son pays d'accorder un accès à la mer aux Musulmans bosniaques en leur cédant un corridor entre Dubrovnik et la frontière du Monténégro. En compensation, la ville côtière de Neum, revendiquée par les Musulmans, serait incorporée à la Croatie. Neum se trouve actuellement sur le territoire bosniaque et coupe la Dalmatie en deux. – *(AFP, Reuter.)*

La situation en Bosnie-Herzégovine

Fikret Abdic, le PDG

En rébellion ouverte contre Sarajevo, «Babo» veut faire de cette enclave musulmane une province autonome neutre

VELIKA KLADUSA
(Bosnie occidentale)

de notre envoyé spécial

Petit, roublard et rondouillard, yeux bleus dans un visage poupin cerné de cheveux grisonnants, le verbe facile, simplement vêtu, Fikret Abdic, qui oublie parfois de retirer ses pantoufles quand il reçoit, ne ressemble pas au négociateur tortueux, au riche manager implacable, à l'homme de fer qu'il est pourtant.

«Je suis construit de tel façon qu'on ne peut me détruire», dit celui qui est, avant toute chose, le fondateur, le directeur général, le père de la gigantesque société Agrokomerc et de la petite ville de Velika-Kladusa, à la pointe nord-ouest de la Bosnie. En conflit avec l'armée fidèle à Sarajevo, assiégé par les forces serbes, il veut faire de sa région une «Province autonome», un paradis sans taxe. *«Il réussira»*, assurent ceux qui le connaissent.

Grâce à ses marchandages sans fin et ses nombreuses relations, il a fait de la poche musulmane de Bihac une région plus prospère que les territoires serbes qui l'encerclent. Rescapé du plus grand scandale financier de l'ex-Yougoslavie, Fikret Abdic passe pour indestructible. Personne ne connaît de point faible à cet homme de cinquante-quatre ans, sans charisme, à l'exception, peut-être de la plus jeune de ses filles.

«Babo» (tonton), comme l'appellent ceux qui l'aiment, n'a pas de vices connus. Il ne fume pas, ne boit pas d'alcool, n'a pas d'aventures. Il semble n'avoir qu'une passion : travailler seize à dix-huit heures par jour pour sa «chose», pour Agrokomerc. A l'en croire, le pouvoir ne l'intéresse pas. Pourtant, il fut membre du comité central de la Ligue des communistes de Bosnie-Herzégovine, député au Parlement fédéral yougoslave, membre de la présidence collégiale bosniaque ; il est, aujourd'hui, le président de la «Province autonome de Bosnie occidentale» qu'il vient de proclamer pour conclure une paix séparée avec les Serbes et les Croates. Lors des premières élections libres, en 1990, il a eu *«34 % de plus de voix qu'Izetbegovic* [le président bosniaque, son ennemi], *mais* [il a] *préféré* [s']*occuper d'Agrokomerc»*.

Sauveur ou profiteur?

Petite coopérative d'une trentaine d'employés lorsque, jeune ingénieur agronome, il arrive à sa tête en 1967, Agrokomerc se classe vingt ans après – en 1987, le sommet de sa puissance et le début des ennuis –, au tout premier rang : première société de la région, premier producteur d'œufs et de poulets de l'ex-Yougoslavie, dixième producteur de dindes et, tous classements confondus, vingt-quatrième société de la défunte fédération. Un puissant combinat agroalimentaire de 13 000 employés, avec ses filiales à l'étranger, sa flotte de camions, son siège social, ses diversifications : routes, bâtiment, installations portuaires.

«Fikret» – même les soldats serbes l'appellent ainsi – a le don de faire parler de lui. Mais personne ne sait au juste à quoi s'en tenir à son sujet. On l'aime souvent, on le hait parfois, on craint toujours sa puissance. Il est le «sauveur» ou le «profiteur», le «tonton» qui distribue les animaux d'Agrokomerc quand la guerre éclate, ou le *hajduk* (bandit), qui prélève un fort pourcentage des fonds qu'il transfère par miracle dans l'enclave. *«On ne construit pas un tel empire économique dans un régime communiste en partant de rien, en respectant les lois»*, remarque l'un de ses admirateurs. Les méthodes sont parfois douteuses, mais le régime l'est aussi et, dans ces conditions, disent ses partisans, seul le résultat compte.

Pour ses fidèles, l'histoire de M. Abdic ressemble à une légende, bâtie dans le coin occidental et pauvre de la Bosnie . Fils d'une famille nombreuse de paysans musulmans désargentés, le jeune Fikret parcourait chaque jour à pied 15 kilomètres pour se rendre de son village natal à l'école de Velika Kladusa. A force de travail, il devient ingénieur ; à force d'obstination, il se fait capitaine d'industrie dans une société marxiste ; *«à force de magouilles»*, s'exclament ses détracteurs, il s'empare de la région.

M. Abdic a parfois dépassé les limites floues d'un système rigide. En 1987, «Fikret» se retrouve en prison. Pour se financer, Agrokomerc a émis pour près d'un milliard de dollars de lettres de change. Sans provisions. Accusé d'avoir donné l'aval à ces opérations, Handija Pozderac, un musulman, vice-président yougoslave, est forcé à la démission. Hier comme aujourd'hui, la politique est au service d'Agrokomerc. Emprisonné pendant vingt-six mois, M. Abdic dénonce une conspiration *«politico-policière»*.

Règlements de comptes politico-ethniques

Ironie de l'Histoire, le «modéré» de Velika Kladusa qui s'oppose aujourd'hui aux «extrémistes musulmans» de Sarajevo semble avoir été, à l'époque, l'objet de règlements de comptes politico-ethniques. Lors de «l'Agrogate», la presse de Belgrade relève *«la concentration étonnante»* de Musulmans à Agrokomerc, évoque la volonté d'ériger à Velika-Kladusa un monument à la mémoire d'un conquérant ottoman, parle du financement d'une mosquée à Zagreb. Le conseiller juridique de M. Abdic est aussi inculpé pour avoir milité pour une Bosnie ethniquement pure, dirigée par les Musulmans (*le Monde* du 8 octobre 1987). *«Comme aujourd'hui, on m'accusait, alors, d'avoir fait quelque chose de trop grand pour cette région»*, se défend-il.

Et, aujourd'hui comme hier, Fikret en appelle «au peuple». Ce peuple qui, en 1987, l'attendait en masse à sa sortie de prison. *«Personne n'a fait ça, même pour Tito!»*, s'exclame-t-il. Ce peuple qui, aujourd'hui, signe et manifeste pour l'autonomie. Et qu'importe qu'aujourd'hui comme hier les autobus d'Agrokomerc déversent la foule des employés-obligés, puisque lors des premières élections libres, il a été triomphalement élu. Même ses adversaires doivent reconnaître que M. Abdic, qui vit dans une maison assez simple à Velika Kladusa, n'a pas le goût du luxe, qu'il aurait pu faire fortune ailleurs.

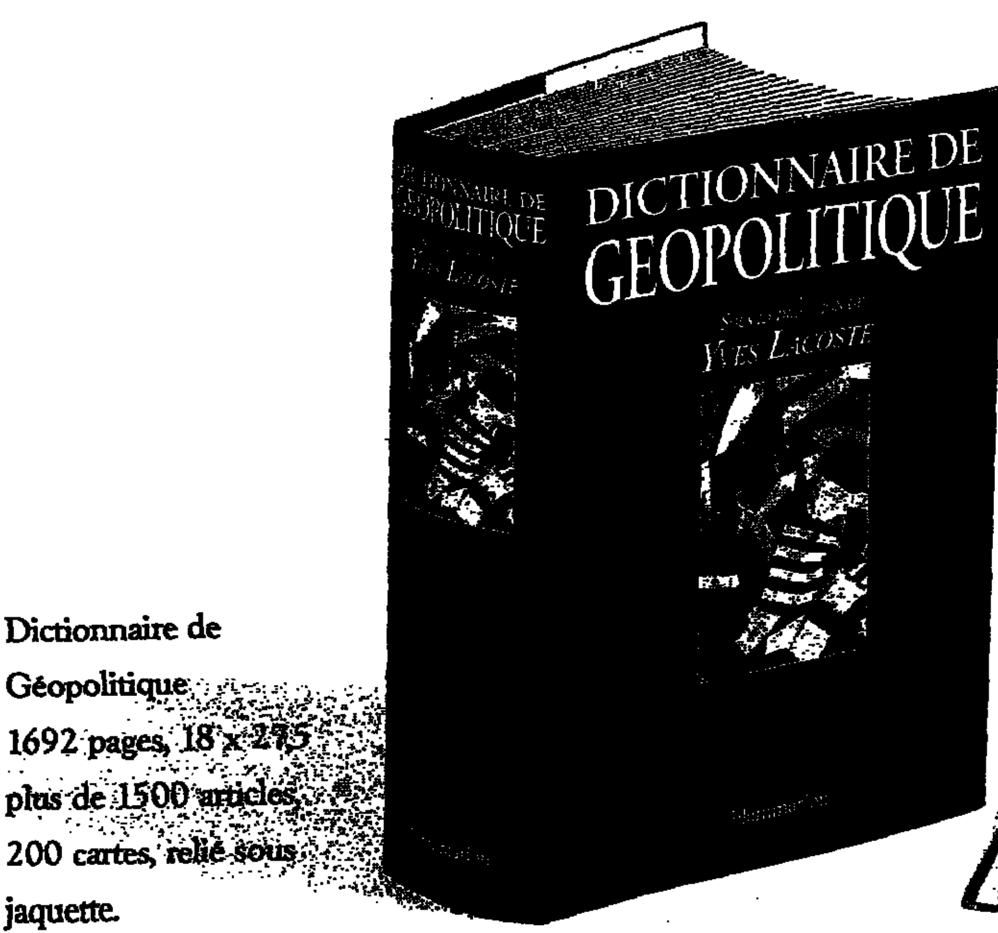
Malgré le conflit, sa vraie raison de vivre est ici ; quitte à proclamer l'indépendance! «Fikret» y entretient son monument : la vieille citadelle ottomane qui surplombe la ville. En pleine guerre, il continue de la restaurer, couvrant l'intérieur de marbre. Pas pour lui. Pour en faire un luxueux hôtel et, de sa petite province, un grand centre touristique.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Une protestation de «Reporters sans frontières»

Les postes de radios sont bloqués à Sarajevo

Les postes de radio collectés en France par «Reporters sans frontières» au profit des habitants de Sarajevo ont été bloqués par les Serbes à l'aéroport de la capitale bosniaque, rapporte l'association dans un communiqué publié lundi 6 décembre et appelant à *«refuser l'inacceptable». «A l'heure où à Genève, les Serbes veulent imposer le dépeçage de Sarajevo, un silence étourdissant s'abat sur l'Europe. Comme si chacun était décidé à ce qu'on en finisse au plus vite. A tourner la page. Honteusement. Ces quelques postes de radio pourraient être un symbole. Si nous le voulons. Si nous en sommes encore capables»*, écrivent les responsables de «Reporters sans frontières» .



PROCHE-ORIENT

ISRAËL

Les excès des colons juifs sont condamnés par la grande majorité de la population

La guerre ouverte que se livrent désormais les colons juifs messianiques et les tireurs intégristes palestiniens dans les territoires occupés a fait, lundi 6 décembre, deux autres victimes et provoqué de nouvelles émeutes anti-arabes à Hébron, en Cisjordanie. Un second attentat au cocktail Molotov, qui n'a fait que deux blessés légers, a eu lieu, dans la soirée, au nord de Jérusalem. Les excès des colons juifs sont condamnés par la grande majorité de la population israélienne.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Au moment où le premier ministre, Itzhak Rabin, annonce le report *«de deux ou trois semaines»* de la mise en œuvre de l'accord sur l'autonomie palestinienne signé, le 13 septembre dernier, avec l'OLP – report *«compris par l'autre partie»*, affirme le chef de l'exécutif –, les violences gagnent dangereusement du terrain. Des manifestations organisées par la droite et l'extrême droite à Jérusalem, à Tel Aviv et dans d'autres villes ont rassemblé de très jeunes et très actifs opposants au processus de paix.

Mordechaï Lapide et son fils Shalom ont été tués par balles, à quelques kilomètres de leur résidence, dans l'implantation juive de Kiriat Arba. L'attentat a été revendiqué par le Mouvement de la résistance islamique Hamas, dont le «chef militaire» avait été tué, il y a deux semaines, à Gaza.

Haut lieu de la colonisation juive dans les territoires, Kiriat Arba, qui abrite huit mille âmes, est un sanctuaire gardé jour et nuit. Cette implantation, la plus peuplée parmi toutes celles qui se réclament du «Grand Israël» biblique, voisine avec la ville arabe d'Hébron où résident plus de 70 000 Palestiniens. Quatre cents Israéliens religieux, armés et fanatisés, parmi lesquels de nombreux enfants, vivent, en outre, à deux pas de Kiriat Arba, au cœur même de la vieille cité arabe, dans une demi-douzaine de bâtiments, occupés par des juifs au début du siècle, puis *«reconquis sur les Arabes»* après l'occupation militaire de la Cisjordanie en 1967.

Père de quinze enfants, Mordechaï Lapide avait quasiment le même âge que Talal Rushdie Bakri, cinquante-quatre ans, père de onze enfants, tué sans raison, samedi dernier, à Hébron, par deux colons juifs un peu nerveux, qui ont été arrêtés. *«La violence engendre la violence»*, avait prévenu, lundi, le numéro un du Fatah en Cisjordanie, Fayçal Husseini.

«Les actions terroristes des colons et la répression par les soldats (...) menacent sérieusement le processus de paix tout entier», avait ajouté M. Husseini. «Mettant en garde contre la poursuite des exactions, il avait rappelé que *«le droit à l'autodéfense est garanti par le Fatah, lequel est tout à fait capable de riposter»*. Sommant M. Rabin de *«dénoncer les meurtres de Palestiniens»*, l'hommelige de Yasser Arafat à Jérusalem-Est avait invité le gouvernement *«à désarmer les colons et à dissoudre les unités spéciales de l'armée.»*

Souvent déguisés en Arabes, ces commandos spéciaux, qui ont à leur actif la mort de plusieurs dizaines d'activistes palestiniens, ont tué, lundi, près de Ramallah, un jeune islamiste, Abdel Rahman Arouri, soupçonné d'avoir participé à l'attentat qui avait coûté la vie à deux colons, mercredi dernier, à El Bireh. Il avait été récemment libéré après avoir purgé une peine d'un an de prison pour appartenance à une *«organisation terroriste.»*

«Pas de doute. L'objectif des terroristes est de provoquer un cycle de violence pour essayer d'obtenir l'arrêt du processus de paix. Ils n'y parviendront pas, a réagi M. Rabin après le double meurtre d'Hébron. *Nous devons poursuivre la mise en œuvre du retrait de Gaza et de Jéricho, sinon c'est simple : nous aurons une intensification de la violence et six années d'intifada supplémentaires.»*

Le 9 décembre, en effet, le soulèvement palestinien contre l'occupation des territoires entrera dans sa septième année. Depuis lors, ces violences ont coûté la vie à près de 1 150 Palestiniens, dont 176 cette année, et à 186 Israéliens, dont 51 en 1993. Sombre bilan qui, si l'on en juge par l'humeur guerrière des adversaires du processus de paix, va certainement s'alourdir dans les semaines à venir.

«Une bande de voyous maraudeurs»

«Trop de sang a été versé, a menacé, lundi, le maire de Kiriat Arba, Zvi Katsover. *Le calme ne reviendra pas tant que ce gouvernement n'aura pas renoncé à son projet irresponsable de faire la paix avec des assassins.»* Et Noam Arnon, porte-parole des colons d'Hébron, d'appeler, à la télévision nationale, *«au soulèvement du peuple juif contre ce honteux gouvernement»*. En clair, les colons les plus extrémistes – *grosso modo* 15 à 20 % des 120 000 qui vivent à Gaza et en Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem-Est – sont prêts à tout pour faire avorter le processus de paix.

Leur principal problème, c'est leur isolement relatif par rapport à la grande masse des quatre millions d'Israéliens juifs qui résident en Israël même. La droite et l'extrême droite, qui ont annoncé, lundi, leur première tentative de coalition sous le nom de Hatikvah (Espoir), sont encore trop divisées pour faire campagne commune contre le processus de paix engagé par les travaillistes et leurs alliés.

En ouvrant de plus en plus souvent le feu sur des Palestiniens innocents, en s'en prenant violemment à des journalistes, à des Arabes sans défense et à leurs biens, en insultant les soldats chargés de les protéger, les colons se coupent de l'immense majorité de leurs compatriotes, qui ignorent les territoires occupés et se contentent de vivre à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de leur pays. Il n'était, pour se convaincre des réactions négatives qu'engendrent leurs excès, que de lire, lundi, les éditoriaux des principaux quotidiens. De la droite, représentée par *Maariv*, qui qualifiait les colons d'Hébron de *«bande de voyous maraudeurs»* et qui appelait les autorités à *«prendre les mesures les plus sévères y compris l'arrestation des leaders»*. A la gauche, avec *Haaretz*, qui engageait les commandants militaires à *«ne pas dialoguer avec les gens armés de Kiriat Arba, lesquels ne cherchent qu'à renverser le gouvernement par la force»*.

PATRICE CLAUDE

Rencontre Arafat-Pérès le 9 décembre à Grenade. Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, a indiqué mardi 7 décembre qu'il rencontrera M. Yasser Arafat, le président de l'OLP, jeudi à Grenade à l'occasion d'un colloque organisé par l'UNESCO. – *(AFP.)*

De passage à Amman

Warren Christopher souligne l'engagement des Etats-Unis pour «une paix globale»

Le chef de la diplomatie américaine, Warren Christopher, a souligné, lundi 6 décembre, à Amman, au cours d'une conférence de presse commune avec le roi de Jordanie, l'engagement des Etats-Unis pour *«une paix globale»* au Proche-Orient. Il a, en outre, affirmé que cette paix ne peut être complète sans un soutien économique. *«Nous avons tous besoin de susciter un élan économique dans la région»*, a-t-il déclaré.

M. Christopher a, d'autre part, refusé d'intervenir auprès d'Israël, comme le lui demandait Yasser Arafat, qu'il a longuement rencontré à Amman, pour que l'accord sur l'autonomie palestinienne commence à être mis en œuvre, le 13 décembre, comme prévu. Il a, en revanche, indiqué, au cours d'une conférence de presse commune avec le chef de l'OLP, que les Etats-Unis étaient prêts à fournir du matériel non offensif à la police palestinienne quand elle prendra en charge le maintien de l'ordre dans les régions de Jéricho et de Gaza.

De son côté, le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a qualifié, lundi, de *«grand pas en avant»* les résultats obtenus, à Damas, par le secrétaire d'Etat américain sur le dossier de six soldats disparus pendant la guerre du Liban (*le Monde* du 7 décembre). *«J'ai été très heureux de l'initiative américaine*, a-t-il souligné. *J'y attache une grande importance»*. – *(AFP.)*

IRAN

Coiffures décadentes

Les coiffeurs de Téhéran devront fermer boutique s'ils ne respectent pas les normes islamiques et font des coupes de cheveux *«décadentes»*, a déclaré, lundi 6 décembre, un responsable de la police, dans un entretien publié par le journal *Abrar*.

Il a précisé qu'il avait convoqué les coiffeurs ainsi que leurs représentants syndicaux pour leur demander de *«se conformer strictement aux normes islamiques»*. Il n'a pas indiqué ce qu'est une coupe *«décadente»*. Mais certains jeunes Iraniens ont adopté le style «rap», court sur le côté avec une crête au milieu. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

GABON

En dépit d'irrégularités, les observateurs internationaux apportent leur caution au scrutin présidentiel

Deux jours après le premier tour de l'élection présidentielle, organisé dimanche 5 décembre dans la confusion, les Gabonais attendent le verdict des urnes, dans la crainte de débordements qu'une victoire du président sortant Omar Bongo pourrait engendrer. En dépit de nombreuses irrégularités, les observateurs internationaux estiment que ce premier tour s'est bien déroulé.

LIBREVILLE

de notre envoyée spéciale

A quand le résultat? Quel résultat? Les perdants l'accepteront-il? Ces questions, soulevées par les scrutins pluralistes en Afrique, pour cause de nouveauté, se posent avec une acuité particulière à Libreville, où le premier tour de l'élection présidentielle s'est déroulé dans la plus grande confusion, dimanche 5 décembre (*le Monde* du 7 décembre). Si les observateurs internationaux ont tous relevé de graves carences administratives à Libreville, ceux qui étaient déployés à l'intérieur du pays se sont félicités du bon déroulement du scrutin.

Le degré d'incompétence des fonctionnaires chargés d'organiser le scrutin à Libreville relève de l'énigme. Prenant les choses en main, assesseurs, électeurs et représentants des partis ont assuré eux-mêmes le déroulement des opérations, en utilisant des listes électorales différentes, en se proposant comme membre de bureau, ou en suggérant d'inédites règles de vote, faute de consignes : les électeurs ont voté en contrevenant totalement au code électoral.

En dépit de ces défaillances – qui ont fait l'objet de réserves –, les observateurs internationaux ont unanimement apporté leur caution au scrutin. Les délégations de la Commission internationale des juristes (CIJ), de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Congrès national africain (ANC) et de l'Institut africain-américain ont estimé, dans une déclaration commune, que *«les Gabonais* [avaient] *eu la possibilité de s'exprimer librement»*, soulignant que les observateurs n'avaient pas relevé *«une volonté délibérée de fraude»*.

Même tonalité chez les parlementaires français et européens : *«Au regard de nos normes, il n'y a pas eu beaucoup d'irrégularités»*, a admis Joël Bourdin, sénateur (Républicain et Indépendant, Eure). Lui-même et ses collègues, Louis Perrein (PS, Val d'Oise) et Jean-Pierre Cantegrit (Union centriste, Français établi hors de France), ainsi que le député Michel Voisin (UDF, Ain), ont jugé le scrutin *«correct»*.

Se voulant *«indulgent face au processus démocratique»*, Jean-Paul Benoit, député européen (groupe socialiste), a, pour sa part, estimé que *«malgré certaines défaillances à Libreville, on* [pouvait] *valider ce scrutin»*, puisque *«le désordre n'a avantagé ou désavantagé personne»*.

Combien d'électeurs ?

Si, en aparté plusieurs observateurs, parmi la centaine d'étrangers présents (africains, français, canadiens et américains), ont émis de fortes réserves, aucune voix ne s'est élevée pour contredire les prises de position publiques. Le déroulement du scrutin soulève pourtant quelques questions fondamentales : quel était le nombre d'électeurs? Combien y avait-il de bureaux de vote?

En l'absence de chiffres officiels, étant donné l'improvisation totale, l'opposition, qui avait demandé le report de l'élection, craint que des fraudes n'interviennent en aval du scrutin. Aussi, la Commission nationale électorale, présidée par le ministre de l'administration du territoire et comprenant des représentants de l'opposition, s'est-elle engagée dans de longues palabres sur les modalités de recensement et de publication des résultats.

Les procès-verbaux des bureaux de vote de province devaient être acheminés par avion à Libreville. L'opposition a averti qu'elle centralisait des copies de ces procès-verbaux afin de confronter ses propres résultats à ceux que les autorités publieront. Dans l'attente des résultats officiels, le parti au pouvoir et les formations d'opposition entretiennent la tension en se livrant sur les ondes de leur station respective, Radio-Unité et Radio-Liberté, à une surenchère d'informations et de désinformation.

MARIE-PIERRE SUBTIL

AFRIQUE DU SUD

Le Conseil exécutif de transition entre en fonctions

Pour la première fois dans l'histoire de l'Afrique du Sud, les Noirs ont un droit de regard effectif sur la conduite des affaires du pays, en siégant, à partir de mardi 7 décembre, au Conseil exécutif de transition (TEC) jusqu'à la tenue des élections multiraciales du 27 avril. La séance inaugurale du TEC devait avoir pour cadre le bâtiment du Conseil présidentiel, situé dans le vaste complexe parlementaire du Cap. Le TEC aura pour principale fonction d'assurer la transition vers une Afrique du Sud multi-raciale. Il aura un droit de veto sur le gouvernement de Pretoria et interviendra s'il juge que les libertés politiques sont menacées. Il donnera aux organisations noires un droit de regard sur la conduite des affaires dans les domaines concernant la défense, le maintien de l'ordre, les renseignements, les finances, les affaires étrangères, les gouvernements locaux et régionaux et le statut des femmes.

Chacun des vingt et un partis et organisations politiques ayant participé aux négociations multipartites sur l'avenir du pays et la Constitution intérimaire, qui sera en vigueur pendant les cinq années suivant les élections, est autorisé à siéger au sein du TEC. – *(AFP.)*

ALGÉRIE

Un des ravisseurs des trois agents consulaires français a été tué

Un des ravisseurs des trois agents consulaires français, Mohammed Guezmir, vingt-quatre ans, a été tué, lundi 6 décembre, au centre de la capitale. Repéré dans un autobus des transports urbains par un policier, il avait tenté de s'enfuir en prenant en otage une jeune passagère. D'autre part, le président du tribunal d'Oran, Lakhdar Rouaz, quarante-neuf ans, a été tué, lundi, par trois hommes armés de pistolets automatiques, près de son domicile, dans le quartier des halles. C'est le sixième magistrat assassiné, depuis mai dernier, par des groupes présumés islamistes.

A Alger, les mesures de sécurité ont été renforcées autour des bâtiments consulaires et diplomatiques occidentaux, ainsi qu'aux abords du lycée français de Ben Aknoun. Paris et Bonn, après Rome et Madrid, ont renouvelé fermement leurs consignes de vigilance à leurs ressortissants.

Dans un communiqué diffusé, lundi, à Paris, et signé par Moussa Kraouche, son porte-parole, remis en liberté sous contrôle judiciaire, la Fraternité algérienne en France (FAF) qui sert de paravent à l'ex-Front islamique du salut (FIS), qualifie les récentes agressions contre des ressortissants étrangers *«d'actes odieux qui n'ont pour objectif que de nuire à l'image des musulmans et à l'hospitalité du peuple algérien»*. – *(AFP, AP.)*

BURUNDI : les funérailles du président Ndadaye se sont déroulées dans le calme et la dignité. – Les Burundais ont inhumé, lundi 6 décembre, dans le calme et la dignité leur président, Melchior Ndadaye, qui a reçu tous les honneurs militaires, un mois et demi après son assassinat par des soldats putschistes. Sept autres personnes, dont un ministre et le président de l'Assemblée nationale, elles aussi tuées pendant ou après la tentative de coup d'Etat du 21 octobre, ont été enterrées à ses côtés dans le jardin de l'ancien palais royal. – *(AFP.)*

SAHARA OCCIDENTAL : le Conseil de sécurité souhaite un référendum au plus tard à la mi-1994. – Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est félicité, lundi 6 décembre, de la détermination du secrétaire général à *«aller de l'avant»* à propos de l'inscription des électeurs habilités à participer au référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Il a jugé *«d'une importance cruciale»* l'objectif consistant à organiser cette consultation *«au plus tard au milieu de l'année 1994»*. D'autre part, dans une lettre adressée à son homologue français, Mohamed Salem Ould Saleck, «ministre des affaires étrangères» du Front Polisario, souhaite que Paris abrite un second cycle de négociations directes avec le Maroc. – *(AFP, Reuter.)*

SOMALIE : le porte-avions américain quitte les eaux somaliennes. – Les Etats-Unis ont retiré lundi 6 décembre le porte-avions *USS-America* qui croisait au large des côtes somaliennes depuis plus d'un mois. Le bâtiment, avec à son bord 5 500 Marines, avait été dépêché dans les eaux somaliennes après la mort de 18 soldats américains au cours d'un affrontement avec des miliciens du chef de clan Mohamed Farah Aïdid, le 3 octobre. – *(AFP.)*

ASIE

VIETNAM

Le rythme des réformes fait l'objet d'un débat serré au sein du Parti communiste

La préparation d'une première conférence nationale du PC vietnamien, qui pourrait se réunir fin janvier 1994, est l'occasion d'un débat très dur sur le rythme des réformes.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Quand, en juin 1991, à l'occasion du VII[e] congrès du PCV, les dirigeants vietnamiens se sont entendus sur le principe de la réunion, dans un délai de deux ou trois ans, d'une Conférence nationale du parti, il ne s'agissait que de prévoir un rendez-vous inhabituel, à mi-chemin entre deux congrès, pour faire le point des réformes décidées en 1986, lors du VI[e] congrès. Personne n'imaginait alors que ce projet de conférence, dont la réunion a déjà été reportée de trois mois, provoquerait un débat si serré sur le rythme des réformes entre ceux qui entendent assurer la pérennité du pouvoir communiste et les autres, qui souhaitent que le PCV s'adapte davantage au changement.

Secrétaire général depuis 1991, homme de la synthèse plus que du compromis, Do Muoi a résumé le dilemme lors de la sixième session plénière du comité central, réunie discrètement du 24 novembre au 1[er] décembre, en appelant à une *«accélération des réformes»* et à un *«élargissement de la coopération multilatérale»*, tout en dénonçant les *«forces hostiles»* qui *«tentent de provoquer l'instabilité politique au Vietnam afin d'en saboter la révolution»*. Aux uns, il a fait savoir qu'il n'était pas question de revenir sur les réformes économiques et l'ouverture du pays, surtout quand ce dernier commence à bénéficier d'une aide internationale massive. Aux autres, il a indiqué qu'il partageait leurs appréhensions face à ce que les communistes vietnamiens considèrent comme les deux chevaux de Troie du régime, les *«droits de l'homme»* et le *«multipartisme»*.

Que ce discours ait été publié par la presse samedi 4 décembre, soit quarante-huit heures avant l'ouverture de la deuxième session annuelle de l'Assemblée nationale, n'est pas indifférent : il définit le cadre des discussions entre députés, ainsi que celui d'une éventuelle septième session du comité central qui, en bonne logique, devrait précéder la réunion, aux alentours du 20 janvier, de la Conférence nationale.

Le débat n'est pas académique. Le projet de résolution qui doit être présenté à la Conférence a été fraîchement accueilli dans plusieurs provinces et ministères : les principaux reproches s'adressent à un bilan jugé trop optimiste des réformes économiques et à son manque de vision quant à l'avenir du PCV. En outre, faute de pouvoir s'exprimer dans les colonnes de la presse officielle (la seule autorisée), des intellectuels communistes ont fait circuler des motions réclamant l'abandon du marxisme-léninisme, la libéralisation politique ou, plus simplement, la démocratie.

Appel à la «vigilance révolutionnaire»

Enfin, ce qui a paru bien étrange, des politiciens de l'ancien régime de Saïgon ont annoncé la réunion, avec l'aide d'un avocat américain, Stephen Young, à Ho-Chi-Minh-Ville, le 27 novembre, d'une «conférence internationale pour le développement au Vietnam» à laquelle avaient été invitées des personnalités américaines, y compris d'anciens responsables de la machine de guerre dans le Sud avant 1975.

La réaction officielle est venue pendant la réunion du comité central. Dans les colonnes du *Quan Doi Nhan Dan*, quotidien de l'armée, le général Doan Khue, ministre de la défense et membre du bureau politique, a lancé, le 25 novembre, un appel à une *«vigilance révolutionnaire»* accrue face aux *«forces hostiles qui tentent de balayer les acquis populaires du socialisme et de la révolution»*. Cette ligne a été reprise depuis, quotidiennement, par la presse, à commencer par le *Nhan Dan*, organe du PCV.

Les attaques ont également redoublé contre les *«effets négatifs»* de la libéralisation économique et sociale. *«Sous le couvert de la démocratie et des droits de l'homme, les forces antisociales tentent de dénigrer le régime socialiste»*, a résumé le général Khue. Aux questions sur les droits de l'homme, rappelle-t-on à Hanoï, le Vietnam, comme la Chine, oppose le *«principe de la non-ingérence»*. Quant au multipartisme, il n'est toujours pas à l'ordre du jour, le PCV s'en tenant à la cooptation des compétences au nom d'une *«pensée politique unique»*.

Incompétence et corruption

Sur le plan pratique, les intellectuels hostiles à la ligne officielle n'ont toujours pas trouvé de tribune. Quant à la «conférence internationale», dénoncée comme *«illégale»*, elle a été interdite, mais tardivement : les autorités ont expulsé l'avocat américain et détenu trois des organisateurs vietnamiens, dont Nguyen Dinh Huy, autrefois membre du Dai-Viet (parti nationaliste pro-japonais) et qui a déjà passé dix-sept ans en «rééducation» depuis 1975. Mais le débat au sein du PCV – qui revendique 2,5 millions de membres pour une population de 73 millions d'habitants – porte également sur la corruption, *«la plus grave des inégalités sociales*, a répété Do Muoi. *Les problèmes sociaux sont dus non seulement à des difficultés économiques, mais également à notre mauvaise gestion.»*

Incompétence et corruption sont les thèmes de toutes les réunions du parti depuis au moins deux ans. La conférence nationale devrait d'ailleurs se prononcer, selon de bonnes sources, sur une modification du bureau politique (dont un ou deux membres pourraient être remplacés) et du comité central du PCV (une quinzaine de mandats pourraient changer de mains). De son côté, l'Assemblée pourrait, au préalable, se prononcer en faveur du transfert de trois portefeuilles ministériels.

Les débats ont beau davantage transparaître que par le passé, il ne faudrait pas pour autant en conclure que la stabilité du régime est en cause. Certes, la lutte est rude au sein de l'appareil et, prétextes ou raisons, les procès d'idéologie, de compétence ou de corruption ont également pour objet de faire prévaloir des intérêts sur d'autres. Mais, depuis l'éclatement du bloc soviétique – et la suspension brutale de l'aide de Moscou, – le régime a montré qu'il avait davantage de ressort qu'on aurait pu l'imaginer.

Il reste que la préparation bien engagée d'une conférence nationale intervient à un moment sans doute inopportun pour les chefs du parti. Peut-être aurait-il mieux valu qu'ils ancrent solidement la coopération annoncée avec des institutions internationales qui, comme la Banque mondiale et le FMI, les pressent d'accélérer le rythme des réformes, avant d'avoir à rendre compte de leurs choix à leurs troupes divisées.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Les bouddhistes de l'EBU demandent qu'une «opposition légale» soit autorisée

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

En prévenant les dirigeants vietnamiens, lors d'une récente visite à Hanoï, que les réformes économiques avaient un *«prix politique»*, Lee Kuan Yew, ancien premier ministre de Singapour, savait ce qu'il disait. Une «déclaration» du vénérable Huyen Quang, patriarche de l'Eglise bouddhique unifiée (EBU), diffusée à l'étranger mardi 7 décembre, vient illustrer ce propos.

En résidence surveillée depuis 1982 dans une pagode de la province de Quang Ngai (centre), Thich Huyen Quang demande de nouveau aux autorités de reconnaître l'EBU (interdite depuis 1981), d'accepter l'existence d'une *«opposition légale»*, de relâcher les bouddhistes incarcérés et d'abolir l'article 4 de la Constitution sur le rôle dirigeant du Parti communiste. En ce qui le concerne, le bonze, âgé de soixante-seize ans et que l'on dit en mauvaise santé, réclame un *«procès équitable»*.

Il reproche également au Parti communiste vietnamien de combiner *«ce qu'il y a de pire dans le communisme et dans le capitalisme sauvage»*. Il met également en garde les autorités contre une *«explosion de violence»* au cas où les *«grandes religions du Vietnam, comme le bouddhisme, seraient supprimées»*. Ce manifeste daté du 20 novembre, même s'il n'a pas été diffusé au Vietnam, devrait cependant alimenter le débat en cours sur la démocratisation du système.

J.-C. P.

DIPLOMATIE

Les Douze progressent dans la réforme de leurs institutions

Les ministres des affaires étrangères des Douze ont réussi à s'entendre sur deux des trois points de la réforme des institutions européennes nécessaire en cas d'élargissement de la Communauté de douze à seize membres (Autriche, Finlande, Suède et Norvège), a indiqué, lundi 6 décembre, la présidence belge.

Ils ont accepté d'augmenter le nombre des commissaires (vingt et un au lieu de dix-sept actuellement), soit un commissaire pour chacun des nouveaux arrivants. Les «grands» pays restent représentés par deux commissaires chacun.

Les Douze ont également accepté de revoir la répartition des présidences tournante (six mois) par ordre alphabétique afin d'éviter que la Communauté ne soit présidée successivement par trois nouveaux «petits» membres. Selon le compromis élaboré lundi, les troïkas, qui assurent une bonne partie de la représentation diplomatique des Douze, après l'élargissement, seraient assurées obligatoirement par un «grand» pays et deux «petits».

Cet ordre peut être modifié à tout moment par un vote à l'unanimité. En revanche, la question de la minorité de blocage lors des votes décisifs au sein du conseil des ministres de l'Union européenne n'a pas été tranchée. – *(AFP.)*

Les Douze pourraient convoquer une conférence sur le «pacte de stabilité en Europe». – Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, qui se réuniront les 10 et 11 décembre à Bruxelles, pourraient convoquer une conférence sur un «pacte de stabilité en Europe» pour tenter, notamment, de régler les problèmes de minorités. Cette proposition avait été faite en juin dernier par Edouard Balladur. Les chefs de la diplomatie des Douze ont examiné, lundi 6 décembre, les modalités d'organisation d'une telle conférence en 1994. – *(AFP.)*

SOMMET EUROPÉEN : la Grèce demandera à Bruxelles d'être solidaire sur la Macédoine. – La Grèce invoquera la solidarité communautaire sur l'affaire de la Macédoine au Sommet européen de Bruxelles, les 10 et 11 décembre, en demandant à ses partenaires de ne pas nouer des liens diplomatiques avec Skopje. Le porte-parole du gouvernement grec, Evangelos Vénizelos, a indiqué lundi 6 décembre à la presse que ce sommet *«fournira une bonne occasion»* à la Grèce *«d'insister sur l'importance de la solidarité communautaire et du principe d'une politique étrangère commune en respect du traité de Maastricht»*. – *(AFP.)*

EN BREF

CORÉE DU NORD : le président Clinton va consulter Séoul avant de répondre à Pyongyang. – Le président américain a indiqué, lundi 6 décembre, à l'issue d'une réunion de ses conseillers en matière de sécurité nationale, qu'il allait discuter dans les prochaines vingt-quatre heures du problème nucléaire en Corée du Nord avec son homologue sud-coréen, Kim Young-sam. Cette réunion avait pour but de définir une réponse à l'offre de Pyongyang d'ouvrir certaines installations nucléaires à des inspections internationales (*le Monde* du 7 décembre). – *(AFP.)*

INDONÉSIE : la fille de Soekarno présidente *de facto* du Parti démocratique. – Megawati Soekarno Putri Kiemas, une des filles de l'ancien président Soekarno, est devenue, mardi 7 décembre, président de fait du Parti démocratique (PDI), l'une des trois formations autorisées en Indonésie. Le congrès l'avait massivement soutenue contre le candidat appuyé par le gouvernement, Budi Hardjono, mais le bureau du parti a clos la session avant que les délégués aient pu se prononcer. – *(AFP.)*

Veillée silencieuse à Paris pour la libération des prisonniers politiques en Chine et au Tibet. – Les associations de soutien au peuple tibétain organisent, le 10 décembre de 18 heures à 20 heures, en face de l'ambassade de Chine à Paris, située au 11, avenue George-V, une veillée silencieuse en faveur de tous les prisonniers politiques au Tibet et en Chine, en particulier Gendun Rinchen. Cette manifestation est organisée à l'occasion de la Journée anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cycle de conférences à Sciences-Po sur l'Asie orientale, un défi pour l'Europe. – Sciences Po Formation organise à partir du 17 janvier prochain, avec le concours du Centre d'études et de recherches internationales (CERI), un cycle de huit conférences sur le thème de «L'Asie orientale, un défi pour l'Europe», avec la participation des meilleurs spécialistes français de l'Extrême-Orient. Les inscriptions doivent être envoyées à François Fiquemont, Sciences-Po Formation, 215, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

PAKISTAN : Amnesty International demande au gouvernement de M[me] Bhutto de tenir ses promesses. – Amnesty International a demandé, mardi 7 décembre, au nouveau gouvernement pakistanais de respecter les promesses faites durant la récente campagne électorale de mettre fin aux nombreuses violations des droits de l'homme, tortures, assassinats politiques et disparitions. L'organisation, qui dénonce l'*«impunité»* dont bénéficient les militaires, affirme que *«les exécutions extrajudiciaires par, ou avec l'approbation des autorités, sont monnaie courante, et que certains prisonniers ont «disparu» en prison»*. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

HAÏTI

Le premier ministre, Robert Malval, souhaite réunir une «conférence de réconciliation nationale»

WASHINGTON

de nos correspondants

Reçu durant près d'une heure par le président Bill Clinton, lundi 7 décembre, le premier ministre haïtien, Robert Malval, apparemment disposé à jouer un rôle plus indépendant, a annoncé qu'il tenterait dans les prochains jours de relancer des pourparlers entre toutes les composantes politiques du pays.

A l'issue d'une visite de cinq jours à Washington, où il a également rencontré le vice-président Albert Gore et des hauts responsables du département d'Etat, M. Malval a «convoqué» pour la semaine prochaine, à Port-au-Prince, une *«conférence de réconcilition nationale»*.

Il espère réunir autour de la même table un «représentant» du président en exil, Jean-Bertrand Aristide, et peut-être aussi le chef de l'armée, le général Raoul Cédras, que M. Malval a jugé *«davantage ouvert au compromis»*.

Il entend rencontrer à cette occasion des porte-parole de tous les secteurs de la société haïtienne pour les associer à une éventuelle relance politique. Celle-ci n'aura qu'un seul but, a-t-il indiqué : favoriser un retour de M. Aristide en Haïti.

M. Malval a confirmé sa décision *«irrévocable»* de démissionner le 15 décembre prochain, mais précisé qu'il resterait en fonctions jusqu'à ce que celui qui l'a nommé, le président Aristide, lui désigne un successeur. A l'issue de longues heures d'entretien avec M. Aristide, Robert Malval semble avoir convaincu le président de lui laisser jouer un rôle plus autonome. Pour sortir de l'impasse politique actuelle, le premier ministre propose de redistribuer les cartes.

«Une sortie de scène peut faciliter une sortie de crise», disait lundi un des proches du premier ministre, ajoutant : *«La communauté internationale ayant perdu toute crédibilité, il revient aux Haïtiens d'essayer de débloquer la situation.»* MM. Malval et Aristide se seraient mis d'accord sur le scénario suivant : en démissionnant, le premier ministre se dégagera de son rôle exclusif de représentant du président renversé, il acquerra une stature de personnalité plus indépendante, lui permettant d'être un médiateur plus actif et mieux accepté auprès des chefs de l'armée qui ont pris le pouvoir.

Selon un observateur diplomatique, cette évolution est aussi celle du président Aristide, partisan de la convocation d'une telle *«conférence de réconciation nationale» : «Il voulait le faire à son retour à Port-au-Prince, il accepte qu'elle se tienne sans lui.»*

La formule de la conférence est vague mais paraît aller dans le sens souhaité par les Etats-Unis, qui veulent que le gouvernement civil haïtien fasse preuve d'ouverture en intégrant des éléments qui pourraient «rassurer» les officiers putschistes au pouvoir, à commencer par le général Raoul Cédras.

M. Clinton a fait part du soutien des Etats-Unis à l'initiative de M. Malval et annoncé qu'il allait s'employer à ce qu'elle soit également appuyée par l'Organisation des Etats américains et par l'ONU. M. Malval était accompagné à la Maison Blanche par le président Aristide ; ni l'un ni l'autre n'a fait la moindre déclaration à l'issue de leur rencontre avec M. Clinton.

ALAIN FRACHON et SYLVIE KAUFFMANN

هكذا من الأصل

Dès aujourd'hui, la Société Générale vous ouvre de nouvelles voies pour optimiser vos placements.

DIVERSIFICATION DEFISCALISEE

Quantor
Top Pierre
Top Croissance Garanti

Quantor
Sogenfrance
S.G. France Opportunités

Aujourd'hui, vous ne pouvez plus placer votre argent comme hier. Baisse des taux, nouvelles dispositions fiscales*... Aujourd'hui avec vos placements, c'est un peu comme si vous arriviez à un carrefour à partir duquel toutes les directions auraient été modifiées, toutes les routes changées. Une situation d'autant plus délicate qu'il vous faut agir ***avant le 31 décembre 93,*** si vous voulez éviter l'impasse pour vos placements et saisir les meilleures opportunités.

Pour vous aider à prendre les bonnes directions, la Société Générale vous propose dès maintenant une nouvelle stratégie de placement: ***la Diversification Défiscalisée.***

* * *

Diversifier vos placements. Hier encore, tout était simple. L'ensemble de vos objectifs d'épargne (sécurité, rentabilité, liquidité et fiscalité avantageuse) pouvait être satisfait avec les SICAV monétaires. Aujourd'hui tout change. Avec la baisse des taux et le nivellement de la fiscalité, il n'y a plus de produit "miracle". Il faut donc diversifier. La Société Générale est là pour vous aider à trouver la combinaison de placements complémentaires qui correspond le mieux à vos attentes.

* * *

Défiscaliser en même temps. La performance de vos placements dépend également de leur fiscalité. Exonérations, abattements, déductions, réductions d'impôt, la Société Générale est encore là pour vous guider vers les meilleures opportunités.

* * *

Votre stratégie de Diversification Défiscalisée. Vous l'avez compris, il y a de multiples façons d'envisager la Diversification Défiscalisée. Et puis il y a la vôtre, celle que vous composerez avec un conseiller Société Générale. Voici déjà quelques-unes des orientations que nous vous conseillons.

* * *

Vous voulez garder de l'argent disponible. On pourrait comparer les voies de placements vous permettant de garder de l'argent disponible à des voies limitées en hauteur. Il vous faut ainsi répartir votre épargne sur différentes formules.

Le CODEVI est une solution pour placer jusqu'à 20000 F avec une rémunération nette d'impôt.

Les SICAV monétaires de capitalisation peuvent toujours être choisies, même si leur rendement tend à diminuer. Toutefois, pour éviter la taxation sur les plus-values lorsque vous aurez besoin de liquidités, il vous faudra veiller à l'abaissement des seuils de cessions*: 166000 F pour 93, 100000 F pour 94, 50000 F pour 95.

Les comptes à terme, dont l'échéance peut être fixée en fonction de vos besoins, pourraient bénéficier de nouveaux avantages fiscaux*.

* * *

Vous pouvez placer votre argent à plus long terme. Incitations fiscales intéressantes, belles opportunités... le moyen terme, et encore plus le long terme, sont aujourd'hui "les itinéraires recommandés" pour aller tout droit vers de bonnes perspectives de performance.

* * *

Le PEA Société Générale: de multiples voies pour profiter des opportunités de la Bourse. Dividendes, avoirs fiscaux récupérés et plus-values réalisées, sont totalement exonérés d'impôt. De plus, vous profitez d'une incitation fiscale particulière ***jusqu'au 31 décembre 1993*** pour transférer, en franchise d'impôt sur les plus-values, vos SICAV monétaires de capitalisation (avec demande de report d'imposition). Ces transferts ne seront pas pris en compte pour le calcul des seuils d'imposition des plus-values*. Ainsi, détenir un PEA Société Générale est une très bonne façon de faire le plein d'avantages.

* * *

Comment composer votre PEA? Pour aller vers la performance en toute sécurité, il y a tout d'abord notre nouveau fonds garanti: ***Quantor Evolution.*** Rémunération: 50% de la hausse du CAC 40 à l'échéance ou un minimum garanti de + 4% l'an capitalisés si cela vous est plus favorable. Avec toujours un capital initial - hors frais - garanti. Nous vous proposons ensuite un grand choix de SICAV et de FCP éligibles: ***Intersélection France, Sogenfrance, Sogenfrance Tempo, SG France Opportunités...*** Les excellentes performances de nos FCP nous ont valu en 1993 la Corbeille Mieux Vivre de la meilleure gestion de FCP. Vous pouvez aussi alimenter votre PEA directement en actions de sociétés privatisées : le programme de privatisations ne fait que commencer!

L'Assurance-Vie Société Générale: une voie royale de défiscalisation, la diversification en plus. L'Assurance-Vie vous offre des avantages fiscaux importants: exonération d'impôt sur les intérêts et les plus-values au terme de la période de placement, possibilités de réduction d'impôt sur vos versements annuels et de transmission d'un capital en exonération totale des droits de succession.

* * *

La Société Générale et sa filiale d'Assurance-Vie, Sogécap, vous proposent en cette fin d'année trois nouvelles options de diversification: ***Top Pierre,*** investi en immeubles d'habitation, pour profiter de l'évolution attendue du marché immobilier; notre nouveau ***Quantor Assurance-Vie,*** pour tirer profit, en toute sécurité, du potentiel de hausse du marché des actions françaises; ***Top Croissance Garanti*** pour bénéficier des opportunités de développement du marché obligataire et d'un taux garanti.

* * *

D'autres voies possibles de Diversification Défiscalisée. Ces quelques exemples illustrent la façon dont nous pouvons vous aider à réorienter vos placements. Nous vous invitons à venir découvrir au plus vite nos autres solutions, des plus classiques comme le PEL, aux plus originales comme nos SICAV et FCP spécialisés à diversification sectorielle et/ou géographique.

* * *

Plus que jamais, dans ce contexte économique et financier qui ne cesse de bouger, "le monde appartient à ceux qui agissent tôt".

Alors à la Société Générale nous sommes prêts. Prêts dès maintenant à prendre les devants avec vous, pour construire la Diversification Défiscalisée qui ira dans la direction de vos projets.

**Loi de Finances Rectificative pour 1993 et Projet de Loi de Finances pour 1994.*



Conjuguons nos talentS.

POLITIQUE

L'Assemblée nationale se prononce sur la levée de l'immunité parlementaire de M. Tapie

■ TAPIE. Les députés devaient décider, mardi après-midi 7 décembre, s'ils faisaient droit à la demande des juges d'instruction de Béthune qui souhaitent la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie afin de mettre celui-ci en examen dans l'affaire Testut. Cette procédure, à quelques jours de la fin de la session, c'est-à-dire peu de temps avant que la justice puisse suivre son cours sans l'autorisation des parlementaires, embarrasse de nombreux élus, au-delà de tous clivages partisans.

■ SÉGUIN. Le président de l'Assemblée nationale, qui souhaite que le débat se déroule dans la sérénité et la dignité, a fait parvenir aux présidents des groupes du Palais Bourbon un projet de proposition de réforme constitutionnelle qui restreindrait la portée de l'immunité parlementaire, en exigeant seulement, en cours de session, l'autorisation du bureau de l'Assemblée nationale ou du Sénat avant l'arrestation d'un parlementaire, comme c'est déjà le cas hors session.

Les propositions de M. Séguin

Voici le texte de l'exposé des motifs du projet de proposition de réforme constitutionnelle, sur l'immunité parlementaire, que Philippe Séguin a fait parvenir aux présidents des groupes de l'Assemblée nationale :

« L'immunité parlementaire, instituée pour la première fois le 23 juin 1789, le jour même où notre première Assemblée nationale entrait en lutte ouverte avec le pouvoir royal, et qui figure aujourd'hui à l'article 26 de notre Constitution, a traditionnellement pour objet de protéger les Assemblées parlementaires en assurant l'intégrité de leur composition : elle garantit en effet qu'aucune poursuite abusive, que nulle arrestation arbitraire ne pourra empêcher un élu d'y remplir sa fonction de législation et de contrôle de l'exécutif.

» Si la nécessité de tels principes demeure intacte, en revanche les temps semblent venus d'adapter leur mode de traduction à la lumière de l'expérience et de l'évolution des rapports entre les pouvoirs.

» Ainsi, si on comprend aisément que l'arrestation et la détention d'un parlementaire soient de nature à porter atteinte au fonctionnement régulier des Assemblées parlementaires, tel n'est plus à l'évidence le cas de l'engagement de poursuites et de la mise en examen, qui n'impliquent nullement la mise en détention automatique. Au demeurant, les poursuites judiciaires, lorsqu'elles ont été engagées hors session parlementaire, ne sont pas interrompues lorsque débute la session suivante et le parlementaire mis en examen peut continuer à siéger normalement dès lors qu'il n'a pas été mis en détention.

« Mal comprise par nos concitoyens »

» L'immunité parlementaire contre les poursuites judiciaires n'impliquant pas l'arrestation concomitante est en outre mal comprise par nos concitoyens, qui la perçoivent comme un privilège permettant aux parlementaires de retarder sans raison le cours de la justice à leur encontre, et par là-même la découverte de la vérité. Ceci est d'autant plus mal ressenti que les autres personnes mises en cause dans la même affaire peuvent être dans le même temps mises en examen et en détention.

» Enfin la « médiatisation » à laquelle donne inévitablement lieu la procédure de levée d'immunité parlementaire fait que le système se retourne en définitive contre ceux-là mêmes qu'il a pour vocation de protéger : le parlementaire visé par la demande verra inévitablement la décision de lever son immunité interprétée comme une reconnaissance implicite de sa culpabilité ; en revanche, la décision de refus de lever l'immunité ou la caducité de la demande sera perçue comme une manœuvre dilatoire, destinée à retarder l'action de la justice ; les Assemblées elles-mêmes se trouvent confrontées à une situation contradictoire, qui les conduit à se prononcer sur le caractère sérieux, loyal et sincère de la demande de levée d'immunité tout en ne devant pas se transformer en juges d'une affaire qui, au demeurant, n'en est qu'au début de l'instruction. En outre, quelles qu'elles soient, les décisions des Assemblées sont inévitablement l'objet de contestations.

» A une époque où l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir exécutif est parfaitement ancrée dans notre pratique institutionnelle, et où les risques de pression de l'exécutif sur le Parlement ne sont plus à redouter, il nous faut donc adapter la procédure de protection du Parlement à ce qui est strictement nécessaire, c'est-à-dire ne prévoir l'intervention des Assemblées parlementaires que dans les seuls cas d'arrestation et de mise en détention des élus auteurs de crimes ou de délits.

» Cette modification paraît susciter d'autant moins de difficultés que le dernier alinéa de l'article 26 de la Constitution permet en tout état de cause de suspendre la détention ou la poursuite d'un membre du Parlement lorsque l'Assemblée le requiert. »

Face à ses juges

Suite de la première page

Remise en usage, la Haute Cour allait être de nouveau évoquée, à titre d'épouvantail plutôt que d'arme réelle, jusqu'à l'affaire Carrefour du développement, dans laquelle était impliqué l'ancien ministre socialiste Christian Nucci – sauvé par l'amnistie de 1990 –, puis celle du sang contaminé. Il y a un an, l'Assemblée nationale, alors majoritairement de gauche, votait la mise en accusation d'un ancien premier ministre, Laurent Fabius, et de deux anciens ministres, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, tous trois socialistes, rendus responsables ou, plus précisément, coupables de la contamination des hémophiles par le virus du sida. La commission d'instruction judiciaire devait constater, cependant, l'irrecevabilité des chefs d'accusation. Le changement de majorité et la nouvelle cohabitation ont relégué le dossier dans les mémoires. Jusqu'à nouvel ordre.

La levée d'immunité est d'un maniement plus aisé, mais tout aussi exceptionnel. Il fallait remonter jusqu'au début des années 60 et au combat de la République contre les partisans de l'Algérie française pour trouver un exemple de sa mise en œuvre, à l'Assemblée nationale, avant que Jean-Michel Boucheron, ancien maire d'Angoulême, député de la Charente, passé du groupe socialiste aux non-inscrits, en fasse les frais en décembre 1992. Depuis, un sénateur apparenté au RPR, Eric Boyer, président du conseil général de la Réunion, a été, lui aussi, destitué de sa protection par ses pairs après avoir fait l'objet de poursuites pour corruption.

Archaïsme et irrationnel

La Haute Cour et la levée d'immunité ont pour caractère commun de transposer une affaire de l'ordre judiciaire dans l'ordre politique. L'initiative appartient à la justice lorsqu'il s'agit de l'immunité d'un parlementaire : le magistrat instructeur constate que le cours de ses investigations l'amène à envisager la mise en examen d'un député, d'un sénateur ou d'un membre du Parlement européen en cours de session ; il en informe le procureur, qui transmet sa demande au ministre de la justice, lequel la fait suivre au président de l'assemblée concernée ; une commission *ad hoc* est constituée, qui instruit la demande et conclut à la levée ou au refus de la levée, avant que cette position ne soit soumise au vote de l'Assemblée pleinière. En revanche, quand un ministre ou un ancien ministre est mis en cause dans une procédure, le magistrat ne peut que constater l'impossibilité de poursuivre. Il appartient au Parlement de se saisir, le cas échéant, de l'affaire et de lancer la mécanique de la mise en accusation devant la Haute Cour, qui peut aboutir ou non, au gré de la majorité en place.

Les deux procédures ont en commun leur archaïsme. C'est si vrai que la Haute Cour a été réformée par une révision constitutionnelle, préparée sous la législature de gauche au début de l'année et adoptée par la droite en juillet, qui consiste à enlever au Parlement l'initiative des poursuites devant la Cour de justice de la République, nouvellement créée, la Haute Cour et la procédure ancienne étant conservées pour les seules fautes imputables au président de la République. Quant à l'immunité, que Philippe Séguin propose de réformer elle aussi, nombre d'élus se demandent si elle n'est pas devenue un handicap plutôt qu'une protection. Conçue à l'origine pour soustraire les parlementaires, dans l'exercice de leur mandat, à l'emprise du pouvoir judiciaire et aux menaces du pouvoir exécutif (celui-ci détenant l'initiative des poursuites), elle empêche simplement, aujourd'hui, d'instruire une affaire mettant en cause un parlementaire de la même manière que s'il s'agissait d'un citoyen ordinaire.

Chasse à l'homme

La Haute Cour a été « modernisée ». Le régime de l'immunité parlementaire ne l'est pas encore. Son fonctionnement relève encore de l'irrationnel. C'est l'élément dans lequel prospère, parmi d'autres, Bernard Tapie : irrationalité d'un enrichissement quasiment magique, irrationalité du mélange des genres, souvent relevé à son encontre – les affaires, le sport, la politique –, irrationalité des passions, qui rendent populaire, alors même que chacun craint pour son emploi, un homme ayant fait fortune sur le dos d'entreprises en faillite ; irrationalité qui pourrait le transformer aujourd'hui – plus d'un député y songe – en champion des gens simples face à la vindicte des notables.

M. Tapie se proclame la cible d'une chasse à l'homme. Visé une première fois, l'an dernier, par une plainte de son ancien associé – et ancien député (RPR) des Hauts-de-Seine –, Georges Tranchant, manqué par ses adversaires parce que le plaignant avait finalement préféré un arrangement, il serait aujourd'hui au centre d'une traque politique, médiatique et judiciaire. De tous ses arguments, « A moi la gauche ! » n'est pas le moins efficace. Guy Bedos y a cédé. Michel Rocard n'y est pas insensible. Georges Marchais non plus. Laurent Fabius, après avoir « *beaucoup réfléchi* », est convaincu : il votera contre la levée de l'immunité, a-t-il indiqué lundi 6 décembre au « Club de la presse d'Europe 1 », parce qu'il refuse de se prononcer « *pour ou contre la culpabilité de M. Tapie* ». Il ne sera pas dit que la gauche fera le jeu de la droite en permettant à un juge – car c'est bien de cela qu'il s'agit – de mettre l'un des siens en prison.

La crainte d'un despotisme des juges sert, elle, le député des Bouches-du-Rhône là où il a le plus besoin d'appuis : à droite. En formulant leur demande de levée d'immunité, les magistrats qui instruisent le dossier Testut, à Béthune, tenteraient d'arracher aux politiques une défaite en rase campagne et de leur inspirer, à l'avenir, une terrible crainte. Aucun d'eux ne serait plus à l'abri. La moindre irrégularité dans un compte, le moindre rapport qui puisse être établi avec des mouvements de fonds suspects, le voisinage d'un escroc quelconque, une légèreté, une négligence les mettraient à la merci des juges. Loin d'être traités, alors, comme n'importe qui, ils *subiraient* une injustice à rebours : l'autorité qu'ils doivent à l'élection serait retenue contre eux ; leur pouvoir légitime serait menacé par un autre pouvoir, discrétionnaire.

Plus encore, peut-être, que le pouvoir des juges, les politiques craignent et haïssent celui des médias. Convaincus que « les médias » ont fait Tapie, ils soupçonnent « les médias » d'avoir entrepris, à présent, de le démolir. L'homme d'affaires et ancien ministre n'a pas été le dernier à se référer à Pierre Bérégovoy. Le président de la République, qui avait parlé, aux obsèques de l'ancien premier ministre, de son honneur « *jeté aux chiens* », avait apporté, dans la même inspiration sans doute, son soutien à M. Tapie le 14 juillet dernier. Selon cette logique, ne pas voter la levée d'immunité, ce serait résister à la pression des médias.

En tout état de cause, la controverse soulevée par cette procédure sans doute désuète ne saurait servir de prétexte pour signifier aux journalistes, aussi bien qu'aux juges, que leurs investigations sont vaines et qu'il est inutile de chercher à connaître des faits susceptibles de mettre en accusation un homme puissant, surtout si celui-ci cumule la puissance de l'argent, la faveur du public et l'onction du suffrage universel.

PATRICK JARREAU

Les états d'âme des députés

La demande de levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie sur laquelle les députés devaient se prononcer mardi 7 décembre, dans l'après-midi, continue de diviser les groupes politiques. Les socialistes, partagés entre la non-participation au scrutin et le vote « contre », ont renoncé à imposer à leurs membres une consigne de vote. Daniel Vaillant, secrétaire national du PS, a déclaré, lundi matin, que « *chaque député* (socialiste) *prendra personnellement sa décision* », étant entendu que le PS ne veut « *en aucune manière participer à cette mascarade organisée par la droite* ».

Laurent Fabius a confirmé pour sa part, lundi soir sur Europe 1, qu'il se prononcerait contre la levée de l'immunité de M. Tapie, en estimant qu'il n'appartenait pas aux députés de prendre cette responsabilité. « *Je ne préjuge pas du fond* », a-t-il ajouté, en précisant qu'il était favorable à la suppression de l'immunité parlementaire. Le groupe communiste apparaît, lui aussi, divisé.

A droite, les groupes ont laissé toute liberté de vote à leurs membres. Jacques Chaban-Delmas (RPR, Gironde) a annoncé, lundi, qu'il ne participerait pas à ce scrutin. « *Voter pour quinze jours me paraît tout à fait superfétatoire* », a indiqué le maire de Bordeaux. Philippe Vasseur (UDF, Pas-de-Calais), secrétaire général du Parti républicain, a déclaré pour sa part qu'« *en* [son] *âme et conscience et sans que cela engage* [sa] *formation politique* », il ne prendrait pas part au vote pour ne pas « *participer à cet hallali politico-médiatique* ».

La séance de l'Assemblée nationale devait s'ouvrir avec l'intervention de Dominique Bussereau (UDF, Charente-Maritime), rapporteur de la commission *ad hoc*, qui s'est prononcée en faveur de la levée de l'immunité de M. Tapie. Avant que le député des Bouches-du-Rhône ne prenne lui-même la parole pour se défendre, ainsi qu'un orateur « pour » et un orateur « contre ». Jean-Pierre Soisson (République et Liberté, Yonne) devait défendre une motion de renvoi en commission afin de « *condamner le calendrier* » retenu par l'Assemblée.

En marge de l'affaire Valenciennes-OM

Interrogations et démentis à propos de 100 000 francs suisses

Une somme de 100 000 francs suisses (environ 380 000 francs français) aurait été retirée sur un compte marseillais de l'OM le lendemain de la rencontre Valenciennes-OM du 20 mai. Découvert par les policiers du SRPJ de Lille lors d'une perquisition, le 30 juin, dans les locaux du club de football marseillais, un bordereau de la GMF-Banque faisait état de ce retrait qui ne figurait pas à l'époque dans la comptabilité du club. Les enquêteurs n'avaient pu déterminer la destination exacte de cet argent.

Bernard Tapie, président de l'OM, a catégoriquement démenti des informations, lundi 6 décembre, qui tiennent, selon lui, de « *l'intox* » et du « *mensonge* » à la veille du débat sur sa levée d'immunité parlementaire. « *Ces 380 000 F correspondent à une avance demandée par l'ancien joueur* [de l'OM] *Alan Boksic, et ensuite remboursée*, a-t-il expliqué. *Il s'agit d'un épisode déjà ancien sur lequel les policiers ont obtenu non seulement les explications nécessaires auprès des dirigeants de l'OM, mais aussi les documents y afferant.* » Le directeur financier du club, Alain Laroche, a indiqué que le versement a été « *régulièrement comptabilisé* ».

MRG : un député de plus. – Régis Fauchoit, député de la douzième circonscription du Nord, vient d'adhérer au MRG. M. Fauchoit qui, exclu du PS lors des cantonales de 1985 pour s'être présenté contre le candidat officiellement investi, avait battu, en mars dernier, Michel Delebarre, maire de Dunkerque, siège avec trois autres députés radicaux de gauche (Bernard Charles, Bernard Tapie et Emile Zuccarelli) au groupe République et Liberté de l'Assemblée nationale.

Le soutien de Michel Rocard à Bernard Stasi pour le second tour de l'élection législative de la Marne

« Vive la naïveté... »

La politique n'a pas la réputation d'entretenir l'amitié. Il arrive pourtant qu'entre tous les calculs, manichéismes et intérêts, elle parvienne encore à se frayer un sentier. Sur ce chemin-là, Michel Rocard, le socialiste, et Bernard Stasi, le centriste, sont de vieux randonneurs. Même âge, même promotion à l'ENA, même passion pour la tolérance, leur amitié a toujours su résistor à l'acide du soupçon, sans que jamais l'un ou l'autre n'ait à renier ses convictions. « *Le vrai ami*, prétendait Vauvenargues, *c'est celui qui entre quand les autres sortent.* »

En mai 1991, Michel Rocard est sorti de Matignon. « *Salut, Michel !* » lui lance son vieux compère dans une tribune remarquée au *Monde*, rendant hommage à son action et le prévenant des chausse-trapes futures. Depuis dimanche, Bernard Stasi se trouve en perdition sous la mitraille de droite. Communiqué, dès lundi, de son ami, devenu premier secrétaire du PS : « *La vie politique française a besoin de Bernard Stasi, de sa rigueur, de son honnêteté, de son goût pour le vrai débat d'idées, de son énergie à combattre la droite extrême et le Front national. Je souhaite que tous les électeurs de la circonscription d'Epernay, au-delà de tous les clivages, s'en rendent compte comme moi.* »

Dissonance au PS. Lundi matin, Daniel Vaillant, secrétaire national aux fédérations se disait « *absolument pas concerné* » par « *ce duel à droite* ». Murmures dans la majorité, où l'on glose sur « *ce baiser qui tue.* » Les deux amis n'en auront probablement cure. Il y a deux ans, Bernard Stasi écrivait déjà : « *Si c'est de la naïveté, alors vive la naïveté. Vive la naïveté qui donne un sens à l'engagement politique et une certaine allure à la vie !* »

D. C

La préparation des échéances européennes

MM. Mitterrand et Balladur assurent concurremment la défense des positions françaises

Le président de la République et son premier ministre se sont-ils partagé les rôles ou font-ils en sorte de ne pas se laisser distancer l'un par l'autre sur le dossier de l'Europe ? Ces deux préoccupations ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Chacun des deux protagonistes veut apparaître comme le meilleur défenseur des intérêts français dans les négociations du GATT et comme l'avocat le plus efficace de la cause de l'Union européenne. Tant à Madrid et Rome, fin novembre, qu'à Bonn, début décembre, MM. Mitterrand et Balladur ont montré une solidarité sans faille imposée par la bonne marche de la cohabitation.

Lors des derniers sommets avec les Espagnols, les Italiens et les Allemands, les deux hommes ont mis l'accent sur l'obligation d'obtenir des concessions substantielles de la part des Etats-Unis dans les négociations du Gatt. M. Mitterrand n'a-t-il pas dénoncé, en se défendant de reprendre le terme à son compte, une « *agression américaine* » et n'a-t-il pas souligné que « *nous ne devons pas être les seuls à faire des efforts* », tandis que M. Balladur insistait sur la nécessité juridique d'obtenir un accord à Douze ?

Le chef de l'Etat et son premier ministre font savoir qu'ils travaillent d'arrache-pied, l'un à la préparation du prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement européens (vendredi 10 et samedi 11 décembre) et l'autre à l'aboutissement positif des négociations du GATT. C'est pourquoi le premier a engagé une consultation des principaux dirigeants politiques français – il a déjà eu l'occasion de le faire avant d'autres échéances internationales d'importance – et que le second multiplie les réunions ministérielles pour définir la position française.

Après Philippe Séguin et René Monory, présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui avaient été précédés par une délégation de la Confédération européenne des syndicats, lundi 6 décembre, M. Mitterrand devait recevoir, mardi, Jacques Chirac, Raymond Barre et Michel Rocard, puis, mercredi, Charles Millon – Valery Giscard d'Estaing étant retenu à Bruxelles par le congrès du Parti populaire européen –, Jacques Delors, Georges Marchais et les organisations agricoles.

Compte tenu de l'actualité, il est probable que le président de la République sera conduit à évoquer, avec ses interlocuteurs, le dossier dans lequel s'implique son premier ministre. L'Elysée, toutefois, fait remarquer que la gestion de cette négociation relève de l'action gouvernementale, même si on remarqu, que MM. Mitterrand et Balladur sont sur la même longueur d'onde.

OLIVIER BIFFAUD

Les crédits de l'éducation nationale et de la culture sont adoptés au Sénat

M. Bayrou demande leur soutien aux collectivités locales

Les sénateurs ont adopté, lundi 6 décembre, les crédits des ministères des anciens combattants, présentés par Philippe Mestre, de l'éducation nationale, défendus par François Bayrou, et de la culture et de la francophonie, présentés par Jacques Toubon. Ce dernier a annoncé qu'il préparait deux projets de loi : l'un sur la langue française qu'il espère présenter au conseil des ministres avant la fin de l'année, l'autre sur les musées, pour le « printemps prochain ». Il a également fait part de son intention de réaliser – entre 1995 et 1999 – « une vingtaine de grands projets culturels (théâtre, musique, musées) dans les régions ». Les groupes de la majorité ont approuvé ces trois budgets, tandis que socialistes et communistes votaient « contre ».

Il y a un mois, le ministre de l'éducation nationale avait paru expédier, aussi rapidement que possible, l'examen des crédits de son ministère à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 6 novembre). Il est vrai qu'il était, alors, sous le feu des critiques acides d'une bonne partie de ses «amis» du RPR, qui lui reprochaient, pêle-mêle, son manque de fermeté face à la montée supposée de la violence dans les établissements scolaires ou à l'égard du port du voile islamique par des élèves musulmanes.

Un mois plus tard, le climat s'étant apaisé, François Bayrou a pu prendre son temps, devant les sénateurs, pour défendre les grandes orientations du premier budget de l'Etat (251 milliards de francs), approuvé par les groupes de la majorité, tandis que socialistes et communistes votaient contre. Et il a profité de l'occasion pour gratifier l'assemblée du palais du Luxembourg de quelques informations inédites.

Aux deux orientations sur l'apprentissage de la lecture et la maîtrise de la langue, évoquées depuis des mois (la détection précoce des difficultés des élèves et la diffusion des méthodes et pratiques pédagogiques les plus efficaces), M. Bayrou a ajouté une nouvelle piste : *«La simplification des programmes et, sans doute, une augmentation de la place accordée dans les horaires effectifs de l'enseignement primaire à l'enseignement de la lecture et de l'écriture.»*

Deuxième terrain de prédilection : les écoles rurales. Après avoir rappelé qu'à la rentrée 1993, *«aucune école en milieu rural n'a été fermée, sauf demande explicite des élus concernés»*, et que *«le premier ministre a décidé que ce moratoire serait prolongé pour la rentrée 1994»*, M. Bayrou a souligné que ce moratoire n'est *«qu'un palliatif»*. Une *«implication plus forte des collectivités locales»* lui paraît donc *«incontournable»* pour *«organiser le service public d'éducation en milieu rural»*. Aussi il a suggéré la création d'un *«fonds de concours»*. *«Il peut être, en effet, moins coûteux pour un département de maintenir une école et rembourser, pour une certaine période, une partie de la rémunération de l'instituteur affecté à ce poste, plutôt que d'assumer des charges nouvelles en matière de transport scolaire.»*

En attendant M. Vedel

Troisième nouveauté, qui touche, là encore, les collectivités locales, M. Bayrou a annoncé que le gouvernement avait décidé d'apporter son aide aux collectivités désireuses de lancer des programmes de rénovation ou de reconstruction de collèges ou lycées de type Pailleron, *«mais également des travaux destinés à garantir la sécurité d'accès aux établissements scolaires et ainsi mieux les protéger contre la violence extérieure»*. Ce coup de pouce financier prendra la forme de bonifications d'intérêts significatives prises en charge par l'Etat grâce à un *«prélèvement sur le produit de l'emprunt d'Etat»* de l'été dernier.

Enfin, les sénateurs de la majorité ont demandé avec insistance au ministre de l'éducation nationale si le gouvernement avait bien l'intention, comme promis, de reprendre le débat – interrompu le 30 juin dernier au Sénat – sur la révision de la loi Falloux et le financement des établissements privés par les collectivités territoriales. Se retranchant derrière la mission d'information qu'il a confiée à ce sujet à Georges Vedel, M. Bayrou a affirmé : *«Ma détermination n'a pas changé. Le doyen Vedel fait son travail à son rythme. Quand son rapport sera public, je demanderai au Parlement de prendre ses responsabilités.»*

GÉRARD COURTOIS

Escarmouches autour du budget des anciens combattants

Le rituel s'est d'abord déroulé sans anicroche. Pour la discussion, lundi 6 décembre, du budget des anciens combattants au Sénat, les tribunes étaient pleines à craquer de représentants des associations d'anciens combattants; les sénateurs de tous groupes firent assaut de patriotisme; le ministre – Philippe Mestre –, échaudé par la fronde des députés de la majorité qui l'avaient obligé, il y a cinq semaines, à réserver le vote sur ses crédits, fut d'une courtoisie exemplaire.

Dans leur «sagesse», et malgré quelques mises en garde, les sénateurs de la majorité adoptèrent, en effet, le budget des anciens combattants, à l'exception de Marcel Lesbros (Union centriste, Hautes-Alpes), qui rejoignit socialistes et communistes dans le vote «contre». Mais la pomme de discorde demeurait. Le vote acquis, Guy Robert (Union centriste, Vienne) relança le débat en défendant, au nom de la commission des affaires sociales, un amendement destiné à reposer le problème des anciens combattants d'Afrique du Nord.

L'objectif affiché était d'offrir à ces derniers la possibilité de bénéficier de conditions spécifiques, et un peu plus avantageuses (150 trimestres d'activité au lieu de 160), pour bénéficier de leur retraite. Aussi aimable que possible, M. Mestre soulignait combien cette initiative était *«intéressante»*, allait *«dans le sens de la politique voulue par le gouvernement»* et méritait *«une analyse approfondie»* qu'il s'engageait à mener *«en vue de proposer rapidement une mesure tangible»*. Fort de cet engagement, le ministre demandait à la commission des affaires sociales de bien vouloir retirer son amendement. Mais, contre toute attente, Jean-Pierre Fourcade n'y consentit point, bien décidé à marquer le coup et à ne pas s'en tenir à une promesse déjà formulée à l'Assemblée nationale.

«Nous prenons acte de votre engagement personnel, mais nous ne pouvons en rester là (...), car nous ne voulons pas courir le risque de nous retrouver au même point au prochain budget. Nous maintenons donc l'amendement afin que le premier ministre statue dans les plus brefs délais», lançait M. Fourcade, en soulignant, en outre, qu'une telle mesure pouvait être prise par décret. Philippe Mestre n'avait plus qu'un seul recours : invoquer l'article 40 de la Constitution, qui rend irrecevable des amendements parlementaires ayant pour conséquence *«la création ou l'aggravation d'une charge publique»*.

Au terme de cette escarmouche, les représentants des associations d'anciens combattants pouvaient quitter les tribunes à moitié rassurés : comme chez les députés, ils bénéficient parmi les sénateurs de solides défenseurs.

G. C.

Un tramway nommé pouvoir

Suite de la première page

Parvenue à ce point de son développement, qui ressemble à un apogée, la machine pourrait bien, en effet, être victime de son succès : le spectre couvert, sociologique et surtout idéologique, est presque trop large ; les tensions, la crise aidant, seront donc très difficiles à éviter. Le président du RPR a, sans doute, une pratique « tout-terrain » phénoménale : il n'est pas un paysage idéologique qui n'ait été visité par lui, pas un territoire, hormis celui des extrêmes, qu'il ne connaisse, au point qu'il paraît près de renouer, lorsqu'il tance les patrons, par exemple, avec ce « travaillisme à la française » qu'il appelait de ses vœux lors de la création du RPR ; mais il est peut-être allé un pont trop loin. Il subit en tout cas désormais, plus qu'il ne maîtrise, la différenciation du parti entre une dominante conservatrice libérale et des oppositions internes militantes.

La logique, enclenchée avec Georges Pompidou, d'une option conservatrice classique, éclairée, devrait logiquement triompher. Or elle s'incarne aujourd'hui non en Jacques Chirac, mais en Edouard Balladur. Dès 1987, dans nos colonnes, l'actuel chef du gouvernement proposait de fondre le RPR et l'UDF dans une seule fédération, qui pourrait être à la France ce que la CDU est à l'Allemagne. Car là est le modèle : au contraire du Parti conservateur britannique, il fait toute sa place à cette dominante démo-chrétienne qui inspire celui qui, dès ses débuts au cabinet de Georges Pompidou, était dénoncé par certains (dont Alain Peyrefitte) comme étranger au gaullisme. Cette voie « libérale sociale », aujourd'hui plébiscitée par les Français, et qui leur épargne en effet une droitisation absolue, déplaît aux militants.

Elle passe par l'UDF et sa composante centriste, dont elle a fait monter les actions au-delà de ce que les représentants du centre « représentent » (dans l'électorat de la droite, la part du centre se réduit, celle de la droite extrême augmente). Or les militants ont été, pour la plupart, formés aux primaires contre l'UDF et le centre – Bernard Stasi en sait quelque chose – et nourrissent à leur endroit des préjugés, qui n'épargnent pas le premier ministre et qui peuvent être « de classe ».

Deux voies populistes

Cette base, réfractaire au balladurisme, peut être tentée par deux voies populistes, l'une extrême, l'autre plus à gauche. Charles Pasqua s'efforce bien entendu de canaliser l'une et l'autre, dans un savant autant que périlleux dosage : son langage musclé, son nouvel arsenal juridique, l'opération constitutionnelle sur le droit d'asile sont là pour faire revenir à lui les déçus de la droite, en sachant qu'il y a bel et bien dans l'électorat comme chez certains cadres RPR une réelle sensibilité aux thèmes comme aux offensives de M. Le Pen ; dans l'autre partie de la cuisine, il y a, ni plus ni moins, les idéaux républicains qu'il s'agit de préserver, un discours contre les inégalités – Charles Pasqua n'est plus alors *« ni de droite ni de gauche »* –, le souvenir d'un gaullisme populaire.

Cette dernière composante, proche d'une gauche « patriote » et souvent tentée par le rassemblement de la bourgeoisie dite « nationale », a cependant trouvé son chef de file en Philippe Séguin. Ce dernier, au fond, voudrait bien être un jour à de Gaulle ce que Napoléon III fut à Napoléon Iᵉʳ. Il ne se présente pas en chef de l'aile gauche du chiraquisme, même s'il trouve l'appui d'une gauche « sociologique » qui juge fade le discours balladurien, mais en restaurateur du gaullisme et de son orthodoxie. Il est virtuellement porteur du parti de la contestation contre Edouard Balladur (même s'il multiplie les compliments à l'adresse du premier ministre), sur le modèle de Jacques Chirac face à Valéry Giscard d'Estaing.

Dans ce contexte, M. Chirac aura du mal à redevenir l'homme d'une synthèse de plus en plus difficile à préserver. D'autant qu'il lui faut gérer de multiples conflits : celui qui l'oppose au premier ministre pour la candidature à la présidence, ceux qui ne manqueraient pas de surgir s'il choisissait, par exemple, de jouer la ligne de Philippe Séguin.

Pour l'emporter, Jacques Chirac a paradoxalement besoin de temps, celui qui reste au président Mitterrand pour aller au bout de son second mandat. Il lui faut aussi se mettre en position psychologiquement favorable par rapport au premier ministre, en lui facilitant la tâche, et non l'inverse, notamment sur le dossier du GATT ; s'il veut être utile à son pays, il lui faut ne laisser aucune prise à une dérive populiste et autoritaire, qui pourrait tenter une partie de la droite et qui est, pour le moment, la seule alternative à Edouard Balladur. Il lui faut enfin admettre – et ce sera sans doute le plus difficile – que son propre sort pourrait bien dépendre de la capacité dont saura, ou non, faire preuve le premier ministre à forcer, le moment venu, le destin.

JEAN-MARIE COLOMBANI

MÉDECINE

■ **AVIS. Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé devait rendre public, mardi 7 décembre, un avis concernant la prescription de produits hormonaux à des personnes condamnées pour *«des infractions à caractère sexuel»*. Présidé par le professeur Jean-Pierre Changeux (Institut Pasteur de Paris, Collège de France), le comité ne s'oppose pas à l'administration de ce type de produits tant chez les détenus que chez les anciens détenus. Cet avis prend un relief particulier dans le débat sur l'allongement des peines prévues pour les délinquants sexuels.**

■ **JOURNÉES NATIONALES. Les 16 et 17 décembre à l'UNESCO auront lieu les Journées annuelles du Comité national d'éthique. Elles seront notamment consacrées aux procréations médicalement assistées, ainsi qu'à l'éthique des études expérimentales sur les comportements humains.**

[redacted]

Un avis du Comité d'éthique

Des produits hormonaux pourraient être administrés aux délinquants sexuels

C'est l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui avait exprimé son inquiétude au sujet d'une «pratique» médicale tendant à limiter les pulsions sexuelles de détenus. Elle avait sollicité en mai 1992 l'avis du Comité national d'éthique (1) dans les termes suivants : *«Des détenus condamnés pour crime ou délit de caractère sexuel et chez lesquels le risque de récidives graves est important peuvent-ils faire l'objet, et dans quelles conditions, d'une prescription de la part des médecins liés à l'établissement de produits tels que le Décapeptyl ou l'Androcur dans le seul objectif d'inhiber leur libido?»*. Dans l'attente de l'avis du comité d'éthique, les expériences en cours dans deux services médicaux psychologiques régionaux avaient été interrompues.

Pour le Comité national d'éthique, *«cette question est sans doute en rapport avec l'augmentation constante du nombre des crimes et délits de caractère sexuel et de celui de détenus condamnés à des peines de plus en plus lourdes pour ce type d'infractions»*. Elle ne peut pas non plus être dissociée de la récente polémique sur la durée des peines d'emprisonnement des auteurs de crimes sexuels sur des mineurs.

La pharmacopée moderne propose deux molécules qui peuvent avoir chez l'homme des effet inhibiteurs sur la libido. Il s'agit du Décapeptyl (laboratoires Ipsen-Biotech) et de l'Androcur (laboratoires Schering), substances qui entraînent toutes deux une réduction des effets de la testostérone. Ces médicaments sont utilisés dans différentes indications, en particulier dans le cancer de la prostate. *«Administrée à des doses nettement plus faibles que les doses thérapeutiques, ces substances semblent pouvoir atténuer sensiblement la libido sans entraîner d'impuissance»*, note le Comité national d'éthique qui souligne que les effets observés sont réversibles.

Le recours à de telles médications en milieu carcéral est encore, semble-t-il, exceptionnel en France. Est-il éthique? La première difficulté tient ici aux textes en vigueur. Alors que le code de procédure pénale fait obstacle à des essais sur des détenus (article D 380, alinéa 4), la loi Huriet relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales autorise, sous certaines conditions, de tels essais. L'emprisonnement doit-il interdire de bénéficier de certaines avancées thérapeutiques? A l'inverse peut-on vraiment parler de consentement en milieu pénitentiaire?

«Il existe d'assez nombreuses publications étrangères concernant l'utilisation, en milieu non carcéral, d'Androcur pour prévenir les récidives d'infractions à caractère sexuel, peut-on lire dans l'avis du Comité national. *Dans l'ensemble, les résultats paraissent favorables, en particulier lorsque les personnes bénéficient d'un soutien psychiatrique. L'utilisation du Décapeptyl est beaucoup moins documentée. L'efficacité et la tolérance à long terme de ces produits sont insuffisamment connues.»*

«Un consentement libre et éclairé»

Aussi, le Comité d'éthique estime-t-il justifié que l'administration de ces produits, dans ce type d'indication, fasse l'objet d'essais thérapeutiques. *«De tels essais nécessitent un consentement libre, éclairé et exprès, dont toutes les conditions pourraient ne pas être réunies dans le milieu carcéral, si bien qu'une première phase d'administration devrait être considérée comme une prescription médicale, l'essai proprement dit débutant dès la libération»*.

En d'autres termes, pour dépasser les contradictions des textes en vigueur, le Comité national d'éthique évoque deux situations. En milieu carcéral, l'utilisation de ces substances demeure du ressort d'un médecin prescripteur. Le Comité d'éthique précise ce que signifie à ses yeux la notion de *«consentement libre et éclairé»* dans une telle situation : *«Le détenu doit savoir qu'il ne s'agit pas d'une prescription systématiquement généralisée et que le recul n'est pas encore suffisant pour que des résultats totalement satisfaisants soient assurés. Il lui faut être informé des effets réducteurs, pour un temps, de sa libido, sans qu'il ait à craindre une impuissance définitive. Il doit enfin être averti que son concours sera nécessaire après sa libération.»*

La seconde phase, au terme de la période d'emprisonnement, s'inscrit dans le cadre de la loi Huriet. L'essai thérapeutique vise en particulier à la recherche des conséquences de l'administration du produit sur la modification du comportement, donc, à terme, sur la protection d'éventuelles victimes, notamment des mineurs. Cet essai s'attacherait aussi à évaluer *«la possibilité du retour du sujet à une certaine vie sexuelle»*, ainsi que les effets secondaires, potentiellement nuisibles à la santé des personnes ainsi traitées.

«Il ne faut pas se dissimuler que l'administration d'Androcur ou de Décapeptyl peut provoquer un contrôle, puis un infléchissement de conduites humaines, souligne le Comité national d'éthique. *Il serait certes excessif de parler de* «camisole de force chimique»*. Néanmoins, un individu placé dans ces conditions se trouve transformé dans son comportement. Sans doute est-ce avec son consentement. Mais est-il vraiment en mesure d'en mesurer tous les effets? En particulier, saura-t-il que le cours de sa vie sexuelle normale ne pourra éventuellement reprendre qu'au prix de délicats dosages?»*

Toutes ces précautions seront-elles suffisantes pour que – comme c'est déjà le cas avec de nombreux médicaments psychotropes – l'administration de ces substances ne soit pas, en milieu carcéral, autre chose que la recherche d'une modification de la conscience et des comportements chez des personnes pour qui la privation de liberté devient insupportable?

JEAN-YVES NAU

(1) Avis nº 39 : *«Prescription de substances anti-androgéniques à des détenus condamnés pour des infractions à caractère sexuel»*. Les rapporteurs du Comité national d'éthique étaient Jean Michaud, conseiller à la Cour de cassation, et Yves Laporte, administrateur honoraire du Collège de France.

Après la controverse l'opposant à M. Balladur

Mme Veil précise les grandes lignes de la réforme hospitalière

Deux semaines après la controverse qui l'opposait à Edouard Balladur au sujet de la régionalisation du système hospitalier français (*le Monde* du 20 novembre), Simone Veil, ministre des affaires sociales, a présenté lundi 6 décembre les grandes lignes de la réforme de l'hôpital.

«Non, l'hôpital n'est pas, comme on le dit parfois, à bout de souffle. Il traverse une phase décisive d'adaptation, de difficultés, d'incertitude et aussi d'espérance, a déclaré Mme Veil au cours de la rencontre Hôpital Expo, organisée par la Fédération hospitalière de France. *Mais la situation reste préoccupante (...), parce que les évolutions structurelles nécessaires pour maintenir la qualité des soins à un niveau optimum n'ont pas été conduites aussi loin et aussi vite qu'il eût été souhaitable. Il est indispensable que nous poursuivions l'adaptation de notre système hospitalier.»*

Le ministre des affaires sociales n'a pas passé sous silence les efforts déjà réalisés pour maîtriser les dépenses : l'hôpital public, avant 1981, représentait 40 % des dépenses de santé contre 36 % aujourd'hui, et, en moins de dix ans, 41 000 lits ont disparu. Mais, dans le même temps, la France est passée du septième au troisième rang mondial pour la part des ressources nationales consacrée à la santé.

De nouveaux efforts seront demandés en 1994. La croissance des dépenses hospitalières ne devra pas dépasser 2,25 %. *«Contrairement à ce que l'on croit souvent*, a déclaré Simone Veil, *le nombre de médecins à l'hôpital n'a nullement diminué. Bien au contraire, chaque année des postes médicaux sont créés. Le nombre de postes vacants lui-même diminue grâce à l'augmentation du nombre de candidatures aux concours de praticiens hospitaliers. Je ne souhaite pas masquer les difficultés sur un sujet aussi essentiel, mais la vérité doit être rétablie»* (1). Deux semaines après la controverse qui l'opposait à Edouard Balladur au sujet de la régionalisation de l'appareil hospitalier, Mme Veil a défini les grandes lignes de sa politique de réforme. *«Je n'ai pas souhaité un nouveau bouleversement de la législation hospitalière*, a-t-elle déclaré. *J'ai pensé toutefois que la loi du 31 juillet 1991 devait faire l'objet de quelques évolutions pour permettre à l'Etat d'exercer pleinement son rôle et aux établissements leurs responsabilités. Tel est le sens de certains articles du projet de loi que le gouvernement a soumis au Parlement.»*

Maintenir «l'autonomie juridique»

Il s'agit notamment d'une disposition facilitant la suppression de lits ou d'activités pour des *«motifs de santé publique»* ou en raison d'une *«sous-occupation manifeste»*. Se prononçant pour le maintien de *«l'autonomie juridique des hôpitaux»*, Mme Veil a annoncé une plus grande liberté des directeurs d'hôpitaux dans le suivi de leur budget. Mais, dans le même temps, l'Etat exercera son rôle en menant des opérations de restructuration : fermetures de lits ou de services, regroupements d'activités, etc.

Cette restructuration sera fondée sur des analyses à l'échelon régional, responsable des décisions à caractère stratégique. Mais, de nouvelles structures inspirées de l'Assistance publique de Paris on ne créera pas, comme le souhaitait M. Balladur, au niveau des régions. En introduction à ce chapitre, Mme Veil avait déclaré : *«J'ai proposé à M. le premier ministre, qui l'a acceptée, une politique de restructuration ambitieuse...»*

JEAN-YVES NAU

(1) Mme Veil a indiqué que les dispositions arrêtées pour le recrutement des *«faisant fonction d'interne»* étrangers n'entreraient pas en vigueur avant mai 1994. Elle a aussi annoncé la création prochaine d'un groupement d'intérêt économique qui sera seul habilité à délivrer les certificats d'autorisation de mise sur le marché de matériels médicaux.

Les suites du rapport Montagnier

Un comité interministériel sur le sida se réunira à la mi-janvier 1994

Edouard Balladur a annoncé, lundi 6 décembre, à l'occasion d'une visite à l'Institut Pasteur de Paris, la tenue d'un comité interministériel sur le sida à la mi-janvier 1994. Rappelant que le professeur Luc Montagnier lui avait remis un rapport contenant quarante-neuf propositions visant à améliorer le fonctionnement des administrations concernées par le sida, à adapter la prise en charge sanitaire et sociale des malades, à promouvoir une politique *«ambitieuse»* de prévention et à accroître les moyens accordés à la recherche, le premier ministre a précisé que ce comité interministériel prendrait *«les premières décisions qu'appellent les conclusions de ce rapport»*.

«La lutte contre le sida constitue l'une des tâches prioritaires du gouvernement», a ajouté M. Balladur rappelant que l'enveloppe hospitalière consacrée aux soins des patients a été augmentée de 454 millions de francs et que le nombre des *«appartements thérapeutiques»* a été porté de cinquante-quatre à deux cents.

[Le 21 septembre 1993, M. Balladur avait, lors d'une conférence de presse qui faisait suite à un comité interministériel de lutte contre la drogue, indiqué que *«la détermination du gouvernement dans son ensemble est totale»*. La première mesure annoncée par le premier ministre concernait la mise en place d'une commission chargée de réfléchir aux très nombreux problèmes de société posés par la consommation de drogues. *«Les résultats de ces travaux devront m'être remis à la fin de cette année : ils alimenteront la deuxième étape du programme gouvernemental de lutte contre la drogue et la toxicomanie»*, ajoutait le premier ministre. Cette commission n'est toujours pas constituée. Les mesures de lutte contre l'épidémie de sida préconisées par le professeur Montagnier seront-elles mises en œuvre au même rythme? – F. N.]

ANTI-VIVISECTION : manifestation devant les locaux parisiens de «Vogue». – Les militants de l'association anti-vivisectionniste PETA (People for the Ethical Treatment of Animals) ont annoncé une manifestation, mardi 7 décembre, devant les locaux parisiens du magazine *Vogue* afin de protester *«contre la publicité incessante que ce journal fait pour la fourrure»*. Une manifestation similaire a eu lieu il y a quelques semaines à New-York. *«Il est vrai que nous avons consacré huit pages dans notre dernier numéro à la mode et à la fourrure, mais nous ne faisons là que notre travail*, nous a expliqué Jean Poniatowski, directeur de *Vogue*. *Nous ne sommes en aucune façon des vivisectionnistes.»*

CORRESPONDANCE

Les contrôles sur les réactifs de laboratoire

A la suite de notre article intitulé «Simone Veil veut renforcer les pouvoirs de contrôle de l'Agence du médicament» *(le* Monde *du 20 novembre), nous avons reçu de M. Claude Buffard, président du Syndicat des fabricants de réactifs de laboratoire (SFRL), la lettre suivante :*

Le décret du 8 septembre 1982 pour l'enregistrement des réactifs d'analyse de biologie médicale n'avait pas fait l'objet par les autorités de tutelle de modalités d'application ; il était donc nécessaire, tant pour les industriels qui devaient préparer des dossiers que pour les pouvoirs publics, que les éléments à fournir soient indiqués d'une façon précise.

Le SFRL, en étroite collaboration avec le Laboratoire national de la santé (LNS), a édité une note d'information qui donnait aux représentants du ministère de la santé toutes les informations sur les réactifs que les fabricants ou distributeurs commercialisaient.

Le dépôt de dossier est déclaratif mais correspond à un engagement contrôlable par l'administration des performances des produits commercialisés. Il est à noter que, depuis le 1er janvier 1983 et encore actuellement, la France est le seul pays en Europe où tous les réactifs de laboratoire font l'objet d'un dépôt de dossier. Ce dossier est similaire au dossier 510 (k) demandé aux Etats-Unis par la FDA (Food and Drug Administration).

Nous tenons à rappeler à cette occasion que le décret du 8 septembre 1982 prévoit uniquement le dépôt de dossier : il ne prévoyait ni un numéro d'enregistrement ni une attestation d'enregistrement. C'est librement et dans un cadre consensuel que le SFRL avait accepté les demandes du LNS.

Les remarques concernant les chemises type Ordex peuvent être interprétées d'une façon équivoque, et nous tenons à apporter les précisions suivantes. Le LNS souhaitait que les dossiers soient déposés d'une façon uniforme afin d'en permettre le classement. Il a donc été décidé par le LNS que l'industrie devait fournir tous les éléments dans des dossiers rouges pour les produits anciens, jaunes pour les nouveaux. Le LNS nous a demandé d'imprimer des dossiers et de les fournir à nos adhérents et non-adhérents au prix coûtant, ce que nous avons toujours fait. L'indication «non-adhérent» au SFRL qui figure sur les dossiers a été imprimée, car le SFRL s'était engagé à ce que tous ses adhérents respectent scrupuleusement les modalités d'enregistrement.

Nous signalons également que le SFRL donne aux non-adhérents les informations nécessaires pour que leurs dossiers soient conformes.

Jusqu'au dernier semestre 1991, il n'y avait pratiquement pas de retard dans l'enregistrement des dossiers, et c'est depuis cette date que les retards se sont accumulés.

La concertation entre le LNS, puis l'Agence du médicament, et les industriels a permis à toute la profession d'avoir le maximum de garanties sur les produits mis à la disposition des utilisateurs.

ESPACE

La réparation en orbite du télescope Hubble

Les astronautes d'«Endeavour» font preuve de dextérité

Grâce aux soins attentifs des astronautes de la navette *Endeavour*, le télescope spatial Hubble va de mieux en mieux. Il a déjà été doté, dimanche 5 et lundi 6 décembre, de deux paires de gyroscopes et de deux panneaux solaires flambant neufs (*le Monde* du 7 décembre). La remise en état du télescope tremblotant et myope s'est poursuivie comme prévu mardi 7 décembre. Story Musgrave et Jeffrey Hoffman sont sortis à 4 h 36 (heure de Paris) pour commencer à s'occuper des problèmes de vision de Hubble, en changeant sa «caméra à grand champ».

Apparemment très à l'aise, les deux hommes n'ont mis que deux heures trente pour effectuer cette opération qui devait durer quatre heures quinze. Ils ont consacré le reste de leur sortie au remplacement de deux magnétomètres. Le changement de la caméra à grand champ était programmé dès la conception du télescope, prévu pour être réparé et amélioré en orbite. Mais les ingénieurs ont tenu compte du défaut de fabrication du miroir principal du télescope et modifié en conséquence l'optique de la nouvelle caméra, opération qui a coûté 23,8 millions de dollars, faisant passer le prix total de l'appareil à 101 millions de dollars.

Kathryn Thornton et Tom Akers devraient achever de corriger la myopie de Hubble en installant, mercredi, le COSTAR, un dispositif optique qui permettra aux autres instruments montés sur le télescope (caméra et spectrographe pour l'observation des objets faiblement lumineux, spectrographe à haute résolution) d'avoir, eux aussi, une vision nette des étoiles. Il ne restera plus aux astronautes qu'à peaufiner la réparation en montant quelques dispositifs électroniques et électriques qui augmenteront la capacité de mémoire de l'ordinateur de bord, ou redonneront toutes ses facultés à un spectrographe haute résolution partiellement défaillant.

«On dirait un oiseau», a lancé Kathryn Thornton en regardant s'éloigner le panneau solaire qu'elle venait de lâcher dans l'espace lundi. Au-delà de la prouesse technique, le spectacle est en effet au rendez-vous. L'équipage a ainsi demandé et obtenu, mardi, de commencer la sortie une heure plus tôt afin d'avoir plus de temps pour admirer le paysage...

J.-P. D.

EN BREF

IMMIGRATION : une clarification du statut du «dépôt» des étrangers de Paris. – Charles Pasqua a confié à Jean-Claude Karsenty, inspecteur général de l'administration et ancien directeur de l'administration pénitentiaire, une *«mission»* afin de *«clarifier»* le statut du centre de rétention administrative des étrangers de la préfecture de police de Paris (*le Monde* du 19 novembre). Il s'agit de préciser *«le rôle des différentes administrations concernées : police, justice et administration pénitentiaire»*, indique Philippe Massoni, préfet de police de Paris, dans un entretien publié, mardi 7 décembre, par *Libération*. Les conditions de rétention dans ce centre ont fait l'objet d'une plainte contre le préfet de police déposée par plusieurs associations de défense des droits de l'homme.

TABAGISME : Canal Plus condamné pour publicité illicite. – La cour d'appel de Paris a condamné à 300 000 francs d'amende pour publicité illicite en faveur du tabac, vendredi 3 décembre, le PDG de Canal Plus, André Rousselet, en jugeant que la présentation d'un paquet de cigarettes dans une émission télévisée constituait une publicité interdite. La cour a aussi accordé 250 000 francs de dommages et intérêts au Comité national contre le tabagisme. L'animateur Jérôme Bonaldi avait présenté en avril 1992, dans l'émission «Nulle part ailleurs», un nouveau paquet de cigarettes. La cour d'appel a décidé que *«le fait de brandir un paquet de cigarettes dont la marque est indiquée et le conditionnement nouveau précisé (...) constitue bien une publicité interdite»*.

PROTESTATION : grève de la faim de militants kurdes. – En réaction à la dissolution d'associations kurdes ordonnée par décret en conseil des ministres (*le Monde* du 2 décembre), un mouvement de grèves de la faim est observé par des militants kurdes à Paris, Lyon, Marseille et Strasbourg. Dans cette dernière ville, une douzaine de Kurdes de Turquie ont cessé de s'alimenter depuis samedi 4 décembre.

RELIGIONS

Les conséquences du schisme dans l'Eglise d'Angleterre

L'accueil de prêtres anglicans mariés crée une situation nouvelle dans l'Eglise catholique

Dans un document, publié samedi 4 décembre au Vatican (*le Monde* du 7 décembre), l'Eglise catholique fixe les conditions de l'accueil du clergé anglican souhaitant quitter l'Eglise d'Angleterre, en raison d'un désaccord sur l'admission de femmes-prêtres, et exercer leur ministère dans l'Eglise catholique.

En décidant d'ouvrir la porte aux prêtres anglicans dissidents de l'Eglise établie d'Angleterre – dont beaucoup sont mariés – l'Eglise catholique ouvre peut-être la voie à une mini-révolution. Cette décision lève d'abord certaines ambiguïtés quant aux conditions de leur incorporation : l'Eglise catholique n'entend pas reconnaître l'existence dans ses rangs d'un nouveau rite particulier anglican, à l'instar de l'historique rite byzantin qui a donné naissance à des Eglises «uniates» en Europe et au Proche-Orient (1). De même a-t-elle repoussé le souhait de Mgr Graham Leonard, ancien évêque de Londres, de faire bénéficier le clergé converti d'un statut sur mesure analogue à la «prélature personnelle» de l'Opus Dei.

La solution imaginée par la conférence épiscopale d'Angleterre et du Pays de Galles a donc prévalu. Les prêtres et les évêques anglicans qui, demain, décideront de quitter leur Eglise et d'exercer leur ministère dans le catholicisme (il y aurait un demi-millier de candidats) passeront sous la juridiction des évêques des diocèses catholiques de Grande-Bretagne. Leur adhésion se fera cas par cas après *«une période de discernement et d'étude de la catéchèse catholique»* et après examen du dossier par une commission mixte.

La voie d'un accueil très prudent a donc été balisée. Le Vatican a pris garde d'être accusé de tout débauchage, de déstabiliser davantage une Eglise d'Angleterre au bord du schisme depuis l'approbation donnée par le Parlement à la décision d'ordonner des femmes, de démonter un peu plus l'édifice œcuménique. Mais l'intégration de ce clergé anglican n'ira pas sans poser des questions de fond aux deux Eglises (2).

Une distorsion de statut

La première est liée à la reconnaissance des ministères. Pour des raisons historiques (et non théologiques), le pape Léon XIII en 1896, par la bulle *Apostolicae Curae*, avait déclaré *«invalides»* les ordinations anglicanes. Pour exercer leur ministère chez les catholiques, les prêtres ex-anglicans devront-ils donc repasser par les ordres (conférés par l'évêque)? Une telle hypothèse est difficile à envisager, mais le document romain du 4 décembre ne précise pas les conditions de validation du sacerdoce du prêtre converti de l'anglicanisme.

Le dossier de la reconnaissance des ministères est l'un des plus épineux qui soient entre anglicans et catholiques. Alors chargé au Vatican des questions œcuméniques, le cardinal hollandais Willebrands, en 1986, avait adressé à l'archevêque de Cantorbéry, primat de l'Eglise anglicane, une lettre au ton très positif, annonçant que Rome était prêt à réexaminer la question de la *«nullité»* des ordinations anglicanes, affirmant même que, *«sur cette matière essentielle»*, les deux Eglises professent désormais *«la même foi»*. Mais, depuis, le climat s'est considérablement dégradé. La Conférence de Lambeth (qui réunit tous les dix ans les «provinces» anglicanes) a admis, en 1988, le principe de l'accès des femmes à l'épiscopat. L'Eglise catholique en a pris ombrage et a publié, en 1991, une réponse négative au rapport final de la commission de dialogue anglicano-catholique (ARCIC), confirmant l'invalidité des ministères anglicans.

Mais la principale nouveauté introduite par le document romain du 4 décembre est l'accueil prochain dans l'Eglise catholique d'Occident d'un clergé marié. Ce ne sera pas la première fois que des pasteurs mariés seront autorisés à exercer dans l'Eglise latine, qui fait du célibat des prêtres une discipline normative (à la différence des Eglises catholiques orientales). Déjà, Pie XII (1939-1958) avait accueilli dans le clergé catholique un très petit nombre de pasteurs luthériens convertis. Mais, sans être massive, l'entrée de prêtres mariés et chargés de famille, venus de l'anglicanisme, devrait porter sur un nombre important de candidats (environ deux cents pour le moment, dont un évêque (3), en auraient exprimé l'intention).

Dans son dernier document, le Vatican prend soin de préciser qu'il n'est pas question pour l'Eglise de renoncer à la règle du célibat des prêtres. Mais, outre qu'une voie pourrait être à l'avenir ouverte en vue d'ordonner des hommes mariés, à court terme une distorsion grave va être introduite, *de facto*, au sein de l'Eglise catholique, entre d'une part des prêtres ex-anglicans mariés, et d'autre part des prêtres catholiques qui, parce qu'ils se sont mariés (plusieurs milliers sont dans ce cas), ont perdu tout droit d'exercer leur ministère.

HENRI TINCQ

(1) Eglises «unies» à Rome, rivales historiques des Eglises orthodoxes, dont le réveil récent, à la chute du communisme, a provoqué des incidents graves.

(2) On lira notamment «l'Eglise d'Angleterre à la veille d'une crise», dans *Istina*, avril-juin 1993. 45, rue de la Glacière, 75013 Paris. Puis l'article d'Edward Yarnold dans *Etudes*, 14, rue d'Assas, 75006 Paris.

(3) La tradition des Eglises d'Orient (catholiques et orthodoxes) exclut qu'un prêtre marié accède à l'épiscopat.

POLICE

Le recrutement des brigadiers

Des biceps plus gros que la tête

Les qualités physiques des gradés doivent-elles l'emporter, dans la police, sur leurs compétences juridiques ? C'est le sens de la politique actuelle de recrutement des brigadiers, si l'on en juge par un télex daté du 19 novembre et émanant de l'Institut national de la formation de la police nationale. Ce document précise les modalités des examens ouverts aux gardiens de la paix voulant grimper dans la hiérarchie et devenir brigadiers.

Du côté du droit, une *«note minimum»* abaissée en dessous de la moyenne (8,5 sur 20) suffira. Avis aux bûcheurs des commissariats : potasser les bouquins juridiques, sur les conditions du tir en légitime défense, le code de la route ou la Constitution – sans même évoquer les cours de déontologie policière – n'est pas la première des priorités d'un examen ouvert à des gardiens de la paix pourtant de plus en plus diplômés.

Au pinacle de la pédagogie policière figurent, en effet, les *«activités physiques et professionnelles»*. La barre d'admission est ici portée à 11, pour décrocher l'unité de valeur correspondante. Les candidats devront exceller lors du test de Cooper, un parcours d'obstacles à franchir et de ballons à ramasser en un temps record. Ils devront aussi prouver leur savoir-faire en techniques d'interpellation des délinquants, démontrer leur capacité en matière d'armement et démonter, les yeux fermés, leur revolver 357 «spécial police».

Aucune *«note éliminatoire en tir»* ne viendra pourtant sanctionner la non-maîtrise de l'usage de l'arme, note enfin le télex. En période d'examen, les candidats sont réputés trop stressés pour que l'on y attache une importance excessive. Les meilleures notes reviendront aux tireurs ayant atteint le cœur ou la tête : dans les écoles de police françaises, on continue à apprendre à ouvrir le feu pour tuer, et non pour atteindre des parties du corps afin d'immobiliser la cible humaine. C'est apparemment la seule fois, dans cette procédure de recrutement, où la tête l'emporte sur les jambes...

Depuis son retour place Beauvau, Charles Pasqua a réformé la formation initiale des policiers en donnant la priorité à l'apprentissage de terrain, au détriment de la formation fondamentale en école. Les qualités demandées aux futurs brigadiers vont aussi dans le sens d'une moindre exigence académique. Il est vrai que le mérite essentiel du nouvel examen est de «fidéliser» des jeunes gardiens de la paix parisiens, qui courent plus vite que leurs aînés de province, en leur permettant de *«prendre de la barrette»* en région parisienne.

ERICH INCIYAN

JUSTICE

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

Le soutien familial à Murielle Bolle

Les déclarations imputées à Murielle Bolle et mettant en cause Bernard Laroche dans l'assassinat du petit Grégory seront examinées au travers de divers témoignages jusqu'à la fin des débats, désormais fixée au jeudi 9 décembre. La journée du lundi 6 décembre a été consacrée à l'audition des membres de la famille de Murielle Bolle, qui ont fait bloc pour nier toute pression tendant à la faire revenir sur ses déclarations.

DIJON

de notre envoyé spécial

«Je pense que ce procès est plutôt celui de Bernard Laroche. Jean-Marie est là, tranquille, derrière sa vitre. Je me demande s'il ne va pas sortir avec une médaille.» La phrase claque comme une gifle. A la barre, Jean-Claude Lambolley, très énervé, ne supporte plus qu'on l'interroge sur le comportement de sa belle-sœur, Murielle Bolle. Il se souvient, bien sûr, que, le samedi 3 novembre 1984, Murielle, en revenant de la gendarmerie où elle avait fait une déposition mettant en cause Bernard Laroche, avait voulu mettre fin à ses jours en courant vers une voie ferrée. Il se souvient aussi que la jeune fille a ensuite fait une crise de nerfs et qu'il a fallu appeler le médecin pour lui faire une piqûre.

«Vous ne savez pas pourquoi elle a fait cette tentative de suicide?», demande le président Olivier Ruyssen. *«Non»*, répond sèchement M. Lambolley. A l'entendre, aucune question n'a été posée à Murielle et l'événement n'aurait même donné lieu à aucun commentaire. *«Moi je lui ai pas posé de questions. On a mangé. On a discuté un peu de choses et d'autres, et on a été se coucher»*, lâche le beau-frère de Murielle comme s'il trouvait cela très naturel. Malgré l'insistance du président et des avocats de Jean-Marie Villemin, M. Lambolley reste catégorique, ce qui provoque une des rares interventions de l'avocat général, Jacques Kohn, qui susurre : *«Cette tentative de suicide n'a donc pas fait plus d'effet sur vous que si elle avait une simple grippe...»*

L'attitude étrange de M. Lambolley serait sans importance si elle n'était pas la manifestation évidente et maladroite du désir de bien affirmer que Murielle Bolle n'a subi aucune pression de la part de sa famille après avoir fait à la gendarmerie des déclarations qui ont conduit à l'inculpation de Bernard Laroche. Cette attitude, la cour la retrouvera calquée, au mot près, dans les dépositions de Marie-Thérèse Lambolley et de Marie-Ange Laroche. Marie-Thérèse ne s'est pas inquiétée de connaître les raisons de la tentative de suicide de sa sœur et répond ingénument : *«Ça ne m'est pas venu à l'idée.»* Quant à Marie-Ange, elle avance une explication : *«Les gendarmes nous avaient demandé de la laisser tranquille. Je ne l'ai pas questionnée. C'est tout.»* De la même manière, elle affirme que, dans la journée du dimanche 4 novembre, elle n'a pas tenté de savoir ce que Murielle Bolle avait dit aux gendarmes.

Une suite de témoignages au goût amer

Lundi 5 novembre au matin, Murielle confirme devant le juge Lambert ses déclarations aux gendarmes et refait avec le magistrat l'itinéraire qu'elle aurait effectué dans la voiture de Bernard Laroche le jour du crime. Marie-Ange reconnaît que, le soir même, après l'inculpation de son mari, elle a pris Murielle par son pull-over et l'a secouée en lui criant à deux reprises : *«Pourquoi tu a dis ça?»* Elle ajoute : *«Elle ne m'a donné aucune explication. Elle a pleuré.»* Et l'incident en serait resté là. Pourtant, comme le remarque le président, le lendemain Murielle Bolle se présente avec sa mère devant le juge Lambert pour annuler toutes ses déclarations.

Cette suite de témoignages laissent un goût amer. Surtout si on y ajoute les hésitations de Marie-Thérèse qui ne sait plus si la tentative de suicide de Murielle a eu lieu le samedi ou le lundi. Selon la famille, il y aurait eu une tentative de suicide et deux crises de nerfs, une le samedi et une le lundi. A chaque fois, on aurait appelé un médecin dont on ne se souvient pas du nom, qui aurait fait des piqûres ou peut-être prescrit des cachets.

Murielle Bolle n'est pas plus convaincante. En accompagnant le juge sur l'itinéraire que Bernard Laroche aurait emprunté, elle a, parmi certaines erreurs, apporté des précisions étranges. Elle en donne une explication : *«Les deux arrêts à Lépanges, c'est parce que je me suis souvenue du croquis que les gendarmes avaient fait.»* Il s'agit d'un croquis qui ne serait, selon elle, qu'une invention des militaires. Mais le président la regarde longuement et remarque, soupçonneux : *«Le lundi, vous avez gardé un bon souvenir de ce croquis fait le samedi.»* La jeune femme reste sur ses positions et, malgré les efforts du président et des avocats, ni elle ni sa famille ne se laisseront aller à prononcer le mot ou la phrase qui expliqueraient tout. Cependant, à quelques jours de la fin des débats, le procès avance, même si c'est une vérité en creux qui se dessine progressivement. Pour sa part, Jean-Marie Villemin a, depuis longtemps, forgé sa conviction et les témoignages ne lui inspirent que cette phrase : *«On ne me fera pas croire que Murielle n'a pas subi de pressions.»*

MAURICE PEYROT

Condamné pour meurtre

Un Toulousain détenu aux Etats-Unis demande à purger sa peine en France

Depuis la prison texane de Richmond, Pierryck Castellazzi mène deux combats. Le premier pour clamer son innocence : ce Français âgé de trente-six ans nie avoir tué son beau-père (le mari de sa mère à l'époque) le 14 avril 1989, au cours d'une bagarre. Le second pour demander son transfert vers une prison française : condamné à quarante ans de réclusion criminelle en 1991, cet informaticien toulousain souhaite quitter le pénitencier de Richmond – où il affirme être maltraité – et rentrer en France.

A Toulouse, sa mère et ses deux avocats se mobilisent pour obtenir gain de cause en vertu d'une convention internationale signée le 25 janvier 1983 entre la France et les Etats-Unis. En effet, cette convention stipule que les deux pays sont *«désireux de permettre aux condamnés, avec leur consentement, de purger toute peine privative de liberté dans le pays dont ils sont ressortissants»*. Or les diverses démarches entreprises depuis le mois de juin n'ont pas abouti. Les autorités texanes semblent craindre que, une fois de retour au pays, Pierryck Castellazzi bénéficie d'un aménagement de sa peine. Elles ne paraissent guère pressées d'appliquer la convention de 1983.

Dans ces conditions, sa mère, qui s'efforce d'alerter la presse et les élus locaux, s'étonne que la France ait pu accepter l'extradition d'une Américaine, Joy Davis Aylor, détenue à Marseille et accusée d'avoir tué la maîtresse de son mari et d'avoir tenté de faire supprimer celui-ci (*le Monde* daté 17-18 octobre). Le 6 novembre, dans une lettre au garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, elle écrit : *«Encore une fois, les Américains exigent et obtiennent pratiquement tout en quelques jours, les Français supplient et attendent depuis plusieurs mois.»*

La chancellerie admet le bien-fondé de cette démarche et se veut optimiste. Elle assure avoir transmis le dossier au ministère des affaires étrangères, qui l'aurait lui-même envoyé aux Etats-Unis. La réponse américaine et les éléments du dossier demandés par Paris tardent pourtant à venir. Mais le ministère de la justice estime qu'il n'y *«rien d'anormal»* à cela et rappelle que l'on est *«encore dans les temps...»*.

Ph. Br.

EN BREF

RECONSTITUTION : des audiences européennes en vidéo. – En novembre 1992, la cour d'appel de Paris avait reconstitué avec l'aide de magistrats et avocats européens des audiences civiles et pénales françaises, allemandes, espagnoles, britanniques, italiennes, néerlandaises, et portugaises (*le Monde* du 17 novembre). Le cas pénal choisi était celui d'un délinquant trouvé en possession d'objets volés et d'héroïne; le cas civil, sauf pour l'Angleterre, est une assignation devant le tribunal pour la publication d'une photographie représentant un détenu célèbre derrière les barreaux. Le film de ces audiences est aujourd'hui disponible en vidéo. Les cassettes, qui durent chacune quarante minutes, s'ouvrent sur une présentation du système juridique du pays et présentent ensuite l'audience reconstituée. Prix : 100 francs. Renseignements : 44-32-61-74.

LOGEMENT : le PS appelle à manifester à Paris en faveur des sans-abri. – Tandis qu'une quinzaine de personnes sans domicile fixe (SDF) continuent de «camper», depuis le 3 décembre, devant le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, afin d'être reçues par Simone Veil pour obtenir *«de vrais logements»*, la fédération de Paris du Parti socialiste a décidé d'organiser, mercredi 8 décembre, une manifestation sur le thème «Un toit, c'est un droit». Le PS parisien dénonce *«une volonté persistante de ne pas appliquer pleinement les dispositions de la loi Besson de 1990 pour le logement des plus démunis»* et assure que *«cette politique* [du gouvernement], *c'est aussi celle de la Ville de Paris.»* Le rassemblement, auquel appellent conjointement une soixantaine d'associations, est prévu à 18 heures place du Président-Edouard-Herriot (7e arrondissement), devant l'Assemblée nationale.

NOMINATION : le Père Jean Madelin, nouveau recteur de Saint-Louis des Français. – Le Père Jean Madelin, sur proposition de Mgr Joseph Duval, président de la conférence des évêques de France, a été nommé, le 1er décembre, recteur de Saint-Louis des Français à Rome par Alain Pierret, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Il succède à Mgr Jacques Braux.

[Né le 29 juin 1923 à Strasbourg, en 1949 prêtre du diocèse d'Orléans, Jean Madelin a été successivement professeur et supérieur de l'école Sainte-Croix d'Orléans, vicaire épiscopal du diocèse et curé de la paroisse Saint-Marceau d'Orléans. De 1974 à 1983, il a été secrétaire de la commission épiscopale du clergé et des séminaires et nommé, en 1984, vicaire général d'Orléans.]

COMMUNICATION

Après la décision d'Hervé Bourges de ne pas se représenter

Le CSA désignera le nouveau président de France-Télévision le 13 décembre

Hervé Bourges, président de France-Télévision depuis décembre 1990, a annoncé, lundi 6 décembre, aux membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qu'il ne briguerait pas un second mandat. M. Bourges, qui quittera ses fonctions le 18 décembre, deviendra ambassadeur auprès de l'UNESCO. Sa succession est désormais ouverte, sans qu'un candidat paraisse favori. Le CSA se réunira le lundi 13 décembre pour désigner le nouveau président de France-Télévision.

« Madame, monsieur, ce lundi 6 décembre 1993, j'ai fait part au Conseil supérieur de l'audiovisuel de ma décision de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat de président commun des chaînes publiques France 2 et France 3. » Elégance du geste, Hervé Bourges, président de France-Télévision a annoncé son départ au personnel des chaînes publiques de télévision dans la même journée qu'aux membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Malgré le suspense organisé par Hervé Bourges afin de préserver la tranquillité de l'entreprise France-Télévision, son départ n'était plus un mystère. Raison objective : *« France-Télévision a besoin d'un mandataire social pleinement investi de la confiance de son actionnariat. »* Autrement dit, les chaînes publiques ont besoin d'un dirigeant qui ait la bénédiction de son actionnaire, l'Etat.

Dans un long discours adressé au CSA, Hervé Bourges a principalement retracé les succès de son action : redressement de l'image, redressement de l'audience et redressement des comptes (*le Monde* du 6 décembre). Mais le regard que le futur ex-président – il lui reste dix jours de mandat – porte sur les tâches qui restent à accomplir n'est pas dénué d'intérêt non plus. *« Mon premier regret*, a dit Hervé Bourges, *concernera les émissions pour la jeunesse. Sur nos antennes, ces émissions n'ont pas encore trouvé toute la place que la télévision publique devrait leur consacrer. »* Le deuxième regret d'Hervé Bourges porte sur la mise en place d'instruments d'actions dans le secteur concurrentiel des programmes. Une *« société de financement n'est jamais sortie des cartons »* et France-Télévision Distribution, chargée de commercialiser les programmes coproduits, *« n'existe réellement qu'à l'occasion des grands marchés internationaux »*. *« Enfin, le regroupement des régies au sein de France Espace est intervenu trop tardivement pour que l'on puisse en mesurer réellement les résultats. »*

Concernant la création, Hervé Bourges peut se targuer de succès importants sanctionnés par des Césars, des 7 d'Or ou des Molières. *« Cependant, il faut noter que nous n'avons pas eu la satisfaction d'apporter un concours significatif à une industrie de programmes européens. « Charlemagne », une grande coproduction qui passera l'hiver prochain sur nos écrans, restera une réussite isolée. »*

Succès et regrets

La diversification de France-Télévision est rangée par Hervé Bourges *« au rang des interrogations plus que des regrets »*. Ainsi, *« à la SEPT-ARTE, France 3 est un partenaire de référence sans influence ; nous avons dû abandonner Sports 2/3 et Eurêka, céder nos participations dans Canal J... Aujourd'hui, Euronews a besoin de soutien et de muscle éditorial et nous sommes très attentifs au projet de chaîne d'accès au savoir »*.

L'unification de la politique satellitaire de la France est à classer également parmi les regrets. *« Si une volonté de rationalisation de notre action audiovisuelle extérieure pouvait prévaloir, France-Télévision serait évidemment un support tout indiqué pour créer un service mondial articulé autour d'un monitoring intercontinental par satellite, fédérant aujourd'hui les efforts dispersés de RFO, de Canal France International, voire de TV5 et de l'agence d'images AITV, avec l'ambition d'offrir une couverture totale aux images, aux créations et aux informations venues de France. »* Cette volonté n'a jamais existé, en raison *« de la dispersion des tutelles et des centres de décision. Sur ce point, les choses ont elles vraiment évolué ? Il est possible de le souhaiter »* .

Hervé Bourges a conclu son discours en évoquant la télévision du futur. A juste titre, il indique que, *« tôt ou tard, des choix stratégiques devront être effectués par l'actionnaire de France Télévision »*. Mais telle est la loi des alternances politiques, ce sera à un autre de mettre ces choix en œuvre. Le CSA se réunira le lundi 13 décembre pour désigner un successeur à M. Bourges. Les noms de Jean-Marie Cavada, Jean-Pierre Elkabbach, Daniel Toscan du Plantier, Xavier Gouyou-Beauchamps, Bernard Esambert ou Jeanine Langlois-Glandier sont les plus couramment cités.

YVES MAMOU

RECTIFICATIF : les comptes de France-Télévision. – L'article consacré au départ de Hervé Bourges de la présidence de France Télévision intitulé « l'Héritage d'Hervé Bourges : deux chaînes publiques saines mais fragiles », publié dans notre première édition du 6 décembre, contenait une contre-vérité manifeste. Sur la foi d'informations du ministère de la communication, nous avons écrit que les comptes 1993 de l'entreprise feraient apparaître un déficit de 200 millions de francs. En réalité, France 2 et France 3 termineront l'année avec un bénéfice de quelques dizaines de millions de francs chacune. Et ce, malgré un volume de recettes publicitaires inférieur d'environ 150 millions de francs aux prévisions du début de l'année.

LETTRES

Aux éditions du Seuil

Olivier Cohen succède à Jean-Marc Roberts

Olivier Cohen a été nommé, lundi 6 décembre, conseiller éditorial auprès du PDG des Éditions du Seuil et éditeur chargé de la fiction française. Il remplacera Jean-Marc Roberts, qui vient de quitter le Seuil pour le Mercure de France (*le Monde* du 2 décembre). Aux fonctions de ce dernier, il ajoutera une mission de *« dynamisation de l'équipe éditoriale »*.

Agé de quarante-quatre ans, Olivier Cohen est responsable des éditions de l'Olivier, une maison de littérature qu'il a créée en 1990 après avoir été directeur éditorial chez Mazarine, puis chez Payot. Il continuera de diriger cette petite structure dont il détient la majorité des parts, le Seuil étant actionnaire à 49 %. L'équipe des éditions de l'Olivier devrait être renforcée par l'arrivée d'un adjoint sur qui Olivier Cohen puisse s'appuyer, tout en conservant la même ligne éditoriale qu'aujourd'hui.

La maison continuera de publier une quinzaine de livres par an, dont la plupart de littérature étrangère.

Sur la base d'un rapport du Centre national du cinéma

Jacques Toubon prépare des mesures en faveur de la production audiovisuelle

Dominique Wallon, directeur général du Centre national du cinéma, a remis à Jacques Toubon, ministre de la culture, le rapport qui lui avait été commandé en août dernier sur la réforme du compte de soutien à l'industrie de programmes, mais aussi la transparence d'un secteur encore artisanal et son adaptation aux évolutions techniques.

Les producteurs audiovisuels fabriquent-ils du patrimoine ou sont-ils de simples prestataires de services ? En d'autres termes, les documentaires, la fiction, le dessin animé, et dans une moindre mesure les programmes de jeux et les plateaux représentent-ils, à l'instar des films de cinéma, des produits capables d'être exploités sur le long terme et sur une cascade de marchés, ou bien ne sont-ils que des prestations uniques, rapidement périssables et plutôt mal rémunérées ?

Le rapport de Dominique Wallon, directeur général du Centre national du cinéma (CNC), que Jacques Toubon a rendu public lundi 6 décembre, effleure la question sans oser y répondre . Le rapport développe toutefois une analyse très fine de la situation de sous-capitalisation des entreprises de production, la faiblesse de PME de la production vis-à-vis de quelques diffuseurs tout puissants, et le surendettement qui en résulte. Citant une étude du Crédit national, le rapport montre ainsi que la croissance des dettes à court terme a augmenté de 72 % entre 1989 et 1991.

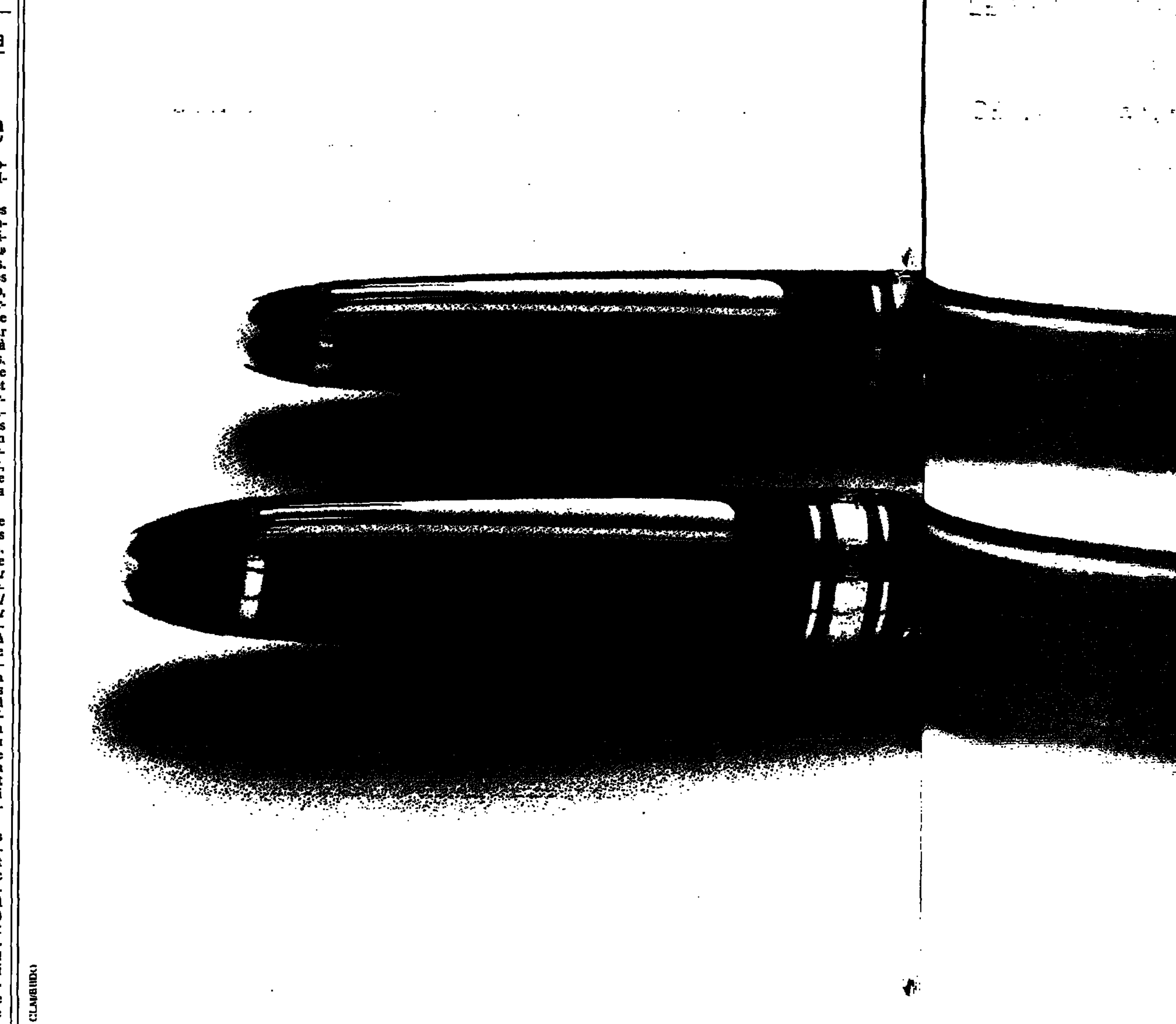
Sans vouloir parer à l'absence d'un marché européen de programmes, ni à l'incapacité des télévisions câblées de constituer un second marché pour les œuvres audiovisuelles, le rapport de M. Wallon propose néanmoins un catalogue de mesures pour *« passer d'une situation de crise financière latente à une phase de développement équilibrée »*. L'une des propositions les plus importantes passe ainsi par la réforme du Compte de soutien à l'industrie de programmes (COSIP) et le renforcement du droit de tirage automatique, au détriment du sélectif. Un exemple : en 1994, la part des aides que le COSIP réserve à l'audiovisuel sera d'environ 800 millions de francs.

Sur ce montant, les entreprises disposant d'un volume de commandes régulier pourront bénéficier d'une aide *« automatique »* d'environ 543 millions de francs. Les autres, PME artisanales fonctionnant au coup par coup, bénéficieront d'une aide *« sélective »* à l'investissement de 222 millions de francs. Pour aider les entreprises existantes à reconstituer leurs fonds propres, le rapport Wallon préconise de transférer dès 1995 entre 100 et 120 millions de francs de la partie sélective du compte de soutien à la partie automatique. Les grosses entreprises de production bénéficieront d'un ballon d'oxygène, tandis que, parallèlement, l'arrivée de nouvelles sociétés de production sur le marché sera sévèrement filtrée.

Cette mesure a soulevé une vive émotion dans le milieu des producteurs de documentaires, principalement composé de petites entreprises. *« Au moment où le gouvernement défend l'exception culturelle au GATT, il renforce le marché au détriment de la création en France »*, souligne l'un d'entre eux. Au-delà de cette réforme, le rapport de M. Wallon préconise une cinquantaine de mesures : réduction des délais de paiement des chaînes, obligation faite à Canal Plus d'investir 3 % de son chiffre d'affaires dans la production d'œuvres audiovisuelles, aide au regroupement des sociétés de production, lutte contre la hausse artificielle des devis et l'opacité des comptes, lutte aussi contre la délocalisation des tournages...

Bon nombre des propositions du CNC, qui dépend du ministère de la culture, nécessitent cependant une concertation avec le ministère de la communication mais aussi avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et le ministère des finances. Et en admettant que toutes les parties finissent par s'entendre, il faut aussi que rien de ce qui concerne l'audiovisuel aujourd'hui ne soit gelé au GATT, le 15 décembre. Malgré le blocage absolu des négociations euro-américaines sur le dossier audiovisuel, M. Toubon, s'est montré plutôt optimiste sur ce point.

Y. M.



L'Europe contre le marché des organes

Dans un Livre blanc sur la transfusion sanguine, Catherine Lalumière rappelle l'opposition du Conseil de l'Europe à la commercialisation du corps humain et de ses dérivés

LE Conseil de l'Europe reste opposé à toute forme de commercialisation du corps humain et de ses dérivés. Catherine Lalumière, secrétaire général, le confirmait récemment en rendant public à Strasbourg un Livre blanc consacré aux différents problèmes soulevés à l'échelon du continent par les pratiques de transfusion sanguine et de fractionnement du plasma humain (1).

« En 1983, le Conseil de l'Europe, telle Cassandre, dotée du pouvoir de prévision mais pas toujours de persuasion, rappelle Catherine Lalumière dans la préface du document, *avait lancé un appel aux spécialistes pour que cessent les importations de plasma rémunéré, la collecte de sang dans des milieux suspects, l'utilisation de « pools » de milliers de dons pour la fabrication de produits plasmatiques et les transfusions non essentielles, autant de mesures capables de limiter le risque de contamination. »*

Dix ans plus tard, par ce Livre blanc destiné au grand public, le Conseil de l'Europe *« s'est donné pour but d'éclairer les doutes qui persistent chez tout un chacun quant à la transfusion ».*

La rédaction du document a été confiée à Piet J. Hagen, doyen de la faculté de journalisme et de communication de l'université d'Utrecht (2). *« Sa seule consigne,* explique Mme Lalumière, *a été de recueillir le plus grand nombre d'avis et d'opinions afin d'éclairer, d'enrichir et d'élargir le débat, de manière à contribuer à ce que celui-ci se déroule en Europe de façon transparente et conformément aux principes de l'éthique et de la démocratie. »*

Même si, comme c'est la règle pour un Livre blanc, les opinions exprimées sont *« celles de l'auteur ou des personnes citées par lui »* et *« n'engagent en rien la responsabilité du Conseil de l'Europe »*, tout indique que ce travail novateur préfigure ce que pourrait être le futur paysage transfusionnel européen. Un paysage plus *« éthique »* que celui d'aujourd'hui, plus solidement fondé sur l'autosuffisance, le bénévolat et le non-profit mais dans lequel, malgré tout, *« gouvernements, services de transfusion sanguine et industriels du plasma »* devraient trouver les chemins d'une coopération raisonnée.

Importante pénurie

L'auteur souligne d'abord, chiffres à l'appui, que les drames et les scandales liés aux collectes et à l'usage de sang contaminé par le virus du sida ne concernent pas que la France, et qu'ils ne sont nullement spécifiques des structures à but non lucratif ou des structures marchandes.

En Europe, 12,5 millions de personnes donnent régulièrement leur sang, les laboratoires autrichiens et allemands rémunérant, pour leur part, les donneurs de plasma ou de sang total.

Malgré cela, l'Europe souffre, dans ce domaine, d'une importante pénurie. Ce qui explique l'importation par quelques grands groupes industriels de plasma en provenance des Etats-Unis. Selon M. Hagen, *« quelques millions de bonnes volontés supplémentaires seront nécessaires pour que tous les besoins en produits sanguins puissent être satisfaits ».*

Beaucoup de pays européens ne peuvent espérer atteindre en effet l'objectif *« d'autosuffisance uniquement avec des dons non rémunérés »*, qu'en intensifiant leurs campagnes de mobilisation. Cet objectif correspond à une recommandation formulée dans une directive européenne de 1989. La plupart des multinationales du fractionnement sanguin ne cachent plus leur opposition à l'application de cette directive, qui conduirait à l'arrêt d'importations de plasma américain en Europe. Importations qui sont actuellement d'environ deux millions de litres annuels (*le Monde* du 23 octobre).

Cette question, aujourd'hui très vive, sera au centre de la réunion, le 13 décembre prochain, des ministres de la santé des pays de l'Union européenne. Le Livre blanc du Conseil de l'Europe expose longuement la *« grande diversité des opinions »* qui prévalent dans ce domaine où les enjeux éthiques et économiques sont considérables.

Pour les militants du non profit, une utilisation plus rationnelle du sang et des dérivés plasmatiques, l'augmentation du nombre de donneurs et l'introduction des techniques améliorant le rendement du fractionnement permettraient d'atteindre l'autosuffisance à l'échelon du continent.

Pour les autres, l'autosuffisance européenne n'est pas un but ultime. La Fédération européenne des industries pharmaceutiques souhaite, par exemple, pouvoir exporter des produits dérivés de sang européen vers les pays d'Asie et d'Afrique qui ne peuvent assurer leur propre production. Le paysage ne se réduit pas à un affrontement schématique. Ainsi la firme Baxter soutient-elle une directive européenne de 1989 alors que les Britanniques, qui ont, eux, atteint l'autosuffisance, se déclarent attachés au principe de la liberté de marché.

L'auteur rappelle, en conclusion, qu'*« en dix ans la sécurité et la disponibilité des produits sanguins en Europe se sont nettement améliorées ». « Les succès enregistrés par certains services de transfusion sanguine d'Europe occidentale et les progrès réalisés dans d'autres pays (Slovénie, Royaume-Uni ou Japon),* conclut M. Hagen, *prouvent que l'autosuffisance est du domaine du possible. »*

JEAN-YVES NAU

(1) Ce document est diffusé avant la publication d'un texte juridique précis qui consignera *« les bases d'un consensus européen en matière de bioéthique »*. Il précède de peu une réunion des ministres de la santé des pays de la CEE consacrée notamment aux problèmes d'autosuffisance de la Communauté en matière de produits sanguins, qui se tiendra le 13 décembre prochain à Bruxelles.

(2) *Transfusion sanguine en Europe. Un Livre blanc*, de Piet J. Hagen. Cet ouvrage sera diffusé par le service de l'édition et de la documentation du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

POINT DE VUE

Alternative à la fusion ?

par Hervé Nifenecker

LE principe de la méthode préconisée par Carlo Rubbia (1) fait appel au cycle dit thorium-uranium. Dans ce cycle, le thorium 232 est l'élément fertile qui, par capture neutronique et désintégration radioactive, se transforme en uranium 233, qui est lui un élément fissile par neutrons thermiques. L'uranium 233 n'existant pas dans la nature, il faut amorcer la réaction en bombardant le thorium avec des neutrons issus de la fission d'un autre isotope tel que l'uranium 235 ou le plutonium 239.

La situation est assez semblable à celle qui régit le couple plus connu uranium-plutonium. Dans celui-ci, l'isotope fertile est l'uranium 238, l'élément fissile le plutonium 239. Ce dernier couple est celui qui est mis en œuvre dans les réacteurs rapides surgénérateurs de type Superphénix. Mais la surgénération est possible, dans le cas du couple thorium-uranium, avec des réacteurs thermiques. Un réacteur de démonstration de 10 mégawatts mis en fonction dans les années 60, à Oak-Ridge, l'a montré (...).

Dans tous les systèmes utilisant la fission comme source d'énergie, qu'ils existent, réacteurs à eau pressurisée (REP), réacteurs à neutrons rapides (RNR), bombes A) ou soient envisagés (C. D. Bowman, C. Rubbia), les isotopes fertiles (uranium 238 ou (et) thorium 232) sont fissiles, avec une probabilité assez faible, par des neutrons rapides (...).

Cela a plusieurs conséquences importantes :

– il faudra tout d'abord fabriquer un stock suffisant d'uranium 233. Pour ce faire, une méthode pourrait être de remplacer l'uranium 238 utilisé dans les RNR par du thorium. On pourrait aussi utiliser, comme le propose C. D. Bowman, un accélérateur couplé à un ensemble sous-critique dans lequel les fissions seraient produites par du plutonium et des actinides mineurs;

– en régime de croisière, il existera un stock important d'uranium 233 dont la radiotoxicité n'est guère inférieure à celle du plutonium 239;

– la radiotoxicité des produits de fission sera pratiquement la même que dans les réacteurs actuels, et, même à long terme, elle est loin d'être négligeable.

Malgré cette mise en garde, il est vrai que le cycle thorium-uranium présente des avantages sur le cycle uranium-plutonium, réserves importantes de thorium et la production d'actinides mineurs (plutonium de masse élevée, neptunium, americium et curium) fortement réduite.

Cela étant, quels seraient les avantages des systèmes associant accélérateurs et milieu sous-critiques? Le premier avantage est (...) le caractère sous-critique de l'installation, qui rend complètement impossible un accident du type Tchernobyl. Il faut toutefois remarquer que, en cas d'arrêt de l'accélérateur, une chaleur résiduelle reste à évacuer. Si cette évacuation, pour une raison ou une autre, vient à faire défaut, une fusion du cœur reste possible (...).

Le deuxième avantage serait d'augmenter le nombre de neutrons utilisables soit pour transmuter le noyau fertile en noyau fissile (amélioration du taux de surrégénération), soit pour transmuter des déchets nucléaires (transuraniens mineurs ou produits de fission). C. D. Bowman se donne, explicitement, l'objectif d'incinérer les déchets nucléaires existant, qu'ils soient civils ou militaires, y compris le plutonium, ainsi que ceux qui seront produits à l'avenir. Une telle incinération ne peut se faire que si l'on dispose de flux neutroniques très élevés, qu'ils soient thermiques (cas du ATW de Bowman), ou rapides (projet CAPRA du CEA). Des flux thermiques très élevés nécessitent un traitement « en ligne » du combustible qui brûle en quelques jours. Cela impose l'utilisation d'un combustible liquide (sels fondus comme dans le réacteur prototype de Oak Ridge) et représente un défi technologique considérable (...).

Le système proposé par Rubbia n'a pas d'ambition en matière d'incinération des déchets, et donc se satisfait de flux normaux, et d'une technologie probablement plus simple. La question de l'incinération des déchets reste, alors, posée. En conclusion, il m'apparaît clair que les progrès réalisés en technologie des accélérateurs permettent d'aborder les questions de la production d'énergie nucléaire, de l'incinération des déchets et de la sûreté des installations sous un jour nouveau.

Peut-être s'agit-il là de la véritable alternative à la mise en œuvre de la fusion contrôlée, alternative qui ne semble pas devoir présenter de difficultés technologiques majeures, contrairement à la fusion elle-même (...). Il me paraît donc important que la France s'engage résolument dans les études de principe de tels systèmes (...).

(1) Ce point de vue fait suite aux propositions de l'Italien Carlo Rubbia, Prix Nobel de physique et directeur du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN), pour une nouvelle forme de production d'énergie nucléaire (*le Monde* du 26 novembre).

▶ Hervé Nifenecker est physicien au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3). Il fait partie d'un groupe de travail sur les nouveaux systèmes de production d'énergie et l'incinération des déchets nucléaires.

Auxerre l'antique

Pour la première fois, un quartier de l'ancienne cité Autessiodurum a été mis au jour. Et avec lui des milliers de fragments de peinture murale gallo-romaine

C'EST un puzzle. Un immense puzzle antique de plusieurs milliers de pièces, dont une partie, une toute petite partie, repose à plat sur de grands bacs à sable. Les autres, parfois encore enrobées de terre, attendent leur tour dans des clayettes à fruits numérotées, qui courent le long des murs de la principale salle du Centre d'étude des peintures murales romaines (CEPMR) de Soissons.

Dans ce laboratoire associé du CNRS, des chercheurs reconstituent l'un des derniers décors intérieurs mis au jour dans le nord de la Gaule romaine, découvert à Auxerre (Yonne) et datant probablement de la fin du premier siècle de notre ère.

D'Auxerre, on connaissait l'équipe de football professionnelle, le fleuve, les remparts médiévaux et la crypte de Saint-Germain, où reposent les vestiges carolingiens parmi les plus célèbres de France. Mais de ceux qui vécurent là sous le Haut Empire romain, de l'organisation de l'antique cité d'Autessiodurum, on ne savait rien – ou presque. On disait d'elle que sa naissance remontait à la fin de l'âge de bronze (800 av. J.-C.) ; que l'urbanisation – comme dans l'ensemble de la Gaule – y avait pris son essor au début du premier siècle de notre ère, pour s'interrompre trois siècles plus tard avec les invasions barbares. Mais de vestiges de cette cité conquise, point.

Jusqu'à ce que les travaux de sauvetage archéologique effectués sous l'emplacement de futurs HLM, boulevard Vaulabelle, au sud-est de la vieille ville, mettent au jour, sur 3 000 mètres carrés, un site d'habitat gallo-romain exceptionnellement conservé.

Menées avec les moyens du bord (70 000 F provenant de la municipalité), les fouilles ont ainsi offert une première image de la cité antique. *« Situé à proximité de deux axes commerciaux (l'Yonne, et la voie d'Agrippa qui reliait Autun à Troyes et à Sens), le quartier s'est progressivement construit jusqu'à la fin du troisième siècle »*, explique Annie Bolle, qui a conduit l'ensemble des travaux dans le cadre d'un contrat à durée déterminée financé par l'Association des fouilles archéologiques nationales (AFAN).

A l'exception d'un ensemble atypique – sans doute un entrepôt à blé –, tous les bâtiments mis au jour, en effet, correspondent à des maisons. Celles-ci, aux parois de terre, puis de pierre, montrent des plans organisés et réguliers. Lorsqu'elles sont situées en retrait de la voie, on y accède par de petits passages qui aboutissent à des cours. A mesure que les rues deviennent plus passantes apparaissent les façades à portique.

Une moisson inespérée

Conduit dans l'urgence d'août 1991 à avril 1992, le « sauvetage » du site n'est déjà plus, pour les Auxerrois, qu'un lointain souvenir. Pour les archéologues, en revanche, le travail ne fait que commencer. Car la moisson, provenant surtout du troisième siècle, fut d'une richesse inespérée. Pour ne citer que l'essentiel : un grand Mercure en pierre calcaire, une divinité aux oiseaux, une cinquantaine de petites statuettes en terre blanche, de nombreuses céramiques, un trésor monétaire estimé à 2 234 pièces de bronze... Et, surtout, ces milliers de fragments de peinture murale antique, témoins à venir des décorations intérieures d'Autessiodurum dont la reconstitution commence tout juste au laboratoire de Soissons.

L'intérêt de cette découverte ? Pour Alix Barbet, la question ne se pose même pas. *« Contrairement à celle du sud de la France, la peinture gallo-romaine dans ces régions commence à peine à être connue »*, commente cette spécialiste de réputation internationale, qui, depuis 1975, dirige de main de maître la petite équipe du CEPMR.

Situé dans un ancien grenier à farine, à deux pas de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes, le centre a récemment été agrandi (*le Monde* du 31 mai 1989). Avec un budget annuel d'environ 1 million de francs (provenant pour moitié de l'Etat, pour moitié des contrats passés avec les collectivités locales), sept personnes parviennent à y étudier et à restaurer chaque année une dizaine d'ensembles de peintures antiques.

Claudine Allag et Agnès Schmidt viennent ainsi de consacrer, à plein-temps, quatre mois de labeur aux décors d'Auxerre, dont seule une petite partie est aujourd'hui reconstituée. *« Pour comprendre l'état dans lequel ont été retrouvées les fresques, imaginez-vous une biscotte beurrée d'un seul côté, dont l'essentiel aurait été détrempé dans une tasse de café ! »*, commente Alix Barbet. Premier précepte : recueillir les fragments – sans doute jetés dans une cave à la suite d'un incendie – sans les émietter davantage. Les dégager ensuite de leur gangue de terre, les nettoyer, parfois consolider leur surface peinte (le traitement s'effectue au revers, sur le mortier), enfin reconstituer le puzzle et le restaurer. Un travail de Romain qui, outre la patience et une solide mémoire visuelle, nécessite une connaissance quasi encyclopédique des styles et des techniques de l'époque.



Masque et candélabre, 50-60 après J.-C. (Aix-en-Provence).

Course de char

Pour rendre sa cohérence à ce passé fragmenté, éparpillé (*« Des morceaux prélevés sur le site à 30 mètres de distance peuvent se révéler appartenir au même décor mural »*), rien ne doit être négligé. Ni les empreintes relevées au revers des peintures (celles-ci étaient apposées sur une épaisse couche de mortier de chaux, qui recouvrait elle-même des murs en boue séchée ou en pisé), ni le sens des traits de pinceau (révélé en lumière rasante), ni les coulées de peinture. Ni, bien sûr, les pigments employés par nos ancêtres artisans : bois ou os brûlé pour le noir, blanc de chaux, terre verte et ocres naturelles pour les matériaux courants, bleu « égyptien » (à base d'un double silicate de cuivre) et rouge cinabre (importé d'Italie ou d'Espagne) pour les matériaux de luxe fabriqués artificiellement.

Alors seulement, le détail fait sens. Si le minutieux travail effectué à Soissons n'a encore permis de reconstituer que trois des onze ensembles mis au jour à Auxerre, le plus important d'entre eux donne déjà un bon aperçu des décors intérieurs qui prévalaient, à l'aube du deuxième siècle, dans cette région de la Gaule. Des décors peut-être dérivés du quatrième style pompéien (1) qu'Alix Barbet estime *« tout à fait exceptionnels »*. Des parois à larges champs unis d'un rouge profond y alternent avec de fines architectures en trompe-l'oeil, offrant une série de scènes insérées dans des encadrements qui imitent un marbre tantôt vert, tantôt rouge.

« Deux au moins de ces tableaux représentaient des sanctuaires bucoliques, dont la peinture pompéienne nous fournit de nombreuses images », précise Claudine Allag. Sur un autre, partiellement conservé, figurait sans doute une nymphe à demi allongée parmi des végétaux aquatiques. Image d'une saison ?

Allégorie d'une rivière, peut-être même de l'Yonne ? L'interprétation reste à venir. Comme celle qui se rapporte à la pièce maîtresse des tableaux auxerrois : la scène d'une course de char, la seule à ce jour à avoir été retrouvée presque complète en France.

Aujourd'hui entièrement reconstitué, ce tableau de grande taille (3,50 mètres de long, 1,20 mètre de haut) pose en effet une énigme. Non pas parce que l'on y distingue, sur la tête et le poitrail de deux chevaux au galop, les brides et les harnais ; ni même parce que l'aurige, représenté de profil, y tient les rênes de la main gauche.

L'inattendu provient de ce que l'homme, debout sur son char, est entièrement protégé par un costume à lanières de cuir. Une tenue pour le moins inhabituelle, puisque les cochers, ainsi que le rappelle Alix Barbet, *« portent sur toutes les scènes connues de l'époque romaine une jupette en drap, aux couleurs des quatre factions (bleu, blanc, vert, rouge) qui combattaient dans le cirque »*.

A-t-on retrouvé là signe d'une mode typique d'Autessiodurum ? Ou, plus vraisemblablement, la première représentation gallo-romaine d'un gladiateur monté sur un char ? Les milliers de fragments de peinture murale qui dorment encore au laboratoire de Soissons apporteront peut-être la réponse. A condition, bien sur, que la municipalité d'Auxerre accorde les crédits nécessaires à la poursuite de leur restauration.

CATHERINE VINCENT

(1) Apparues en Gaule dans la seconde moitié du premier siècle, les décorations murales du quatrième style, dernière mode intérieure de Pompéi, se caractérisent par de minces colonnes et des entablements décorés, créant une échappée entre des panneaux plats ou la partie supérieure de la paroi. Ornés de figures volantes, les panneaux sont séparés par des candélabres à ombelles. Les encadrements, d'architecture légère, sont à bordures ajourées.

► **« Vous trouvez des peintures murales romaines... Pas de panique ! » : tel est le titre d'une brochure rédigée par le CEPMR, qui explique sur huit pages ce qu'il faut faire et ne pas faire pour avoir *« les gestes qui sauvent »*. Ce petit guide, gratuit, peut être demandé aux services régionaux de l'archéologie, ou directement au CEPMR, Saint-Jean-des-Vignes, 02200 Soissons.**

Les grands prix de l'Académie

L'Académie des sciences a décerné, lors de sa séance solennelle du 29 novembre, dix-sept grands prix scientifiques, d'un montant global de près de 2,2 millions de francs :

– Le prix Mergier-Bourdeix (300 000 F) à Marc-André Delsuc, directeur de recherche au CNRS, pour ses travaux sur certaines macromolécules biologiques comme des toxines de serpents et de scorpions.

– Le prix Charles-Léopold-Mayer (250 000 F) à Andrée Tixier-Vidal, directeur de recherche au CNRS, pour ses recherches sur les mécanismes de processus sécrétoire et le mode d'action des hormones peptidiques.

– Le prix Ampère d'Electricité de France (200 000 F) à Christophe Soulé, directeur de recherche au CNRS.

– Le prix du Commissariat à l'énergie atomique (200 000 F) à Antoine Labeyrie, astronome à l'Observatoire de la Côte d'Azur.

– Le prix de Gaz de France (200 000 F) à Jean-Baptiste Donnet, directeur honoraire du Centre de recherches de physicochimie des surfaces solides au CNRS.

– Le prix de l'Institut français du pétrole (200 000 F) au physicien Yves Couder, professeur de l'institut universitaire de France à l'université Paris-VII.

– Le prix France Télécom (200 000 F) à André Pinet, ingénieur général des télécommunications au Centre national d'études des télécommunications.

– Le prix Léon-Velluz (120 000 F) à Georges Jollès, directeur scientifique de Rhône-Poulenc-Rorer, pour ses travaux de chimie appliquée à la biologie.

– Le prix Pechiney (100 000 F) à Laurent Ablitzer, professeur au laboratoire de science et génie des matériaux métalliques à l'Ecole des mines de Nancy.

– Le prix Mesucora (100 000 F) à Claude Audoin, directeur de recherche au CNRS.

Ont été également décernés lors de cette séance le prix des sciences de la mer (55 000 F) à Alain Van Wormhoudt, directeur de recherche au CNRS ; le prix de l'Etat-Grand Prix des sciences chimiques et naturelles (50 000 F) à Jacques Taxi, professeur émérite à l'institut des neurosciences à l'université Pierre-et- Marie-Curie à Paris ; le prix Joannidès (50 000 F) à Roger Temam, professeur à l'université Paris-Sud à Orsay ; le prix Jaffé (50 000 F) à Julien Bok, professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie à Paris ; le prix Kodak-Pathé-Landucci (50 000 F) conjointement à Jacques Boulestexi, directeur de recherche au CNRS, Yvon Georgelin, astronome à l'Observatoire de Marseille, et Guy Monnet, astronome à l'Observatoire de Lyon ; le prix Doistau-Blutet (50 000 F) à Marie-Annick Buendia, directeur de recherche au CNRS, et enfin le prix de l'information scientifique (10 000 F) à Marie-Odile Monchicourt, productrice et journaliste scientifique à Radio-France et France 2.

La science en débat

CONFERENCE

Mercredi 15 décembre 1993 à 17h

Histoire des transports collectifs urbains parisiens : politique de planification

Dominique Larroque, ingénieur au Cnam, Paris.

Pierre Merlin, professeur à l'université Paris I, Panthéon-Sorbonne, président de l'Institut Français d'urbanisme, Marne-la-Vallée.

Animation : Paul Caro, délégué aux Affaires scientifiques, cité des Sciences et de l'Industrie.

accès libre

cité des Sciences et de l'Industrie
30 avenue Corentin-Cariou 75019 Paris
Métro Porte de la Villette. Informations (1) 40 05 73 32



Les grands chantiers de la capitale

Une polémique se développe autour du futur pont Charles-de-Gaulle

Faut-il construire un trente-et-unième pont à Paris ? Les services de la voirie parisienne sont pour depuis longtemps. Ils ont trouvé un endroit, entre la gare de Lyon et la gare d'Austerlitz, et un nom de baptême : Charles-de-Gaulle. Des élus socialistes et des écologistes s'opposent à ce projet, qui, selon eux, augmenterait fortement la circulation automobile dans les douzième et treizième arrondissements.

Ce n'est pas un baliveau symbolique mais un superbe platane de quinze ans d'âge et de huit mètres de haut, amené en bac d'une pépinière francilienne, que les opposants à la construction du pont Charles-de-Gaulle ont planté, samedi 27 novembre, sur le quai d'Austerlitz. Une centaine de manifestants frigorifiés, parmi lesquels une demi-douzaine d'élus Verts et socialistes, assistaient à la mise en terre, sous l'œil débonnaire du commissaire du treizième arrondissement. Sur les banderoles accrochées aux arbres que le maire veut faire tronçonner, on lisait : *« Chirac, fais pas le pont »* ou bien *« Chirac, arrête de bétonner »* (*le Monde* du 27 novembre).

Au-delà du folklore, c'est une polémique de fond qui se développe. Faut-il ou non lancer un nouveau pont sur la Seine, en ce moment et à cet endroit ? Pour les services de la voirie, à l'Hôtel de Ville, comme pour la direction de la circulation, à la préfecture de police, la réponse est, oui depuis longtemps. Il y a vingt ans déjà, bien avant que Jacques Chirac soit élu maire, un ouvrage enjambant le fleuve entre la gare d'Austerlitz et la gare de Lyon était projeté.

Dans le Sud-Est parisien, autrefois dépourvu de quartiers habités et de bureaux, les ponts sont rares et assez éloignés les uns des autres. Mais le secteur a subi une profonde mutation. Rive droite, la fréquentation de la gare de Lyon s'est accrue avec la station du RER et s'accroîtra encore demain avec le passage du métro Météor. Les buildings de bureaux s'alignent en front de Seine, prolongés par le ministère des finances, le Palais omnisports, la ZAC et le parc de Bercy et enfin l'ensemble commercial Bercy-Expo.

Sur la rive opposée, la gare d'Austerlitz s'est assoupie avec l'ouverture à Montparnasse du TGV Atlantique, mais au-delà, le grand projet de Seine Rive gauche va désormais prendre forme autour de la Bibliothèque de France. Bref, les activités et par conséquent les déplacements, sont appelés à s'intensifier, à la fois le long des quais et par-dessus la Seine entre les franges des douzième et treizième arrondissements.

C'est pourquoi les ingénieurs de la circulation ont élaboré, depuis le début des années 70, un programme de travaux dont une partie est déjà réalisée. La voie sur berges a été élargie sous le pont d'Austerlitz en 1990, puis mise en souterrain devant le quai Henri-IV en 1992. En 1991, le pont de Tolbiac a été doublé. Deux tunnels routiers ont été prévus sur les quartiers futurs de Seine Rive gauche. Le lancement d'un nouveau pont s'inscrit dans cette logique de maillage automobile. Il devrait soulager le vieux pont d'Austerlitz, presque deux fois centenaire et qu'on ne peut plus élargir.

Il l'a déjà été à deux reprises et voit défiler soixante-treize mille véhicules par jour, ce qui est un record. Elégamment dessiné en aile d'avion par l'architecte Louis Arretche, reposant sur deux piles de pierre et de métal plantées en Seine, le pont Charles-de-Gaulle supportera six voies automobiles, des trottoirs, une piste cyclable et une liaison par cabines suspendues joignant les deux gares.

Il devrait conduire, rive droite, vers le souterrain passant devant la gare de Lyon et débouchant boulevard Diderot ; rive gauche, on a l'ambition de le prolonger par un viaduc traversant le hall de la gare d'Austerlitz et se prolongeant jusqu'au boulevard Saint-Marcel, après avoir frôlé l'entrée monumentale de l'hôpital de la Salpêtrière.

Selon les spécialistes de la circulation, il ne s'agit rien de moins que d'établir dans ce secteur *« un vaste circuit automobile à sens unique »*, descendant du douzième par le pont d'Austerlitz et remontant du treizième par le pont Charles-de-Gaulle. Ce sera l'un des grands chantiers de la troisième mandature de Jacques Chirac.

Augmentation du trafic automobile

Son coût est en conséquence. La première évalutation, en 1990, se montait à 578 millions de francs, non compris le viaduc à travers la gare, le prolongement jusqu'au boulevard Saint-Marcel et le transport par télécabines. Depuis, les factures se sont alourdies de plus de 30 %. A ce rythme, en fin de chantier, c'est-à-dire vers 1998, l'ouvrage et ses prolongements, sans lesquels il n'aurait pas de sens, devraient, selon certaines estimations, coûter aux contribuables parisiens une somme dépassant 1,2 milliard de francs. Le double de ce qui est annoncé.

Les partisans du pont font observer que ces investissements comprennent la réhabilitation complète des rives de la Seine avec construction de nouveaux quais, restauration des berges, plantation de cent quarante arbres et aménagement de terrasses. Un nouveau paysage en somme, en harmonie avec le reste du couloir fluvial et remplaçant les tristes dépôts et bâtisses d'aujourd'hui.

Les opposants au pont – les Verts, les socialistes du treizième, et de nombreuses associations – ne contestent pas cet aspect-là mais s'indignent d'une telle dépense en ce moment : *« Aujourd'hui*, disent-ils, *on ne trouve plus à se loger dans Paris, des équipements de proximité manquent dans les quartiers. Tout cet argent devrait servir à améliorer plutôt la vie quotidienne des Parisiens. »* Ils s'indignent de l'abattage des arbres sur les quais et de la percée à travers le hall « historique » de la gare d'Austerlitz. C'est dans cette superbe nef de métal et de verre que durant le siège de Paris, en 1870, furent assemblés et stockés les ballons reliant la capitale au reste de la France.

Mais leur argument le plus fort est celui qui met le doigt sur l'augmentation du trafic automobile que le nouvel ouvrage ne va pas manquer de provoquer. Toute facilité ouverte à la voiture en centre ville commence en effet par résoudre un problème local de congestion, et il encourage donc l'usage de l'automobile. Mais il provoque ensuite des embouteillages accrus aux alentours de la zone traitée.

Ainsi, expliquent les opposants, le pont Charles-de-Gaulle dégagera assurément le pont d'Austerlitz, mais le circuit automobile imaginé par les ingénieurs reportera et accentuera les bouchons sur la rive gauche, au carrefour Saint-Marcel, sur la place d'Italie et au carrefour des Gobelins. Même phénomène rive droite pour les abords de la gare de Lyon, le boulevard Diderot et le faubourg Saint-Antoine. *« C'est toujours la même politique de gribouille des techniciens de la circulation*, s'indigne Jean-François Segard, conseiller Vert. *La piste cyclable qui pourrait être tracée sur le pont est aussi démagogique que les couloirs de courtoisie de triste mémoire. Quant au transport par télécabine, il tient du mythe. On ne connaît ni sa capacité, ni ses points d'aboutissement, ni son prix. »*

Les contempteurs du pont Charles-de-Gaulle voient finalement dans cet ouvrage le symbole de la politique chiraquienne d'aménagement de Paris. Une liaison à grand gabarit entre des quartiers d'affaires : le front de Seine Rive droite et Seine Rive gauche. En somme, la reproduction quasimécanique et sans imagination du modèle de l'Ouest parisien. *« On continue à construire une ville où la bagnole, le béton et le fric font prime »*, accusent les écologistes. *« C'est une capitale à deux vitesses, profitables aux nantis et féroce pour les modestes »*, ajoutent les élus de gauche.

MARC AMBROISE-RENDU

RECTIFICATIF : L'équipe du Parc de Bercy. – Après la publication de notre article sur « Le dernier grand jardin de Paris » (*le Monde* du 30 novembre), précisons que l'équipe qui a conçu le Parc de Bercy est composée de Marylène Ferrand, Jean-Pierre Feugas, Bernard Huet, Bernard Leroy (architectes), Ian Le Caisne et Philippe Raguin (paysagistes).

Le conseil général de l'Essonne inaugure de nouvelles maisons à Villabé

Un village conçu pour des enfants délaissés

Un ensemble de six nouvelles maisons du «village d'enfants» de Villabé dans l'Essonne, a été inauguré, samedi 27 novembre, par Xavier Dugoin (RPR), président du conseil général. Cette inauguration témoigne de la vitalité du Mouvement pour les villages d'enfants, association qui accueille, pour une longue durée, dans un village conçu pour eux, des frères et sœurs orphelins ou délaissés, et les élève en les confiant à une mère éducatrice.

C'est leur village à eux, une cité dans un vaste parc planté de grands arbres, à côté de l'école. Cinquante-cinq enfants grandissent à Villabé, commune proche de Corbeil-Essonnes, avec leurs frères et sœurs, dans leur propre maison, ils y jouent avec leurs propres jouets, dorment dans leur propre chambre, y construisent leur propre avenir, mais avec une mère d'emprunt.

Ces enfants sont arrivés au «village d'enfants de Villabé» après un parcours cahotique, suite à un placement administratif ou judiciaire. Ils ont été arrachés à leur famille d'origine, déchirée par le divorce ou le chômage, séparés de parents qui les battaient ou n'étaient plus capables de les élever. Beaucoup ont connu les foyers socio-éducatifs temporaires, ont été ballottés d'une famille d'accueil à une autre, séparés de leurs frères et sœurs, avant d'être finalement réunis pour tenter de reformer une famille presque normale, avec l'aide d'éducateurs et d'une «mère éducatrice».

Une formation pour les mères

C'est le but que s'est fixé le Mouvement pour les villages d'enfants (MVE). Un pari vieux de cinquante ans, qu'une éducatrice catholique, Suzanne Masson avait voulu relever dès 1943, avec les orphelins de guerre qu'elle accueillait dans «sa maison». Cette initiative aboutit en 1958 à la création du MVE, qui compte aujourd'hui un centre d'accueil, deux foyers d'adolescents, deux centres de vacances et surtout six «villages d'enfants». Celui de Villabé, achevé en 1976, est constitué à présent de dix-sept maisons.

Une trentaine d'adultes, dont seize éducatrices familiales et cinq mères éducatrices, s'occupent des 55 enfants. Ces mères s'engagent *«pour un contrat à durée très indéterminée, c'est-à-dire tant que les enfants auront besoin d'elles*, explique l'une d'elles, Catherine Assailly. *Même lorsqu'ils seront adultes, l'objectif c'est d'être là.»* Depuis deux ans et demi, nuit et jour, vacances comprises, elle vit avec cinq enfants entre trois et onze ans.

Agée de trente-six ans, elle était auparavant éducatrice spécialisée auprès d'adultes handicapés mentaux, mais d'autres mères étaient notaires ou enseignantes. Sa motivation? *«Un intérêt pour la marginalité, pour le social, qui est progressivement devenu un objectif de vie. Ces enfants poussent grâce à nous et malgré nous et c'est très beau d'être témoin de leur croissance.»* Un engagement qui ressemble fort à une vocation.

Mais ne s'improvise pas mère qui veut : sur mille candidatures par an, huit sont finalement retenues. Elles suivent ensuite une formation de neuf mois. La sélection est aussi sévère du côté des enfants. Sur 80 dossiers étudiés en 1992, 25 ont été acceptés, correspondant à 55 enfants. Il faut s'assurer qu'ils n'ont aucune chance de retourner dans leur famille d'origine.

Le rejet de cette prise en charge par des enfants qui ont perdu confiance en l'institution représente la principale difficulté. *«Pour qu'ils se décident à défaire leurs bagages, il faut presque un an de séjour »*, estime Armand Le Bars, le directeur du village et responsable du développement du mouvement en Essonne.

Autre problème: l'absence d'une figure paternelle. *«Une femme seule, c'est bancal, il faut d'autres piliers »* reconnaît Catherine Assailly. A cette réserve majeure sur son fonctionnement, le Mouvement répond que la structure même du village, avec son cadre, ses règles, doit permettre à l'enfant de se structurer. *«Et puis il y a des éducateurs hommes dans le village, qui peuvent jouer un rôle paternel.»*

Les enfants les plus «difficiles» et ceux qui ont des handicaps mentaux sont prioritairement confiés à des éducatrices familiales, qui peuvent se relayer une semaine sur deux auprès d'eux. Elles aussi s'engagent sur le long terme et créent des liens très profonds. *«Actuellement, les troubles des enfants s'aggravent*, déplore Armand Le Bars. *Il y a beaucoup de petites filles victimes d'inceste, des gamins qui ont vécu sans soin dans la rue, d'autres sont sur une voie de garage scolaire, pour lesquels une petite qualification est devenue un luxe. Ils nous sont confiés en dernier recours. »*

Un salaire de 10.000 francs brut

Les mères rencontrent parfois des périodes de découragement. *«Nous sommes des professionnelles»*, insiste cependant Catherine Assailly. Le salaire d'embauche des mères éducatrices est d'environ 10.000 francs brut, primes de week-end comprises. Tout comme celui des éducateurs de l'association, il est garanti par une convention collective.

Le Mouvement dispose d'un budget global annuel de près de 80 millions de francs, couvert à 40% par des dons et legs. Le reste est assuré par des aides départementales, sur la base d'un prix de journée négocié chaque année. Pour le village de Villabé (masse budgétaire de 9,37 millions de francs en 1993), les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance versent 507 francs par jour et par enfant.

«C'est un prix correct, étant donné le sérieux de l'association, qui répond à nos besoins de placement à long terme», estime André Pichery, responsable de la direction de la solidarité et de la famille au conseil général de l'Essonne. Le département a encouragé l'aménagement du nouveau «village», dit de Villabé-les-Vignes, construit en un temps record entre juin et novembre.

Les six nouvelles maisons représentent un investissement de sept millions de francs, intégralement assuré par l'association. Et celle-ci espère se développer encore. Les premières familles de Villabé-les-Vignes n'ont pas même achevé leur décoration intérieure, sous l'attentive supervision des enfants, que déjà le MVE et le département de l'Essonne projettent de construire un nouveau village. Il pourrait voir le jour d'ici deux ou trois ans.

HERVÉ MORIN

► Mouvement pour les villages d'enfants, 80, rue Jouffroy d'Abbans 75847 Paris CEDEX 17. Tél.: 42-27-47-11.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 8 décembre.

ALLÔ MAMAN C'EST NOËL. Film américain de Tom Ropelewski, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

L'AMOUREUSE. Film français de Jacques Doillon : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AUTOMNE, OCTOBRE A ALGER. Film algérien de Malik Lakhdar-Hamina : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LES BISOUNOURS AU PAYS DES MERVEILLES. Film américain de Raymond Jafelice : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BONHOMME DE NEIGE. Film britannique de Dianne Jackson, v.f. : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

LA CLÉ. Film iranien d'Ibrahim Forouzesh, v.o. : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

LE MAITRE DE MARIONNETTE. Film Taïwan de Hou Hsiao Hsien, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

PROFIL BAS. Film français de Claude Zidi : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SURVIVING DESIRE. Film américain de Hal Hartley, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex: 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

CINÉMA

La mort d'Alexandre Trauner

Le bâtisseur de rêves

Le décorateur et architecte de cinéma Alexandre Trauner est mort le 5 décembre dans sa maison d'Omonville-la-Petite (Manche) (*le Monde* du 7 décembre). Il était âgé de quatre-vingt sept ans.

Soixante ans de carrière, au moins, presque autant de films décorés par lui, une façon de faire vivre les architectures de studio et les maquettes en trompe l'œil qui ont donné à ses créations un cachet inimitable, la gloire en France, dans les années 30-40, avec l'équipe Carné-Prévert, puis la renommée internationale, avec ses décors pour Orson Welles, Billy Wilder, Fred Zinnemann, Peter Ustinov, Anatole Litvak, Jules Dassin, John Huston. Il fut un magicien qui créait des maisons, des rues, des quartiers en leur donnant la vérité de l'imaginaire. Un poète qui n'oublia jamais que le cinéma était un art d'illusions. Un interprète à la fois rigoureux et inventif de la réalité. Lui l'homme de petite taille, rond comme un ludion, a été un grand personnage à l'œil malicieux, à la verve caustique, toujours en mouvement et bouillonnant d'idées, alerte jusqu'aux derniers temps de sa vie. D'avoir connu le monde entier ne l'avait pas rendu moins modeste.


GASTON BERGERET
Alexandre Trauner

Alexandre Trauner naît à Budapest en 1906. Il y étudie la peinture à l'Ecole des beaux-arts. En 1929, écœuré par le régime fasciste de l'amiral Horty et par l'antisémitisme ambiant, il vient s'installer à Paris. La Ville lumière est en pleine effervescence artistique : architecture, peinture, décoration, photographie, ballet... Trauner s'intègre vite. Sa rencontre avec Lazare Meerson, décorateur de cinéma d'origine russe, né à Londres six ans seulement avant lui, sera décisive. Il devient son assistant, travaille avec lui aux films de René Clair (*Sous les toits de Paris*, *le Million*, *A nous la liberté*, *Quatorze juillet*), et de Jacques Feyder (*le Grand Jeu*, *Pension Mimosas*, *la Kermesse héroïque*). De Lazare Meerson, il apprendra le sens du rapport du décor à l'espace où il est construit, comme à l'espace qu'il doit suggérer : une façon de créer une ambiance réaliste à partir de l'artificiel. C'est à Lazare Meerson (mort tôt, en 1938) et à Alexandre Trauner, que l'on doit, pour une bonne part, le «réalisme poétique» du cinéma français des années 30, avec cette petite touche *Mitteleuropa* qui lui donne sa singularité.

D'assistant, Trauner passe chef-décorateur en 1937. Juste à point pour inventer un Londres plus insolite que nature dans le *Drôle de drame* de Carné et Prévert, pour signer aussi le réalisme noir de *Mollenard*, réalisé par Robert Siodmak. Trauner est désormais inséparable des grandes œuvres de Marcel Carné : les rues aux pavés luisants et l'atmosphère de fatalité de *Quai des brumes*, tout un pan du canal Saint-Martin admirablement reconstitué en studio pour *Hôtel du Nord*, l'usine, la place de banlieue et l'étrange maison du malheur et de la mort du *Jour se lève*.

Le «réalisme poétique» est très mal vu par l'occupant allemand comme par le régime de Vichy (les films qui en relèvent ont été déclarés responsables par leur «défaitisme», de la déroute de 1940...). Et les juifs n'ont plus le droit de travailler, sinon de vivre. C'est dans la clandestinité que Trauner conçoit le superbe château blanc des *Visiteurs du soir* (Carné-Prévert), le petit manoir d'un étrange drame mis en scène par Jean Grémillon, *Lumière d'été*. Et, l'immense décor du boulevard du Crime – Paris sous la Restauration et la Monarchie de Juillet – pour un chef-d'œuvre cinématographique : *les Enfants du paradis* du duo Carné-Prévert. Lorsque, après la guerre, le «réalisme poétique» aura, de nouveau, le droit de dire son nom et Trauner de travailler à visage découvert, il réalisera, grandeur nature, malgré les restrictions de matières premières, la station de métro Barbès-Rochechouart où s'ouvrent et se ferment *les Portes de la nuit*, dans l'hiver de l'après-Libération.

Le film est un échec. L'association Prévert-Carné se rompt. Mais puisque les images nous restent, rêvons sur ces décors aujourd'hui fantastiques, sans doute irréalisables, faute de moyens matériels suffisants, et dont on regrettera toujours qu'ils n'aient pas été conservés pour former, quelque part, une ville imaginaire.

Une belle façon de vivre l'éternité

Trauner travaille, alors pour Pierre Prévert (*Voyage surprise*), Yves Allégret (*Manèges*, *Les miracles n'ont lieu qu'une fois*) et le Carné d'après Prévert (*la Marie du port*, *Juliette ou la Clé des songes*). Il dessine des maquettes que réalise Auguste Capelier. En 1952, il vit avec Orson Welles la folle aventure d'*Othello* – tournage interrompu, repris, rushs dispersés – et participe au miracle shakespearien. Viennent ensuite les travaux pour Anatole Litvak (*Un acte d'amour*), David Lean (*Chaussure à son pied*), Howard Hawks (*la Terre des Pharaons*). Après un nouveau passage en France, pendant lequel il dessine les maquettes du film de Jules Dassin émigré, *Du rififi chez les hommes*, il est essentiellement employé par Holywood entre 1957 et 1969.

Trauner décore *Au risque de se perdre*, *Et vint le jour de la vengeance*, de Fred Zinnemann, *Aimez-vous Brahms*, *le Couteau dans la plaie*, d'Anatole Litvak (tournés, en partie, en France) et, pour le même Litvak, cette *Nuit des généraux* qui se passe dans le ghetto de Varsovie au moment de sa destruction, à Paris pendant l'Occupation et dans l'Allemagne d'après-guerre. Mais il entretient une relation particulière et exceptionnelle avec Billy Wilder pour lequel il recrée la cour d'assises londonienne de *Témoin à charge*, les immenses bureaux et les petits appartements de *la Garçonnière*, l'immeuble Coca-Cola dans le Berlin de l'année du mur et sa zone soviétique pour *Un, deux, trois*, le quartier des Halles de Paris d'avant leur destruction, pour les aventures d'*Irma la douce*. De cette comédie musicale resurgit tout un monde aujourd'hui disparu : magasins, enseignes, pavillon de la viande, rues étroites, bistrots, hôtels de passe, péripatéticiennes et travailleurs de la nuit. Tout cela, reconstitué avec une certaine fantaisie, reste un formidable document. Et quelle beauté ! Au cours des années 70, Trauner fera encore pour Billy Wilder le cadre de *la Vie privée de Sherlock Holmes* – une Angleterre victorienne délirante – et de *Fedora*.

L'âge mûr est venu, puis la vieillesse. Le talent ne se dément pas : *la Promesse de l'aube*, de Jules Dassin, *les Mariés de l'An II*, de Jean-Paul Rappeneau, *L'homme qui voulut être roi*, de John Huston, *la Première Fois*, de Claude Berri, *Monsieur Klein*, *les Routes du Sud*, *Don Giovanni* et *la Truite* de Joseph Losey.

En France, où le cinéma redécouvre le tournage en studio, les jeunes réalisateurs font appel à lui. Trauner réinvente l'Afrique coloniale de 1938 dans *Coup de torchon*, de Bertrand Tavernier, et le réalisme poétique des quartiers populaires de Paris pour *Tchao Pantin* de Claude Berri. Il dessine l'étrange monde souterrain de *Subway* (Luc Besson) et l'univers exotique de *Harem* (Arthur Joffé). Il se surpasse en travaillant une fois encore pour Bertrand Tavernier (*Autour de minuit*), avec une recréation étonnante du carrefour Seine-Buci, de l'hôtel de la Louisiane, du «Blue Note», boîte de nuit de la rue d'Artois, jalons authentiques du Paris des années 50. Il témoigne, ainsi, en 1986, de sa fidélité au réalisme poétique. Mais sans aucune trace de nostalgie rétro.

On se plaît à l'imaginer quelque part dans l'infini, évoluant, au gré de ses humeurs, au milieu de ces décors qu'il y aurait retrouvés. Une belle façon de vivre l'éternité...

JACQUES SICLIER

► **Une exposition «Alexandre Trauner, cinquante ans de cinéma» se tient au musée des décors de Louviers (Eure). Tél. : 32-40-22-80. Jusqu'au 20 décembre.**

DANSE

L'OMBRE par le Ballet de Nancy, au Palais des congrès à Paris

La légèreté d'Alessandra Ferri

Pourquoi ne voit-on pas plus souvent en France Alessandra Ferri ? Déjà méchamment frustrés par «l'exil» de Sylvie Guillem, nous sommes réduits à la portion congrue en ce qui concerne une ballerine fort différente, certes – personne ne ressemble à Guillem –, mais la seule qui brille d'un éclat comparable dans la même génération. Paris n'a véritablement découvert la Ferri qu'en juillet 1991, lors de la tournée de l'American Ballet Theater, au Palais-Garnier : en alternance avec Guillem justement, elle transfigurait le pesant *Roméo et Juliette* de Kenneth McMillan (*le Monde* du 9 juillet 1991), serrait les gorges dans *Fall River Legend* d'Agnès De Mille, et tournait les têtes dans *Other Dances* de Jerome Robbins. Puis, Roland Petit obtint qu'elle danse sa *Carmen*, avec le Ballet de l'Opéra, l'an dernier : deux soirs seulement, une misère. Rendons à César... : fou d'elle depuis longtemps (ce sera porté à son crédit), Roland Petit fut le premier à nous la montrer dans son *Diable amoureux* au Théâtre des Champs-Elysées, il y a près de quatre ans. Mais ce diable était éphémère autant que boiteux, le ciel ne s'ouvrit point.

Il s'ouvre en ce moment au Palais des congrès, salle cependant des moins propices au rêve. Alessandra Ferri y danse, avec le Ballet de Nancy, *l'Ombre*, ouvrage de Philippe Taglioni, créé par sa fille, l'illustre Marie, en 1839 – sept ans après le triomphe de leur *Sylphide* – et récemment reconstitué autant que faire se peut par Pierre Lacotte, archéologue patenté ès romantisme. Il l'a présenté à Nancy, puis au festival de Montpellier (*le Monde du 2 juillet*). Le rôle-titre était alors tenu par Amaya Iglesias, dix-huit ans, bien plus convaincante aujourd'hui dans le rôle d'Eudoxie, la rivale empoisonneuse d'Angelica, dont le fantôme revient se venger.

Et l'on a, pour une fois, affaire à un véritable fantôme. Personne ne s'étonnerait de voir la Ferri s'envoler tranquillement à la fin du spectacle : même dans les retombées des sauts, elle ne fait pas plus de bruit qu'un nuage de poudre, la chute d'un pétale, un battement de cils. D'où vient cette inconcevable légèreté ? Essentiellement de la force et de la souplesse d'un pied divinement cambré, rendant imperceptible le passage de la demi-pointe à la pointe, et vice versa. Bras crémeux, mains vivantes, tout son corps n'est que danse, la virtuosité est totalement transcendée par la poésie, l'émotion, l'inspiration dramatique. Amoureuse, tendre, enjouée, puis douloureuse, violente à l'instant final de la vengeance (elle offre à sa meurtrière le même bouquet empoisonné), Ferri parvient à rendre bouleversant un personnage qui pourrait n'être qu'un stéréotype romantique douceâtre.

Sourcils, yeux et cheveux de jais, la belle Milanaise aborde la trentaine avec sérénité : *«J'entre dans les plus belles années*, dit-elle, *celles où la maturité s'ajoute à la technique.»* L'origine de sa vocation reste un mystère, même pour elle. A cinq ans, lorsque ses parents lui annoncent qu'elle va aller à l'école, elle répond fermement qu'elle ne s'y rendra qu'à condition d'y apprendre la danse. Stupeur : on ne l'a jamais emmenée voir de ballets à la Scala ou ailleurs, où a-t-elle pris cette idée ? *«A la télévision, probablement»*, dit-elle.

A quatorze ans, devant l'évidence de ses dons, ses professeurs de la Scala ont assez de modestie pour l'envoyer se perfectionner à la Royal Ballet School de Londres. Quatre ans plus tard, elle est étoile de la troupe londonienne. Mikhaïl Barychnikov passe, est ébloui, la réclame comme partenaire, et la kidnappe pour New-York où la voilà, à vingt et un ans, étoile de l'American Ballet Theater. Elle l'est toujours. Mais avec un contrat plus souple de *guest artist*, qui lui permet de parcourir le monde. Après Paris ? Buenos-Aires, Sydney... En janvier, au Piccolo Teatro de Milan, où elle interprétera *la Voix humaine*, de Cocteau, mis en scène par Roland Petit : pour la première fois, elle parlera en scène autant qu'elle dansera.

«Pour mon travail, ces voyages continuels sont passionnants, ils m'apportent l'expérience de chorégraphes, de compagnies, de répertoires différents. Pour ma vie privée, c'est moins bien. Je suis mariée à un médecin milanais, je souhaite des enfants, je veux une vie de femme sans laquelle une artiste risque de devenir aride...»

A la télévision française, vendredi, elle avouait adorer dévorer des pâtes. Si menue, où les met-elle ? Eclat de rire : *«Dans mon énergie !»*

SYLVIE DE NUSSAC

► **Palais des congrès, porte Maillot à Paris (16e). Jusqu'au 12 décembre. Alessandra Ferri danse l'Ombre les 9 et 10 à 20 h 30, les 11 et 12 à 15 heures. Le rôle est repris par Noëlla Pontois les 7, 8 et 11 à 20 h 30. Tél. : 40-68-00-05. Places : de 160 F à 270 F.**

THÉATRE

Changement de direction au Théâtre national de Strasbourg

Jean-Louis Martinelli succède à Jean-Marie Villégier

Le metteur en scène Jean-Louis Martinelli a été officiellement nommé, le 2 décembre, directeur du Théâtre national de Strasbourg pour trois ans par un décret paru au *Journal officiel* du 4 décembre signé par le président de la République. Il remplace à ce poste le metteur en scène Jean-Marie Villégier dont le contrat de trois ans était venu à échéance le 20 novembre dernier.

Strasbourg ne sera donc pas satisfaite de la présence, dans les murs du seul théâtre national hors de Paris, de notre meilleur spécialiste du répertoire pré-classique. Il faut dire que la nomination de Jean-Marie Villégier par Jack Lang n'a jamais fait l'unanimité en et hors d'Alsace. Pour de sérieuses et pour de mauvaises raisons.

Beaucoup ont douté jusqu'au bout de sa capacité à diriger une institution du poids du TNS et à répondre aux impératifs de programmation qu'elle suppose. Car le TNS, flanqué de la meilleure école française de formation d'acteurs et de professionnels de la scène hors Paris, doit répondre à plusieurs exigences dues à son histoire, sa situation géographique et son statut.

Quand ce normalien agrégé de philosophie, quand ce praticien du XVII[e] siècle, enseignant de l'école du TNS, succède à Jacques Lassalle en novembre 1990, beaucoup, pourtant, se réjouissent qu'il trouve enfin des moyens à la hauteur de son talent.

Durant la première saison, il se contentera – c'est la loi du genre de la rotation des directeurs des théâtres publics – de gérer les programmes de son prédécesseur et d'affiner les siens propres. Cela donnera pour la saison 1992-1993 un ambitieux projet baptisé «le Siècle d'or au miroir du Grand Siècle, hommage à Calderon», création de trois textes : *les Innocents coupables*, de Brosse ; *la Magie sans magie*, de Lambert, et *le Fantôme amoureux*, de Philippe Quinault, librettiste d'*Atys* (cet opéra de Lully a propulsé Villégier en 1985 dans la famille des metteurs en scène d'exception).

Ces trois productions connaîtront un succès d'estime mais ne susciteront pas une curiosité excessive des Alsaciens.

Une énergie neuve

Pourtant, elles étaient parfaitement adaptées aux dimensions du TNS dont Villégier racontait souvent avec passion comment la grande salle, conçue par le neveu de Copeau, reflétait l'esprit révolutionnaire du théâtre de l'entre-deux-guerres. Ces spectacles mettaient aussi en jeu les élèves du TNS, un axe de la politique voulue par Villégier. En créant d'autre part *Médée*, de Charpentier, présentée en tournée à l'Opéra du Rhin, et en reprenant *Phèdre*, de Racine, en tournée (125 représentations, presque un record), le directeur du TNS pariait sur la collaboration entre les deux institutions les plus prestigieuses d'Alsace et sur le rayonnement du sigle TNS en France.

Il en profitait également pour former le noyau dur d'une troupe d'acteurs. Villégier consacrait aussi beaucoup de son énergie à l'aventure européenne et se souciait particulièrement de l'Europe de l'Est en recevant entre autres les théâtres hongrois de Kaposvar et le Katona de Budapest. Enfin, ce qui n'est pas rien, les comptes du théâtre étaient en équilibre en juin de cette année.

Jean-Marie Villégier est donc aujourd'hui remercié. Malgré les mots de réconfort de Jacques Toubon qui assure qu'il disposera en 1994 des moyens de développer son activité, il ne peut mesurer à ce jour la réalité de cette assertion. Cela n'est pas correct, indigne en tout cas de l'importance et du rayonnement international du metteur en scène.

Strasbourg, nostalgique des grandes aventures théâtrales des années 70 menées par Jean-Pierre Vincent et son «collectif», trouvera certainement avec Jean-Louis Martinelli, dont les dernières productions disent clairement les talents et les ambitions, une énergie neuve.

Il reste que la scène française mérite un laboratoire de recherche, un carrefour des disciplines – musique, ballet, arts plastiques, – un lien de création à la dimension de son répertoire baroque.

Si le TNS n'était pas le meilleur endroit pour cela, il est certain que Jean-Marie Villégier, reconnu en Europe et loin d'elle comme le meilleur connaisseur et passeur de ce répertoire essentiel, mérite qu'on réfléchisse avec lui à ce théâtre nouveau. Lui et lui seul peut l'inventer et le faire fructifier.

OLIVIER SCHMITT

Le pari de l'ouverture

Jean-Louis Martinelli est né en 1951 à Rodez. Il fonde en 1977, à Lyon, sa compagnie, le Théâtre du Réfectoire. Son répertoire va de Horvath (*la Nuit italienne*, 1977) à Tchekhov (*l'Esprit des bois*, 1986) en passant par Büchner (*Lenz*) Brecht (*l'Opéra de quat'sous*), un montage sur la vie de Pasolini... Le seul «classique» qu'il ait alors monté est, en 1979, *Lorenzaccio* de Musset. Ses modèles sont Georges Lavaudant à Grenoble, Patrice Chéreau à Villeurbanne, Jean-Pierre Vincent à Strasbourg.

En 1987, il prend la direction du Théâtre de Lyon, petite salle excentrée de quatre cents places. Il y poursuit et développe sa politique de créations. Parmi les plus marquantes, *Quartett* de Heiner Müller (1987), *Conversation chez les Stein sur Monsieur de Goethe absent* de Peter Hacks, *Calderon* de Pasolini, la divine surprise du festival d'Avignon 1992. Il y a eu surtout *la Maman et la putain* (1990/1991) d'après le film de Jean Eustache, énorme succès avec Anouk Grinberg, et toujours d'après Jean Eustache, *Une sale histoire*. Jean Louis Martinelli est reconnu parmi «les grands». Puis viennent *l'Église* de Céline, *les Marchands de gloire* de Pagnol. Entre-temps, Bernard-Henri Lévy lui a demandé de mettre en scène à l'Atelier *le Jugement dernier*.

Après cette année chargée, Jean-Louis Martinelli décide de s'accorder un an de réflexion. Il exploite tous ses spectacles en tournée, et assure l'activité permanente de son théâtre par une politique d'invitations. La cohérence de ses programmes fidélise les spectateurs, et encourage les pouvoirs publics. C'est ainsi que la subvention de l'État est passée de 300 000 francs à 3,3 millions de francs. Mais, après plus de quinze ans, Jean-Louis Martinelli se sent arrivé au bout de ce qu'il peut apporter à Lyon. Alain van der Malière, ex-directeur du théâtre au ministère de la culture, lui conseille de poser sa candidature pour le TNS.

A Strasbourg, Jean-Louis Martinelli entend d'abord assurer à Jean-Marie Villégier la possibilité de mener à bien le programme prévu. Son but premier est d'ouvrir le TNS sur la ville et d'en organiser les activités pendant la durée des travaux, qui doivent commencer en mai 1994. Il envisage, après consultation avec les élèves, de réformer l'école, de la rapprocher du Conservatoire national d'art dramatique dont il va rencontrer le directeur, Marcel Bozonnet. Jean-Louis Martinelli ne veut pas choisir obligatoirement ses distributions parmi les élèves. L'école n'est pas, dit-il, une préparation au TNS, son enseignement doit être bien plus vaste. Il pense retrouver les comédiens avec qui il a l'habitude de travailler – Charles Berling ou Jean-Marc Bory – et peut-être constituer une équipe permanente, ainsi qu'une sorte de conseil réunissant divers professionnels, comme le metteur en scène Stanislas Nordey et Ariel Goldenberg, directeur de la maison de la culture de Bobigny, *«des gens*, dit-il, *qui m'empêcheraient de m'enfermer dans mes problèmes. Et puis, s'ouvrir sur la ville, c'est aussi établir avec ses habitants des relations directes, régulières, des relations d'écoute»*.

C. G.

ALCESTE en Languedoc-Roussillon

Mort et remords

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

Un chemin entre deux portes de bois : l'une toute simple comme celle d'une grange. L'autre, faite de lamelles qui claquent comme des coups de feu quand on la traverse. De chaque côté du chemin sont disposés des gradins pour deux cents spectateurs. Ce dispositif, imposant mais mobile, conçu par Pierre Heydorff, peut être installé dans n'importe quel espace assez grand, assez haut. Il a permis à Jacques Nichet – directeur du Théâtre des Treize Vents, centre dramatique du Languedoc-Roussillon – de faire voyager *Alceste* d'Euripide sans amoindrir le spectacle, sans le déformer. Il a été présenté tel qu'il a été créé en octobre à Montpellier, où il est repris jusqu'au 11 décembre. Il aura auparavant parcouru dix villes moyennes ou carrément petites, sur la «Route de Molière» : Ganges, Paulhan, Carcassonne, Uzès, Saint-Ambroix, Lunel, Vauvert, la Grand-Combe, Saint-Christophe-lez-Alès, Mende.

C'est une tragédie qui, semble-t-il, n'a pas été jouée en France depuis le tout début du siècle. Dans une mise en scène forte, sans complaisance, avec des éclairages sophistiqués d'une grande beauté – de Michel Le Borgne –, elle a rencontré son public. L'opération a été rendue possible grâce aux Amis du théâtre populaire, très actifs dans cette région, au conseil régional, au conseil général de l'Hérault, et aux municipalités a *priori* intéressées. Il n'était pas question pour Jacques Nichet de s'imposer là où on ne le demandait pas. Avant chaque représentation, il a effectué un travail de reconnaissance, a rencontré, notamment, professeurs, élèves. Résultat : les gradins sont pleins.

Un texte dru, direct, actuel

C'est pourtant une étrange histoire que celle racontée par Euripide, sa dix-septième tragédie croit-on, et la première dans la mesure où les seize précédentes ont disparu. Alceste (Tania da Costa) décide de prendre la place de son époux, Admète (Vincent Winterhalter) dont les dieux ont demandé la mort. Apollon qui le protège, lui a permis de sauver sa vie, si quelqu'un donne la sienne en échange. Son vieux père (Gabriel Monnet) ayant refusé, Admète accepte le sacrifice d'Alceste, qui avant de partir, lui enjoint de rester veuf, de ne pas *«donner de marâtre à leurs enfants»*. Ayant appris le drame, Heraklès (Emile Abossolo-M'bo) s'en va aux enfers, en revient avec Alceste. Elle est voilée de blanc, Admète a peur de la reconnaître, elle se tait.

Étrange histoire, que celle de cet homme qui refuse la mort, préfère pleurer sa femme plutôt que de la laisser vivre, affronte son père, lui reproche avec violence de s'accrocher aux quelques années qui lui restent à vivre. Selon notre morale, il apparaît comme un pleutre, odieux. En même temps, il est présenté comme un véritable héros, ayant accompli toute sortes d'actions valeureuses, ayant participé à la conquête de la Toison d'or. A aucun moment, le doute ne l'effleure, nul ne conteste son attitude. Et puis, le retour d'Alceste pose une énigme. Quand Héraklès arrive, il ignore tout, il est joyeux, se conduit en ivrogne bon vivant. Quand il apprend la vérité, il est furieux contre Admète qui ne l'a pas prévenu. Pourtant, il veut réunir les époux. Il revient avec Alceste, elle se tait, elle regarde.

On peut penser qu'au temps d'Euripide, la règle théâtrale imposant des scènes à deux personnages, puisqu'ici il y en a trois, il fallait bien que l'un soit muet. On peut aussi imaginer qu'Alceste revient des enfers comme un remords qui s'incruste. Notion judéo-chrétienne, mais qui trouve ses marques dans la mythologie grecque...

On comprend que des milliers de pages aient, depuis des siècles, commenté ce conte cruel, et fascinant. On comprend que les comédiens cherchent, se posent des questions. Ils sont jeunes, à l'exception de Gabriel Monnet, qui compose un personnage de mafieux à la retraite, magnifique. La jeunesse est le parti pris de Jacques Nichet, y compris pour le chœur, en principe composé de vieillards. Ici, ils sont quatre garçons, parfois maladroits, pour le texte le plus difficile puisqu'ils n'ont pas d'action à jouer. Mais ils ont à interpréter, en grec ancien, de superbes chants polyphoniques sur une musique, entre sarde et corse, de Georges Baux.

Dans les scènes à deux, les acteurs apportent une vigueur, un dynamisme qui effacent leur inexpérience. Deux grands moments : les adieux d'Admète et d'Alceste, l'affrontement entre Admète et son père. Ils sont aidés par la formidable traduction de Myrto Grondicas (publiée par les Treize Vents et la Maison Antoine-Vitez aux éditions Théâtrales) : un texte dru, direct, actuel sans tomber dans les effets, et dont le rythme s'enchaîne naturellement avec le texte des chants. Vincent Winterhalter joue Admète et Apollon, Samira Sedira, une servante et un serviteur, Emile Abossolo-M'bo, la Mort et Héraklès. Économie de tournée pour un spectacle sobrement riche, et en tout cas coûteux. L'opération ne peut pas être renouvelée avec n'importe quelle pièce. Mais elle est une réussite, et démontre une fois de plus que les publics exigeants existent partout.

COLETTE GODARD

► **Théâtre des Treize Vents, domaine de Grammont, Montpellier. Tél. : 67-58-08-13. Jusqu'au 11 décembre. 105 F. Tarif réduit : 85 F. Moins de vingt-cinq ans : 70 F.**

EN BREF

OPÉRA BASTILLE : forfait du ténor espagnol Giacomo Aragall et du chef d'orchestre Seiji Ozawa. – Le ténor espagnol Giacomo Aragall renonce à chanter le rôle de Maurice de Saxe dans *Adrienne Lecouvreur*, de Francisco Cilea. C'est Peter Dvorsky qui le remplacera dans cette nouvelle production qui entrera au répertoire de l'Opéra de Paris-Bastille le 20 décembre. ARTE retransmettra en direct la soirée du 13 janvier. La dernière représentation est programmée pour le 15 janvier 1994. En outre, le chef d'orchestre Seiji Ozawa ne dirigera pas – *«pour des raisons personnelles»* – les représentations de *Tosca* de Puccini prévues les 13, 17, 20 et 25 mai 1994. Il sera remplacé par Spiros Argitis.

PALMARÈS : première victoire de la Pologne au Concours Long-Thibaud. – Le Concours Marguerite Long-Jacques Thibaud a fêté son cinquantenaire en révélant le 4 décembre, à Paris, Bartolomiej Niziol, un violoniste polonais de dix-neuf ans. C'est la première victoire de la Pologne, qui présentait deux candidats à cette compétition consacrée en alternance au piano et au violon. Trente-sept violonistes venus de dix-huit pays s'étaient confrontés. Bartolomiej Nizol remporte 195 000 francs de prix et une quarantaine d'engagements de concert. Le deuxième prix est allé à Adèle Anthony, une Australienne de vingt-trois ans, et le troisième à Yuang-Ging Yu, une chinoise de vingt-trois ans

BARBARA victime de la grippe. – La chanteuse ne pourra pas reprendre son récital au Théâtre du Châtelet, à Paris, avant le 10 décembre. Les billets vendus pour les représentations des 7, 8 et 9 décembre peuvent être remboursés ou reportés, selon les places disponibles, aux représentations ultérieures.

► **Théâtre du Châtelet. Tél. : 40-28-28-00.**

RECTIFICATIF : Paul Puaux. – Le nom du successeur de Jean Vilar à la tête du Festival d'Avignon – Paul Puaux –, cité dans l'article intitulé «Quand Guy Bedos fait peur» (*le Monde* daté 5-6 décembre), a été orthographié d'une manière fantaisiste qui ne permettait pas son identification.

PUBLICATION JUDICIAIRE

JEU DE L'IMMORTEL

Thierry de Kéguelin et son épouse ont créé, à partir du « JEU DE L'IMMORTEL », du « PETIT IMMORTEL », jeux sur la langue et la culture française, le « GRAND CONCOURS DE LA LANGUE ET LA CULTURE FRANÇAISES ».

Ce concours a pour idée, suivant le directeur littéraire des dictionnaires Le Robert, de « mettre en rapport une meilleure maîtrise du français avec le jeu », l'objectif étant de « mettre les élèves du primaire et du secondaire en face de l'histoire et de la vie des mots ou des expressions, de jouer avec eux », et ainsi d'enrichir leur connaissance de la langue française, considérée dans tous ses aspects.

La société qui commercialise LE GRAND ROBERT, séduite par le concours, a d'abord collaboré à sa diffusion, puis lancé un concours *bis* appelé « Premier championnat scolaire sur la langue française ». Ce championat a trouvé des sponsors tels que FR3 Régions, Radio France Région, Air Inter, les stylos Parker, et *le Point*.

Saisi par les auteurs du concours, le tribunal de grande instance d'Angers, par jugement du 6 octobre 1992 devenu définitif, a condamné la société Dicorob LE ROBERT à payer à M. et Mme Thierry de KEGUELIN les sommes de 80 000 F en réparation de leur préjudice moral, de 500 000 F à titre de dommages et intérêts complémentaires, de 35 000 F en vertu de l'article 700 du N.C. de proc. civ., ainsi que les entiers dépens, et ordonné la parution du présent jugement dans 10 journaux ou revues, pour avoir, à la suite d'une collaboration contractuelle, contrefait par des procédés grossiers le « GRAND CONCOURS DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE FRANÇAISES ».

Le tribunal déclare que ce concours, tout comme les jeux utilisés, constitue « une œuvre de l'esprit au sens de la loi du 11 mars 1957 ».

Pour extrait, Me TUFFREAU, avocat à la cour d'Angers.



هكذا من الأصل

remords



si la France signe le GATT sans 3 garanties essentielles.

1 - **Le libre accès à tous les marchés**, qui n'est pas acquis. Pourtant les marchés de tous doivent être ouverts à tous. Or la Commission Européenne a lancé avec imprudence des propositions unilatérales.

2 - **La répression de la contrefaçon et de la piraterie**, qui sont toujours légalisées. Le droit reste accordé à des pays tiers, avec l'accord de la Commission de Bruxelles, de copier tous les produits européens pendant plus de dix ans.

3 - **La lutte contre les concurrences illégales**, qui ne font l'objet d'aucune réelle sanction. Ainsi l'esclavage des enfants demeure toléré par Bruxelles.

25 millions de chômeurs en Europe, c'est assez.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

du Textile, de l'Habillement, de l'Ameublement, de la Chaussure, du Jouet, de la Maroquinerie, de la Broderie, de l'Horlogerie, des Sports et Loisirs.

**** PUBLICIS ETOILES Photo : GAMMA

■ **BLOCAGE.** **Après vingt-deux heures d'une négociation qui s'est poursuivie toute la nuit de lundi à mardi, Américains et Européens se sont séparés, mardi 7 décembre au matin, à Bruxelles, sans être parvenus à un accord général. Le blocage porte sur deux points : l'audiovisuel et l'aéronautique, a indiqué Mickey Kantor, le négociateur américain.**

■ **ARRANGEMENT.** **En revanche, sur le volet agricole et le préaccord de Blair House, un arrangement a été conclu lundi entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Mais la France, par la voix d'Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, l'a jugé *«inacceptable»* en l'état, et a réclamé des engagements à ses partenaires de l'Union, notamment sur la non-extension des mises en jachère. Un affrontement franco-allemand n'est pas à exclure.**

■ **RETOUR.** **Mickey Kantor, le chef de la délégation américaine, devait quitter mardi matin la capitale belge pour Genève, siège du GATT, où il poursuivra les négociations avec les 116 pays parties prenantes au cycle de l'Uruguay. Interrogé par la BBC, Peter Sutherland, le directeur général du GATT, a sévèrement critiqué *«l'incapacité apparente des Etats-Unis et de l'Union européenne à parvenir à un accord»*. Il a demandé à MM. Brittan et Kantor de poursuivre leurs négociations à Genève.**



La réunion des ministres des affaires étrangères à Bruxelles

Les Douze et les Etats-Unis recherchent toujours un compromis global

Suite de la première page

La «squadra» française a trouvé une première occasion de manifester sa présence critique lundi après-midi : René Steichen, le commissaire chargé des affaires agricoles, venait d'annoncer que ses entretiens avec Mike Espy, le secrétaire (ministre) à l'agriculture américain, étaient achevés; qu'ils avaient réussi à compléter la percée amorcée le 2 décembre. Bref, que la réécriture du préaccord de Blair House avait permis de parvenir à un accord.

Audace provocatrice ! Un peu bruyamment – en réalité le résultat obtenu était loin d'être négligeable –, les porte-parole français protestèrent, expliquant qu'on essayait une nouvelle fois de leur forcer la main, qu'il ne saurait y avoir d'accord tant que le conseil n'avait pas donné son feu vert, enfin que le compromis rédigé par MM. Espy et Steichen était inacceptable. S'agissait-il de montrer à l'opinion française que les intérêts français étaient bien défendus?

Les engagements à l'importation, conformément à la thèse européenne, seront quantitativement limités; là est sans doute le point le plus important de la négociation Europe-Etats-Unis. M. Steichen a également obtenu – amélioration appréciable – que la *«clause de paix»* inscrite dans Blair House pour la durée de vie de l'accord soit portée de six à neuf ans; autrement dit, si l'arrangement est confirmé et entre en vigueur le 1er juillet 1995, les Etats-Unis s'engagent à ne pas remettre en cause les règles de la nouvelle PAC jusqu'en 2004.

En matière d'exportation, en modifiant les périodes de référence, la contrainte imposée à l'Union, mais aussi aux Etats-Unis, sera un peu moins lourde que prévu : sur les six ans de durée de l'accord, l'Europe des Douze pourra exporter, avec des subventions, 8 millions de tonnes de blé de plus que ce que prévoyait Blair House, 360 000 tonnes de viande bovine, 253 000 tonnes de volailles, 102 000 tonnes de fromages... Le carcan se trouverait donc desserré. Mais pas suffisamment aux yeux des Français.

Dans la soirée, on apprenait que M. Brittan poursuivrait ses négociations avec M. Kantor pendant la nuit et ne viendrait donc pas devant le conseil. Nouvelle manifestation d'une certaine singularité française, les trois ministres venus de Paris étaient reçus par Leon Brittan puis par le président Jacques Delors. A l'issue de ces entretiens, au cours d'une conférence de presse, ils constataient que les conditions d'un accord n'étaient pas encore réunies. Alain Juppé, dont on ne savait pas très bien s'il exprimait son point de vue personnel ou répercutait la position des commissaires, décrivait à gros traits les points d'accrochage :

1) L'organisation future du commerce international, autrement dit la volonté de l'Union d'obtenir des Etats-Unis qu'ils renoncent, dans toute la mesure du possible, à arrêter des mesures unilatérales à l'encontre de leurs partenaires commerciaux. Dans l'hypothèse, courue d'avance, où l'Union n'obtiendrait sur ce point que partiellement satisfaction, le ministre français a rappelé que la France entendait voir les Douze renforcer sans tarder leurs instruments de défense commerciale. Des propositions de la Commission européenne allant dans ce sens sont sur la table depuis de longs mois, mais n'ont pu jusqu'alors être adoptées en raison de l'opposition de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de l'Allemagne. Jeudi dernier, M. Juppé avait expliqué pouvoir compter sur un assouplissement de la position allemande.

2) L'accès aux marchés, c'est-à-dire le démantèlement des droits de douane perçus sur les importations de produits industriels. Les Etats-Unis refusent d'honorer leurs engagements pris en marge du sommet des sept principaux pays industrialisés, en juillet à Tokyo, notamment de réduire de moitié les *«pics tarifaires»*, c'est-à-dire les droits de plus de 15 % appliqués sur leurs importations de produits textiles. Cette défaillance est très vivement critiquée, notamment par les Portugais et les Italiens. Des problèmes demeurent également en ce qui concerne les échanges de produits sidérurgiques. A noter encore, parmi les concessions envisagées par l'Union, une réduction des droits de douane sur les semi-conducteurs, plus significative que ce qui avait été initialement prévu. *«Il faut des concessions tarifaires équilibrées, c'est loin d'être le cas»*, a résumé M. Juppé.

3) Le secteur audiovisuel. Le cheminement semble ici particulièrement difficile : les Américains renâclent à accepter des formules donnant aux Européens, et en particulier aux Français, les garanties qu'ils réclament pour protéger leurs créateurs ;

4) L'agriculture. M. Juppé est revenu à la charge sur la nécessité de préserver la capacité exportatrice de l'Union, mais le sentiment dominant est qu'on se trouve ici, au moins avec les Américains, tout près du compte, la vraie difficulté, évoquée plus haut, étant d'obtenir des Douze des engagements sur la gestion interne de la PAC.

PHILIPPE LEMAITRE

Lire également page 27 la chronique «Images» de Daniel Schneidermannn.



CLÉS/ *Organisation internationale du commerce*

■ **Les membres fondateurs.** – Le GATT n'aurait jamais dû exister. En revanche, était prévue, au lendemain de la seconde guerre mondiale, une organisation internationale du commerce (OIC), comme il existe une Organisation internationale du travail (OIT). Une cinquantaine de pays avaient pris part aux travaux préparatoires qui avaient débouché sur ce projet de charte. L'OIC devait être une institution spécialisée de l'ONU.

■ **Objectif.** – La Charte de l'OIC se proposait d'établir des règles de discipline en matière de commerce international. Adoptée lors d'une conférence des Nations unies sur le commerce et l'emploi, à La Havane en mars 1948, elle ne fut pourtant jamais ratifiée. En 1950, le gouvernement des Etats-Unis annonçait qu'il ne demanderait pas au Congrès la ratification de cette Charte. L'OIC était mort-née.

■ **Le GATT.** – Pour remédier à l'accumulation de mesures protectionnistes héritées du début des années 30, dès la fin de la guerre, en 1946, vingt-trois pays – les *«parties contractantes»* – avaient engagé des négociations tarifaires. Elles aboutirent à un accord portant sur 45 000 concessions tarifaires. Cet ensemble fut désigné sous le nom d'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Il entra en vigueur en janvier 1948. La Charte de l'OIC n'ayant jamais été adoptée, le GATT est resté jusqu'à aujourd'hui l'unique instrument multilatéral régissant le commerce mondial. En principe, le cycle de l'Uruguay doit déboucher sur la création d'une Organisation multilatérale du commerce (OMC). La France plaide en ce sens mais les Américains n'en veulent pas davantage qu'en 1950, afin de rester maîtres – le Congrès y veille – de leur politique commerciale.

Un entretien avec le président du groupe AXA

Claude Bébéar : si un accord n'est pas conclu le 15 décembre, «ce n'est pas la fin du monde»

«Vous êtes le président d'AXA, le deuxième assureur français et le troisième en Europe. Vous réalisez près des deux tiers de votre activité à l'étranger et vous avez pris le contrôle, il y a deux ans, de Equitable Life, le troisième assureur-vie américain. Quel est votre sentiment sur l'évolution de la négociation d'ensemble du GATT?

– Il faut avant tout remettre un peu les choses en perspective. Le GATT, c'est une vieille histoire. On est passé progressivement depuis 1946 de la levée des barrières douanières à des règles de bonne conduite ... et à la possibilité de s'établir partout, ce qui pour moi assureur a beaucoup d'importance. Nous avons clairement intérêt à trouver un accord satisfaisant, et si possible avant le 15 décembre, parce que ensuite ce sera plus difficile. Il faudra passer sous les fourches caudines du Congrès américain. Pour autant, si on ne trouve pas un accord à cette date, ce n'est pas la fin du monde. Le commerce international ne va pas devenir du jour au lendemain une jungle. Les règles existantes ne vont pas disparaître.

» On peut s'interroger d'ailleurs sur la volonté des Américains de parvenir à un accord. Ils peuvent s'en passer, nous plus difficilement. Le gouvernement de M. Clinton pourrait chercher à faire porter la responsabilité de l'échec aux Européens et la puissance de son économie lui permettrait de négocier une multitude d'accords bilatéraux.

– La négociation sur les services, et plus encore sur les services financiers, devient, au même titre que celles sur l'agriculture et la culture, un point de friction. Les Américains exigent notamment la réciprocité avant d'autoriser l'implantation de groupes étrangers de services. Qu'en pensez-vous?

– Pour ce qui est de la réciprocité, elle vise essentiellement les pays d'Asie et nous n'avons rien à craindre. Dans le domaine des assurances, l'Europe est bien plus ouverte que les Etats-Unis. Les Américains peuvent s'installer comme ils le veulent. Il leur suffit de s'implanter au Royaume-Uni, c'est très facile, et ensuite ils ont le droit de prendre pied sur tous les marchés nationaux. Par contre, un Européen ne s'installe pas aux Etats-Unis comme cela.

Une bonne volonté américaine peu évidente

» J'ai le souvenir très précis de l'OPA lancée en Angleterre par Jimmy Goldsmith, britannique, sur une société BAT, qui possédait une filiale d'assurances aux Etats-Unis appelée Farmers. AXA s'était alliée à M. Goldsmith et projetait de racheter Farmers. Mais avant, il a fallu obtenir l'accord des neuf Etats américains où se trouvaient localisées les activités de Farmers. J'ai dû – dans chaque Etat – prouver qu'AXA était une entreprise saine et sûre et obtenir un jugement favorable. L'Etat de Californie nous a d'ailleurs répondu par la négative. Quelques jours plus tard, l'un des représentants de cet Etat m'a justifié son refus parce qu'il n'appréciait pas Jimmy Goldsmith; en revanche, il n'avait rien contre AXA et se proposait de m'indiquer un peu plus tard le moyen d'obtenir un feu vert...

» En matière de réciprocité, les pays asiatiques posent de vrais problèmes. Nous avons plusieurs implantations, et notamment une au Japon. Beaucoup d'assureurs ont ouvert des bureaux à Tokyo, mais pour accompagner leurs clients. Nous avons suivi une autre démarche qui a consisté à créer une société japonaise, avec du personnel japonais pour vendre des produits d'assurance-vie aux Japonais. On peut pénétrer le marché japonais. C'est long et difficile, mais pas plus que le marché allemand, lui aussi protégé par sa réglementation.

– Pour en finir avec les services, les Américains veulent se réserver le droit de taxer différemment les entreprises étrangères qui s'installent sur leur sol. Cela ne ressemble pas vraiment à de la libre concurrence !

– Recourir à un droit fiscal différent pour les sociétés étrangères, c'est se moquer du monde. La volonté d'une véritable ouverture loyale du marché américain n'est vraiment pas évidente.

– Considérez-vous que le gouvernement français mène la négociation comme il le faut?

– Le gouvernement de mon pays est engagé dans une négociation difficile. Il ne m'appartient pas aujourd'hui de le juger, et éventuellement de l'affaiblir. Mais nous avons intérêt à la fois à ce que le GATT existe et à ce que l'ensemble des problèmes soient pris en compte.»

Propos recueillis par **ÉRIC LESER**

Le Japon et la Corée du Sud s'ouvrent sur fond de polémique, aux importations de riz

TOKYO

de notre correspondant

Les négociations sur l'agriculture entre Américains et Européens ne laissent guère d'autre choix aux dirigeants japonais et sud-coréens que de suivre le mouvement et d'annoncer officiellement une ouverture du marché du riz. Tant le président coréen, Kim Young-sam, que le premier ministre japonais, Morihiro Hosokawa, qui bénéficient tous deux d'un taux de popularité record (70 %) mais ont tenu à leur opinion publique un langage quelque peu différent de celui de leurs négociateurs à Genève, risquent de voir leur cote entamée et de se trouver dans une situation politique délicate.

Ce sera surtout le cas de M. Hosokawa, dont la position est plus fragile que celle de M. Kim, qui dispose d'un soutien plus solide au Parlement. Les socialistes japonais, opposés à l'ouverture du marché du riz, menacent de quitter la coalition gouvernementale. Quant à l'opposition libérale-démocrate, elle pourrait déposer une motion de censure. Une offensive à laquelle se joignent les communistes. Les opposants à l'ouverture du marché du riz font valoir qu'elle est contraire aux résolutions de la Diète demandant le maintien du principe de l'autosuffisance. Le PSJ estime que le maintien de la fermeture de ce marché était un des points de la plate-forme politique de la coalition.

En Corée, le président Kim devra faire face à des manifestations d'une paysannerie qui reste puissante (13 % de la population active) et aux critiques d'une opinion qui se sent trompée. Lors de l'élection présidentielle de décembre 1992, les trois candidats s'étaient engagés à résister aux pressions internationales sur la question du riz. Le 29 novembre, M. Kim déclarait devant le Parlement que la Corée ne céderait pas, même si les Japonais s'y résolvaient. Une semaine plus tard, à Genève, les négociateurs coréens *«capitulaient»* à leur tour. Le 5 décembre, à l'issue d'entretiens avec les Américains, les Coréens annonçaient une ouverture partielle de leur marché du riz, sans avoir pu obtenir de concessions.

Manifestations paysannes

La gestionmaladroite d'un problème délicat a galvanisé l'opposition parlementaire et mobilisé paysans et étudiants. Selon les sondages, 47 % des Coréens désapprouvent la manière dont a été menée la négociation, et les journaux condamnent le *«double langage»* du gouvernement.

Les mêmes critiques sont adressées au premier ministre Hosokawa. Les réticences de l'opinion à l'ouverture du marché d'une denrée à valeur symbolique se greffent sur un jeu politique complexe dont une des composantes est le passage problématique au Sénat des lois sur la réforme électorale. Selon une enquête de l'*Asahi*, 65 % des sénateurs s'opposent à une ouverture même partielle du marché du riz, c'est-à-dire au compromis intervenu entre Américains et Japonais sur un accès minimum (ouverture progressive de 4 % à 8 % au cours des six prochaines années) couplé à une tarification à partir de 2001.

Les enjeux dépassent en réalité la simple question du riz, qui devient un prétexte aux manœuvres partisanes. Le PSJ, première formation de la coalition, déjà divisé sur la réforme politique, risque une scission sur la question du riz. Mais quitter le gouvernement entraînerait de la part du premier ministre, fort de sa popularité, une dissolution de la Chambre basse et la convocation d'élections que les socialistes craignent. La centrale syndicale Rengo pèse fortement sur le PSJ pour qu'il demeure dans la coalition. Le même dilemme se pose aux libéraux-démocrates avec leur motion de censure.

PHILIPPE PONS

Les industriels de l'aéronautique souhaitent une conclusion équilibrée

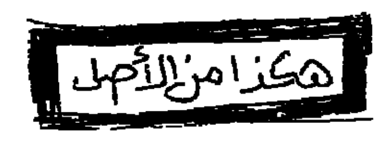
S'exprimant lundi 6 décembre à Paris, Louis Gallois, président d'Aérospatiale, a souligné que l'industrie aéronautique souhaitait un accord *«équilibré»* au GATT. Les industriels français du secteur, qui ont manifesté à plusieurs reprises leurs craintes de faire les frais d'un marchandage final, semblaient moins inquiets quelques jours après leur rencontre, jeudi 2 décembre, avec Martin Bangemann, vice-président de la Commission européenne.

«Les Etats-Unis n'ont pas intérêt à faire de l'aéronautique un point fort de la négociation, a déclaré M. Gallois. *A l'inverse, les Européens sont offensifs sur ce dossier.»* Selon M. Gallois, l'accord en discussion sur l'aéronautique ne doit pas revenir sur celui de juillet 1992 entre Américains et Européens. Cet accord admet sur les avions civils gros porteurs un taux d'aides directes de 33 % et des aides indirectes représentant 4 % du chiffre d'affaires annuel d'une firme donnée, ou 3 % du chiffre d'affaires annuel de l'industrie. Deuxième point, l'accord ne doit pas remettre en question les aides accordées par le passé et, enfin, il doit prévoir un renforcement du contrôle des aides indirectes.

Alors que les Américains affirment n'accorder aucune aide indirecte à l'aéronautique civile, M. Gallois a rappelé les résultats d'une étude américaine réalisée pour le compte de l'Union européenne.

Selon le cabinet Arnold and Porter, les aides américaines à ce secteur se sont élevées entre 18 milliards et 22 milliards de dollars entre 1976 et 1990, tandis que les Européens ont reçu, dans le même temps, entre 10 et 11 milliards de dollars, 7 milliards étant en cours de remboursement.

Les aides américaines indirectes passent notamment par le secteur militaire *(via* la NASA et le ministère de la défense). *«Nous pensons ainsi que le constructeur aéronautique McDonnel-Douglas a perçu des aides avoisinant 6 % de son chiffre d'affaires»*, a estimé Louis Gallois.



et les négociations sur le commerce international

Plus d'un million d'emplois seraient en « péril » dans le secteur des industries de main-d'œuvre

Neuf fédérations patronales d'industries de main d'œuvre ont rappelé, lundi 6 décembre, l'enjeu industriel du GATT, en soulignant que *« plus d'un million d'emplois industriels [français] sont en péril »*. si un accord devait être conclu sans trois garanties essentielles : l'ouverture réciproque des marchés, la lutte contre la contrefaçon et celle contre les « concurrences illégales ». Un discours qu'une campagne de publicité viendra relayer en affirmant : « 25 millions de chômeurs en Europe, c'est assez ! »

Echaudées par les déclarations de Gérard Longuet sur ces exportations de satellites et d'Airbus qui nous *« seront payés en meubles, en vêtements et en bimbeloterie »* (*le Monde* du 18 novembre), alarmées par l'apparent désintérêt des négociateurs du GATT pour leur avenir, les industries de main-d'œuvre se mobilisent. Ces derniers jours, entreprise après entreprise, elles ont écrit au premier ministre. Et, lundi 6 décembre, neuf fédérations patronales, du textile au jouet, de l'habillement à la chaussure et à l'ameublement (1), ont tenu une conférence de presse pour rappeler qu'il n'y a pas que l'agriculture. Qu'il n'y a pas que la culture.

Neuf fédérations qui ont tenu à souligner qu'avec plus de cinq cent mille emplois industriels directs – et presque autant d'induits, – elles pèsent lourd dans l'économie d'un pays où 12 % de la population active est au chômage. Comme devait le dire Henri Weil, président de l'Union française de l'industrie de l'habillement (UFIH), *« une jachère industrielle serait au moins aussi grave qu'une jachère agricole et tout aussi douloureuse en terme d'emplois »*. Récusant toute accusation de protectionnisme, elles ont rappelé qu'elles exportaient le tiers, environ, de leur 300 milliards de francs de chiffres d'affaires et, pour certaines, beaucoup plus, comme la maroquinerie (75,4 %), les sports et loisirs (53 %) ou, encore, l'horlogerie (50 %) ...

« L'Europe reste désarmée »

Que leur commerce soit encore nettement communautaire comme le meuble, ou qu'il soit déjà totalement mondialisé comme l'habillement, toutes font le même constat : *« la France et l'Europe ne doivent pas signer à n'importe quel prix »*, *« le libre-échange doit être régi par des règles égales pour tous, ce qui est loin d'être le cas »*. Beaucoup estiment, en effet, comme Olivier Bouissou, délégué général de la Fédération nationale de l'industrie de la chaussure, que *« l'Europe reste désarmée »*. Si accord il doit y avoir au GATT, il doit être *« global et équilibré »*. Les industries de main-d'œuvre réclament donc des garanties *« formellement précisées dans l'accord avec un calendrier »*.

Les garanties, c'est d'abord l'ouverture réciproque de tous les marchés mondiaux – *« les propositions de la CEE* [sur les droits de douane] *doivent absolument s'accompagner de la réciprocité »*, insiste ainsi l'Union nationale des industries de l'ameublement (UNIFA). C'est ensuite un renforcement de la lutte contre le dumping et la contrefaçon. Le discours a été mille fois répété, mais la nouvelle montée au créneau des neuf fédérations avait surtout pour but de rappeler au gouvernement français, dans cette ultime phase de négociation, que, face au GATT, *« il n'y a pas du tout unanimité et enthousiasme de l'industrie française »*. S'il ne le savait déjà...

PIERRE-ANGEL GAY

(1) Ameublement ; chaussure ; dentelles et broderies ; horlogerie et microtechniques ; habillement ; jouet ; sports et loisirs, textile ; maroquinerie et articles de voyage.

Quand M. Clinton se fait l'avocat du textile

Alors que se dessine un accord sur l'agriculture au GATT, les Américains affichent la plus grande fermeté sur le textile et l'habillement. Une attitude *a priori* difficile à comprendre pour qui se souvient des discussions directes, et ouvertes, des professionnels européens et américains de ces secteurs, à Boston... en présence d'une représentante de l'administration américaine (*le Monde* du 6 octobre).

En réalité, Bill Clinton a clairement défini sa politique lors du débat sur la ratification de l'Association de libre-échange nord-américaine (ALENA). Dans une lettre adressée le *16 novembre* à John M. Spratt Jr, président du groupe « textile » à la Chambre des représentants, le président américain détaille sa politique textile. *« Je suis conscient de la difficulté*, écrit M. Clinton, *de demander aux industries du textile* et de *l'habillement* [américaines] *d'accepter simultanément la suppression programmée du système des quotas et l'abaissement des tarifs »* douaniers.

Soucieux de répondre à l'attente du lobby textile américain qui redoutait de devoir affronter et le GATT et l'ALENA, le président renie ainsi l'engagement pris, l'été dernier lors du G 7 à Tokyo, de diminuer de moitié tous les « pics » tarifaires (ces droits de douane particulièrement élevés frappant certains produits à leur entrée aux Etats-Unis). Dans cette lettre, il propose même une harmonisation des droits de douane au plan mondial (7,5 % pour les fibres chimiques, 15 % pour les fils, 30 % pour les tissus et articles de confection, 35 % pour l'habillement) supérieurs à ceux proposés par l'Union européenne. Est-ce le retour à la « forteresse » Amérique ?

P.-A. G.

INDUSTRIE

Après la rupture avec Renault

Volvo veut se recentrer sur un nombre limité d'activités

La nouvelle stratégie de Sören Gyll, PDG de Volvo, pourrait être très différente de celle menée sous l'égide de Pehr Gyllenhammar, ancien président du conseil d'administration du constructeur automobile suédois.

Un nouveau conseil devrait être formé et un nouveau président nommé pour succéder à M. Gyllenhammar lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires début janvier. Mais sans attendre cette date, M. Gyll ne fait pas mystère de vouloir recentrer l'activité de Volvo sur un nombre limité de métiers, alors que M. Gyllenhammar avait au contraire accru les participations de Volvo dans la pharmacie et l'agroalimentaire pour contrebalancer le secteur automobile par des activités à contrecycle. Dans un interview au journal suédois *Göteborg Posten*, M. Gyll a confirmé sa volonté de recentrer Volvo et a précisé que l'activité *« transport »* (automobiles et poids lourds) resterait incluse dans son périmètre d'activité. Il s'est néanmoins refusé à toutes précisions concernant le maintien ou non des participations du groupe dans l'agroalimentaire (BCP), la pharmacie (Pharmacia) et dans un certain nombre de sociétés d'investissements, telles Cardo et AB Custos. Il est encore trop tôt également pour connaître ses intentions au sujet des participations détenues par Volvo chez Renault.

Et réciproquement. Chez Renault néanmoins, le problème est plus de déterminer les coopérations à maintenir avec l'ancien allié suédois et celles à démanteler. On se refuse pour l'instant à fixer une date butoir pour régler *« la très longue liste de questions »* qui se posent. Car *« depuis l'informatique jusqu'aux finances, tous les secteurs de l'entreprise sont concernés »* par l'échec de la fusion.

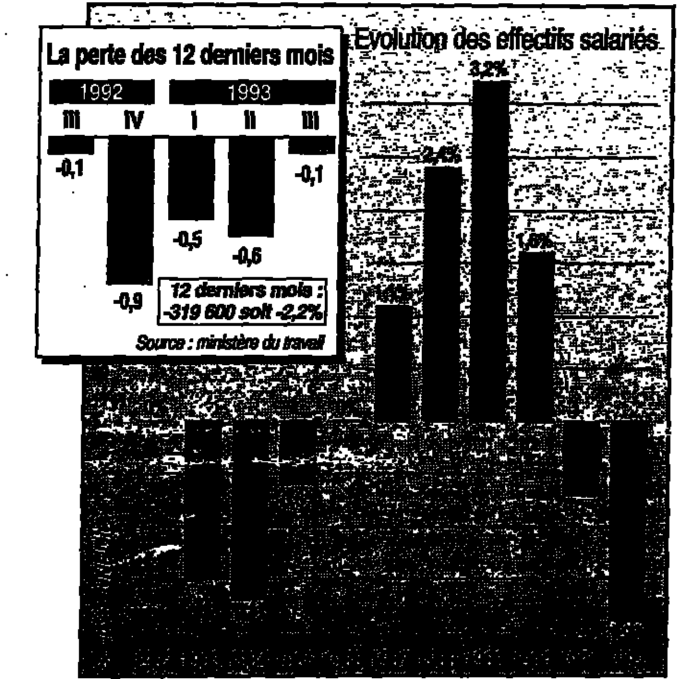
Certains points ne poseraient pas de problèmes comme les échanges de moteurs et de composants : toutes les Volvo Diesel auront des moteurs Renault et, inversement, Renault achètera à Volvo le nouveau 5 cylindres à essence du suédois. Ce genre de coopération est très banal dans l'industrie automobile. A l'autre extrémité du spectre, il semble hors de question de continuer à collaborer au développement d'une plate-forme commune de voiture haut de gamme. Et le regroupement dans le domaine des achats devra lui aussi être beaucoup plus limité. Entre ces deux extrêmes, il sera plus difficile de trancher les questions relatives au marketing et à la commercialisation de véhicules en commun dans certaines régions du globe, notamment en Asie, en Amérique du Sud, et même en Suède.

A. K.

Louis-Frédéric Lescure, l'inventeur de la Cocotte-Minute, est mort. – L'industriel Louis-Frédéric Lescure est décédé, dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 décembre, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, à Selongey (Côte-d'Or). Entré à la suite de son père, René Lescure, en 1925, comme administrateur commercial de la Société d'emboutissage de Bourgogne (SEB) de Selongey, Louis-Frédéric Lescure en fut le PDG de 1953 à 1972, avant d'en être le président du conseil de surveillance puis le président d'honneur. C'est lui qui, dans les années 50, inventa la Cocotte-Minute, une marque déposée, aujourd'hui célèbre dans le monde entier.

SOCIAL

L'évolution du nombre des salariés est au plus bas



Au troisième trimestre, la baisse des effectifs salariés s'est ralentie, selon les résultats définitifs de l'enquête du ministère du travail. Annoncée pour être de 0,2 %, d'après les chiffres provisoires (*le Monde* du 1er décembre), elle a été ramenée à – 0,1 % et marque une pause par rapport à la dégringolade du deuxième trimestre (– 0,6 %) chiffre qui, lui-même, s'inscrivait dans la continuité des chutes précédentes (– 0,5 % au premier trimestre 1993, – 0,9 % au quatrième trimestre de 1992).

Pour autant, faut-il considérer que ce coup de frein correspond à une amélioration ? Sûrement pas. Outre que cet infléchissement intervient à l'été, en une saison où les mouvements d'effectifs sont traditionnellement plus faibles et profitent de la reprise dans le secteur des services (+ 0,2 % en trois mois), il fait suite à un effondrement qui, historiquement, n'avait jamais été d'une pareille ampleur. Jamais depuis plus de dix ans, en effet, la série de baisses trimestrielles n'avait été aussi importante.

Déjà, l'an passé, la disparition de 259 000 emplois salariés, constatée par l'UNEDIC, avait pu être considérée comme la plus forte depuis le début de la crise. Il fallait remonter à 1984, année du début des restructurations industrielles, lancées à l'époque par Laurent Fabius, pour trouver le précédent record, soit 222 000 emplois salariés en moins. Cette fois, la situation est encore plus grave puisque, pour les douze derniers mois, le total des suppressions nettes est évalué à 319 600. A ce rythme, l'ensemble de l'année 1993 risque fort de se terminer par une aggravation sans précédent qui démontrera que l'effet de la récession sur l'emploi dépasse, et de loin, les conséquences observées depuis le premier choc pétrolier.

Si la disparition des effectifs salariés est mise en regard des sommets atteints désormais par le chômage, c'est bien à une deuxième phase de la crise, plus inquiétante encore, à laquelle nous assistons. En témoigne la diminution de 0,7 %, au cours des douze derniers mois, des effectifs employés dans le tertiaire marchand. Jusqu'à présent, ce secteur était demeuré le seul à dégager des emplois nets, en tendance longue. Lors des meilleures années, son dynamisme avait permis de compenser, partiellement ou totalement, les pertes enregistrées dans l'industrie ou le bâtiment.

ALAIN LEBAUBE

REPÈRES

EUROPE

Des syndicalistes à l'Élysée

Une délégation de la Confédération européenne des syndicats (CES) a été reçue, lundi 6 décembre, à l'Élysée, par François Mitterrand, qui doit participer au Conseil européen des 10 et 11 décembre à Bruxelles. Emilio Gabaglio, secrétaire général de la CES, qui était accompagné de Nicole Notat (CFDT), Marc Blondel (FO) et Alain Deleu (CFTC), a demandé au président de la République de *« s'engager en faveur d'une relance de la croissance, qui est la priorité absolue du moment »*. Il a également suggéré à M. Mitterrand de proposer que l'Union européenne lance des emprunts pour financer de grands travaux.

SYNDICALISME

La CGT propose un mouvement unitaire contre l'exclusion

Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a proposé, le 6 décembre, *« l'organisation d'une grande initiative nationale, début mars 1994, pour défendre le droit au travail et le droit de vivre »*. Cet appel, qui s'adresse *« à toutes les confédérations et organisations syndicales, aux associations de chômeurs, aux organisations de solidarité, mutuelles, associations de famille »*, doit déboucher sur *« un mouvement sans précédent »*.

VIE DES ENTREPRISES

AEG devrait vendre son électroménager à Electrolux

Le groupe électrotechnique allemand AEG AG, filiale de Daimler-Benz, s'apprête à céder le contrôle de son secteur électroménager – AEG Hausgerate – au géant suédois Electrolux. Ce dernier, détenteur déjà de 10 % du capital (*le Monde* du 25 juin 1992), possède une option qui lui permet de détenir 20 % ou plus du capital de cette activité, a rappelé, lundi 6 décembre, un porte-parole d'AEG, sans dévoiler les modalités de l'opération : le conseil de surveillance d'AEG AG se réunit, en effet, mercredi à Francfort à ce sujet.

AEG Hausgerate est le secteur le moins profitable du groupe ; il a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de deutschemarks (9,15 milliards de francs, dont 42 % à l'étranger), sur un total de 11,6 milliards de deutschmarks (40 milliards de francs) pour AEG AG.

La restructuration de la sidérurgie des Douze

Usinor-Sacilor met en cause l'attitude « irresponsable » de certains Etats européens

Francis Mer a décidé de monter au créneau. A moins de dix jours d'un conseil des ministres des Douze consacré à l'acier, le patron du groupe public Usinor-Sacilor a dénoncé, lundi 6 décembre, l'attitude *« irresponsable »* de certains Etats nationaux qui, à ses yeux, dénaturent le plan communautaire de restructuration du secteur. Pour M. Mer, le résultat des négociations engagées depuis le printemps, et qui doivent aboutir à des réductions de capacité de 30 millions de tonnes, est *« mince et inéquitable »*.

Mince car les réductions de capacité proposées ne déboucheront pas toutes sur une baisse mécanique de la production. Ainsi, dans les produits plats, souligne M. Mer, *« aucun outil majeur ne sera arrêté, à l'exclusion du train à bandes de l'espagnol CSI »*. En revanche, estime-t-on chez Usinor-Sacilor, la fermeture du train de Bagnoli, mise en avant par l'Etat italien, ne peut être considérée comme un effort réel d'assainissement du sidérurgiste Ilva, cette installation ayant été stoppée fin 1991. Pour le sidérurgiste français, ces *« vraies-fausses »* réductions de capacité sont d'autant plus intolérables qu'elles servent dans la réalité à justifier l'octroi d'aides publiques, sans contrepartie.

Dans ces conditions, s'interroge M. Mer, *« comment espérer des sacrifices coûteux de la part d'entreprises non aidées si, parallèlement, les dossiers aidés ne conduisent pas à des réductions réelles de capacité ? »*. M. Mer demande aux gouvernements concernés (italien pour les dossiers Ilva et Cogne, allemand pour Ekostahl, voire Klockner) de se ressaisir. *« C'est impératif. On parle de 50 milliards de francs de subventions, d'un métier aux implications sociales et économiques très lourdes. Il s'agit d'un problème de cohésion communautaire »*, explique-t-on chez Usinor-Sacilor. D'autres patrons de groupes sidérurgiques européens – Thyssen, Hoesch-Krupp en Allemagne, British Steel en Grande-Bretagne, sans doute Cockerill-Sambre en Belgique – s'apprêtent à faire de même. Tous ont prévu d'adresser à leurs ministres de l'industrie respectifs, avant la réunion du 17 décembre, de semblables mises au point.

CAROLINE MONNOT

Au prix de 2 075 lires l'action

La privatisation du Credito Italiano est engagée

Le programme de privatisations, engagé en septembre 1992 par le gouvernement italien (*le Monde* du 11 septembre 1992), a connu samedi 4 décembre son véritable coup d'envoi.

Le président du groupe public Iri, Romano Prodi, a annoncé que les actions ordinaires du Credito Italiano qu'il contrôle seraient cédées au public à 2 075 lires pièce (environ 7 francs). Comme prévu, ce sont au total 840 millions d'actions ordinaires qui seront vendues, soit 67,1 % du capital que détient l'Etat.

Par rapport au dernier cours de la sixième banque d'Italie cotée à la Bourse de Milan, ce prix de vente représente un rabais de 10 % puisque, vendredi, l'action ordinaire Credito avait clôturé à 2 299 lires et l'action d'épargne à 2 080.

L'offre publique de vente (OPV), d'une valeur de 1 830 milliards de lires (environ 6,22 milliards de francs), a débuté lundi 6 décembre pour s'achever vendredi 10 décembre, *« à moins d'une clôture anticipée »*, a indiqué M. Prodi. En Italie, l'opération devrait durer quatre jours seulement, le mercredi 8 décembre étant férié. La semaine dernière, des analystes financiers avaient tablé sur une mise à prix de *« 2 000 à 2 150 lires »*, afin de stimuler l'intérêt des investisseurs étrangers. Le président d'Iri a toujours jugé vitale la réussite de l'opération : *« Il en va de notre crédibilité à l'étranger. »* Au moins 40 % des 840 millions d'actions ordinaires vendues seront réservées aux particuliers. Le reste des titres sera placé auprès des investisseurs institutionnels italiens et étrangers.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

LES MINES DE POTASSE D'ALSACE confirment des pertes supérieures à 600 millions de francs. – Le nouveau président du directoire des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA, groupe EMC, Entreprise minière et chimique), Philippe Vecten, a confirmé, lundi 6 décembre à Mulhouse, que le résultat courant de l'entreprise pour 1993 se traduirait par des pertes *« supérieures à 600 millions de francs »*. Pour M. Vecten, entré en fonctions fin novembre, ce résultat s'explique par une baisse de la production de 20 %, ainsi que par le niveau très bas des prix de la potasse. La production, qui doit s'établir à 900 000 tonnes cette année, a notamment chuté en raison de mesures destinées à réguler les stocks importants du début de l'année et de résultats inférieurs aux prévisions sur certains sites. Une baisse de la consommation, alliée à une surcapacité productrice dans le monde et à une politique de « dumping » de certains pays, a maintenu les prix à un niveau très bas.

ACQUISITION

MELLON BANK rachète Dreyfus pour 1,85 milliard de dollars. – Mellon Bank, vint et unième banque américaine, a annoncé, lundi 6 décembre, la conclusion d'un accord prévoyant le rachat de Dreyfus Corp., la sixième société américaine d'investissement de fonds mutuels, par un échange d'actions dont la valeur est estimée à 1,85 milliard de dollars (10,82 milliards de francs). Les deux firmes ont souligné que cette fusion allait donner naissance à une société de services financiers diversifiés, avec un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards de dollars, et dotée d'un portefeuille de fonds mutuels sous leur gestion totalisant 215 milliards de dollars. Selon un porte-parole de Dreyfus, les deux équipes de direction restent en place. La raison sociale de Dreyfus sera maintenue pour les fonds mutuels gérés par cette firme. Aucune suppression d'emploi n'est envisagée parmi les 2 000 employés de Dreyfus.

PARTENARIAT

FIP BOURSE ET WARGNY se rapprochent. – Les sociétés de Bourse Wargny et FIP Bourse, filiale de la Banque internationale de placement (BIP, groupe Dresdner Bank), ont conclu un accord de partenariat qui prévoit le rapprochement des deux sociétés *« dans les prochaines semaines »*. Selon cet accord, qui doit recevoir l'agrément du Conseil des Bourses de valeurs (CBV), la charge Wargny prendra le contrôle des activités d'intermédiation de FIP Bourse. En échange, la BIP prendra une participation, dont l'importance n'est pas précisée, dans le capital de Wargny. Les valeurs mobilières détenues par le groupe BIP seront conservées par la Banque internationale de placement. Cet accord n'aura pas d'incidence sur les autres sociétés du groupe BIP.

CAPITAL

MARC RICH cède la majorité de sa société de matières premières. – Le groupe helvétique de négoce de matières premières Marc Rich Co, a changé de mains le 29 novembre, et quelque 200 cadres de la maison ont signé un contrat de reprise de la majorité du groupe, a révélé le directeur financier de Marc Rich Holding, Thomas Frutig. Il n'a indiqué ni le prix de la reprise ni son mode de financement. Marc Rich, citoyen américain établi en Suisse, avait annoncé en mars son intention de se défaire de la majorité de son empire commercial. C'est l'actuel président de la direction générale, Willy Strohotte, qui prend la tête de l'affaire. Non coté en Bourse, le holding de Marc Rich ne publie que des chiffres fragmentaires. Pour 1992, son chiffre d'affaires était estimé à 350 millions de francs suisses (1,4 milliard de francs).

CFPI va procéder à une augmentation. – Le chimiste indépendant CFPI, coté au second marché de la Bourse de Paris, va augmenter son capital dans les mois qui viennent, a annoncé récemment son président, Claude Hess. Le groupe chimique souhaite porter ses fonds propres de 221 millions à 330 millions de francs au 30 juin 1994. CFPI se fixe un objectif de 400 millions de fonds propres en 1996. Près de la moitié du capital et une grosse majorité de droits de vote sont aux mains de M. Hess, et le contrôle ne devrait pas être bouleversé par la future augmentation de capital, ont estimé les dirigeants du groupe. CFPI, qui a subi une perte nette part du groupe de 16 millions de francs pour son exercice 1992-1993 terminé en juin, table sur un retour aux bénéfices pour l'exercice en cours et sur un chiffre d'affaires de 1,270 milliard de francs, en légère progression, contre 1,223 milliard en 1992-1993.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 7 décembre ↓ Recul

La Bourse de Paris était à nouveau en baisse mardi 7 décembre, alors que les négociations sur le GATT entraient dans leur phase finale. Après avoir ouvert en repli de 0,15 %, les valeurs françaises s'inscrivaient en recul de 0,32 % au terme d'une heure et quart de transactions. Aux alentours de 13 heures, aucune amélioration ne se profilait à l'horizon et l'indice CAC 40 abandonnait 0,67 % pour s'inscrire à la cote 2 172,16. Le marché, étale, avec de faibles volumes, n'a pas réagi à la bonne tenue de Wall Street, qui a terminé lundi en hausse de 0,17 % à 3 710,21 points, très près de son record historique du 16 novembre (3 710,77 points).

Selon un opérateur, « en l'absence de toute nouvelle susceptible de faire bouger le marché, les investisseurs restent prudents et attendent l'issue des ultimes négociations sur le GATT ».

Le marché obligataire continuait à bien se porter, le notionnel décembre gagnant 12 centièmes à 124,62, dans le sillage de son homologue allemand.

Du côté des valeurs, les investisseurs privilégiaient les industrielles. Selon un opérateur, « les tensions enregistrées sur certaines matières premières, le pétrole mis à part, montrent qu'une demande industrielle est bien en train de se former et détourne l'intérêt des acheteurs des valeurs financières vers certaines valeurs industrielles ».

Ainsi Pechiney International s'adjugeait 1,8 % à 204 francs pour 27 000 pièces, Alcatel 0,12 % à 799 francs et Schneider 0,2 % à 405,70 francs. A l'ouverture, Rémy-Cointreau a fait l'objet d'une application de 27 000 titres à 227 francs. L'action gagnait 0,1 % à 222,10 francs. Selon un intervenant « l'application est assez importante pour le titre. C'est une valeur dollar, le groupe est implanté en Chine et cela peut attirer les acheteurs ».

NEW-YORK, 6 décembre ↑ Progression

Wall Street a légèrement progressé lundi 6 décembre, terminant à moins d'un point de son record grâce à un repli des taux d'intérêt sur le marché obligataire en prévision d'une inflation sous contrôle en novembre aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 710,21 points, en hausse de 6,14 points, soit une progression de 0,17 %. Le record du principal indicateur de Wall Street se situe à 3 710,77. L'activité a été soutenue avec quelque 292 millions de titres échangés. Les titres en hausse ont dépassé les valeurs en baisse : 1 216 contre 846, alors que 624 actions sont restées inchangées.

« Les titres boursiers ont progressé grâce à une remontée (des prix) du marché obligataire », a indiqué Al Goldman, responsable chez AG Edwards and Sons. Les investisseurs ont acheté sur le marché obligataire, anticipant une inflation très modérée en raison notamment de la chute des prix du pétrole, ont noté des analystes.

Le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence du marché obligataire, a reculé à 6,17 % contre 6,23 % vendredi soir.

VALEURS	Cours du 3 décembre	Cours du 6 décembre
Alcoa	69 1/2	69 3/4
ATT	54 1/2	55 1/4
Boeing	38 3/8	38 7/8
Chase Manhattan Bank	34	34 3/8
Du Pont de Nemours	47 7/8	48
Eastman Kodak	62 1/4	62 7/8
Exxon	62 5/8	62 5/8
Ford	63 1/8	62 7/8
General Electric	100 1/8	100 3/8
General Motors	55	54 7/8
Goodyear	45 3/8	45 7/8
IBM	53 1/2	53 3/4
ITT	88 1/4	89
Mobil Oil	75 3/4	75 1/2
Pfizer	66 3/8	67 5/8
Schlumberger	57 1/8	57 3/4
Texaco	63 1/8	62 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	152 3/8	150 7/8
Union Carbide	20 3/4	20 3/4
United Tech.	62	61 3/4
Westinghouse	14 1/4	14 1/8
Xerox Corp.	82 1/4	82

LONDRES, 6 décembre = Nouveau record

Les valeurs se sont légèrement raffermies lundi 6 décembre au Stock Exchange, encouragées par la hausse du marché à terme et par les espoirs d'un accord sur le GATT. L'indice Footsie a clôturé en hausse de 3,1 points (0,1 %) à 3 237,3 points, inscrivant un nouveau record de clôture. Il n'a cependant pas surpassé le record absolu de 3 258,3 atteint jeudi 2 décembre pendant la séance, dans l'euphorie ayant suivi la présentation du budget britannique. Les espoirs d'un accord sur le GATT ont été accentués par l'annonce que le représentant américain à l'agriculture Mike Espy et le commissaire européen René Steichen se sont mis d'accord à Bruxelles sur les aménagements à apporter au compromis agricole de Blair House, conclu en novembre 1992 entre les Etats-Unis et la CEE.

Les valeurs bancaires et les immobilières ont progressé, mais les titres du secteur des assurances ont été plutôt faibles. Standard Chartered a été recherché suite à des spéculations sur une éventuelle offre publique d'achat (OPA) de la part d'UBS. Granada, qui a lancé une OPA de 600 millions de livres (5,280 milliards de francs) sur LWT Holdings (London Weekend Television), s'est déprécié suite au rejet de cette offre par LWT.

VALEURS	Cours du 3 décembre	Cours du 6 décembre
Allied Lyons	6,13	6,03
BP	3,33	3,27
BTR	3,44	3,40
Cadbury	4,68	4,69
De Beers	13,13	13,25
Glaxo	8,96	8,94
GUS	5,85	5,96
ICI	7,60	7,47
Reuters	17,22	17,53
RTZ	7,20	7,22
Shell	7,01	7
Unilever	11,70	11,70

TOKYO, 7 décembre ↑ Petite reprise

La Bourse a terminé en léger progrès, mardi 7 décembre, après une évolution très erratique. L'indice Nikkei a gagné 63,11 points, soit 0,37 %, à 16 903,49 points. Le volume des transactions a été estimé à environ 200 millions d'actions contre 220 millions lundi.

Une reprise technique et des rachats de découvert ont fait monter la cote. Toutefois, elle n'a pas pu pu maintenir cette meilleure orientation, les investisseurs préférant rester à l'écart dans l'attente des mesures de relance dont ils continuent d'espérer l'annonce par le gouvernement avant la fin du mois.

VALEURS	Cours du 6 décembre	Cours du 7 décembre
Ajinomoto	1 180	1 180
Bridgestone	1 230	1 220
Canon	1 390	1 400
Fuji Bank	1 910	1 890
Honda Motors	1 370	1 370
Matsushita Electric	1 410	1 430
Mitsubishi Heavy	615	638
Sony Corp.	4 840	4 920
Toyota Motors	1 710	1 760

CHANGES

Dollar : 5,8600 F ↓

Mardi 7 décembre, à Paris, le deutschemark ouvrait à 3,4359 francs contre 3,4349 francs la veille (cours indicatif Banque de France), tandis que le dollar reculait à 5,8600 francs contre 5,8720 francs lundi soir (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	6 déc.	7 déc.
Dollar (en DM)	1,7050	1,7007
TOKYO	**6 déc.**	**7 déc.**
Dollar (en yens)	108,80	107,95

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (7 déc.)	6 5/8 % - 6 3/4 %
New-York (6 déc.)	3 1/16 %

BOURSES

	3 déc.	6 déc.
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	602	608,75
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 188,40	2 186,74
NEW-YORK (*indice Dow Jones*)	3 déc.	6 déc.
Industrielles	3 704,07	3 710,21
LONDRES (*indice « Financial Times »*)	3 déc.	6 déc.
100 valeurs	3 234,20	3 237,30
30 valeurs	2 448,70	2 438,40
Mines d'or	231,10	231,80
Fonds d'Etat	105,31	105,50
FRANCFORT	3 déc.	6 déc.
Dax	2 120,61	2 118,80
TOKYO	6 déc.	7 déc.
Nikkei Dow Jones	17 840,38	16 903,49
Indice général	1 413,81	1 420,61

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8490	5,8510	5,8935	5,8975
Yen (100)	5,4157	5,4227	5,4762	5,4855
Ecu	6,6239	6,6322	6,6230	6,6348
Deutschemark	3,4340	3,4355	3,4365	3,4398
Franc suisse	3,9878	3,9986	4,0091	4,0141
Lire italienne (1000)	3,4987	3,5021	3,4790	3,4847
Livre sterling	8,7694	8,7783	8,7963	8,8089
Peseta (100)	4,1936	4,1981	4,1655	4,1731

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/4	3 3/8	3 5/16	3 7/16	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	1 7/8	2	1 11/16	1 13/16
Ecu	6 5/8	6 3/4	6 3/8	6 1/2	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	6 5/16	6 7/16	6	6 1/8	5 5/8	5 3/4
Franc suisse	4 3/8	4 1/2	4 1/16	4 3/16	3 7/8	4
Lire italienne (1000)	8 5/8	8 7/8	8 5/8	8 7/8	8 1/2	8 3/4
Livre sterling	5 1/4	5 3/8	5 1/8	5 1/4	5	5 1/8
Peseta (100)	9 3/16	9 1/2	8 13/16	9 1/16	8 9/16	8 7/8
Franc français	6 5/8	6 3/4	6 7/16	6 9/16	6 1/16	6 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 7 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –0,69 % (2171,57)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Sicav (sélection) 6 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 06/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9210	5,8720	5,70	6,20
Ecu	6,6195	6,6190	—	—
Allemagne (100 dm)	343,6500	343,4900	332	355
Belgique (100 F)	16,3325	16,3805	15,80	16,80
Pays-Bas (100 fl)	306,5400	306,4300	295	316
Italie (1000 lires)	3,4410	3,4585	3,20	3,65
Danemark (100 krd)	87,1800	87,2000	83	91
Irlande (1 iep)	8,3585	8,3325	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,8050	8,7700	8,40	9,20
Grèce (100 drachmes)	2,3940	2,3910	2,85	3,35
Suisse (100 f)	395,2600	397,8300	382	404
Suède (100 krs)	70,2900	70,1500	65	74
Norvège (100 k)	79,2200	79,2200	75	84
Autriche (100 sch)	48,8570	48,8380	47,50	50,50
Espagne (100 pes)	4,1640	4,1665	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3600	3,3600	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4603	4,4217	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,4396	5,4185	5,25	5,80

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 06/12
Or fin (kilo en barre)	71300	71000
Or fin (en lingot)	70400	71300
Napoléon (20f)	408	409
Pièce Fr (10 f)	379	—
Pièce Suisse (20 f)	406	417
Pièce Latine (20 f)	406	413
Souverain	517	518
Pièce 20 dollars	2595	2600
Pièce 10 dollars	1390	1395
Pièce 5 dollars	755	—
Pièce 50 pesos	2850	2880
Pièce 10 florins	420	424

Matif (Marché à terme international de France)

6 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 162 975

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	128,28	127,30	124,50
Précédent	127,72	127,16	124,24

CAC 40 A TERME
Volume : 15 101

Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2215	2220	2200
Précédent	2215,50	2227,50	2204

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux   Li = Lille
Ly = Lyon   M = Marseille
Ny = Nancy   Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Mariages

Veuf comte Jacques
de SEGUINS COHORN de VASSIEUX,
a l'honneur de faire part du mariage de sa fille

Mlle Madile de SEGUINS COHORN de VASSIEUX
avec
M. Camilo RESTREPO TORRES.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Sopo (Colombie), le samedi 4 décembre 1993.

Décès

– Cannes. Grasse. Nice. Paris.

On nous prie d'annoncer la mort de

Mme Micheline BONELLO,

survenue le 5 *décembre* 1993, à Grasse.

De la part de
Françoise, Isabelle, Béatrice, Véronique, Caroline Malaussena,
ses filles,
Arnaud, Elsa, Brice, Amaury, Mathilde,
ses petits-enfants,
Romain,
son arrière-petit-fils,
Les familles Bonello, Bonello-Rousseau, Piquemal, Andréota, Delplanque, Eglie-Richters, Ferranti, Marlic, Tahar.

– Mme André Capdeillayre
Et ses enfants,
font part du décès de

M. André CAPDEILLAYRE,
chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 4 décembre 1993, à La Seyne.

– Les familles Cornaro, de Curton, Veyssière, Blûwal, Fraser, Sagan, Andrieu,
ont l'honneur de faire part du décès de

M. Emile de CURTON,
ancien ambassadeur,
ancien ministre plénipotentiaire,

survenu le 30 novembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Le Corail,
25, boulevard Frank-Pilatte,
06300 Nice.

– Le directeur général de l'alimentation,
Et tous ses collaborateurs,
Ainsi que les personnels des services vétérinaires,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Claude DEKEYNE,
docteur vétérinaire,
chargé de mission
à la direction générale
de l'alimentation,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chevalier du Mérite agricole,

survenu à l'âge de soixante-trois ans, le 6 décembre 1993, et s'associent à la douleur de sa famille.

Ministère de l'agriculture et de la pêche,
175, rue du Chevaleret,
75646 Paris Cedex 13.

[Né le 18 janvier 1930 à Paris, vétérinaire, Claude Dekeyne avait été élu la première fois conseiller général (div. gauche) du canton de Donzy, dans la Nièvre, en juin 1989, lors d'une élection partielle provoquée par le décès d'Henri Clément, conseiller général élu quelques mois plus tôt. Il avait été réélu en mars 1992. Il était chargé de mission au ministère de l'agriculture.]

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

– Bourgoin-Jallieu, Voiron. Paris. Lyon.

M. et Mme Lucien Gattaz,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Yvon Gattaz,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Jan Pierne
et ses enfants,
Les familles Favre, Labbé, Virot, Roget,
Parents, alliés,
Et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marceau GATTAZ,
artiste peintre,
directeur d'école honoraire,
conservateur honoraire
du Musée Victor-Charreton,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les funérailles auront lieu à Bourgoin-Jallieu, le mercredi 8 décembre 1993, à 14 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste.

Condoléances à l'issue de la cérémonie religieuse.

11, avenue d'Haussez,
38500 Voiron.
6, rue Carnot,
93220 Gagny.

– Le président de l'université Paris-IV-Sorbonne,
L'UFR de géographie,
Et toute la communauté universitaire de Paris-IV,
ont la douleur d'informer du décès de leur éminent collègue et maître le

professeur André GUILCHER.

Les obsèques ont eu lieu à Brest, le lundi 6 décembre.

– Les amis de *Tribune socialiste*,
Ses anciens amis du PSU,
ont la tristesse de faire part du décès de

Victor LEDUC,
camarade de lutte
et théoricien de l'autogestion.

Ses obsèques auront lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, mercredi 8 décembre 1993, à 14 h 15.

(Le Monde *du 4 décembre.*)

– Mme Gérard Petitfrère,
née Michèle Chapuis,
son épouse,
Philippe et Laurence Petitfrère,
Bertrand et Isabelle Petitfrère,
Véronique et François Fleischel,
ses enfants,
Camille, Christelle, Noémie, Emilie, Grégoire, Marine, Héloïse,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard PETITFRÈRE,
maire honoraire,
notaire honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

le 6 décembre 1993, à soixante-dix ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 décembre, à 14 heures, en l'église Saint-Romain de La Ferté-Gaucher, suivie de l'inhumation au cimetière ancien.

Réunion et registres à signatures à l'église.

Le Boschet,
77320 La Ferté-Gaucher.

– Mme Catherine Peyrega
et M. Dominique Heurteux,
M. Roland Frech,
ses enfants,
Sokir, Lila, Florette,
ses petits-enfants,
Parents et alliés,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme veuve Jacques PEYREGA,
née Simone Emonet,

survenu à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques civiles auront lieu le mercredi 8 décembre 1993, à 15 heures, au cimetière d'Aubiet (Gers).

– La Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France « Sites et monuments »,
L'Association nationale de la protection des villes d'art,
ont la tristesse d'annoncer le décès de leur *président*,

M. Jacques SILVESTRE de SACY,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
commandeur de l'ordre
national du Mérite,
commandeur de l'ordre
des Arts et des Lettres,

survenu le lundi 29 novembre 1993.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Une messe sera célébrée à son intention, le vendredi 14 janvier 1994, à 18 h 30, en la chapelle de l'Ecole militaire, 13, place Joffre, Paris-7e.

39, avenue de La Motte-Picquet,
75007 Paris.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

– Mme Janine Trauner,
son épouse,
Didier et Maya Naert,
ses enfants,
Mathieu et Eugénie,
ses petits-enfants,
Le docteur Christian Parisot et Chantal,
ses beau-frère et belle-sœur,
Stéphanie et Sophie Parisot,
Sa famille,
Ses amis,
font part du décès de

Alexandre TRAUNER,
cinéaste décorateur,

survenu le 5 décembre 1993, à Omonville-la-Petite.

Les obsèques auront lieu au cimetière d'Omonville-la-Petite le mercredi 8 décembre, à 15 heures.

Omonville-la-Petite,
50440 Beaumont-Hague.
3, quai Malaquais,
75006 Paris.

(Le Monde *du 7 décembre et lire page 19.*)

– Paris. Avignon. Lille. Porto-Vecchio.

M. et Mme Roger Venturini,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Joseph Venturini,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Odette Bouet,
M. Roger David,
sa fille et ses petites-filles,
Mme Jean-François Venturini
et son fils,
M. et Mme Jean-Paul Venturini,
Mme Caroline David
et ses filles,
Mlle Florence Venturini,
M. et Mme Denis Patout
et leurs filles,
Mme Xavier de Rocca-Serra,
Mme Paule-Marie de Rocca-Serra,
M. Jean Santi
et leurs enfants,
M. et Mme Denis de Rocca-Serra
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis de Rocca-Serra
et leurs enfants,
M. et Mme Louis de Marco,
née Riva Venturini,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Alexis Bassim,
née Virginie Venturini,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Rogette Fraioli,
née Venturini
et ses enfants,
Mme Laura Perronet,
née Ettori,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marcel Martinetti,
née Julie Ettori,
M. Oscar Peretti,
ses neveux et nièces,
Mme Etienne Stefani,
née Vincentine Ettori,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Rose Turetta,
Mlle Véronique Turetta et Michel Dilucente,
Les familles Venturini, de Rocca-Serra, Ettori, Peretti, de Peretti della Rocca, Turetta, Patout, Marchi, Serra, Milleliri, Olivieri, Colonna-Cesari, Piazza, Panzani, Proulhiac, Nebbia, Pacini, Milanini, Marcellesi, Filippi, Poli, Paldacci, Tagliaglioli, Beaugé, Trani,
L'amicale des professeurs et personnel du lycée Théodore-Aubanel d'Avignon,
ont la douleur de faire part, à la suite d'une longue maladie, du décès de

Mlle Carline VENTURINI,
professeur agrégé de l'Université,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le dimanche 5 décembre 1993, à Montpellier.

Les obsèques auront lieu le mercredi 8 décembre, à 15 heures, en l'église de Gordes (Vaucluse).

La famille tient à remercier pour leur dévouement les équipes médicales et soignantes de l'hôpital Val-d'Aurelle, à Montpellier, où des dons destinés à la Ligue contre le cancer peuvent être adressés.

Cet avis tient lieu de faire-part.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* daté 6-7 décembre 1993 :

DES LOIS

– N° 93-1282 du 6 décembre 1993 relative à la sécurité des manifestations sportives ;

– N° 93-1283 du 6 décembre 1993 portant approbation d'un quatrième avenant à la convention intervenue le 20 mai 1923 entre l'Etat et la ville de Strasbourg relative à la constitution du port rhénan de Strasbourg en port autonome et à l'exécution des travaux d'extension de ce port.

DES DÉCRETS

– Du 29 novembre 1993 autorisant Electricité de France à créer une installation nucléaire de base, dénommée « Base chaude opérationnelle du Tricastin », sur le site du Tricastin, commune de Bollène (Vaucluse) ;

– Du 29 novembre 1993 autorisant la Société auxiliaire du Tricastin à modifier l'installation d'assainissement et de récupération de l'uranium sur le site du Tricastin.

Remerciements

– Mme Lucienne Brand,
M. et Mme Laurent Brand,
M. et Mme René Rigaud,
Ainsi que tout le personnel de la société Transblois-Brand,
très sensibles aux témoignages de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignés lors du décès de

M. René BRAND,

vous adressent leurs sincères remerciements.

– Mme Louise Labbé,
M. et Mme Alain Labbé
et leurs enfants,
profondément émus des nombreuses marques de sympathie qui furent leur soutien lors du décès de

M. Claude LABBÉ,

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement dans l'immédiat, prient toutes celles et tous ceux qui les ont ainsi entourés d'amitié de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

– Les familles Sebban
Et alliées
remercient sincèrement les parents et amis qui leur ont apportés réconfort à l'occasion du décès de

M. Jacob Haïm SEBBAN,

de Colomb-Béchar.

La prière des sept jours aura lieu à la synagogue de Neuilly, 12, rue Ancelle, mercredi 8 décembre 1993, à 19 h 30.

Anniversaires

– Toulouse. Cagnes-sur-Mer. Cherchell. Paris.

Le 8 décembre 1989,

Bruno CARETTE

s'en est allé.

« Nosaltres volem només,
amb esperança humil,
La plenitud eterna de la Rosa,
Una suprèma eternitat de Flor. »

– Il y a cinquante ans, le 7 décembre 1943,

Henri COMANESTER,
vingt-six ans,

partait pour Auschwitz, par le convoi n° 64, avec 1 204 autres juifs, dont 267 enfants livrés aux Allemands par le gouvernement de Vichy.

Il n'est pas revenu.

N'oublions pas et veillons sur sa mémoire.

Rappel du nom aux offices de shabbath 10 et 11 décembre 1993, synagogue du MJLF, 11, rue Gaston-de-Caillavet, Paris-15e.

Claudine Comanester-Dahan,
sa fille.

– Il y a trois ans déjà,

Jean-Paul MARTY-LAVAUZELLE

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

Messes anniversaires

Dominique BAGOUET,

nous a quittés, le 9 décembre 1992.

En souvenir, une messe sera dite le 11 décembre 1993, à 17 heures, en l'église Saint-Paul de Ma Campagne, à Angoulême.

Que ceux qui l'ont aimé se joignent à la famille ou s'unissent d'intention.

Conférences

– Conférence-débat : « Ni bien, ni mal : l'individualisme », jeudi 9 décembre 1993, à 20 h 30, avec Alain Finkielkraut, philosophe, et Bruno Frappat, directeur de la rédaction du *Monde*, au temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, métro Argentine, RER Etoile.

Entrée libre, libre participation aux frais.

Communications diverses

– Soirée débat : « Les étrangers dans la Résistance », organisée par Les amis de *Passages*, le mercredi 8 décembre 1993, à 20 heures, dans les locaux de *Passages*, 17, rue Simone-Weil, Paris-13e (à hauteur du 79, avenue d'Ivry).

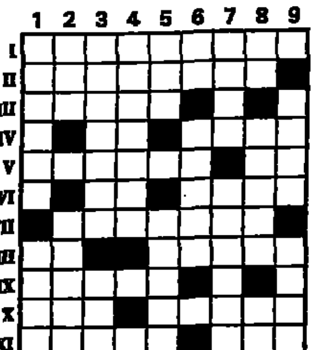
Entrée libre, réservation au 45-86-30-02.

Participants : H. Bulawko, C. Melman, D. Kupferstein, G. Pierre-Brossolette, J.-C. Lévy, E. Malet.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6187



HORIZONTALEMENT

I. Où l'on peut avoir les boules. – II. Qui ne jurent pas. – III. Peut assombrir autant que la jalousie. – IV. En liesse. Peut être saisie par celui qui va boire la tasse. – V. Devenus comme des privilèges. Adverbe. – VI. Fin de bail. Ville de Suisse. – VII. Réponse à un appel. – VIII. Dans une série de sept. Fait l'objet d'un cycle. – IX. Un petit rongeur. – X. Ne conserve pas. Eut une attitude très prévenante. – XI. Élément d'une rame. Acide.

VERTICALEMENT

1. En face du bidet. Ne fatigue pas trop le cavalier. – 2. Un point. Celle d'Avignon est au Louvre. – 3. Un endroit où l'on entre seul. Partie de désert. – 4. Un homme mis en garde. – 5. Primaire, à l'origine. Est parfois invité à reculer. – 6. Note. Mot qui peut être un témoignage de satisfaction. – 7. Possessif. En première audition. – 8. Préposition. Était passionné de légendes écossaises. Qui a circulé. – 9. Sa tendance au relâchement lui fait perdre de la hauteur en prenant de l'âge. Pour fermer la porte.

Solution du problème n° 6186

Horizontalement

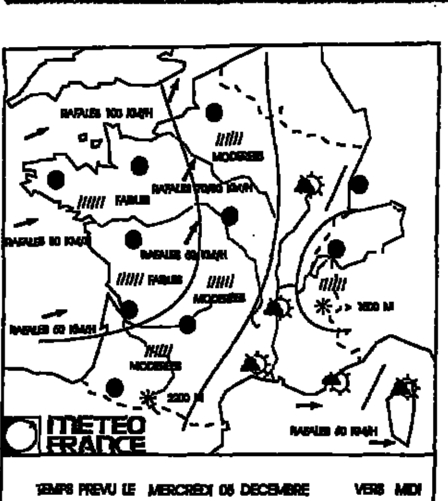
I. Manchots. – II. Écureuil. – III. – Gélatine. – IV. At. Or. Tes. – V. Laine. Épi. – VI. Ob. Émir. – VII. Mule. Cène. – VIII. Ale. Rang. – IX. Ne. Malt. – X. Caresse. – XI. Soûler. Au.

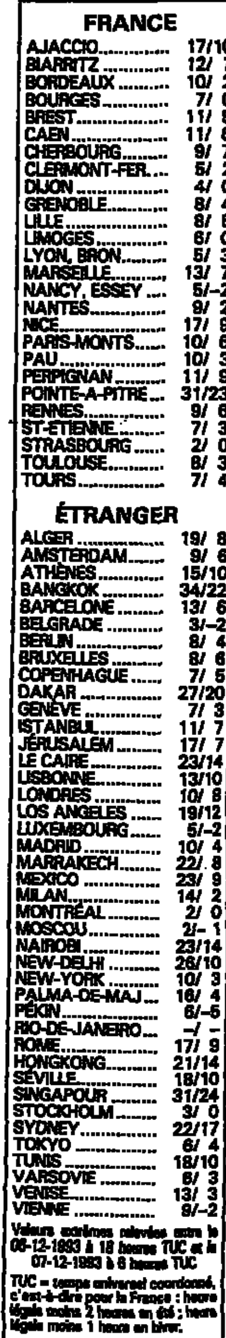
Verticalement

1. Mégalomanes. – 2. Acétabule. – 3. Nul. Lé. Cu. – 4. Craonne. Mal. – 5. Hêtre. Rare. – 6. Oui. Écaler. – 7. Tintements. – 8. Sleeping. Sa. – 9. Sire. Yeu.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	17/10
BIARRITZ	12/ 7
BORDEAUX	10/ 2
BOURGES	7/ 0
BREST	11/ 9
CAEN	11/ 6
CHERBOURG	9/ 7
CLERMONT-FER.	5/ 2
DIJON	4/ 0
GRENOBLE	8/ 4
LILLE	8/ 6
LIMOGES	6/ 0
LYON, BRON	5/ 3
MARSEILLE	13/ 7
NANCY, ESSEY	5/–2
NANTES	9/ 2
NICE	17/ 9
PARIS-MONTS.	10/ 6
PAU	10/ 3
PERPIGNAN	11/ 9
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	9/ 6
ST-ETIENNE	7/ 3
STRASBOURG	2/ 0
TOULOUSE	8/ 3
TOURS	7/ 4

ÉTRANGER	
ALGER	19/ 8
AMSTERDAM	9/ 6
ATHÈNES	15/10
BANGKOK	34/22
BARCELONE	13/ 6
BELGRADE	3/–2
BERLIN	8/ 4
BRUXELLES	8/ 6
COPENHAGUE	7/ 5
DAKAR	27/20
GENÈVE	7/ 3
ISTANBUL	11/ 7
JÉRUSALEM	17/ 7
LE CAIRE	23/14
LISBONNE	13/10
LONDRES	10/ 8
LOS ANGELES	19/12
LUXEMBOURG	5/–2
MADRID	10/ 4
MARRAKECH	22/ 8
MEXICO	23/ 9
MILAN	14/ 2
MONTRÉAL	2/ 0
MOSCOU	2/– 1
NAIROBI	23/14
NEW-DELHI	26/10
NEW-YORK	10/ 3
PALMA-DE-MAJ.	16/ 4
PÉKIN	6/–5
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	17/ 9
HONGKONG	21/14
SÉVILLE	18/10
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	3/ 0
SYDNEY	22/17
TOKYO	6/ 4
TUNIS	18/10
VARSOVIE	6/ 3
VENISE	13/ 3
VIENNE	9/–2

Valeurs extrêmes relevées entre le 06-12-1993 à 18 heures TUC et le 07-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

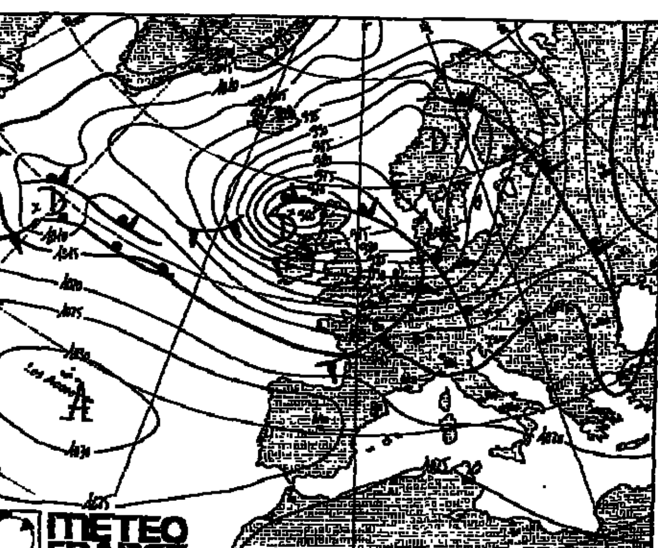
Mercredi : pluie et vent sur une grande partie du pays. – Le matin, la zone pluvieuse s'étendra de la Bretagne et la Normandie à l'Aquitaine et à Midi-Pyrénées. Les pluies seront modérées à assez fortes. Le vent de secteur ouest soufflera déjà entre 70 et 90 km/h sur les côtes. Sur le reste du pays, les nuages seront très nombreux avec quelques chutes de neige résiduelle au-dessus de 1500 mètres sur les Alpes et le Jura. Les régions méditerranéennes auront encore par moments des périodes ensoleillées.

En cours de journée, les pluies gagneront l'ensemble du pays, excepté la Corse, la Provence et la Côte d'Azur. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 2 200 mètres.
Le vent d'ouest atteindra 100 km/h en rafales sur les côtes de la Manche, 80 km/h sur les côtes atlantiques ainsi que dans l'intérieur de la moitié nord.

Les températures seront très douces : le matin, il fera entre 2 et 6 degrés sur le Nord, le Nord-Est et le Centre-Est, 6 à 10 degrés ailleurs.
L'après-midi, le thermomètre atteindra 9 à 13 degrés sur la moitié nord, et 13 à 16 degrés sur la moitié sud.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 9 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



MARDI 7 DÉCEMBRE

TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée. Charles s'en charge ; Parker Lewis ne perd jamais ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : David Hasselhoff.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.35).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : On a retrouvé la septième compagnie. □ Film français de Robert Lamoureux (1975).
22.20 Magazine : Grand Reportage. A la recherche du paradis perdu, reportage de Robert Salis et Gilbert Lauzun.
0.00 Magazine : Le Club de l'enjeu. Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller. Invités : Christian Boiron, président de Boiron ; Robert Gerson, PDG de Mattel France ; Didier Bodel, PDG de Tyco Toys ; Alain Monneret, PDG de Monneret Jouets.
0.40 Journal et Météo.

FRANCE 2

15.55 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Quarante ans de chansons de Gloria Lasso.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Magazine : Giga. Avec les séries : L'Annexe ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Le Corniaud. ■■ Film français de Gérard Oury (1965).
22.45 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. J'ai bu à en mourir : les femmes et l'alcool. Reportages : Femmes et enfants, de Carole Wheatcroft et Bernard Cazedepats ; Les réseaux anonymes de l'abstinence, d'Anne Pastor et Gilles Machu ; Dégueuloir à Moscou, de Jean-Yves Huchet et Ahmed Sél.
0.00 Journal, Météo et Journal des courses.
0.25 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invité : Christian Morin.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Grand Sylvain*, de Pierre Bergounioux.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Divertissement : Attention, magie ! Présenté par Vincent Parrot. Invitée : Jeanne Mas. Avec le professeur Al Carthy, James et Lisa Dimare, Tom Noddy, Samson, Gilles Arthur.
22.05 Journal et Météo.
22.35 Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Dossier : le cas Bousquet, de William Karel ; invités : Henry Rousso, historien ; Serge Klarsfeld.
23.30 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.55 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.15 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.10 Le Journal du cinéma.
16.15 Cinéma : Riens du tout. ■ Film français de Cédric Klapisch (1992).
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche. Baby Folies.

En clair jusqu'à 20.15

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Patrick Bruel.
20.10 Sport : Football. Karlsruhe-Bordeaux. Match de coupe d'Europe, en direct ; à 20.15, coup d'envoi.
22.05 Série : Le Juge de la nuit.
22.50 Flash d'informations.
22.55 Cinéma : Bob Roberts. ■■ Film américain de Tim Robbins (1992, v.o.).
0.35 Le Journal du hard.
0.40 Cinéma : Rêves et Fantasmes. Film américain, classé X, d'Andrew Blake (1990).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Trois créateurs. De Jean Antoine (rediff.).
17.25 Cinéma : Dédée d'Anvers. ■■ Film français d'Yves Allégret (1948).
19.00 Série : The New Statesman.
19.30 Documentaire : Piccola America. De Gianfranco Pannone. *L'histoire de l'assainissement des marais Pontins, au sud de Rome, à travers témoignages et images d'archives.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Le Pionnier clandestin, de Pavel Lounguine. Reportage : L'ambiance préélectorale, de Jean-Yves Huchet.
21.45 ▶ Soirée thématique : Billy Wilder. Soirée proposée par Annie Tresgot.
21.50 Cinéma : La Garçonnière. ■■ Film américain de Billy Wilder (1960, v.o.).
23.50 Documentaire : Billy Wilder, artiste. Ou Ne réveillez pas le cinéaste qui dort, d'Annie Tresgot (60 min.).

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature. Présenté par Caroline Avon.
20.50 Série : Les Enfants d'Avonlea. La Malédiction des Lloyd. C'est à l'ouvrage qu'on voit l'artisan. Avec Sarah Polley, Zachary Bennett. *Saga familiale au Canada.*
22.45 Série : Mission impossible. Mon frère, mon ennemi.
23.40 Série : L'Exilé.
0.30 Informations : Six minutes première heure.
0.40 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Lyon, ou la chimie dans tous ses états.
21.30 Luc Bérimont, un poète brasseur d'étoiles.
22.40 Les Nuits magnétiques. La punition (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Dyonis Mascolo (2).
0.50 Musique : Coda. Les Mille et Une Nuits (2).

FRANCE-MUSIQUE

18.00 Soirée lyrique (en direct de la Scala de Milan) : La Vestale, opéra en trois actes de Spontini, par le Chœur et l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. : Riccardo Muti ; sol. : Denyce Graves, Maria Dragoni, Dimitri Kavrakos, Luca Lombardo, Mariana Pentcheva, Giorgio Surjan.
23.09 Ainsi la nuit. Trio pour piano, violon et violoncelle n° 4 en mi bémol majeur op. 100 D 929, de Schubert ; Par les sentiers broussailleux, de Janacek.
0.00 L'Heure bleue. Carnets de route, par Philippe Carles. Invité : Aldo Romano, batteur.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30 : *« Levée ou non de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie ? »*, avec Thierry Saussez et Jean-François Ory.
France-Inter, 19 h 20 : *« Quelle politique familiale au secours de la démographie ? »* (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Limpide

A 20 heures, la situation était limpide : on se dirigeait à coup sûr – mais sauf imprévu – vers un très bon accord catastrophique, qui présentait la double particularité d'être excellent pour nos agriculteurs et inacceptable pour Alain Juppé. Bref, on n'avait jamais été si près de la victoire et du gouffre, et il urgeait de mettre d'une main le champagne au frais et de l'autre les drapeaux en berne. Pour résumer, nous avions eu parfaitement raison de nous obstiner depuis si longtemps, puisque cette courageuse politique nous menait au bord de la rupture.

Un reportage de TF 1 détailla les avantages du compromis agricole élaboré dans l'après-midi : nos exportations étaient sauves, et la PAC aussi pour quelques années. Il était donc logique que, selon la Coordination rurale citée par PPDA, ce compromis constituât *« un coup de couteau dans le dos »*. Quant à Alain Juppé – que l'on ne vit pas –, il était donc dans l'ordre des choses qu'il émît les plus expresses réserves. Du coup, on comprenait mieux l'attitude de Nicolas Sarkozy, la veille, expliquant sur le perron de Matignon qu'il fallait espérer sans optimisme. Comme pour confirmer ces craintes, PPDA revint sur le sujet à la fin du journal : *« On avait raison de se méfier »*, expliqua-t-il à propos de cet accord dont TF 1, à l'instant, nous avait énuméré les avantages. Alain Juppé venait de sortir de séance pour le juger inacceptable – ce qui signifiait sans doute qu'on n'avait jamais été si près de la signature.

Les choses se précisèrent encore avec Christine Ockrent : cela bloquait. Elle reconstitua le film du drame : après un accord dans l'après-midi, la situation s'était dégradée dans la soirée. Justement, on vit apparaître Alain Juppé. Il arrivait à point ! On allait enfin pouvoir lui demander de vive voix le dernier bulletin de la situation.

Mais non. Bousculé par les micros et les caméras, le ministre nous cria un message inaudible – appel à l'aide ? hurlement de victoire ? – avant d'être comme expulsé de l'image. Christine Ockrent détenait pourtant un renseignement de première main : Alain Juppé, Gérard Longuet et Jean Puech, à l'instant même, se trouvaient en compagnie de Jacques Delors dans les locaux de l'Union européenne. Mickey Kantor et Leon Brittan s'y trouvaient aussi mais, précisa-t-elle, *« à un autre étage »*. Diantre ! Quels étages ? L'ascenseur fonctionnait-il ?

Mais, à propos, qu'en pensaient les Français ? TF 1, au « 20 heures », avait eu la bonne idée d'interroger quelques Parisiens au hasard des rues. Surprise : le sujet semblait nettement moins les inspirer que le préservatif à 1 franc, sur lequel Dechavanne les avait déjà sondés une heure auparavant. Certains avouèrent même leur ignorance du sujet. Ils n'avaient pas dû regarder assez attentivement la télévision.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 8 DÉCEMBRE

TF 1

5.55 Série : Intrigues.
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag. Jayce ; Will Kwak Kwak.
7.00 Journal.
7.20 Disney Club mercredi. Transmutazors ; Dessins animés ; Les Gummi ; La Bande à Picsou ; Reportage ; L'Atelier de magie de Pierre Barclay ; Transmutazors.
9.00 Club Dorothée matin. Dragon Ball Z ; Max et Compagnie ; Ranma un demi ; Jet Man ; Salut les Musclés ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Highlander.
14.35 Club Dorothée. Huit ça suffit ; Punky Brewster ; Ici bébé ; Salut les Musclés ; Parker Lewis ne perd jamais ; Jeux.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Véronique Sanson.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
19.55 Journal et Météo.
20.20 Sport : Football. Deuxième journée des poules finales de la Ligue des champions : FC Barcelone - AS Monaco, en direct de Barcelone ; à 21.15, Mi-temps ; à 21.30, 2e Mi-temps ; à 22.25, Les meilleurs moments des deux autres grands matches : RSC Anderlecht (Belgique)-Werder Brême (Allemagne) ; Spartak Moscou (Russie)-Galatasaray (Turquie).
0.30 Journal et Météo.
0.35 Série : Passions.
1.05 TF 1 nuit (et à 1.40, 2.35, 3.10, 4.55).
1.15 Série : Côté cœur.
1.45 Documentaire : Le Chemin des Indiens morts. 2. La Descendance d'Isho.
2.40 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.25). La Chasse en Dombes, les canards migrants ; La pêche à la courbine dans le Sud marocain.
3.20 Téléfilm : Via Mala (1re partie).
5.00 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.15 Télévisator 2. Présenté par Patrice et Cyril Drevet.
11.20 Flash d'informations.
11.25 Jeu : Motus.
11.55 Jeu : Pyramide.
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : Les deux font la paire.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05). Emission présentée par Pascal Sevran. Quarante ans de chansons de Gloria Lasso.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Amour fou. De Roger Vadim, avec Marie-Christine Barrault, Andrea Occhipinti.
22.50 ▶ Première ligne. La Rage de réussir, la rage de s'en sortir, documentaire de Marianne Lamour : les autodidactes (1re et 2e partie).
0.35 Journal et Météo.
0.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
2.05 Court métrage : Histoire courte. Une rencontre, de Charles Castella, d'après une nouvelle d'Emmanuel Bove. Le Roman, de Grégoire Œstermann, d'après une nouvelle d'Arthur Schnitzler.
2.35 Magazine : Bas les masques (rediff.).
3.45 Emissions religieuses (rediff.).
4.45 24 heures d'info.
5.00 Dessin animé.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums. Les Bisounours ; Denis la malice ; Peter Pan ; Widget ; Les Inventures des Minikeums ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Gargantua ; Les P'tits Loups-Garous ; La Légende de Prince Valiant ; Docteur Doogie ; Les Fables géométriques : L'homme et la puce.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. Voiture d'occasion : les vraies affaires.
13.30 Série : La Conquête de l'Ouest.
14.20 Documentaire animalier.
14.45 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo. Présenté par Karen Cheryl.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Val-d'Isère.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. La bibliothèque des tout-petits : *Bach, Haendel, Haydn, Mozart*, d'Ann Rachlin et Susan Hellard.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. La Guerre des images, à propos des négociations du GATT. Invités : Alain Carignon, ministre de la communication ; Jack Ralite, fondateur des Etats généraux de la culture ; Claude Berri, producteur ; Alain Terzian, producteur ; Claudia Cardinale, comédienne ; Jean-Jacques Beineix, cinéaste ; Marco Ferreri, cinéaste ; Alain Touraine, sociologue ; Serge Siritzky, rédacteur en chef de « Ecran total ».
22.25 Journal et Météo.
22.55 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Action ; Téléclub ; Label Vidéo). Aquitaine (Toromania). Bourgogne, Franche-Comté (C'est signé ; Compact). Limousin, Poitou-Charentes (Rural Express ; Capital Santé ; Mémoires ; Première partie). Lorraine, Champagne-Ardenne (Regards voisins ; Visions ; Festival du film italien de Villerupt ; Compact). Méditerranée (Plongée ; Diagonales ; Compact). Nord-Pas-de-Calais, Picardie (Détaché Case ; Périphériques ; Regards transfrontaliers). Normandie (Tête de l'art ; Zigue-Zague ; Saga-cités ; Capital santé). Ouest (Top à l'Ouest ; Tempo) ; Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Paris surface ; W et Cie ; Saga-cités) ; Rhône-Alpes, Auvergne (Rhône-Alpes : Ecoutez voir ; Campus ; Saga-cités. Auvergne : Une semaine en Auvergne ; Au fond du terroir). Sud (Pôle Sud ; Face au toril ; Vu du Sud).

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 7.25

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chang.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche. Le Tourbillon noir.

En clair jusqu'à 8.50

7.50 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.45 Surprises.
9.00 Cinéma : La Mandragore. ■ Film franco-italien d'Alberto Lattuada (1965).
10.35 Flash d'informations.
10.37 Surprises.
11.00 Téléfilm : Un otage de trop. De Philippe Galland.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue. Une autre façon de voir : J'ai kitté ma mob.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : Les Crocodiles du Nil. De Reinhard Radke.
15.05 Téléfilm : La Guerre des mamies. D'Art Wolff.
16.30 Surprises.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Baby Folies.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Mr Togni, Marc Pajot.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Les Mambo Kings. ■ Film américain d'Arne Glimcher (1991).
22.35 Flash d'informations.
22.45 Cinéma : La Fille de l'air. □ Film français de Maroun Bagdadi (1992).
0.30 Cinéma : American Friends. ■ Film britannique de Tristram Powell (1991) (v.o.).
2.00 Documentaire : National Geographic n° 2. Les Pionniers du froid en Alaska.
2.50 Surprises.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Portrait de Ron Kovic. Pourquoi tu ne disparais pas ? de Georg Stefan Troller (rediff.).
17.30 Magazine : Transit (rediff.).
18.40 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
19.00 Série : The New Statesman.
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Nuits blanches, festival de rock russe : Dead Can Dance, The Black Crowes, Bob Brozman, les Dagar, « D'Art moderne ».
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Musica Journal. De Bernard Pfister. Un mélange chaud ; Frank Zappa aime Edgar Varèse ; Bon, meilleur, le mieux ; Dagmar Schellenberger.
21.10 ▶ Musica : Bernard Herrmann. Portrait, de Joshua Waletzky.
22.10 Danse : Speaking in Tongues. Ballet de Paul Taylor, avec The Paul Taylor Dance Company.
23.10 Cinéma : Les SS frappent la nuit. ■■ Film allemand de Robert Siodmak (1957) (v.o., 100 min).

M 6

6.05 Musique : Boulevard des clips (et à 9.05, 10.05, 1.20, 5.50).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
11.05 Série : Jet Set.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série à la carte. Les Routes du paradis ou La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Robin des Bois ; La Guerre des tomates ; Draculito ; Rahan.
16.00 Magazine : E = M 6.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.45). Présenté par Olivier Cachin. Interviews : Chaba Demus & Pliers, Meatloaf, Native.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.10).
20.45 Téléfilm : Bébé express. De François Dupont-Midy.
22.20 Téléfilm : Passion criminelle. De Larry Elikann.
0.05 Magazine : Emotions.
0.35 Informations : Six minutes première heure.
2.20 Rediffusions. Salsa opus 3 (Puerto Rico) ; Les Pompiers volants ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Le sanskrit.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Le polar à la une (3).
22.40 Les Nuits magnétiques. La punition (2).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jacques Derrida (Spectres de Marx, 1).
0.50 Musique : Coda. Les Mille et Une Nuits (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 1er novembre 1992 à Vienne) : Messe en si mineur BWV 232, de Bach, par le Eric Ericson Kammerchor, le Drottningholm Baroque Ensemble, dir. : Eric Ericson ; sol. : Barbara Bonney, soprano, Monica Groop, alto, Hans-Peter Blochwitz, ténor, Gunnar Lundberg, basse.
22.30 Concert (donné le 30 novembre 1992 lors du Festival de chant d'Espoo) : Motet BWV 225, de Bach ; Magnificat, de Paert ; Omnis on inimene, de Kreek ; Canticum Mariae Virginis, de Rautavaara ; Deo gratias, de Sisask, par le Petit Chœur de la Philharmonie estonienne, dir. : Tonu Kaljuste.
23.09 Ainsi la nuit. Quatuor pour piano et cordes n° 1 en ut mineur op. 15, de Fauré ; Sonate pour violon et piano, de Bonis.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Laurent de Wilde, piano, et son trio avec Thomas Bramerie, contrebasse et Peter Gritz, batterie.

Les interventions à la radio

Radio-Shalom, 18 h 30 : Philippe de Villiers (« Le grand débat »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Ah mais !...

Il est, naturellement, il faut le dire et le répéter, tout à fait exclu que la France fasse la moindre concession dans le domaine majeur de ses intérêts essentiels.

Nos agriculteurs et nos créateurs peuvent en avoir la solennelle assurance : pas un pouce ne sera cédé. Il doit être clair pour tout le monde qu'un accord ne saurait être obtenu sans l'aval plein et entier du gouvernement de la France.

Nous maintiendrons, en dépit des turpitudes de nos amis et des manœuvres de nos partenaires, haut levé l'étendard de la solidarité avec ces catégories à qui nous devons tant.

Chacun doit être bien conscient de la vigueur de notre intransigeance et du caractère sacré de notre engagement ! Nous ne céderons ni mie, ni miette : nos concitoyens ne le comprendraient pas !

Bien, où faut-il signer ?

PROCYON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier : « Initiatives » folioté I à XVI

Demain

Arts et spectacles

Cinéma : Alain Resnais sort simultanément deux films : *Smoking* et *No smoking*. Portrait d'un metteur en scène discret. Arts : Le CAPC de Bordeaux, voué depuis vingt ans aux arts contemporains, fête son anniversaire.

Le numéro du « Monde » daté mardi 7 décembre 1993 a été tiré à 495 179 exemplaires

Entretien avec trois personnalités conservatrices après le second tour des municipales

Réinventer une droite italienne

Au lendemain des élections municipales partielles dont le second tour, dimanche 5 décembre, a consacré la montée en puissance d'un cartel progressiste animé par le PDS (ex-PCI) et l'émergence d'un pôle de droite autour du MSI (néofasciste), nous avons interrogé trois personnalités de la mouvance conservatrice : Roberto Maroni, chef du groupe parlementaire de la Ligue du Nord à la Chambre des députés ; Mario Segni, ex-démocrate-chrétien, fondateur des « Populaires pour la réforme » et animateur du mouvement référendaire ; Gianfranco Fini, secrétaire du MSI. Les trois formations qu'ils représentent ont en commun de devoir maintenant trouver leur place, face au PDS, dans le nouveau paysage politique italien, réinventer, en quelque sorte, une droite italienne (Nous avons publié dans *le Monde* du 3 décembre un entretien avec Achille Occhetto, secrétaire du PDS).

ROME

de nos correspondants

Roberto Maroni : « Nous maintiendrons notre projet fédéraliste »

« On a parlé de défaite de la Ligue, n'exagérons pas : nous avons remporté vingt-trois des trente-deux ballottages où nous figurions le 5 décembre. En tout, nous avons cent vingt-cinq maires, quatre présidents de province, un président de région. Nous avons seulement perdu à Gênes et Venise, qui ont toujours eu un fort ancrage à gauche, et encore, à mon avis, cela est dû à une mauvaise organisation. A partir de là, que faire ? La Ligue n'est ni de gauche ni de droite, c'est quelque chose d'autre. Nous voulons reporter le débat sur les vrais problèmes, qui ne sont pas la confrontation gauche-droite mais celle entre centralisme et fédéralisme. C'est pourquoi, à l'avenir, je ne crois pas que la question des alliances soit essentielle.

» La Ligue peut aussi continuer toute seule. Lors de notre congrès, dans quelques semaines, nous évaluerons la marche à suivre. En tout cas, si nous nous ouvrons, il sera difficile de le faire avec le PDS ou le MSI. Mario Segni, c'est un peu différent. Pour l'instant, je ne vois pas le centre dont il parle, je ne vois, en dépit de son image et de sa stature, qu'un homme seul. Nous pouvons écouter ce qu'il propose, mais il est difficile pour un parti comme le nôtre – qui est la première force politique du Nord – de nous lier à un homme seul. Et encore faudrait-il savoir si, en fait, ce n'est pas de sa part une tentative de recyclage de certains personnages du vieux système qui gravitent autour de lui...

» Comment j'envisage la recomposition du paysage politique ? Au Nord c'est réglé, nous sommes l'unique alternative au cartel des gauches : la DC [Démocratie-chrétienne] *a disparu, le MSI n'existe pas, les partis laïques et le PSI* [Parti socialiste] *se sont évaporés. La grosse inconnue, c'est le Sud. C'est pourquoi nous maintenons notre stratégie de pénétration au Centre et au Sud. Jusqu'ici sans gros succès, il est vrai que l'on a essayé de faire passer notre projet fédéraliste pour « sécessionniste » et on a fait peur aux gens en disant, « la Ligue veut diviser l'Italie ». La confrontation actuelle au Sud est gauche-néo-fascistes, mais tous les votes qui sont allés au MSI, sont des votes « d'attente ». Assez vite devrait surgir une nouvelle formation politique, qui pourrait être la DC rénovée, ou même notre idée de « Ligue-Italie fédéraliste », et elle ramassera la mise ».*

Mario Segni : « Je propose une alliance libéral-démocrate de gouvernement »

« Je serai prudent sur l'ampleur de la victoire de la gauche : c'est une victoire complexe, où des facteurs humains comme la popularité du vainqueur à Gênes [Adriano Sansa, le nouveau maire, est un magistrat connu] *ont compté, comme a compté aussi le fait qu'en face du PDS il n'y avait que le MSI. Et face à l'émergence de partis « d'ordre », les fronts populaires ont tendance à l'emporter. L'important c'est l'avenir, et là c'est clair : le PDS propose, non une alliance progressiste, mais* [une alliance] *de toutes les gauches, y compris Rifondazione comunista* [communistes orthodoxes], *centrée autour du PDS ; soit toute la vieille culture maximaliste et étatique. Face à cela, que faire ? Je propose une alliance électorale libéral-démocratique, au service d'un programme de gouvernement, unique alternative démocratique, à mes yeux, à la gauche.*

» La DC, si elle veut, a une occasion de nous appuyer, mais il s'agit avant tout de rassembler tous ces laïques et ces catholiques qui votaient pour les partis du centre et s'en sont « fatigués », non pour des raisons idéologiques, mais parce que leurs dirigeants étaient « dépassés ». C'est un électorat très mobile qui échappe à présent aux étiquettes – en partie progressiste d'ailleurs – et qui se refuse à une alliance avec l'extrême droite ; comme ils refusent aussi l'hégémonie du PDS. Tous se retrouvent sur trois notions fondamentales : l'anti-étatisme, la libéralisation de l'économie et la recherche parallèle de la solidarité et de l'efficacité. Une priorité de l'Europe face au problème de l'emploi, et sur laquelle nous sommes en retard, notre économie n'a pas encore brisé la chape étatique qui la recouvre.

» Personnellement, un groupe d'intellectuels m'a demandé la semaine dernière de me porter candidat de cette future alliance au gouvernement, et j'ai accepté. Qui seraient nos partenaires ? Le PDS nous a soutenu au référendum mais n'a pas voulu rompre ensuite avec sa « gauche » – Rifondazione – alors une entente est exclue. Quant à la Ligue, elle est fondée sur une protestation que nous partageons, celle qui visait a changer le vieux système et à se battre contre l'étatisme. Seulement, depuis, ils ont ajouté la révolte fiscale, l'intolérance envers le Sud et la menace de rupture de l'identité nationale. Et cela c'est inacceptable. S'ils maintiennent cette ligne, le dialogue est clos, s'ils changent, alors on peut discuter. »

Gianfranco Fini : « Il n'y a qu'une droite en Italie, la nôtre »

« On ne peut pas laisser l'Italie devenir le premier pays d'Europe gouverné par les fils du Parti communiste. Les résultats ont montré que les Italiens sont prêts à voter MSI pour arrêter la gauche, et ce, en dépit de cette image néofasciste que l'on s'obstine à nous coller. Nous ne faisons plus peur. C'est pourquoi je propose une « Alliance nationale » de toutes les forces politiques et sociales qui craignent, elles, la gauche.

» C'est simple, il y a un pôle de gauche qui regarde au centre, et une droite, la nôtre – la seule d'ailleurs, car ici il n'y en a pas plusieurs comme en France, – qui essaye de tirer ce centre vers elle. Quelle droite ? Une droite qui considère la question du fascisme ou de l'antifascisme comme dépassée, une droite démocratique et opposée à toute dictature. Certains voudraient que nous changions notre parti, pourquoi faire ? Le PCI est devenu le PDS uniquement parce que, entre temps, le communisme est mort. Pour nous, il y a bien longtemps que le fascisme est terminé.

» Qui viendrait dans cette alliance nationale – et la notion de reconquête nationale, bien qu'exaltée jadis par le fascisme, est essentielle aujourd'hui en Italie, – la DC ? Il faut voir si elle cherche des alliances « à gauche » comme elle l'a fait à Trieste pour cette élection, ou une solution à droite. La Ligue ? Umberto Bossi a pris acte hier que nous étions « une réalité politique ». Mais il peut changer d'avis. De toute façon, il faudrait s'entendre sur la notion de fédéralisme. S'il s'agit de décentralisation au niveau des communes, pas de problème. Si, au contraire, il faut créer des « macro-régions » autonomes, là non.

» Quant à Mario Segni, il se dit conservateur, mais c'est grâce à son appui que le drapeau rouge a flotté sur le Capitole dimanche soir à Rome. Il faut choisir. La question de fond, au-delà de ces élections, c'est la réforme présidentielle. Mais en arriver à ce régime présidentiel – qu'une majorité, je crois, approuverait – ce sera une révolution... »

Propos recueillis par
MARIE-CLAUDE DECAMPS
et SALVATORE ALOISE

Les réactions en France

Jean-Christophe Cambadélis, secrétaire national du Parti socialiste aux relations extérieures, a estimé, lundi 6 décembre, que, face au mouvement populiste et nationaliste qui traverse l'Europe, *« le PDS indique la voie : la rénovation radicale à gauche »*. Les Verts se sont réjouis, dans un communiqué, de l'élection de Francesco Rutelli à Rome, en indiquant que *« les Verts italiens ont ouvert le chemin à une alternative que toutes les forces écologistes devraient explorer »*.

Le secrétaire général du Parti communiste français, Georges Marchais, a adressé un message à chacun des maires élus dimanche, en se félicitant que *« le rassemblement des forces de gauche et de progrès* [ait] *permis de faire obstacle aux prétentions néofascistes »*. De son côté, le chef de file des rénovateurs communistes, Charles Fiterman, a fait remarquer que *« la leçon mérite d'être méditée en France »*.

Associations : solidarité en mouvement

A l'occasion du 4e Salon des associations (DEVCOM) qui se tient à Paris du 15 au 17 décembre *le Monde* publiera demain « Solidarité en mouvement », supplément de huit pages sur la vie associative.

Au sommaire de ce numéro : la contribution des associations intermédiaires à l'insertion des jeunes ; les difficultés du tourisme associatif ; l'apport des plus de soixante ans ; le rôle important des associations de lutte contre le sida.

Libération des deux enfants français enlevés à Rio

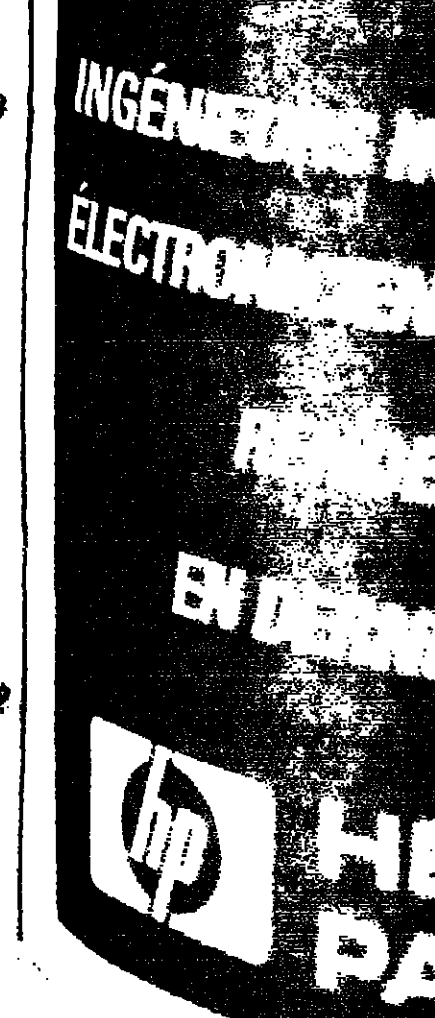
Christobald et Lancelot Henner, les fils du représentant de la société française Thomson au Brésil, Daniel Henner, qui avaient été enlevés, vendredi 3 décembre, sur le chemin de l'école, ont été libérés, mardi 7 décembre dans la matinée (*le Monde* du 7 décembre). Trois mille policiers avaient été mobilisés pour retrouver les deux enfants, âgés respectivement de neuf et dix ans. Leur père avait déclaré, lundi, que les ravisseurs n'avaient pris aucun contact avec la famille et que ses fils avaient été *« enlevés par erreur »*. Chargé de l'enquête, le commissaire Helio Vigio avait estimé que le rapt était l'œuvre d'une *« bande de professionnels »* qui ne visaient qu'à *« obtenir le versement d'une rançon »*. Il avait écarté l'hypothèse d'une action de trafiquants de drogue contre la vente de radars par la société Thomson pour surveiller l'Amazonie. – *(AFP.)*

Pour usage abusif du droit de grève Air Inter assigne dix syndicats en référé

La direction d'Air Inter a annoncé, lundi 6 décembre, son intention de poursuivre devant le tribunal de grande instance d'Evry (Essonne) dix syndicats engagés depuis la mi-novembre dans une stratégie de *« harcèlement »*. La compagnie considère que les préavis déposés *quotidiennement* par les syndicats – qui peuvent ainsi déclencher des arrêts de travail à l'improviste, comme ce fut le cas les 25 novembre et 2 décembre – constituent un usage abusif du droit de grève.









Le Monde
INITIATIVES

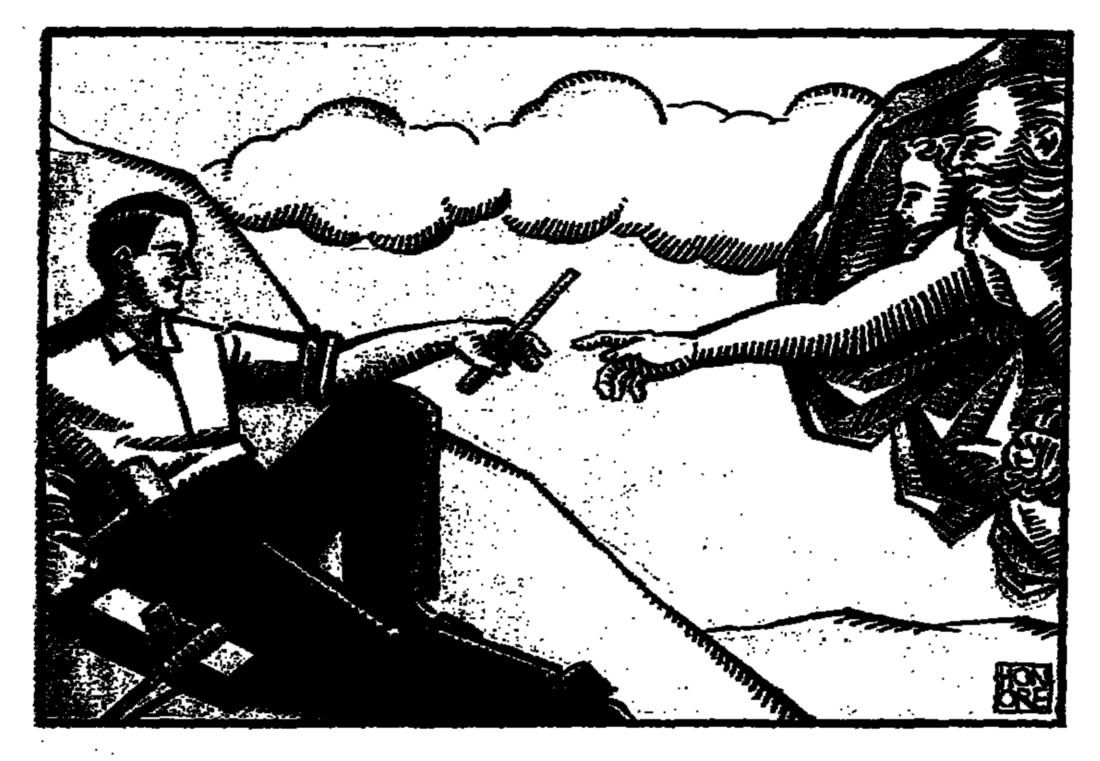
Réhabiliter le travail manuel *(bis)*

Nombreuses, les tentatives pour promouvoir les métiers manuels ont rarement été couronnées de succès. Explications

RIEN n'y fait, apparemment. Dès son arrivée à Matignon, en 1991, Edith Cresson avait voulu mobiliser en faveur de l'apprentissage et, selon un volontarisme bien dans sa manière, s'était fixé pour objectif de doubler le nombre des apprentis en cinq ans. Pour ce faire, le premier ministre prenait des mesures de soutien, exonérant de charges les employeurs et accordant une prime lors de l'embauche de jeunes. Las, le nombre des contrats d'apprentissage continuait de plafonner à 220 000 à la fin de l'année suivante.

Avant elle, bien des ministres s'étaient essayés à de semblables tentatives, sans plus de succès, et il faut se rappeler que dans les années 70, déjà, pendant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, un secrétariat d'Etat au travail manuel avait été occupé par Lionel Stoleru, à l'époque sans grands résultats. Ensuite, Pierre Bérégovoy avait repris l'antienne, mais c'est surtout Edouard Balladur qui, depuis, s'est montré le plus agressif, se promettant même d'atteindre le chiffre des 500 000 apprentis en deux ans. Mais, là encore, les premiers bilans ne donnent pas beaucoup d'espoir, malgré les efforts consentis. A la fin du mois de septembre, il n'y avait guère que 215 000 contrats d'apprentissage recensés, et le mouvement de baisse, engagé depuis des années, se poursuivait.

Avec le travail manuel, la France connaît de longue date un blocage, manifestement, dont les origines mêlent à la fois des causes historiques, culturelles et sociales. En dehors de la référence à la tradition du compagnonnage, d'ailleurs limitée à une élite, et plus encore étrangère à la civilisation industrielle, les liens se sont perdus, à la différence de ce qui se passe en Allemagne, par exemple. Seuls les métiers de l'artisanat ou « de bouche » (charcutiers, boulangers, etc.) ont su maintenir un courant, mais parfois dévoyé par la recherche d'une main-d'œuvre à bon marché, alors que la transmission d'un savoir-faire devrait aller de pair avec un souci patrimonial, de moins en moins présent.



* * *

POUR le reste, la situation devient préoccupante. Si tout le monde s'accorde sur le raisonnement qui consiste à promouvoir une réhabilitation du travail manuel, la plupart des facteurs empêchent de traduire en actes ces bonnes intentions. Dans une « tribune libre » publiée par « Le Monde Initiatives » le 6 octobre, Jean Paquet, président de l'assemblée permanente des chambres de métiers, avait bien raison d'écrire que la situation changera quand des cadres, des diplômés de grandes écoles, accepteront que leurs enfants suivent une autre voie qu'eux. Or le « tu seras apprenti, mon fils » a plutôt tendance à se transformer en un « il sera plombier, son fils », en vertu du vieux principe qui amène à appliquer aux autres les préceptes qu'on énonce...

Il faut dire que, dans les circonstances présentes, il y aurait un réel mérite à diriger sa progéniture vers les filières professionnelles. Dans ces classes ou ces centres d'apprentissage, l'enseignement ne brille pas mis à part le domaine technique proprement dit. Tant et si bien que – à supposer que le choix d'une telle orientation corresponde à une vocation, à une habileté ou à des capacités, – l'élève n'atteindra pas le même niveau de culture générale qu'ailleurs. Or ce n'est pas parce qu'on est un « manuel » que l'on serait moins intelligent que les autres ou que l'on n'aurait pas les mêmes soifs de connaissances. D'autant que, ainsi que le prouve l'expérience des « vieux » maîtres d'apprentissage, luthiers ou ébénistes, la qualité du travail accompli dépend non seulement de la passion, de la patience ou de l'observation, mais aussi du goût d'un amateur d'art.

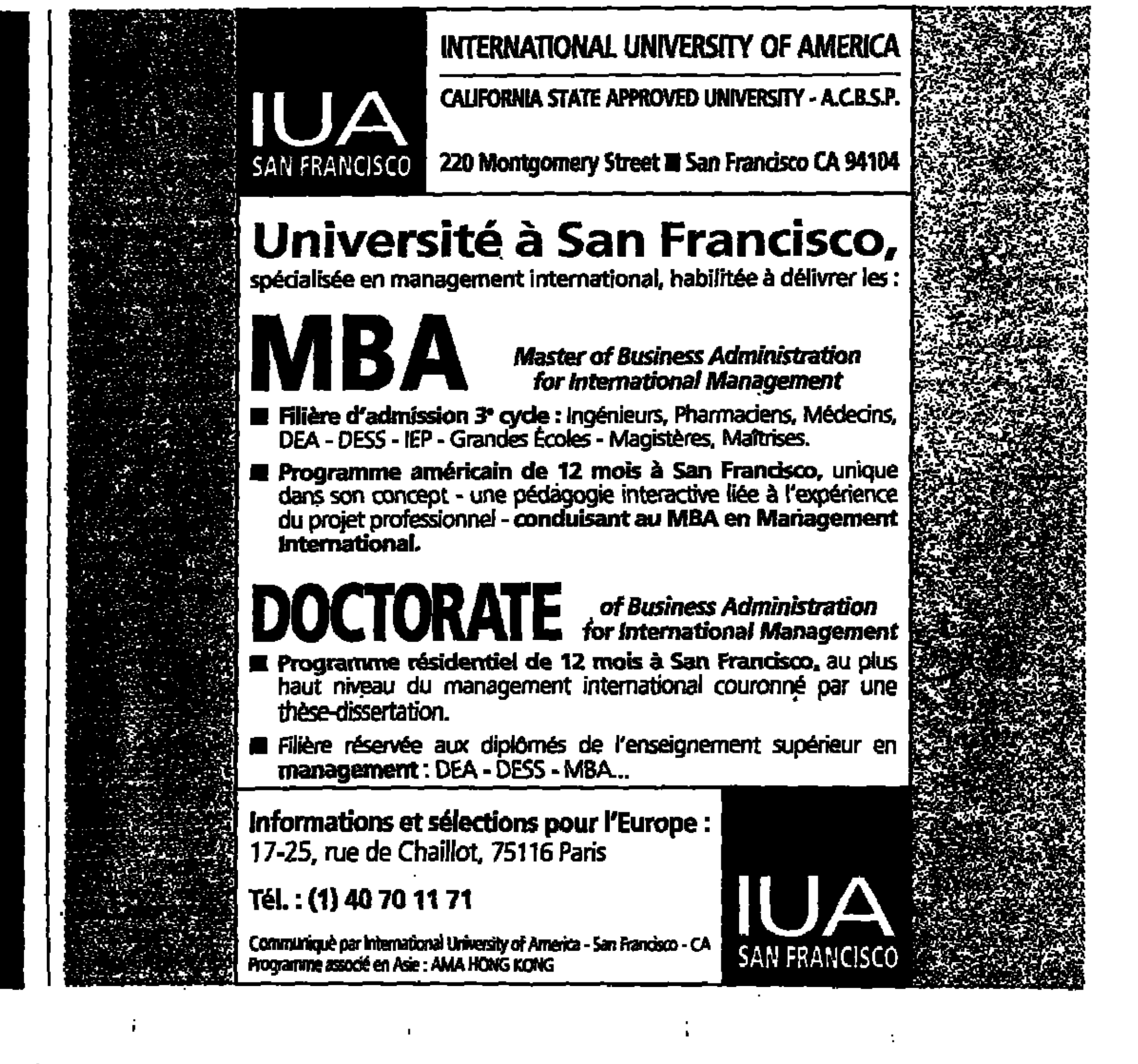
Aujourd'hui, on le ressasse à l'envi, l'orientation se fait au contraire par l'échec, d'abord scolaire, si ce n'est en fonction de critères sociaux, au point que la voie est réputée pour être celle de la relégation. Selon un cercle vicieux, ce sont les jeunes en difficulté, ou peu doués pour les études, qui peuplent ces filières, accentuant ainsi l'impression que les métiers manuels sont, par définition, synonymes d'emplois peu qualifiés. Et, pourtant, cela devrait être de moins en moins vrai. Cela explique, au passage, pourquoi le CNPF et l'UIMM (union des industries métallurgiques et minières) avant lui militent en faveur d'une réforme de l'orientation scolaire et demandent à pouvoir présenter leurs professions dans les établissements. Pour partie, la loi quinquennale sur l'emploi répond à ce souhait : il est évident que le travail manuel souffre des conditions dans lesquelles il est prescrit.

Mais ce n'est pas la seule raison du discrédit qui le frappe. Trop souvent, dans les ateliers, les usines ou les chantiers, l'image de ces métiers est tout sauf attirante. Les conditions de travail peuvent être dures, voire pénibles. Surtout, les rémunérations demeurent faibles et, sur le plan social, le contexte est moins valorisant que pour bien des métiers du tertiaire.

Il n'empêche. Au cœur de la crise, ces activités professionnelles retrouvent du crédit, notamment parce que certains métiers paraissent épargnés ou qu'ils semblent avoir un avenir plus assuré. Ce sera peut-être leur chance, au moment ou les carrières plus prestigieuses sont prises au piège de la récession. Dans l'industrie du luxe, le Comité Colbert a organisé, avec l'éducation nationale, des stages dans les ateliers pour les élèves du collège Pablo-Picasso de Montfermeil. De part et d'autre, la découverte a été fructueuse, qui a permis de dépasser les préventions de deux mondes qui s'ignoraient. Ce qui vaut tout de même mieux que les refus d'embauche auxquels se heurtent des jeunes beurs, pourtant titulaires d'un CAP et bien décidés à retrousser leurs manches.

Alain Lebaube

LIRE AUSSI



DOSSIER • Réhabiliter le travail manuel *(bis)*

La dépréciation : affaire d'image ou de réalité ?

*On accuse le système scolaire et la télévision.
Mais les entreprises n'ont-elles pas provoqué insidieusement cette situation ?*

LE travail manuel a une « mauvaise image ». Les jeunes le rejettent. Ne parvenant plus à renouveler leurs effectifs, des chefs d'entreprise ont jugé utile de lancer en direction du public des messages publicitaires pour améliorer cette image : affiches, spots à la télévision, brochures, petits films.

Mais d'où vient cette mauvaise image et de quoi tient-elle sa force ? Elle a, chacun en convient, de profondes racines dans notre culture : le plus fastidieux des travaux de rond-de-cuir est ressenti comme préférable à toute tâche – même intéressante – qui oblige à se salir les mains. Beaucoup s'en gaussent ou s'en indignent, mais c'est oublier que ce choix est lié à la longue peine des générations paysannes et ouvrières du passé, qui reste très présente dans la mémoire collective.

Certes, on s'ennuie souvent dans une administration, une banque, un bureau d'assurance... Mais on y est à l'abri du froid, de la poussière, du bruit, des efforts physiques qui brisent les corps avant l'âge.

Jamais sans doute l'image des métiers ouvriers n'a *été* bonne ; mais les jeunes générations d'autrefois s'y engouffraient tout de même, poussées par la nécessité, l'absence de réelles possibilités de choix, la résignation. On évoque volontiers la fierté du mineur, du sidérurgiste... Mais c'est une réalité psychologique. Quand l'être humain est condamné sans échappatoire possible à un travail très dur, il trouve la force de supporter l'inéluctable en tirant de lui-même cette fierté et même une sorte d'amour qui le touche, qui l'accable. Dès que cela a été possible, l'immense majorité de ces hommes ont voulu une autre vie pour leurs enfants et les ont poussés de toutes leurs forces vers la réussite scolaire.

La télévision plus ravageuse

C'est peut-être pour cette raison que l'école est perçue comme un moyen pour fuir le travail manuel, justifiant ainsi l'absence de celui-ci des perspectives d'avenir qu'elle propose. Marc C., élève doué mais plus attiré par l'activité physique et le plaisir de créer de ses mains que par l'enseignement classique, ne se souvient pas d'avoir entendu parler, au collège ni au lycée, d'une orientation manuelle possible. Il en aurait été autrement, on le sait, s'il était allé d'échec en échec. Mais l'école est loin d'être seule en cause dans le discrédit dont souffre le travail manuel.

La télévision est plus ravageuse encore : montrant à longueur d'année un monde prospère et confortable, ne faisant quasiment aucune place aux réalités ouvrières et entretenant ainsi chez les jeunes une sorte de rêve éveillé, une méconnaissance et un rejet de la réalité.

Le paradoxe est qu'ici c'est la libre entreprise elle-même qui distille l'image négative dont elle se plaint et qu'elle s'efforce de combattre par ailleurs, à coups de campagnes coûteuses. C'est même le numéro un mondial du BTP – oui : du BTP, si directement concerné ! – qui joue ce rôle pour la plus importante des chaînes de télévision. Il suit ainsi les désirs et les rêves de son public. Mais force est de noter que de tout temps les chefs d'entreprise ont joué un rôle central dans le regard porté par la société sur le travail manuel : à travers la façon dont ils traitaient leurs ouvriers, comparativement à leurs employés et cadres.

Les soutes de la société

Tout cela conjugué fait que, pour un jeune – en particulier dans les zones d'immigration –, être ouvrier signifie, presque avec violence, être un exclu. Et mieux vaut être chômeur que s'y résigner car c'est garder l'espoir de ne pas être définitivement relégué dans les soutes de la société.

Un certain nombre de chefs d'entreprise l'ont compris : le seul vrai remède consiste à agir sur la réalité de ce type de travail, sur l'accueil des jeunes, leur accompagnement par des tuteurs soigneusement préparés, leur progression professionnelle (notamment à travers une conception formatrice du travail quotidien) ; un mode d'organisation qui tienne compte de l'évolution des mentalités, du besoin de dialogue, d'autonomie, qui entretienne la curiosité et le goût d'évoluer. Là où l'on s'est attelé à cette tâche, les résultats sont loin d'être négligeables. Mais énormément reste à faire.

Marc cherche depuis trois ans, après avoir abandonné le lycée, une activité manuelle qui réponde à ses aspirations ; mais c'est aujourd'hui un jeune sans espoir : mesure-t-on assez l'effet ravageur des « petits boulots » sur l'image du travail manuel ?

Marcel M., ouvrier du bâtiment devenu chef de chantier dans la « rénovation d'ancien » et amoureux de son métier, a fini par le quitter, déçu par le travail de basse qualité, la mauvaise ambiance, l'organisation étroite et frustrante de trop d'entreprises *« qui font fuir n'importe quel jeune de talent »*. En revanche, telle association qui a beaucoup de travaux à réaliser dans ses centres d'accueil et a organisé ses chantiers sur des bases résolument *« différentes »* trouve sans peine des *« jeunes de qualité »* pour y participer. Marcel les fait profiter de ses compétences, heureux de découvrir là une confirmation de sa conviction : que le bâtiment, au moins dans ses branches « à dimension humaine », a de quoi séduire les jeunes, à condition d'être pratiqué de manière ouverte et créative. Peut-être demain y travaillera-t-il à temps complet ?

Marie-Claude Betbeder

Professionnaliser la formation

*Tordre enfin le cou à l'idée
que travail manuel rime avec emploi non qualifié*

« J'AI *été orienté.* » Dans le climat ambiant qui pousse aux études générales, supposées mener à la réussite sociale, la petite phrase a une connotation terriblement négative. Le système d'orientation, basé sur l'échec scolaire, est perçu par les jeunes, et leurs familles, comme un processus d'exclusion dont ils franchissent les étapes avec beaucoup d'amertume. *« On passe de la voie royale à la voie technique, de la voie technique à la voie professionnelle. A l'intérieur de la voie professionnelle, on va en dernier lieu vers l'apprentissage, et en fin de compte on va vers le bâtiment quand on n'a pas pu aller ailleurs »*, commente Jean Michelin. Pour le directeur de la formation à la Fédération nationale du bâtiment, 80 % des jeunes qui intègrent le bâtiment ont subi ce processus d'exclusion. Les 20 % restant ? Soit des jeunes ayant vraiment la vocation, bien souvent des fils d'artisans ou de chefs d'entreprise, soit des jeunes qui, sans être en échec scolaire, ne se sentaient pas du tout attirés par le lycée et souhaitaient exercer un métier manuel.

Perversité du système d'orientation, on pousse vers les formations professionnelles des éléments en difficulté, alors que l'évolution des technologies et la complexification des métiers amènent les entreprises à rechercher des jeunes bien formés. *« Les professions ont de plus en plus besoin de bacs pro »* observe Pierre Gilson, président de la commission sociale de la CGPME. D'où vient le malentendu ? *« On a trop souvent tendance à confondre travail manuel et emplois non qualifiés »*, explique Dominique de Calan, de l'Union des industries métallurgiques et minières, qui préconise, dans le cadre de la revalorisation des métiers manuels, le recrutement de bacheliers munis de CAP. Sans aller aussi loin, Jean Michelin réclame également une amélioration du niveau de formation des jeunes. *« On n'a pas forcément besoin de bacheliers,* dit-il, *mais il faut au moins des jeunes qui sachent lire, écrire, faire les opérations, qui soient à l'aise dans les systèmes de mesure et qui sachent communiquer. Avec cela, ils seront capables de grandir avec le métier. »* Au ministère de l'éducation nationale, on reconnaît qu'*« on ne peut pas régler systématiquement l'échec scolaire par la formation professionnelle »* et qu'à la longue il s'est instauré un *« véritable cercle vicieux »* de la formation professionnelle. Ces formations attirant les mauvais élèves, il a fallu adapter les programmes au public scolaire, alors que la formation professionnelle devrait être construite à partir des besoins du monde économique.

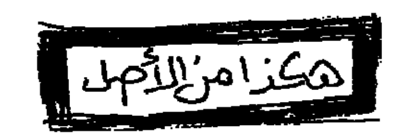


L'éducation des choix

Comment rendre plus positif un processus qui s'est acquis une si mauvaise réputation ? *« Il faut redonner au système d'orientation une véritable finalité professionnelle. Mais on ne pourra le faire qu'avec le concours des milieux professionnels »*, estime Christian Merlin, vice-président du Haut Comité éducation-économie. Pour cela, il devient urgent de revaloriser l'image des métiers, mais aussi de revaloriser en interne – auprès des enseignants et des conseillers d'orientation – les filières professionnelles, afin qu'elles ne soient plus réservées uniquement aux jeunes en échec scolaire. Pour Dominique de Calan, *« le choix professionnel doit déterminer la meilleure voie de formation à utiliser »*. Afin d'aider les jeunes à se déterminer, il propose d'instaurer au collège une nouvelle matière : l'*« éducation des choix »*, qui permettrait aux collégiens d'élaborer une véritable stratégie d'orientation éducative et professionnelle.

A la CGPME, Pierre Gilson suggère d'établir des jumelages collège-lycée technique afin de permettre aux jeunes de choisir une formation en connaissance de cause. Tandis qu'à la FNB Jean Michelin estime qu'il faut aller au-delà des campagnes d'image et de l'organisation ponctuelle de carrefours dans les établissements scolaires, pour établir de véritables partenariats locaux s'inscrivant dans la durée entre les établissements scolaires et les métiers. Un peu à l'image de l'opération « Maçons de l'an 2000 » des Pays de la Loire qui, en dix ans de travail assidu, a permis de relancer à Angers cette filière de formation.

Catherine Leroy



DOSSIER • Réhabiliter le travail manuel (*bis*)

Ces métiers qui résistent...

Parce qu'ils sont indispensables et « incompressibles », de nombreuses professions échappent à la récession

« *GLOBALEMENT, dans les métiers de l'artisanat, malgré la récession, l'emploi a été maintenu. Ce sont les chiffres d'affaires qui se sont tassés.* »

Secrétaire général de l'Union professionnelle artisanale (UPA), Pierre Burban se montre relativement optimiste quant à l'avenir des 1 200 000 salariés du secteur regroupés dans 850 000 entreprises. Pourquoi ? « *Parce qu'il y a une demande soutenue pour les plus qualifiés de ces salariés, notamment dans le bâtiment.* ».

Cela est si vrai qu'en collaboration avec le ministère du commerce et de l'artisanat l'UPA a entrepris une étude – laquelle est en cours – sur les métiers porteurs d'emplois et qui résistent à la morosité du moment. Il s'agit de les identifier afin de bien orienter les jeunes apprentis – et il y a déficit de ceux-ci – là où existent des potentialités.

Les professions du bâtiment détiennent la part du lion des métiers manuels traditionnels (37 % de la part de l'artisanat), surtout lorsqu'ils s'exercent dans le second œuvre. Aussi n'est-ce pas sans satisfaction que lors des dernières assises consacrées à l'emploi par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), il a été observé que 20 000 jeunes apprentis intègrent chaque année des entreprises artisanales. Les recrutements, quant à eux, bon an mal an, oscilleraient entre 70 000 et 80 000 avec, il est vrai, environ 15 000 emplois perdus.

Ce solde positif en faveur des petites entreprises artisanales s'explique pour partie. La crise frappe en effet de plein fouet et majoritairement les grands groupes. Les entreprises moyennes connaissent de très grandes difficultés. La stagnation des constructions neuves est la principale raison de cet état de fait.



Chaudière et véranda

« *En revanche,* note Laurent Mari, délégué régional à la CAPEB en Ile-de-France (50 000 entreprises artisanales), *nos petites entreprises résistent grâce à leurs facultés d'adaptation, leur souplesse et les services de proximité qu'elles sont aptes à fournir à une clientèle dont la demande est de plus en plus individualisée.* »

Deux secteurs principaux restent leur fief : la rénovation-réhabilitation de bâtiments anciens et la maintenance, au sens large, des installations. Et bien sûr les services rendus aux particuliers. Des secteurs qui, en matière d'emploi, seraient, selon la CAPEB, en légère hausse. Et qui recrutent. « *Si votre chaudière tombe en panne en plein hiver, vous n'avez d'autre solution que de la faire réparer !* », fait observer Laurent Mari. Ce qui explique notamment que le métier de plombier-chauffagiste, indispensable, se maintient. « *Mais,* ajoute Laurent Mari, *pour entrer dans ces métiers traditionnels aujourd'hui, mieux vaut être polyvalent.* »

Autrement dit, un plombier-chauffagiste se devra de maîtriser également, à titre d'exemple, le carrelage et la peinture. Un électricien « enrichira » son travail en apprivoisant, au moment de leur installation dans les immeubles, la micro-informatique, le précâblage, la vidéo et la fibre optique qu'exigent les immeubles dits intelligents. Un plâtrier se devra aussi d'être spécialisé dans la pose de plaques préfabriquées. « *Il s'agit de double, voire de triple formation dont les entreprises raffolent* », précise encore le responsable de la CAPEB.

Toujours selon la CAPEB, ont le vent en poupe l'ensemble des métiers de la maçonnerie, du chauffage, de l'électricité, de la métallerie (installation de portes, de fenêtres), de la finition (peinture, revêtement). Des métiers classiques se spécialisent, tel le métier de façadier qui use de la pierre, des enduits, du plâtre, des mortiers, de la peinture... Sont encore prisées les nouvelles compétences liées aux matériaux utilisés. Ainsi les aluminiers profitent-ils de l'engouement actuel pour les vérandas et les murs-rideaux. Par ailleurs, une petite entreprise se doit aussi d'avoir un sens du marketing affûté. Un exemple : le métier de solier-moquettiste est en voie de connaître une nouvelle jouvence. A l'instar des pays anglo-saxons, les immeubles publics français en viendront en effet à se doter de plus en plus fréquemment de moquettes. L'aéroport de Londres-Heathrow a lancé la mode.

Le retour des tailleurs de pierre

Les centres de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) sont naturellement à l'affût des compétences qui émergent ou qui résistent le mieux à l'actuel calme plat. « *Pour ce faire, il faut sans relâche être en contact avec notre environnement, celui des entreprises* », dit à ce sujet Monique Verrinst, directrice du centre de Lardy, proche d'Etampes (Essonne), spécialisé pour l'essentiel dans les métiers du bâtiment.

Qu'observe Monique Verrinst ? Entre autres choses le retour notable des vieux métiers du patrimoine. Des staffeurs, des peintres en lettres, des ferronniers, des marbriers sont ainsi formés par le centre parce qu'il existe des débouchés. L'effort fait en faveur des monuments historiques en France, le soutien des maires pour rénover et valoriser les vieux centres urbains ont, par exemple, entraîné le retour en force des tailleurs de pierre. Quant aux maçons, profession injustement dévalorisée, ceux-ci se portent bien : en Ile-de-France, leur salaire moyen brut est de 11 000 F par mois, selon la CAPEB. Rien d'étonnant donc si, à la condition que les formations soient en adéquation avec les besoins du marché, 67 % des stagiaires du centre AFPA sont placés en entreprise à l'issue de leurs stages.

Sur la vaste palette des métiers manuels, ceux liés à la réparation automobile paraissent correctement lotis. Crise ou pas, il y a nécessité d'entretenir ou de réparer sa voiture. Or la très forte évolution technologique des véhicules (électronique embarquée, opérations de diagnostic...) requiert des qualifications de plus en plus poussées. Selon l'Association nationale pour la formation automobile (ANFA), l'actuel certificat de qualification professionnelle a un taux de réussite actuel de 70 % et un taux d'insertion de 80 % dans les entreprises du secteur. Un succès. Ce qui revient à dire qu'il est des métiers manuels dont on ne saurait se passer.

Jean Menanteau

Le luthier et l'ébéniste

Les maîtres d'apprentissage transmettent les règles de leur art

« *IL faut de bons yeux, une tête qui fasse marcher les yeux et la main et, enfin, que cette main soit habile.* » La définition qu'Etienne Vatelot donne de l'artisanat lui est inspirée par un métier qu'il pratique depuis plus d'un demi-siècle et dans lequel il s'est acquis une solide réputation : la lutherie.

Maître d'apprentissage depuis trente ans, il a formé près de 45 luthiers dont la plupart sont aujourd'hui installés à leur compte. Avec la même passion que lorsqu'il a débuté dans le métier, en 1942, et après avoir lui-même été formé à Mirecourt (Vosges) – le berceau de la lutherie française –, il continue à transmettre à des jeunes les règles d'un art auquel l'avait initié son propre père.

Avec sa blouse blanche, des petites lunettes perchées sur la tête, entouré des portraits de musiciens pour lesquels il a travaillé, Etienne Vatelot a tout l'air d'un médecin. Et il l'est, en quelque sorte. Ses patients ? Les violons, les violoncelles et autres altos.

Répartis aujourd'hui à travers le monde, des centaines ont été créés ou restaurés par ses mains et celles de ses assistants. Et ils sont encore nombreux à remplir par la chaleur de leur vernis les pièces de son atelier parisien de la rue Portalis.

« *Je ne connais pas d'artisan qui n'ait une certaine culture et une intelligence*, précise-t-il. *On a longtemps considéré l'artisanat comme étant destiné aux basses classes de la société, et l'on a, de ce fait, mal orienté de nombreux jeunes.*

Certains étudiants seraient plus heureux, j'en suis sûr, derrière un établi que dans l'escalier d'une classe surchargée à tenter de prendre des notes. » Un jugement qu'il est difficile de ne pas partager en l'écoutant parler de son métier ; de cet art de « *travailler le bois avec amour* », de monter des éclisses, de couper des ouïes, de sculpter une volute, ou encore de juger, en se passant du compas, simplement du « gras du doigt », de la juste épaisseur d'une table d'harmonie. Jusqu'à la composition du vernis qui « *ne doit être ni trop dur ni trop mou, afin de ne pas bloquer la sonorité de l'instrument* ».

Sans oublier, bien sûr, la musique : « *Il est important de savoir, en fonction de chaque musicien, ce dont son instrument a besoin. Pour cela, il faut savoir écouter et se former l'oreille.* » L'art de la mise au point sonore ? Etienne Vatelot reconnaît qu'il a passé de longues années à aller tous les soirs au concert. Aujourd'hui, à soixante-huit ans, il se limite à trois ou quatre fois par semaine. Avec toujours la même exigence : être en permanence à la même place, dans la même salle. « *Ça vient avec le temps*, lance-t-il, amusé, *lorsque l'on finit par être bien avec le directeur de la salle.* »

L'atmosphère d'un meuble

Autre métier, autre arrondissement de Paris. Et l'on découvre chez un second maître d'apprentissage, la même passion, le même respect de la belle ouvrage. « *Il faut s'imprégner de l'atmosphère d'un meuble, retrouver la personnalité de celui qui l'a conçu. Et c'est ainsi que nous faisons redécouvrir des meubles à des gens qui les ont chez eux depuis des années.* » Eric Laurent-Lasson est ébéniste et restaurateur d'objets d'art. Lui aussi, depuis plus de quinze ans, forme des apprentis à ce métier.

« *On considère le plus souvent qu'un jeune qui veut être apprenti, c'est un échec.* précise-t-il, dans son atelier de la rue Saint-Charles. *Mais 90 % de ceux qui sortent de l'apprentissage ont un métier. Qui peut en dire autant aujourd'hui ? D'autant qu'ils ont la chance de faire un métier merveilleux qui les passionne.* » N'est-il pas lui-même la preuve vivante que l'artisanat n'a rien à voir avec une situation d'échec ? Fils d'une bonne famille bourgeoisie – son père avait une usine de porcelaines –, il entre à vingt et un ans dans un atelier qui restaure des objets d'art.

Formé comme apprenti par un vieil employé – de l'« *école d'avant 14* », aime-t-il préciser –, il n'a jamais cessé depuis de pratiquer son métier d'ébéniste. « *Mes parents n'ont pas apprécié que leur fils devienne ouvrier*, se rappelle-t-il, amusé. *J'ai vécu avec une bouteille de lait et du pain. Mais ce que j'apprenais me plaisait et j'étais heureux.* » La réussite a fait le reste : aux commandes des Monuments historiques ont succédé des chantiers prestigieux pour le compte du ministère des affaires étrangères, de la Ville de Paris et de divers musées nationaux.

Surtout, ces longues années d'expérience lui ont permis de mesurer toute la richesse de son art. Un parcours qu'il conseille aujourd'hui à ses apprentis. Observer, d'abord, et apprendre des autres en regardant leurs gestes : l'assemblage d'un meuble, l'équerrage ou l'ajustage d'un siège, le collage d'une marqueterie. Avec le souci permanent de compléter l'habileté de la main par le jugement critique de la tête.

« *Amateurs d'art, nous accumulons des connaissances sur la fabrication des meubles. C'est avec cette culture et cette passion que l'on entre dans les objets et leur histoire.* »

Olivier Piot

Il sera plombier, son fils

Attirer les jeunes vers un métier par goût, par choix et non par échec

VOUS avez remarqué comme on est courageux, sensé et raisonnable lorsque le sort d'autrui est en jeu ? Le même phénomène se retrouve pour ce qui touche à l'éducation des enfants.

Clairvoyance et bon sens se rencontrent aisément, sauf quand les siens sont concernés. Au niveau du discours, la valeur du travail manuel est volontiers reconnue, et nul ne conteste, surtout en ce moment, la supériorité d'un métier tôt appris sur des diplômes généraux ne débouchant pas sur un emploi. Mais quand il s'agit d'orienter ses propres enfants, il en va tout autrement.

Ce dialogue saisi à la sortie d'un conseil de classe de troisième est révélateur : une mère déléguée s'efforce de consoler un père car on envoyait son fils dans un lycée professionnel. « *Vous verrez, il s'épanouira.*

Ça vaut beaucoup mieux pour lui que de traîner dans un lycée à ânonner des matières abstraites qui l'assomment. » Cette mère confiait peu après à un parent témoin de la scène : « *C'est vrai, les métiers manuels sont méconnus. Mon fils aussi est très habile de ses mains. Nous, on le voit bien chirurgien.* »

La pyramide du collège a vécu, transformée en cylindre. Sélectionnés par paliers d'orientation, les élèves admis en seconde étaient, voici quinze ans, moitié moins nombreux que ceux entrés en sixième.

Le discours prônant 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac a tendance à devenir réalité. A la fin de la cinquième, aucune orientation ne peut plus être imposée par les enseignants.

Or la demande des familles vers une quatrième technologique atteint à peine 8 %. A la fin de la troisième, 71 % des jeunes souhaitent aller dans une seconde générale ou technologique.

63 % l'obtiennent du conseil de classe. Sur les 8 % restants, près de la moitié font appel, le tiers de ces appels obtenant satisfaction.

Entre 1986 et 1992, le nombre d'élèves entrant en seconde de lycée a augmenté de 14 %, atteignant près de 60 % à la rentrée de 1993. A la direction des lycées et collèges, on a constaté une évolution particulière des jeunes. Ils évitent les formations spécialisées, qui risquent, leur semble-t-il, de les bloquer dans une voie dont rien désormais ne garantit plus la pérennité.

Certains se plaignent d'avoir été orientés vers des formations devenues caduques et inutilisables en deux ou trois ans avant même l'obtention des diplômes. Ils souhaitent retarder les échéances le plus possible et reculer l'apprentissage d'un métier. Former leur personnalité, leur esprit pour pouvoir s'adapter et être mobile, mais le plus haut possible dans l'échelle sociale, voilà leur tactique.

Des schémas dépassés

Cette année, pour la première fois, on a constaté une baisse des candidatures vers les filières sélectives. Il a même été plus facile de s'inscrire dans les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les IUT.

Motif : après deux ans de travail intense, les classes préparatoires n'assurent pas une situation à la sortie. Quant aux IUT, on ne les trouve actuellement pas assez généralistes, mettant trop vite sur un marché de l'emploi saturé des candidats sans expérience. Tout cela a abouti à une ruée vers d'autres formations : sociologie et psychologie.

De leur côté, les parents n'osent plus guère donner des conseils. Ils craignent de vivre sur des schémas déjà dépassés, et d'engager leurs enfants vers des voies de garage tant les changements sont rapides. Pourtant, ils ont confusément le sentiment que l'épanouissement et le bonheur viennent de métiers concrets.

Le comité Colbert, qui regroupe des chefs d'entreprises de l'industrie du luxe, a constaté que la politique de l'éducation nationale aboutissait depuis toujours à orienter vers le travail manuel les élèves en situation d'échec. Or la pérennité de leurs vieilles maisons vient de la passion qu'éprouvent les salariés à exercer leur talent.

Pour se faire connaître des jeunes et de leurs parents et revaloriser leur image, une classe de métiers a été réalisée sur le modèle des classes transplantées avec le collège Pablo-Picasso de Montfermeil.

Autre démarche volontariste du comité Colbert, l'éveil aux sens. Des enfants de CM2 ont passé une journée chez le pâtissier Lenôtre, une autre classe chez le parfumeur Lancôme.

Derrière ces initiatives, un même souci : attirer les jeunes vers les métiers par goût, par choix, pas par échec. Si certains parents sont sensibles aux sirènes des métiers du luxe ou de l'artisanat d'art, pour l'énorme majorité des autres, c'est encore un pis-aller, et souvent toutes les stratégies sont bonnes pour l'éviter. Y compris le redoublement ou le passage par l'école privée.

Liliane Delwasse

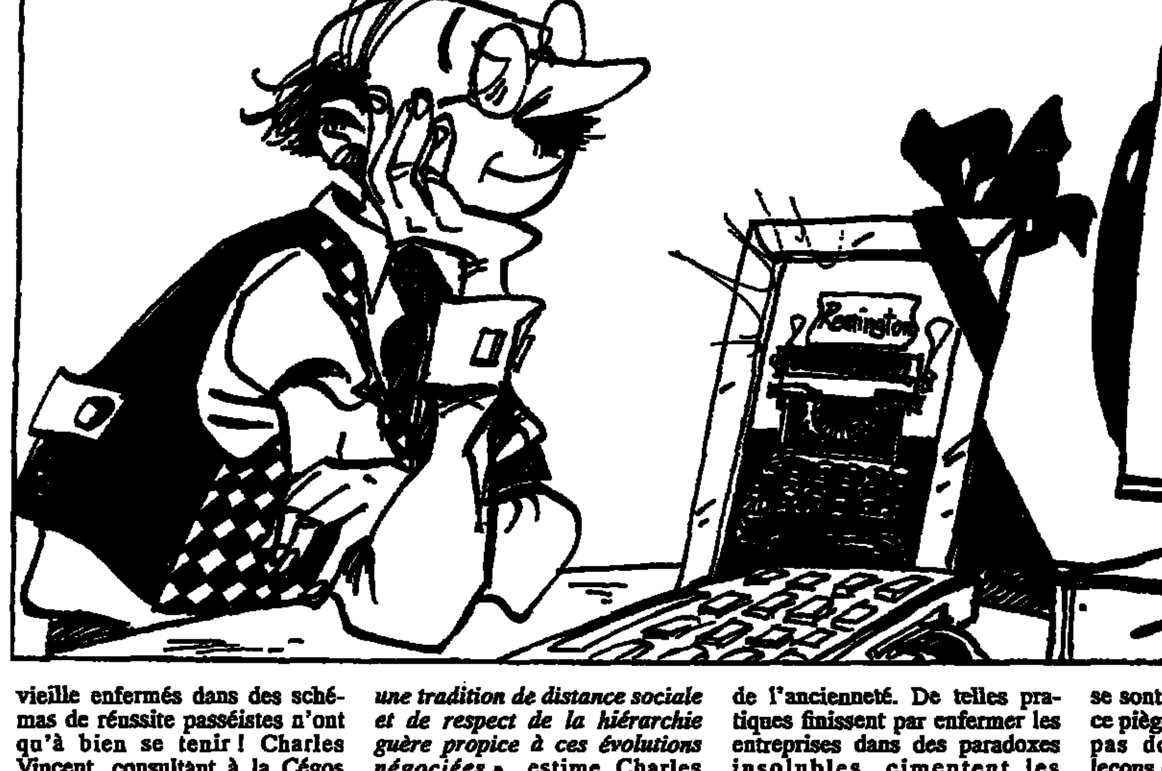
MODERNISATION

Changement en trompe-l'œil

L'innovation est rarement une partie de plaisir
Les freins sont d'abord d'ordre culturel

LE changement est à l'ordre du jour dans toutes les entreprises françaises. Dans un contexte d'innovation technologique, de concurrence élargie, de saturation des marchés et d'exigences accrues des consommateurs, les mots-clés sont : anticiper, s'adapter, se transformer. Pourtant, la mise en pratique de ces beaux principes est un exercice difficile : beaucoup d'appelés, beaucoup de déçus et peu d'élus.

Le changement est rarement une partie de plaisir. Sa simple évocation focalise les peurs : de ne pas être à la hauteur, de ne pas garder son emploi, de perdre des avantages matériels... En outre, il détruit le confort psychologique, ou, en tout cas, les habitudes dans lesquelles chacun s'est installé. Pour vaincre ces appréhensions, les objectifs des réformes comme les moyens d'y parvenir devraient être clairement identifiés et profitables à tous, sans favoriser tel ou tel secteur. Dans les faits, nous sommes pourtant très éloignés de ce schéma idéal. Il suffit de voir les déboires récents de la société Air France pour s'en convaincre.



A la mode taylorienne

Car, en France nous menons le changement à la « mode taylorienne », à la hussarde, sans laisser d'initiatives à ses acteurs. *« Il faudrait pourtant éviter de décider les réformes d'en haut, en espérant que l'intendance suivra. Certes, tout n'est pas négociable, mais plus la participation est importante, plus les chances de succès sont grandes »*, estime, par exemple, Benoît Grouard de chez Gemini Consulting (1).

Les récalcitrants sont également mis au placard. Syndicalistes de tout poil ou vieux de la vieille enfermés dans des schémas de réussite passéistes n'ont qu'à bien se tenir ! Charles Vincent, consultant à la Cégos (2) rapporte : *« Quand de nouvelles structures industrielles sont mises en place, on instaure souvent des comités de pilotage réunissant les convaincus, ceux qui vont dans le sens de l'Histoire, sans intégrer les groupes réfractaires dans le processus. »* Ces laissés-pour-compte du changement feront pourtant le nécessaire pour bloquer les ardeurs réformatrices, au risque de faire dérailler la belle mécanique huilée d'en haut. *« Evidemment, en France, nous avons une tradition de distance sociale et de respect de la hiérarchie guère propice à ces évolutions négociées »*, estime Charles Vincent.

Autant d'inerties culturelles qui peuvent même dénaturer les ambitions les plus nobles comme à la RATP, où les réflexes centralisateurs ont infléchi le sens de la réforme. Comme le rapporte Bernard Malcor, directeur général de Sophor Conseil (3), l'introduction de la décentralisation dans un système bureaucratique a généré de multiples blocages et dérives, telle la nomination de responsables d'unités décentralisées selon le bon vieux système de l'ancienneté. De telles pratiques finissent par enfermer les entreprises dans des paradoxes insolubles, cimentent les anciennes façons de faire, vident le changement de son sens. Retour à la case départ assuré.

La vision française du changement est sans doute trop technocratique. *« Il ne suffit pas d'automatiser pour faire changer l'entreprise, en profondeur. Encore faut-il créer en parallèle une nouvelle cohérence sociale et faire évoluer les systèmes de performances et d'évaluation »*, souligne Benoît Grouard, saluant au passage le sociologue Michel Crozier. Combien d'entreprises se sont pourtant laissé prendre à ce piège ? Socrate n'a sans doute pas donné suffisamment de leçons de sagesse à la SNCF !

Et les changements gadgets, dont nous sommes si friands, réservent parfois de mauvaises surprises. Projet d'entreprise, flux tendu, cercles de qualité... certaines entreprises, telles des girouettes, suivent les modes successives sans jamais en tirer de réels bénéfices.

Séances d'écoute

Il n'y a pas de recette-miracle pour réussir le changement, exercice périlleux qui casse les règles du jeu social en vigueur. *« Dans l'entreprise, chacun est ancré dans ses croyances, son statut social et ses façons de faire. Tout l'art du changement consiste à faire converger les forces en présence vers les transformations »*, estime Alain Bertrand, directeur de la communication et de la qualité chez Sollac. La voie royale : rendre les principaux intéressés acteurs du changement et non leur imposer le virage. Un processus de maturation, long et difficile, qui passe souvent par des séances d'écoute des différentes parties en présence où même les irréductibles ont le droit à la parole. Chacun apprend ainsi à mieux se connaître, et les points de vue contradictoires, source de blocages, émergent. L'objectif est ambitieux. Avant même de se lancer dans le vif de la réforme, il s'agit de faire évoluer en douceur les représentations que chacun se fait de son travail et des différents groupes sociaux. Certaines entreprises ont expérimenté cette méthodologie comme le Sernam avec l'aide du cabinet Logos. Sollac s'est aussi attelé à l'exercice. Voici quelques années, dans le cadre d'une démarche d'amélioration des conditions de travail et de qualité, l'entreprise a organisé ces confrontations vivifiantes. *« Au départ*, rappelle Alain Bertrand, *les hiérarchiques étaient opposés à ce que les OS s'expriment. Avec un* a priori : *si les OS avaient des idées, cela se saurait... Pourtant, les séances de travail ont montré que les personnes, malgré leur faible niveau d'alphabétisation, étaient capables d'innovation et d'intelligence. Dès lors, la porte du dialogue était ouverte et plus question d'imposer le changement, mais de les associer. »*

Comme le soulignent les experts, le changement, toujours long et laborieux mobilise toutes les énergies. Ainsi, British Airways a mis dix ans pour faire peau neuve même si des résultats ont été progressivement engrangés. Car, une fois les inhibiteurs culturels levés, pas question de laisser l'enthousiasme retomber ni les vieilles attitudes reprendre le dessus. D'où l'importance, pendant toute la phase de réforme, de donner des défis à chacun.

Réussir le changement exige donc de soulever des montagnes d'inertie. C'est pourquoi de nombreuses entreprises attendent d'être au pied du mur pour prendre une décision. Dès lors, le changement, dicté par l'urgence de la crise, est brutal, coûteux sur le plan social et laisse toujours des séquelles. *« Les Japonais, eux, pratiquent la philosophie des petits pas, capitalisent sur des savoir-faire et progressent »*, souligne Benoît Grouard.

Catherine Lévi

(1) Benoît Groult et Francis Meston, *l'Entreprise en mouvement, conduire et réussir le changement*, Dunod, 1993, 269 p.

(2) Charles Vincent, *Changement à la française*, Editions d'Organisation, 1993,156 p.

(3) Extrait de la dernière note Afplane (Association française de stratégie et développement d'entreprise).

FORMATION

Un espoir pour l'économie rurale

Former des entrepreneurs sur place pour redynamiser une région
Un pari tenté à Vendôme

L'ARRÊT du TGV en gare de Vendôme (Loir-et-Cher) depuis trois ans n'a pas eu l'effet escompté : peu d'entreprises sont encore venues s'implanter dans cette zone désormais placée à quarante-deux minutes de la capitale. L'agriculture reste dominante sur le secteur, mais les coopératives et les exploitants agricoles ne cessent de licencier. Trompeur, le taux de chômage à 10,2 % sur le bassin d'emploi masque en réalité le départ des jeunes qui laissent derrière eux une population vieillissante. Comment rendre aux habitants l'envie d'entreprendre au pays ?

Depuis un an et demi, une vingtaine de partenaires – élus locaux, chefs d'entreprise, personnalités diverses – se penchent sur la question, à l'initiative de trois hommes : Michel Godet, titulaire de la chaire de prospective industrielle au Conservatoire national des arts et métiers et nouveau résident de Vendôme, René Loyau, membre du conseil d'administration de la FNSEA, et Thierry Lequesne qui avait, lui, imaginé un projet semblable il y a trois ans. De leurs discussions naîtra l'Institut supérieur de management et d'économie rurale (ISMER), dont le but est de former des entrepreneurs en milieu rural. *« On s'était aperçu que ce qui manquait ici, c'était un moyen de se former pour les gens qui voulaient rester et créer un peu de dynamisme »*, souligne René Loyau, qui préside l'Association pour le développement de l'ISMER.

La première promotion qui accueillera vingt stagiaires s'ouvrira le 17 janvier, la seconde en septembre. Conventionné avec les Maisons familiales rurales, un organisme de formation reconnu, l'institut de Vendôme, ouvert notamment aux chômeurs, délivrera en dix mois et en alternance (1500 heures dont un tiers en entreprise) un diplôme qui devrait être homologué de niveau III, soit l'équivalent de bac+2. Il organisera aussi des stages dans le cadre de la formation continue. Les candidats, soumis à un examen portant sur les savoirs de base – lire, écrire, compter – doivent posséder soit le niveau bac soit le niveau V (CAP ou BEP) et cinq ans d'expérience professionnelle. Ils régleront 5 000 francs de droits d'inscription – éventuellement en plusieurs fois – et pourront être rémunérés sous certaines conditions. Fin novembre, il restait encore des travaux à faire pour réhabiliter une ancienne école où sera logé l'institut. La sélection des candidats n'était pas achevée non plus. L'ouverture en janvier n'est-elle pas précipitée ? *« La grande majorité des intervenants est recrutée »*, assure Vincent Pacini, coresponsable du projet et chargé de mission « culture scientifique et technique » à la Fédération nationale des foyers ruraux.

Les responsables ont voulu ancrer l'institut dans la réalité locale. Ainsi la moitié des intervenants sont issus des entreprises, l'autre moitié se compose de professeurs de l'éducation nationale et de formateurs du privé qui étaient parfois eux-mêmes au chômage. De plus un conseil d'orientation réunira des élus et des entrepreneurs chargés de réfléchir aux métiers porteurs et aux besoins des entreprises. Enfin, chaque stagiaire aura un tuteur extérieur. Le suivi de chacun après la formation est à l'étude, comprenant des heures de conseil et l'accès au matériel informatique de l'école.

Déjà vingt inscrits

Le budget de démarrage de l'institut atteint 860 000 francs auxquels s'ajoutent 220 000 francs pour les investissements. Parmi les financeurs la mairie de Vendôme participe à hauteur de 300 000 francs et exonère l'institut de 50 % des charges telles que le chauffage et l'électricité. Elle aidera également les stagiaires à se loger en s'appuyant sur seize services sociaux et en intervenant auprès des foyers de jeunes travailleurs et des gîtes ruraux. Le conseil général finance une partie des travaux, le conseil régional, qui agrée la formation, débourse 26 francs de l'heure d'enseignement par stagiaire, soit 600 000 francs. Le Crédit agricole apporte, lui, 60 000 francs.

L'implication du monde économique dans le projet ne satisfait pas totalement les responsables. *« Nous manquons de chefs d'entreprise implantés même en dehors de la région, de personnalités influentes, reconnues,* estime Vincent Pacini. *Les gens attendent de voir si ça va marcher, si c'est politisé ou pas. En fait, dans l'association, il y a des personnes de droite comme de gauche. »* La mairie de Vendôme a immédiatement adhéré au projet. *« Nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des personnes qui doivent faire face à des problèmes de mutation, de reconversion,* explique Daniel Chanet, maire (PS) de Vendôme. *Je crois que l'institut pourra largement contribuer à répondre à leurs vœux. »* Les autres collectivités locales ont montré un peu de retenue. *« On ne nous a pas mis de bâtons dans les roues,* précise Vincent Pacini, *mais beaucoup de gens ne croyaient pas que nous aurions vingt inscrits. »* En fait, en près de trois semaines, soixante-huit candidatures ont été reçues, dont dix-sept ne répondaient pas aux critères. Les candidats, tous chômeurs, résidant parfois à l'autre bout de la France, ont entre vingt et un ans et cinquante-cinq ans. La moitié ont le bac, le quart ont plus de dix ans d'expérience professionnelle, et un tiers ont un projet d'activité précis en tête. Dans le contexte économique local, trouveront-ils tous des débouchés ? *« Il existe des besoins non satisfaits, dans le tourisme par exemple, ou auprès des personnes âgées,* souligne Vincent Pacini. *Quand nous recevons les candidats, nous ne leur disons pas que demain ils auront un emploi mais que, s'ils veulent travailler, ils peuvent compter sur nous. »*

Francine Aizicovici

► ISMER, parc Ronsart, BP 107 - 41106 Vendôme Cedex. Tél. : 16-54-77-25-33.

ENQUÊTE

Temps partagé, quel avenir ?

Dans une enquête, les directeurs des ressources humaines répondent à la question.

VISIBLEMENT, le temps partagé intéresse. Alors que l'année dernière on recensait seulement une dizaine d'associations de cadres conquis par la formule, elles sont près d'une soixantaine aujourd'hui. Deux fédérations nationales existent déjà, une autre est prête à voir le jour. A la mi-novembre, également, se tenaient les premières assises nationales du travail à temps partagé organisées par la jeune chambre économique de Lyon. C'est au tour, maintenant, de l'ANDCP (Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel) de prendre l'initiative en publiant les résultats d'une enquête (1) menée par une de ses structures internes *ad hoc* : l'Observatoire du temps partagé (OTP), créé le 12 juin dernier. Thème proposé : « Le travail à temps partagé peut-il être une réponse aux besoins de votre entreprise ? ». Pas de surprise, les directeurs des ressources humaines répondent à 65 % qu*« 'il permet de réaliser une économie en charges de personnel »*. C'est encore l'attrait de cette nouvelle forme de flexibilité externe qui leur fait dire, à 65 %, que *« le travail à temps partagé peut contribuer à adapter le coût des charges de personnel aux variations de l'activité »*. Rien d'étonnant à voir, en tête des secteurs économiques les plus intéressés par cette nouvelle répartition des tâches, d'abord l'informatique, qui y voit une possibilité d'adapter ses effectifs aux difficultés conjoncturelles, suivie par le négoce/distribution, qui développe actuellement, de plus en plus, la notion de missions tout à fait assignables à un cadre travaillant à temps partagé. Dans le même esprit, 29 % des DRH interrogés expliquent, lorsqu'on leur demande *« en quoi le travail à temps partagé est le plus favorable »*, qu*« 'il permet une reconversion après licenciement »*. Un résultat à égalité avec la version plus optimiste selon laquelle *« il va favoriser le partage du travail »*.

La répartition du pouvoir

21 % des réponses penchent aussi positivement *« pour le développement de la polyvalence au sein de l'entreprise »* et 17 % *« pour celui de la mobilité interne »*.

Ces atouts évidents en matière de gestion des effectifs doivent, si le phénomène veut se développer, vaincre encore de fortes résistances, très clairement exprimées dans cette étude dirigée par une jeune chercheuse du CNAM, Elisabeth Provost, membre de l'OTP. Qui dit travail à temps partagé implique ainsi pour 65 % des interviewés *« une organisation interne particulière de l'entreprise »*. Plusieurs points, à ce sujet, apparaissent comme préoccupants aux yeux des DRH : l'intégration dans l'entreprise (33 %), la progression de carrière (31 %), la disponibilité (29 %). *« Les entreprises,* précise Elisabeth Provost, *doivent réfléchir à une meilleure utilisation des savoir-faire, à une autre organisation des niveaux de compétence, c'est une première étape. »* Une problématique bien perçue par les DRH, qui s'inquiètent, à 33 %, de la manière dont ils pourront *« délimiter les prérogatives des cadres à temps partagé »* ou qui se demandent aussi, à 29 %, *« comment définir leur activité »* et, à 28 %, comment *« mettre en adéquation leurs compétences et les missions qui leur seront confiées »*. La répartition du pouvoir, au sein de l'entreprise, ne laisse jamais indifférente

Dernier obstacle, et non des moindres, à en croire les interrogés : la question de la confidentialité. 69 % des DRH estiment que le travail à temps partagé peut la remettre en cause. D'après, les entretiens réalisés au cours de la préenquête, le problème sera traité, au cas par cas. selon la confiance accordée ou non au candidat. Mais une inquiétude majeure s'exprime tout de même ici, perceptible à travers des commentaires du genre: *« Plus un secret est partagé, moins il mérite son nom »*, ou plus caricatural: *« On ne peut servir plus d'un maître à la fois. »* Les DRH souhaitent donc, lors de l'élaboration du contrat de travail, la rédaction d'une clause spécifique liée aux questions d'éthique et de déontologie.

Cet état général des lieux laisse à penser que le marché du travail à temps partagé doit maintenant être organisé. Juridiquement, d'abord, le montage est à affiner. Les DRH qui ont participé à l'enquête souhaitent, à 75 %, obtenir un retour, si possible sous la forme d'un livret pratique. L'OTP s'est donc mis au travail et, dès la fin du mois du mars 1994, fera paraître un cahier dont les fiches techniques seront réactualisées régulièrement. Il s'agira à la fois de présenter un référentiel administratif et législatif du temps partagé, mais aussi d'établir une liste de préconisations pour sa meilleure utilisation. Le ministère du travail, l'ANPE, les caisses de retraite, l'URSSAF, etc, sont associés à la démarche. Organiser le marché, c'est aussi rassurer les cadres en place, à plein temps, qui ont bien senti que le travail à temps partagé pouvait, selon l'usage qui allait en être fait, les menacer. Le travail à temps partagé, ce peut être effectivement plus de polyvalence dans l'entreprise, davantage d'expérience aussi. Mais la médaille a son revers, c'est aussi plus de précarité à moindre coût. Les garde-fous se révèlent donc indispensables.

Marie-Béatrice Baudet

(1) Enquête réalisée auprès de 1 400 directeurs des ressources humaines au mois de juillet ; 5,5 % de réponses obtenues ; 12 % des questions principales élaborées après une pré-enquête menée auprès d'une cinquantaine d'interlocuteurs : chefs d'entreprise, représentants d'associations de cadres et institutionnels.

▶ OTP-ANDCP: permanence chaque jeudi de 10 heures à 12 heures, tél. : 45 63 55 09.

Qui ? Et pour qui ?

Le travail à temps partagé concernerait majoritairement les cadres salariés entre quarante-cinq et soixante-cinq ans dont l'expertise et les expériences sont indiscutables. La population visée se situe donc dans une fourchette de 1 800 à 4 500 personnes.

Clientèle potentielle ? La « grande » PME de 300 à 1 000 salariés qui est déjà organisée pour travailler à distance.

TRIBUNE

La fin de la formation continue ?

par Marc Fort

COMMENT caractériser la formation continue, – pratique sociale régie par les lois de 1971 et 1990 ? Elle est coûteuse (un certain pourcentage de la masse salariale brute lui est consacré), elle occupe un temps distinct du temps de production et c'est un droit de l'individu.

Au niveau de l'individu, elle permet à chacun d'affirmer son savoir et ses savoir-faire, et ainsi d'obtenir des promotions sociales.

Au niveau de l'organisation, elle permet d'accompagner les changements voulus ou dus aux évolutions de l'environnement socio-économique.

Les logiques de formation sont différentes selon le niveau où l'on se situe. Dans le premier cas, on favorise les catalogues d'actions de formation auxquelles chacun peut s'inscrire (bien que, depuis quelques années, on assiste à une atténuation de l'effet « macramé » ou « ikebana »). Dans le deuxième cas apparaissent des plans de formations accompagnant ou même anticipant les projets de réforme du système (les reconversions en sont un exemple). La première de ces approches a été privilégiée jusqu'à maintenant.

Le contexte actuel – période de récession économique, mise en place de nouveaux modes de mobilisation des personnels – remet en cause l'équilibre entre ces deux logiques. La notion même de « formation continue » devient sujet à discussion.

L'organisation pour la formation des personnels

Pour l'organisation, la « formation continue » est l'un des moyens d'atteindre certains objectifs fixés dans le cadre de projets ou de réformes.

L'éducation nationale, par exemple, suscite une évolution forte des moyens de mobilisation de ses ressources humaines. Il ne suffit plus, pour impulser une réforme, de publier quelques notes au *Bulletin officiel de l'éducation nationale*. L'éducation nationale, confrontée à des problèmes de contrôle des pratiques et de soutien moral des personnes, a de plus la contrainte d'organiser une rénovation du système éducatif, et de faire accepter le« changement » et de stimuler l'innovation à la base (1). Changements institutionnels et micro-changements au niveau des pratiques dans les classes sont la réalité du moment. Pour les mettre en œuvre, l'éducation nationale s'appuie fortement sur les dispositifs de formation de ses personnels (avec par exemple l'incitation aux établissements à mettre en place des plans de formation accompagnant leurs projets).

Ainsi, l'accent est mis sur le développement des compétences des personnels.

Cette évolution est peut-être typiquement française, mais la problématique dépasse nos frontières. Il suffit d'écouter les spécialistes nord-américains parler plus volontiers de « développement professionnel » que de « formation continue ».

Un contexte économique nouveau

Dans cette conception du développement professionnel, les dispositifs de formation changent et ne sont plus calqués sur ceux de la formation initiale. Souvent, le lieu de travail joue un rôle dans la formation. De nouveaux acteurs de la formation apparaissent : selon les cas, ils sont appelés « tuteurs », « maîtres de stage » ou « conseillers pédagogiques ». Ils participent au dispositif de formation continue, mais ce ne sont pas des « formateurs ». Le même phénomène s'est produit dans les cabinets de consultants il y a quelques années, où sont apparus des « consultants », « ingénieurs de la formation », etc. Ainsi, non seulement la notion de formation continue est remise en cause, mais aussi celle de formateur, puisqu'ils sont loin d'être les seuls opérateurs présents dans les dispositifs de formation actuels.

Dans le contexte économique difficile où tout investissement est un effort important, la formation continue entre dans le domaine de l'économie de service. Guy le Boterf, lors du congrès 1993 de l'Association pour le développement des méthodes en évaluation de l'éducation, a poussé l'analyse qu'il avait commencée dans ses ouvrages (2) et en déduit deux conséquences : la nécessité d'évaluer la qualité de la formation, comme la qualité de tout service, avec toutes les difficultés que l'on connaît, la nécessité de penser la formation en termes d'investissement. Face à des choix financiers qui seront toujours douloureux, quelle sera alors la place d'une formation continue basée sur une logique individuelle ?

La formation continue se pense donc en termes d'investissement, de développement professionnel. La loi de 1990 ne suffit pas pour répondre aux questions posées par l'articulation entre la logique individuelle et la logique de l'organisation. Les différents services de formation, départements des ressources humaines... vivent actuellement ces évolutions. Ils construisent de fait la nouvelle configuration de la formation continue pour les années à venir.

Mais où se mène la réflexion qui doit nécessairement accompagner ces évolutions ?

1) Pour une analyse de ce phénomène, on peut se reporter à l'article de Lise Demailly : « L'évolution actuelle des méthodes de mobilisation des enseignants » publié dans le numéro 1, janvier-mars 1993, de la revue *Savoir*

2) Guy le Boterf, Serge Barzucchetti, Francine Vincent : *Comment manager la qualité de la formation*. Les Editions d'organisation, 1992.

▶ Marc Fort est conseiller technique auprès du recteur de l'académie de Lyon et chef de la MAFPEN.

LIBRAIRIE

Premiers pas dans l'entreprise

■ Les éditions Marabout poursuivent la série de leurs ouvrages « pratiques » parus dans la collection « vie professionnelle » par ce livre consacré aux *Premiers pas dans l'entreprise*. L'auteur, Jean-Paul Juès, enseignant, conseiller en gestion de carrière et ancien directeur des ressources humaines (DRH) dans plusieurs groupes internationaux, s'attache à suivre les différentes étapes qui attendent les jeunes dans la recherche et l'exercice de leur premier emploi. Son analyse est destinée à présenter les moyens d'entrer dans l'entreprise et... d'y réussir.
« La marche d'approche vers l'entreprise », d'abord. Premier chapitre dans lequel l'auteur passe en revue les pistes qui s'offrent aux jeunes : double formation ou formation complémentaire ? Stages en entreprise ? PME ou grande entreprise ? Jusqu'aux techniques de la connaissance de soi. « La conquête d'un emploi stable », ensuite, avec différents conseils concernant le dossier de candidature, les entretiens, les différents statuts ou le contrat de travail.
« La réussite dans le premier poste », enfin. Ce dernier chapitre analyse les principales difficultés qui attendent un jeune lors de l'exercice de son premier emploi : les relations au sein de l'entreprise, la période d'essai, le stress, les augmentations. Sans oublier, bien sûr, *« la place de la vie privée »*. Au total, un petit livre qui s'avère riche et original.
▶ *Premiers pas dans l'entreprise*, de Jean-Paul Juès. Editions Marabout, 8, rue de Nesle, 75006 Paris. 291 pages, 37 francs.

Droits des salariés

■ Conçu et réalisé par le service juridique de la CFDT, cette édition 1994 du guide des *Droits des salariés* offre une nouvelle fois une synthèse claire des différents problèmes juridiques que peuvent rencontrer les salariés. Le recours au jargon technique n'y est guère de mise, et les notions sont regroupées par grands thèmes (droit du travail, protection sociale, vie pratique, etc). Chacun y trouvera des informations simples et pratiques sur ses droits de salarié, dans des cas aussi divers que le licenciement, les congés, le travail précaire, les préretraites, les prestations familiales ou l'indemnisation du chômage, etc. Plus d'une vingtaine de chapitres au total, complétés par un lexique alphabétique.
▶ *Droits des salariés*, réalisé par la CFDT. Editions Syros, 9 *bis*, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. 176 pages, 49 francs.

Le travail intérimaire

■ *« Ne parle-t-on pas indifféremment de travail temporaire ou de travail intérimaire ? »* En posant ce problème dès la première page de son livre, Guy Caire, professeur à l'université Paris-X Nanterre, soulève l'une des ambiguïtés liées au thème auquel il consacre son ouvrage : le travail intérimaire. Au même titre que les autres formes de travail précaire, l'intérim constitue *« une situation de travail subie »*, précise l'auteur, qui souligne que *« si certains peuvent découvrir dans le travail intérimaire un moyen d'assurer davantage d'emplois »*, d'autres en font *« une source de chômage dans le cadre d'un marché du travail fonctionnant comme une pompe aspirante et refoulante »*.
La notion est largement analysée, dans sa dimension juridique d'abord, avec une présentation du travail intérimaire – *« le plus grand des petits boulots »* – en France et dans l'ensemble des pays de la Communauté européenne. En tant qu'activité économique ensuite, l'intérim est présenté au travers d'une analyse statistique du nombre de travailleurs intérimaires (par rapport à l'ensemble des travailleurs temporaires notamment) et de l'évolution des agences d'intérim. Enfin, l'auteur présente l'ensemble des pratiques sociales attachées au travail intérimaire : les préoccupations des acteurs (points de vue patronal et ouvrier) et leurs modes d'organisation ; normalisation et régularisation des statuts, etc.
▶ *Le Travail intérimaire*, de Guy Caire. Collection « Que sais-je ? », n° 2804. Presses universitaires de France (PUF), 108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. 126 pages, 40 francs.

Le travail salarié à domicile

■ C'est en remaniant, voire en actualisant, les différentes interventions d'un colloque qui s'est tenu à Nantes, en novembre 1990, sur le thème « Le travail salarié à domicile » que le CDMOT (Centre de documentation du mouvement ouvrier et du travail) vient de publier cet ouvrage intitulé *le Travail salarié à domicile. Hier, aujourd'hui, demain*. Placé sous la direction de Philippe-Jean Hesse, professeur à l'université de Nantes, et de Jean-Pierre Le Crom, chargé de recherche au CNRS, le livre comprend une vingtaine d'articles.
Après une brève approche historique et une présentation générale de la *« réalité contemporaine »* du travail à domicile et des difficultés – juridiques, notamment – qui s'y rattachent, l'ouvrage présente différents témoignages. Chacun apporte un regard original sur la situation des travailleurs à domicile face à leur condition : « Une grève des mécaniciennes à confection à domicile » et « l'Industrie des articles de Noël dans la région nantaise », suivis de deux exemples consacrés au «Travail à domicile dans l'industrie de la chaussure ». Enfin, après trois exemples de cas internationaux (Pologne, Etats-Unis et Grande-Bretagne), le livre s'achève sur deux articles : l'un consacré à « La protection sociale des travailleurs à domicile en Europe », l'autre présentant un vaste panorama de la situation dans les pays adhérents de l'Organisation internationale du travail (OIT).
▶ *Le Travail salarié à domicile. Hier, aujourd'hui, demain*, sous la direction de Philippe-Jean Hesse et Jean-Pierre Le Crom. Editions du CDMOT (Centre de documentation du mouvement ouvrier et du travail), 4, rue Désiré-Colombe, 44049 Nantes Cedex 04. 191 pages, 140 francs (port compris).

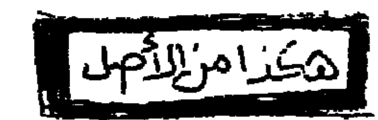
ÉCHOS

« 100 idées pour 100 000 emplois-jeunes »

■ Un groupe d'étudiants en seconde année de l'Institut supérieur de gestion (ISG) a lancé l'opération « 100 idées pour 100 000 emplois-jeunes » destinée à *« montrer aux principaux acteurs du domaine de l'emploi, hommes politiques, chefs d'entreprise, chômeurs, salariés et partenaires sociaux, que la mise en lumière d'idées simples et facilement applicables représente un vivier créateur d'emplois »*. Dès maintenant, les étudiants se proposent de collecter *« des suggestions opportunes et innovantes »* applicables rapidement sur le terrain. Celles-ci seront validées auprès de spécialistes rassemblés au sein d'un comité de parrainage. Plusieurs entreprises (Schneider, Casino, Du Pont de Nemours, Fleury-Michon, Concorde, notamment) ont d'ores et déjà accepté d'y participer.
▶ « 100 idées pour 100 000 emplois-jeunes. » 22, avenue d'Eylau. 75116 Paris. Tel. (1) 47-27-01-39. Télécopie : (1) 47-27-77-75.

LES DIRIGEANTS







CARRIÈRES INTERNATIONALES



LE MONDE DES CADRES

CREDIT MUTUEL DU CENTRE

D'une passion, la communication, vous en avez fait un métier.

Au sein du Crédit Mutuel,
5ème Groupe Bancaire Français,
le Crédit Mutuel du Centre, 870 collaborateurs,
120 points de vente crée le poste de :

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION INTERNE

Rattaché(e) au Directeur des Ressources Humaines, vous participerez à la définition et à la mise en oeuvre de la politique de Communication Interne du Crédit Mutuel du Centre :
- Mise en oeuvre et animation du plan de communication.
- Elaboration de projets, actions de communication événementielles (baromètre social...).
- Animation et réalisation du journal interne.
- Préparation et animation de réunions d'information en collaboration avec les services formation et communication externe.

Professionnel(le) de la communication, votre formation supérieure est nécessairement complétée par une expérience réussie d'environ 5 ans acquise de préférence dans le secteur bancaire. Stratège mais aussi pragmatique, vos excellentes capacités rédactionnelles alliées à votre force de conviction seront des atouts déterminants pour réussir dans ce poste.

Poste basé à **ORLEANS.**

CONTACT
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 305/LM à la DRHRS, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, 88/90 rue Cardinet, 75017 PARIS.

Crédit Mutuel
la banque à qui parler

Nos 750 professionnels affichent clairement leur ambition : garantir aux entreprises un service de qualité à travers une gamme de prestations allant du conseil aux solutions produits, et ceci sur l'ensemble du territoire national.

CONSULTANTS BANQUE

De formation supérieure, vous avez une expérience significative des marchés financiers et vous avez plus particulièrement participé à des projets portant sur les domaines suivants :
- *le pilotage bancaire,*
- *la gestion des risques de contrepartie,*
- *les mesures d'activité.*

Intégré à notre division Finance (200 personnes) au sein du département Conseil, vous serez chargé de missions d'audit, de conseil et de direction de projets auprès de nos clients.

Une bonne maîtrise de l'outil informatique est un plus apprécié.

Merci d'adresser votre candidature au Groupe Transiciel, BP 160, 112 avenue Kléber, 75770 Paris Cedex 16.

GROUPE **TRANSICIEL**

Depuis plus de 30 ans, ALEXANDRE TIC conseille les entreprises dans le domaine des ressources humaines et jouit d'une excellente image de qualité et de sérieux. Nous intervenons en recrutement par annonces et approche directe, en gestion des carrières et en formation sur l'ensemble du territoire à travers des bureaux intégrés, ainsi que dans la plupart des pays européens. Aujourd'hui filiale du Groupe ECCO, nous poursuivons notre développement et recherchons des

CONSULTANTS SENIORS

TOULOUSE (Réf. 5996/M) **NANTES** (Réf. 5997/M) **BORDEAUX** (Réf. 5998/M) **PARIS** (Réf. 5999/M)

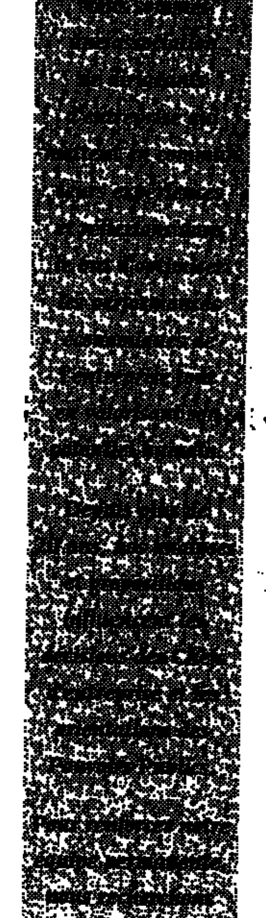
De formation supérieure, vous connaissez le métier de consultant et souhaitez rejoindre l'un des leaders de la profession ou bien vous justifiez d'un brillant parcours commercial dans une entreprise industrielle ou de service et êtes attiré par les ressources humaines.

D'évidence, vous savez prospecter et développer un marché et disposez dans votre région d'un réseau de relations à haut niveau. Nous vous apporterons notre savoir-faire et nos méthodologies.

Merci de nous écrire en précisant la référence choisie.

MEMBRE DE SYNTEC

ALEXANDRE TIC
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS



CHEF DE PROJET
H/F

Votre mission consistera à préparer les travaux de groupes de haut niveau, à participer à leur animation, à mettre en forme leurs conclusions et à promouvoir leurs recommandations, notamment auprès des Pouvoirs Publics et des médias.

Vous avez 30/35 ans, une formation supérieure liée au monde de l'entreprise et la pratique de la langue anglaise. Votre expérience, d'au moins 5 ans en entreprise ou dans le conseil vous a donné une vision globale du fonctionnement de l'entreprise et de ses enjeux stratégiques.

Excellent rédacteur, vous avez une grande capacité d'écoute, de synthèse et un goût prononcé pour l'échange d'idées. Organisé et méthodique, vous avez l'habitude de la conduite de projets, et la persévérance nécessaire à leur aboutissement.

Pour ce poste, **basé à Paris**, nous vous proposons un environnement de travail enrichissant et valorisant.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 39595 (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à EURO RSCG Carrières 10, rue du Plâtre - 75004 PARIS, qui transmettra. Réponse assurée.

EURO RSCG CARRIERES



Créé en 1976 à Montpellier, le Florian Mantione Institut est devenu le leader national du Conseil en Ressources Humaines : recrutement, outplacement, formation, audit humain et organisationnel. Notre réseau international partage la même éthique et le même professionnalisme et regroupe les meilleurs cabinets des pays concernés. Nous recherchons :

Consultant senior
Languedoc-Roussillon

Missions : vendre et réaliser une palette très complète de services, aidé par une image nationale forte et tout ce qui fait notre succès : méthodologie, outils commerciaux, références, livres (*Les 17 secrets d'un chasseur de têtes* aux Editions Chotard et *Le recrutement des commerciaux* aux Editions d'Organisation).

Profil : âgé de 30 à 40 ans, de formation supérieure, vous êtes impérativement un professionnel du conseil aux entreprises et vous connaissez parfaitement le Languedoc-Roussillon.

Merci d'adresser CV, photo et lettre de motivation détaillée, sous la référence LR1293FM, au Florian Mantione Institut, 1 place Paul-Bec, BP 9227, 34043 Montpellier Cedex 01, à l'attention de Florian Mantione qui vous répondra personnellement. Vous pouvez également consulter la définition de fonction sur Minitel 3615 code SOFTEL.

Florian Mantione Institut
Réseau International de Conseil en Ressources Humaines

Consultants seniors

- Nous sommes l'un des leaders mondiaux du conseil en stratégie et en management.
- Notre métier est d'aider les grandes entreprises à se développer et à améliorer leur compétitivité.
- Nous recherchons pour Paris des collaborateurs à fort potentiel pour poursuivre notre croissance.
- Vous êtes impérativement diplômé d'une de ces grandes écoles : X, Mines, Centrale, Télécom, HEC, Essec.
- Vous êtes parfaitement bilingue anglais, et vous maîtrisez une autre langue européenne.
- Vous avez une expérience réussie dans le conseil ou l'entreprise d'au moins trois ans.

Merci de nous faire part de vos projets en nous adressant votre candidature :
A.T. KEARNEY - 48, rue Jacques Dulud - 92200 Neuilly-sur-Seine.

EURO RSCG CARRIERES

AT KEARNEY

MAGAZINE SCIENTIFIQUE
souhaite intégrer, dans son équipe rédactionnelle, de

JEUNES JOURNALISTES.

➜ Vous êtes passionnés par les sciences physiques, la technologie ou les sciences de la vie.
➜ Vous possédez une excellente aisance rédactionnelle.

Contrat à temps partiel donnant la possibilité de poursuivre, simultanément, des études.

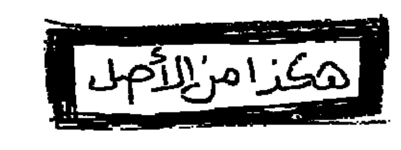
Merci d'envoyer votre candidature (lettre, CV + photo) à : [redacted]

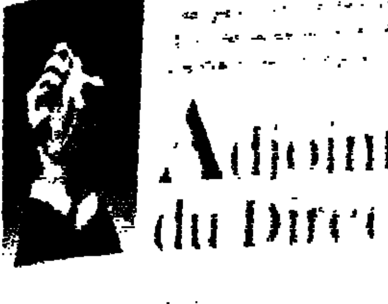


Cabinet Beau de Loménie
158, rue de l'Université
75340 PARIS CEDEX 07



Electronicien de formation, traduisant l'anglais et l'allemand vers le français.
Horaire libre : 7 h30 x 5 - Restaurant d'Entreprise
Adresser lettre + C.V. + prétentions au Service du Personnel





ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

GROUPE INDUSTRIEL
MATÉRIAUX ET CHIMIE, 1500 personnes, solidement implanté en Europe recherche pour sa société mère

Directeur Financier

directement rattaché au Président

ayant la responsabilité :
- de la consolidation et de la comptabilité des holdings françaises.
- de la gestion financière de ces holdings et de l'audit des filiales.
- des études de fusions et acquisitions (avec l'appui de conseils extérieurs).

Une formation supérieure et le diplôme d'expert comptable sont demandés. Un niveau approfondi de connaissances juridiques et fiscales et une sérieuse expérience professionnelle en entreprise sont également requis.

La parfaite maîtrise de l'outil informatique est enfin exigée pour permettre une bonne adaptation au travail en équipe réduite.

Bilingue anglais-français (allemand, italien appréciés).
Siège social : Paris - Champs Elysées.
Rémunération motivante.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. G439M à notre Conseil NERVET PONT 15 rue Cardinet 75017 PARIS.

Le Groupe OCP, 50 sociétés en France et à l'étranger, 7000 personnes, 33 milliards de CA, est le leader européen de la distribution de produits de santé. Présent dans de nombreux pays d'Europe (Belgique, Espagne, Italie, Pologne, Portugal...), notre expansion nous amène à rechercher un

EUROPEAN CONTROLLING MANAGER

Votre mission est de coordonner et d'analyser le reporting et le budget des filiales. Vous formez les directions locales aux techniques pratiquées au sein du groupe. Vous réalisez diverses missions spéciales auprès de la Direction Générale (fusions, acquisitions,...).

Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer des candidats de formation supérieure (HEC, ESSEC, ESCP), ayant validé leurs connaissances par une expérience d'au moins 3 ans en Cabinet d'audit ou en contrôle de gestion au sein d'un groupe international. *La pratique courante de l'anglais est nécessaire*, la maîtrise d'une troisième langue serait un plus.

La gestion des Ressources Humaines du groupe permet un suivi d'évolution et une rétribution motivante.

Poste basé à PARIS.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence V15 à OCP Répartition Recrutement / Suivi des carrières - 24, rue des Ardennes - 75019 PARIS.



CONTROLEUR DE GESTION JUNIOR

Notre groupe, créé récemment avec des partenaires institutionnels, est spécialisé dans l'immobilier, en particulier dans sa dimension de finances et d'investissements : montage d'opérations importantes, promotion, gestion de patrimoine immobilier.

Au siège à Paris et rattaché au directeur administratif et financier, vous créez le poste de contrôleur de gestion. Vous contribuez à la définition et à la mise en place des procédures, à l'élaboration des budgets. En relation avec les responsables et dans un contexte de gestion incluant plusieurs niveaux de consolidation, vous avez aussi pour mission de préparer et de suivre les tableaux de bord, d'établir le reporting et de réaliser des études financières.

Vous êtes diplômé d'une grande Ecole de Commerce et de Gestion ou équivalent et vous avez acquis, de préférence dans le secteur tertiaire, une première expérience du contrôle de gestion. Dans le cadre de cette expérience, la pratique de la consolidation en matière de gestion serait appréciée. Vous parlez anglais.

Nous vous remercions d'écrire, sous réf. M 936, à notre conseil, Hélène REFREGIER, qui étudiera votre candidature de façon confidentielle.

HRC HELENE REFREGIER CONSEIL
8, rue Saint-Philippe-du-Roule, 75008 Paris.

NOUVEAUX ESPACES, NOUVEAUX METIERS...

Filiale commune de la Caisse des Dépôts et Consignations et des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, investie de responsabilités de Caisse Centrale, la Société Centrale de Trésorerie se définit aussi comme une plate-forme de services à destination du réseau des Caisses d'Epargne. Ses ambitions d'efficacité et de performance la conduisent aujourd'hui à renforcer ses équipes.

RESPONSABLE COMPTABLE DEVISES

La Direction Internationale de la SCTCEP a pour vocation d'assurer le traitement des paiements internationaux.

Au sein de cette direction, vous aurez pour missions :
- le contrôle des activités comptables en devises,
- la contribution à la mise en place des aspects comptables des projets,
- le reporting comptable.

Vous serez assisté de deux collaborateurs placés sous votre responsabilité.

Vous avez une formation supérieure en comptabilité et/ou une expérience significative dans le domaine de la comptabilité devises.

Poste cadre. Lieu de travail : La Défense.

SOCIETE CENTRALE DE TRESORERIE
CAISSE D'EPARGNE

Adresser lettre de candidature + CV + photo + prétentions sous la référence RCD à SCTCEP - Service Ressources Humaines - La Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex 41 ou tapez 3617 NC2 réf. RCD.



C'est désormais
20, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. : 44.55.33.55 - Fax : 42.61.23.14
que nos 7 consultants s'impliquent pour vous à l'unisson.

SIRCA
ANTICIPER LA RÉUSSITE

Société d'édition internationale (50 MF - 25 personnes) recherche dans le cadre du développement de ses activités, son

Responsable Financier et Administratif

Il assistera le Directeur Général pour la gestion financière, le juridique et la gestion du personnel. Il devra faire face à l'administration quotidienne de l'entreprise et participer à la stratégie à moyen terme.

Agé de 35 ans au plus, de formation supérieure financière ou économique, il aura acquis sur le terrain une expérience probante, incluant la pratique courante d'au moins deux langues étrangères.

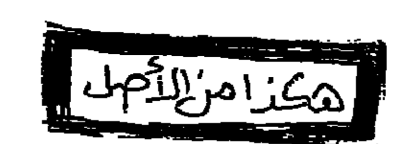
Veuillez adresser votre dossier de candidature (CV, photo et lettre manuscrite) à G.E.D.I. (à l'attention de Mme GUEDON) - 9 avenue Friedland - 75008 PARIS.

C'est pour trouver, c'est aussi pour proposer un emploi, c'est tous les mardis* c'est le Monde Initiatives



*daté mercredi

Pour agir et pour réfléchir



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Juriste d'entreprise

Donnez à votre carrière une orientation internationale

Kimberly-Clark Sopalin est la filiale française du groupe international Kimberly-Clark Corporation. Ses gammes de produits sont leaders sur plusieurs marchés de grande consommation (Kleenex, Pull Ups, Kleenex Velvet, Brevia, Sopalin...). Ses structures industrielles, marketing et commerciales s'organisent et se développent dans le cadre d'une importante intégration européenne.

Responsable Juridique de Kimberly-Clark Sopalin en France, vous interviendrez dans tous les domaines liés aux activités financières, fiscales et commerciales de l'entreprise. Vous conseillerez les responsables des services concernés, vous validerez les contrats et les accords avec nos partenaires (clients, fournisseurs, distributeurs...) et vous en suivrez l'application. En charge de tous les dossiers de litiges et de contentieux, vous serez l'interlocuteur direct de nos Conseils Juridiques externes. Ce poste, rattaché à la Direction Juridique Europe, vous amènera à assurer des missions de conseil et d'assistance auprès de filiales de notre Groupe en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.

Votre formation de haut niveau et votre spécialisation en Droit des Sociétés/Droit des Affaires (de type DJCE) vous ont conduit à exercer pendant environ 5 ans des responsabilités juridiques diversifiées chez un leader de la grande consommation. Vous y avez acquis de solides compétences dans les différents domaines placés sous votre responsabilité et fait la preuve de vos qualités de conseil et de communication. La maîtrise de l'anglais est absolument impérative. Ce poste est basé à **Saint Cloud.**

Merci d'adresser votre candidature s/réf. C.179/M à notre conseil Catherine CHARVET qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

Oberthur Consultants — 49 rue Saint Roch, 75001 Paris



BT France souhaite engager un juriste pour son siège européen à Paris. Rattaché au service juridique du groupe BT à Londres et posté dans son "Eurocentre" à la Défense, vous êtes collaborateur et consultant auprès des dirigeants des équipes commerciales françaises et européennes et responsable des activités juridiques liées à l'expansion du groupe en France et en Europe.

Il est essentiel que vous ayez une formation juridique supérieure française et un minimum de quatre ans d'expérience en entreprise en France. En outre, vous possédez d'excellentes connaissances du secteur des télécommunications. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et le français et êtes amené à voyager fréquemment en Europe : la pratique d'une autre langue étrangère serait souhaitée.

Ce poste offre d'excellentes possibilités pour un candidat ambitieux et fortement motivé, souhaitant développer sa carrière au sein d'un groupe multinational et dynamique au premier plan des télécommunications.

Paris

Excellente Rémunération

Veuillez contacter Deborah Kirkman ou Jacques Police au (19-44) 71 379 33 33 ou veuillez adresser votre lettre de motivation et CV en anglais à Robert Walters Associates, 25 Bedford Street, London WC2E 9HP. (Télécopie : 19 44 71 915 87 14).



Juristes

• Bordeaux (réf. BR) **• Nantes** (réf. NT)

La Direction Juridique de France Télécom renforce deux de ses pôles interrégionaux de soutien juridique.

Rattaché(e) au Responsable du pôle interrégional, vous assurez un rôle d'assistance et de conseil juridiques auprès des différents services concernés, notamment pour l'élaboration des accords et contrats et le traitement des contentieux ; vous assurez également les relations avec les professions du monde judiciaire.

A 28 ans environ, vous êtes titulaire d'un 3e cycle en droit privé/droit des affaires ; la connaissance de l'anglais serait un plus. Après une expérience de 3 ans, si possible en entreprise, où vous avez acquis entre autres la maîtrise de la rédaction de contrats et accords, vous souhaitez vous investir au sein d'un Groupe plein d'avenir, où de larges perspectives d'évolution de carrière vous sont ouvertes.

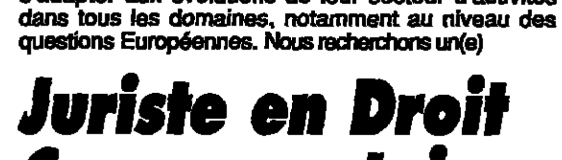
Merci d'adresser, sous la référence choisie et en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à :

SM CONSEIL, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.

France Telecom

MEDIA SYSTEM

Notre Organisation Professionnelle du secteur des services a pour mission d'aider ses adhérents à s'adapter aux évolutions de leur secteur d'activités dans tous les domaines, notamment au niveau des questions Européennes. Nous recherchons un(e)



Chargé des Affaires Internationales

Vous aurez un rôle d'information aux adhérents, de représentation et de lobbying auprès des instances Européennes. Intégré à une équipe pluridisciplinaire installée à Bruxelles, vous travaillez sur des dossiers variés : Fiscalité, Economie, Social, Politiques Régionales... Vous participez en tant qu'Expert à toutes les commissions de la profession concernées par les affaires Européennes.

Agé de 27/35 ans, de formation DEA Droit Européen, (complétée éventuellement par Sciences Po) et, si possible, Fiscalité, vous possédez obligatoirement un anglais courant et une bonne maîtrise de l'allemand.

Une expérience est indispensable au cours de laquelle vous avez développé des relations avec la Commission Européenne ou participé à des travaux de la Commission. La connaissance du Transport Public de voyageurs serait un plus. Le poste est à pourvoir à Paris et pour partie à Bruxelles.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo, prétentions) sous référence 41/060 à notre conseil Françoise BARSI.

centor — 26, rue Henri Monnier 75009 Paris

PARIS - LYON - MULHOUSE - STRASBOURG

Juriste droit des sociétés

Au sein de la **Direction Juridique de France Télécom**, vous assurerez un rôle de conseil et d'assistance auprès des différentes Directions du Groupe.

A ce titre, vous traiterez principalement des dossiers de droit des sociétés, mais serez également amené à intervenir sur des dossiers de droit diversifiés tels que propriété industrielle, contrats, contentieux...

A 30 ans environ, titulaire d'un **3e cycle** en droit des affaires/droit des sociétés, vous justifiez d'une expérience réussie de généraliste, acquise pendant 3 ans minimum, si possible en entreprise. La pratique de l'anglais serait un plus.

Le poste est basé à **Paris 15e**.

Le Groupe ouvre de larges perspectives d'évolution de carrière à un candidat de valeur.

Merci d'adresser, sous réf. JSO, lettre manuscrite et CV, en précisant votre rémunération actuelle, à : **SM CONSEIL**, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.



MEDIA SYSTEM

"UN CHEF D'ORCHESTRE, UN STRATEGE, UN HOMME DE SYNTHESE ET DE DIALOGUE"

la personne que nous cherchons sera tout cela à la fois puisque **DIRECTEMENT RATTACHÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE,** elle aura en charge

TOUT LE SERVICE COMPTABILITÉ-FINANCE

d'un Important Groupe Agro-Alimentaire.

Elle sera le spécialiste qui sait faire parler les chiffres et elle aura dans ce but comme objectif d'assurer un dialogue permanent au sein du groupe de manière à mettre en place et exploiter un outil homogène d'informations financières et comptables.

Cette personne aura donc nécessairement acquis une expérience très proche du terrain dans des fonctions demandant une large autonomie. Sa formation sera de niveau supérieur type Ecole de Commerce-option finance comptabilité- Dauphine ou équivalent appuyée sur d'excellentes bases juridiques et ficales ainsi qu'un niveau comptable au moins égal au DECS.

Nous lui demanderons donc d'avoir un esprit d'organisation accentué et l'habitude de manager une équipe, de manière à savoir la sensibiliser aux critères de performance qui sont de règle dans une entreprise commerciale dans ses relations avec les clients.

Une très bonne maîtrise de la langue anglaise est indispensable pour les relations comptables et financières de la société avec les clients étrangers.

Tel est en résumé le challenge que nous proposons pour un poste basé en province, dans la **RÉGION CENTRE OUEST.**

Ecrire avec CV et prétentions à notre Conseil Mme D'ORNANT que nous avons chargée d'instruire cette recherche en toute confidentialité.

FIDAL — **FIDAL PARIS - 47 rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE**

FEDERATION DEPARTEMENTALE DU BTP de la NIEVRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A 35/45 ans, de formation supérieure juridique ou économique, vous disposez d'une solide expérience dans des fonctions polyvalentes, si possible dans une organisation professionnelle.

Vous y avez acquis une bonne connaissance des réalités de l'entreprise sous tous ses aspects (social, gestion, formation...).

Vous aurez pour mission de contribuer au développement des activités des PME du Bâtiment et des TP de votre département. Vous serez à l'écoute des chefs d'entreprises et saurez faire preuve de dynamisme et d'esprit d'initiative pour répondre à leurs attentes.

Vous serez également responsable de la gestion financière et budgétaire de la Fédération, du personnel et du traitement des affaires courantes. Vous saurez, grâce à vos qualités de rigueur, votre sens de l'organisation, animer avec efficacité une petite équipe.

Homme de dialogue, vous avez le goût de la communication, une bonne aisance sociale et l'expérience de l'animation de groupes et du travail en équipe. Vous participerez à la représentation de la Fédération, assurerez avec diplomatie les relations avec son environnement et saurez négocier et faire preuve de conviction pour défendre les intérêts des adhérents.

Vos qualités rédactionnelles alliées à un bon esprit de synthèse vous permettront de réussir dans cette fonction qui implique une grande aisance dans la communication tant orale qu'écrite.

La connaissance du BTP et du milieu artisanal serait un atout.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 331 à Chantal Kenvyn 7, rue Robert Le Coin 75016 PARIS

CK Chantal Kenvyn

Importante société de traitement des eaux, filiale de l'un des premiers groupes industriels français, recherche un

Adjoint au Responsable des Affaires Juridiques H/F

Sous l'autorité du Responsable du Service, vous aurez pour mission de participer à la rédaction et à la négociation de contrats nationaux et internationaux. Vous pourrez également intervenir sur des dossiers de droit public économique (marchés publics, appels d'offre, concessions, affermage, contrats d'exploitation) et sur le montage d'importants contrats d'assurance.

De formation type DESS Droit des Affaires, vous possédez 2 à 3 ans d'expérience en entreprise, si possible dans le secteur industriel. Vous êtes bilingue espagnol et pratiquez la micro-informatique. Le poste est basé en région parisienne et à pourvoir très rapidement.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf ARJ/MO à O.T.V. - Direction des Ressources Humaines "Le Doublon", 11, avenue Dubonnet 92407 COURBEVOIE Cedex.





JURIDIQUE

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial



Nous sommes une SSII spécialisée dans la vente de progiciels destinés aux banques et établissements financiers.

Nous recherchons un :

INGÉNIEUR COMMERCIAL

A 25/30 Ans, vous avez une première expérience de la vente dans le domaine de l'informatique des marchés financiers et vous possédez une forte personnalité qui sache rallier des interlocuteurs exigeants à nos solutions et à notre savoir faire.

Nous assurons une formation constante à nos produits et offrons une rémunération attractive qui évoluera en fonction de vos résultats.

Merci d'adresser votre candidature au :
85.87, avenue de Général de Gaulle
94017 Créteil cedex



DIRECTEUR COMMERCIAL
INTÉGRATION DE SYSTÈMES — **400 KF +**

*A 30 ans environ, de formation supérieure, vous exercez impérativement une fonction de **management commercial** dans un contexte informatique (constructeur, éditeur S.G.B.D., S.S.I.I....).*

Votre culture informatique vous permet de maîtriser l'offre "systèmes ouverts".

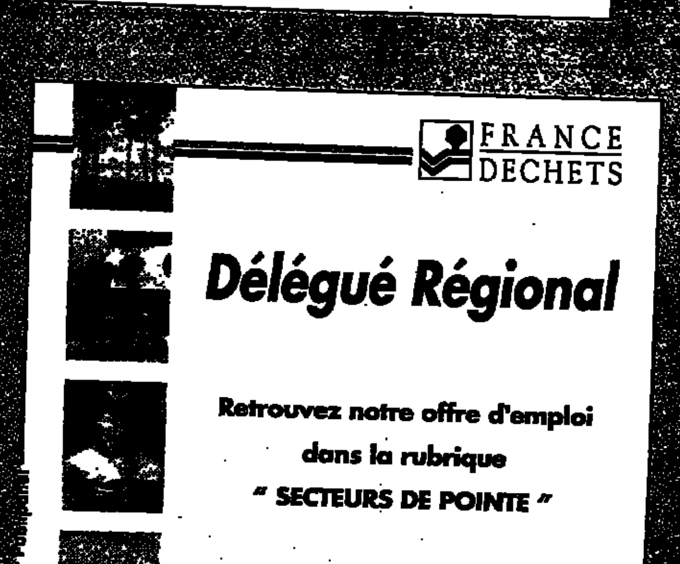
Votre charisme et votre tempérament d'entrepreneur vous conduisent à rechercher davantage d'implication dans les orientations d'une entreprise.

Au sein de notre équipe de Direction, vous proposez une stratégie et élaborez notre offre marché (partenariats,...) avec la responsabilité de la mise en œuvre de la politique commerciale et du management de l'équipe commerciale qui vous sera confiée.

Nous offrons un challenge exceptionnel dans un environnement porteur ainsi qu'une rémunération motivante de nature à satisfaire des candidats de valeur.

Merci d'adresser votre CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous référence 78.0539/LM, portée sur lettre et enveloppe. Confidentialité assurée.

Mercuri Urval



FRANCE DECHETS

Délégué Régional

Retrouvez notre offre d'emploi dans la rubrique « SECTEURS DE POINTE »

LYONNAISE DES EAUX DUMEZ

La ville d'Orléans et le Conseil Général du Loiret recrutent pour diriger et promouvoir le Parc Floral d'Orléans - La Source (patrimoine végétal diversifié de 35 hectares avec animalerie) leur :

Directeur-Animateur

Responsable du parc, vous serez associé à la conception des aménagements et à leur réalisation ; vous coordonnerez les activités techniques et financières et encadrerez l'équipe (25 agents).

Responsable de sa promotion, vous serez chargé de créer, organiser et développer les animations culturelles et horticoles ; vous développerez les relations avec les professionnels du tourisme et l'information du public (visites, bulletins, etc...).

Une expérience confirmée en matière de communication, de promotion, de gestion et de management est indispensable pour ce poste.

Adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions financières) à Monsieur le Maire d'Orléans, Direction du Personnel, 45040 Orléans cedex 1, au plus tard le : 20 décembre 1993.
Renseignements : Monsieur FLEURY, Ingénieur en Chef, Direction des Espaces Verts, ville d'Orléans, Tél : 38 79 22 96.

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie



L'esprit de mobilité

La mobilité est la raison d'être de nos produits, des terminaux et des réseaux de radiotéléphonie publics et privés. C'est aussi l'état d'esprit qui anime les 1 500 collaborateurs d'Alcatel Radiotéléphone. De la conception à la commercialisation, ils maîtrisent toute la chaîne. Dans le cadre de notre expansion, notre Direction des Opérations et de la Maintenance chargée de l'élaboration des offres et de l'exécution des contrats recherche pour notre siège situé en Région Parisienne (92), un

RESPONSABLE D'AFFAIRES
Marchés stratégiques

A la tête d'une équipe d'ingénieurs d'affaires et d'un cadre administratif et financier, vous êtes responsable de la coordination et du suivi de l'exécution des affaires conclues par notre Direction Commerciale. Représentant contractuel d'Alcatel Radiotéléphone auprès de nos clients, vous intervenez également dans le cadre de la gestion des contrats d'études, et du suivi financier des affaires.

Agé d'au moins 35 ans, vous êtes un ingénieur confirmé dans le domaine électronique et/ou télécom. Polyvalent, vous avez une bonne vision globale de projets complexes et de grande envergure (idéalement des projets de déploiement de réseaux de télécommunications). Vous êtes attentif au respect des délais, de la qualité et des coûts. Votre impact personnel et vos aptitudes relationnelles vous permettent d'obtenir l'adhésion de vos interlocuteurs dans un contexte très concurrentiel.

Votre réussite et la croissance de notre activité sur un marché très porteur sont garants de votre évolution au sein de notre filiale et du groupe Alcatel.

ALCATEL
RADIOTELEPHONE
La communication au cœur de l'action.

Pour un entretien individuel avec la société, merci d'adresser lettre, CV et photo sous réf. 2446 à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** 31, avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne - Fax : 41 41 00 15.

.Ingénieurs

Valeo

Le Siège Social, situé à Paris 17ème, recrute

• pour sa Direction du Plan, un Consultant en stratégie — **Réf. CF**

Chef de Projet, de haut niveau, vous serez responsable des études et plans stratégiques ainsi que des opérations d'acquisition, cession, fusion et coopération.

Ce poste requiert de réelles capacités d'analyse, de synthèse, d'animation et de négociation.

A 30/32 ans, Ingénieur + MBA, concret et pragmatique, vous possédez une expérience de 3 ans minimum en tant que consultant en stratégie dans un cabinet de conseil.
La maîtrise de l'anglais courant est indispensable, celle de l'allemand fortement souhaitée.

• pour sa Direction des Affaires Internationales, un Ingénieur Responsable Marketing Marché et Constructeurs — **Réf.JPF**

Votre mission s'articulera autour de 2 axes :
Clients/Produits : suivi de l'activité du Groupe, en terme de CA et part de marché chez les Constructeurs ;
Marchés : analyse de la conjoncture économique, prévisions productions.

Ingénieur avec une formation Marketing et Economie, vous possédez une 1ère expérience réussie dans l'industrie automobile.
Ce poste requiert de réelles capacités d'analyse, de synthèse ainsi qu'une bonne expression orale et écrite.

La maîtrise de l'anglais courant est indispensable, celle d'une 2ème langue appréciée.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV détaillé, photo et prétentions en précisant la réf. du poste choisi à Michelle ROSSI - **VALEO** - 43, rue Bayen - 75848 PARIS Cedex 17.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte près de 26 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

SECTEURS DE POINTE

TOULOUSE

AIX-EN-PROVENCE ANNECY BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

Groupe industriel français, LEADER EUROPÉEN dans son secteur d'activité, fabriquant des produits de HAUTE TECHNOLOGIE, recherche pour sa DIVISION ÉLECTRONIQUE :

Ingénieur développement radio courte distance

(réf. 28579)

Pour prendre en charge et développer l'activité radiocommunication courtes distances en collaboration avec des laboratoires de recherche. Il possèdera une expérience réussie de la conception d'équipements de radiocommunications et sera apte à conduire des projets techniques dans un milieu industriel.

Ingénieur assurance qualité bureau d'étude

(réf. 28580)

Pour définir et mettre en place un référentiel Qualité (objectif à court terme ISO 9001). De formation électronique, il justifiera d'une expérience lui permettant d'initier et de proposer une méthodologie, de piloter des groupes de travail.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo) sous réf. indiquée à notre conseil Onoma : Buroparc II, Voie n° 2, Labège Innopole, BP 256, 31677 Labège Cedex.

Onoma



GROUPE COURTAUD

Société internationale reconnue pour ses technologies de pointe en télécommunication et connectique recherche un

Ingénieur Développement

[illegible]

Ingénieur généraliste (ENSAM, ENSI, ...) avec de bonnes connaissances en télécommunications et en matériaux, vous pourrez ensuite évoluer dans notre groupe.

Anglais indispensable, allemand souhaité.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence G443M à notre Conseil 15 rue Cardinet 75017 PARIS.

Partner of AIMS

nervet pont conseil

Paris - Berne - Bristol - Hambourg - Madrid



Impliquez-vous dans la maîtrise d'œuvre de grands programmes spatiaux européens.

La Direction des lanceurs du Centre National d'Études Spatiales à Evry (91) recrute, pour la réalisation des programmes Ariane, un INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE.

Vous avez une expérience industrielle de 5 ans minimum dans les techniques aérospatiales, particulièrement dans le domaine des **chaînes électriques.**

Au sein des équipes de la division "Assurance Produit Ariane 4", vous bénéficierez d'une large responsabilité dans le suivi et la synthèse de l'assurance qualité des travaux de production des *lanceurs en Europe.*

Deux missions en Guyane française d'au moins 6 semaines au total sont à prévoir chaque année.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions) sous la référence AP/QL à la Division du Personnel, CNES, Centre Spatial d'Evry, Rond-Point de l'Espace, 91023 Evry Cedex.

Minitel 3615 code CNES





cnes

AGENCE FRANCAISE DE L'ESPACE

MEDIA SYSTEM

CABINET DE CONSEIL EN ORGANISATION INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE recherche dans le cadre de son développement, des

CONSULTANTS SENIORS EN ORGANISATION ET SYSTEMES D'INFORMATION

Domaines d'Activités : Plans Directeurs, Etudes d'Organisation et de Conception des Systèmes Industriels et Logistiques, Optimisation des Performances, Assistance à la Mise en OEuvre.

Profils Recherchés : Formation Ingénieur Grande Ecole (X, Ponts, Mines, Centrale...) avec une expérience confirmée (3 à 5 ans) en entreprise industrielle ou société de conseil.

Nos atouts : Une expertise, une méthodologie et des outils innovants d'optimisation des systèmes (physiques, informations), une équipe de consultants de haut niveau, des missions auprès des plus grands groupes industriels, une évolution rapide des responsabilités.

Merci d'adresser votre lettre de motivation avec CV à : **P.E.A.** Zac des Metz - 3 bis rue du Petit Robinson - 78350 JOUY-EN-JOSAS
Fax : 39 46 38 14

Clair de Lune

DOUX

père dodu

Nous sommes le 1er Producteur Exportateur Européen de Volailles, 6 500 salariés, CA de 6,8 milliards de francs. Nous sommes présents industriellement (48 établissements) et commercialement, par tous les réseaux de distribution, dans toute l'Europe. Notre présence en Allemagne est ancienne et importante. Nous y disposons de plusieurs usines et d'une très bonne implantation commerciale, réalisant 450 millions de DM. L'ensemble des services centraux est concentré à Cologne. Nous recherchons un

RESPONSABLE INFORMATIQUE

ALLEMAGNE

De formation supérieure, vous possédez déjà une expérience minimum de 4 à 5 années. Vous serez chargé de la gestion du site, de son organisation, de son évolution et de la conduite des nouveaux projets. Vous connaissez le matériel Hewlett-Packard et maîtrisez le langage L4G-Speedware. Bien évidemment, vous parlez couramment l'allemand.

Nous vous assurerons une formation de 3 à 5 mois, au Siège du Groupe, en France (Bretagne). Votre **poste** sera ensuite **basé à COLOGNE** et comportera quelques déplacements sur l'Allemagne.

Envoyez lettre + CV + photo sous référence 93-19 à :
GROUPE DOUX - Service du Personnel
BP 22 - 29150 CHATEAULIN.

SCORE

Société nationale positionnée dans le secteur des Télécommunications et des Technologies de pointe recherche un

Chef de produit

A 30,35 ans environ, *Ingénieur plutôt Télécom,* parlant anglais, votre expérience marketing, vous a donné une bonne connaissance de ce secteur.

Vous aurez à lancer notre nouveau produit ce qui inclus l'analyse du marché, l'élaboration du cahier des charges, la définition et la mise en oeuvre du plan *marketing opérationnel* plus spécifiquement, les outils d'aide à la vente.

Nous attachons une grande importance à votre rigueur, votre capacité à innover, votre charisme.

Notre taille, les perspectives offertes doivent vous intéresser.

Merci d'adresser, votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. A3 12 01 *à notre Conseil Madame Claude Favereau*
FAVEREAU CONSULTANTS,
52 Rue de la Fédération, 75015 Paris.



FAVEREAU CONSULTANTS

EURO RSCG CARRIERES



Directeur des achats

Ingénieur grande école — Saint-Brieuc

Filiale du groupe ELFI (14 000 personnes, CA de 13 MdF), notre société fabrique et commercialise en grande série des équipements de chauffage domestique. Nous recherchons aujourd'hui notre Directeur des Achats et Approvisionnements. Sa mission est de fournir à l'ensemble des directions de l'entreprise (1 400 personnes) les matières premières, produits finis et semi-finis, équipements et installations, outillages, sous-traitants et services, au meilleur rapport qualité/prix. Il anime une équipe d'une douzaine de personnes et gère un budget de l'ordre de 500 MF. Cette fonction stratégique s'adresse à un diplômé de l'enseignement supérieur, plutôt issu d'une grande école d'ingénieurs, âgé de 35/40 ans et ayant impérativement une expérience des achats de produits en grande série. La maîtrise de l'anglais et des talents de négociateur, d'animateur et de gestionnaire sont indispensables pour réussir dans un contexte international.

ORION vous garantit une discrétion absolue et vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (letttre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 1120.

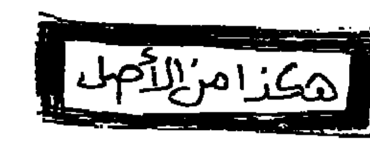
ORION

31/33 rue de la Baume, 75008 Paris



TOULOUSE

Adjoint au Dir
Responsabl
Delegué



هكذا من الأصل



LES INGENIEURS DE L'INNOVATION

Leader du Conseil et de l'Ingénierie appliqués aux secteurs des hautes technologies, ALTRAN est le partenaire privilégié des grands groupes industriels dans la maîtrise des techniques de pointe. Cotée en bourse, 1200 consultants, ALTRAN joue un rôle majeur dans les transferts des technologies, par ses actions simultanées dans les principaux secteurs économiques.



INGENIEURS GRANDES ECOLES

Motivés par la coordination de projets, la maitrise d'oeuvre, l'Expertise et le conseil dans :

Les Secteurs :
- Télécommunications, Réseaux
- Automobile, transport
- Aéronautique, Espace, Défense,
- Energie nucléaire, Ingénierie pétrolière,
- Banque, Assurance, Finance

Les Métiers :
- Electronique analogique, numérique, Hyperfréquences,
- Réseaux, Radiocommunications, Systèmes de Communication,
- Logiciel temps réel, Génie logiciel,
- Acoustique, Vibrations, Structures, Thermique,
- Automatique, Fiabilité, Simulation, CAO, CFAO...

Merci d'adresser votre CV en rappelant sur l'enveloppe la référence LM 12, à Jean-Michel MARTIN

ALTRAN - 58,Bd Gouvion-St-Cyr - 75858 PARIS Cedex 17

PARIS, TOULOUSE, RHONE-ALPES, SUD-EST, EUROPE (BELGIQUE, ESPAGNE)

ZD Ziff-Davis France

Ziff-Davis, premier éditeur américain de magazines d'informatique, doit sa réussite à la qualité rédactionnelle de ses publications destinées aux professionnels de la micro-informatique.

Envoyez CV et lettre de motivation à :
Ziff-Davis France - réf. PCD2611 -
D. Petit - 10, rue Thierry-Le-Luron -
92593 Levallois-Perret Cedex

Pour PC Direct et PC Expert, nous recrutons des

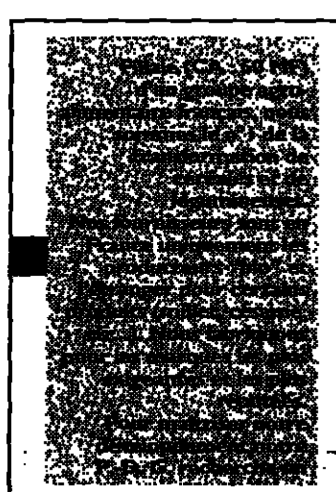
Rédacteurs

passionnés par le matériel et le logiciel. Qualités rédactionnelles et compétences techniques indispensables. Bonne maîtrise de l'anglais souhaitée.

Nous recrutons aussi des

Secrétaires de rédaction

qui travailleront en étroite collaboration avec les rédacteurs et les maquettistes.



INGENIEUR AGRO - BIO

qui le secondera dans l'ensemble des fonctions de direction de l'entreprise.

Il prendra tout d'abord en main la production en mettant en place une GPAO, la qualité totale des producteurs aux clients ainsi que la R & D.
De formation AGRO, très attiré par l'alimentation bio, vous avez 5/7 ans d'expérience, de préférence dans le secteur des céréales. Vous avez le potentiel et l'ambition à moyen terme de diriger une PME.
Ce poste est à pourvoir dans une belle ville du Centre. Bien maîtriser l'anglais est indispensable ; parler allemand est un plus.

Merci d'adresser votre dossier complet (C.V., lettre manuscrite de motivation et niveau actuel de rémunération) sous référence AB/AC à notre Conseil : ALTHEA - 11, bis rue du Commandant Pilot - 92200 Neuilly sur Seine.





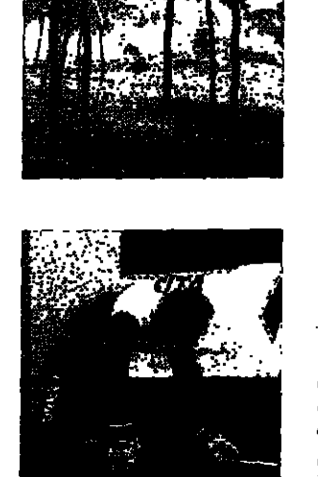
Le Groupe SITA, pôle "Propreté" de Lyonnaise des Eaux-Dumez, est spécialisé dans la collecte, le transport et le traitement de déchets ménagers et industriels et dans la propreté urbaine. Sa filiale FRANCE DECHETS (400 MF de CA, 200 personnes),spécialisée dans la valorisation et l'élimination des déchets spéciaux et dans l'aménagement et l'exploitation de Centres d'Enfouissement Technique de classe 1 (pour les déchets industriels spéciaux) et de classe 2 (pour les déchets ménagers) renforce ses structures. Elle recherche aujourd'hui les profils suivants

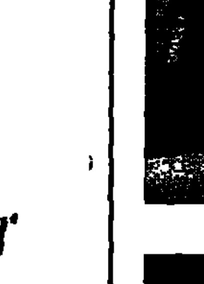


Adjoint au Directeur Technique Responsable des Projets

Il coordonne les projets techniques liés au développement ou à l'extention des activités d'inertage et de stockage de déchets ménagers et industriels. Il mobilise les ressources internes de la Direction Technique ou aux autres Directions de FRANCE DECHETS pour mener à bien les composantes techniques d'un projet déterminé. Rattaché au Directeur Technique, le Responsable des Projets a donc pour mission essentielle : • l'analyse des composantes techniques d'un dossier lié à un projet déterminé (en collaboration avec les Chefs de Projet Développement) • la définition du cahier des charges des études à lancer et des dossiers à constituer • l'analyse des ressources et des compétences mobilisables, des délais de réalisation et des coûts financiers correspondants, la planification des opérations et l'analyse des décisions à prendre et à faire prendre • l'organisation des consultations auprès des autres Directions pour avis sur les choix technologiques proposés • le lancement des opérations, la désignation des Chefs de Projet et des bureaux sous-traitants pour les études partielles ou complètes liées à un projet, le suivi permanent des travaux, la validation des écrits, la mise en forme des documents.

Agé de 30-35 ans, vous êtes un Ingénieur Grande Ecole à fort potentiel. Disposant d'une expérience indispensable acquise dans un Bureau d'Etudes ou en Ingénierie, vous avez acquis de sérieures bases techniques, scientifiques et financières dans des domaines différents. Doté d'une aisance relationnelle naturelle, vous êtes diplomate et jouissez d'un sens poussé de l'organisation et de la méthode. Vous savez rédiger et connaissez plusieurs langues étrangères. **réf. FD01**





Délégué Régional

Rattaché au Directeur du Développement, vous serez en charge du territoire délimité par les régions Bretagne, Pays de Loire, Centre et une partie du Poitou-Charentes. Vous avez pour objectif essentiel de susciter et d'accompagner des projets d'ouverture de centres de stockages de classe 1 et 2 au profit de FRANCE DECHETS. Cette mission suppose : • de développer un réseau relationnel externe important, tant auprès des Administrations que des Collectivités Territoriales ou Locales, et des élus ou auprès des industriels, associations et propriétaires fonciers... • de monter des dossiers de projet d'ouverture, en collaboration avec les autres départements de FRANCE DECHETS, en particulier la Direction Technique • d'être l'interlocuteur privilégié des filiales régionales et des filiales spécialisées du Groupe SITA, avec qui il faut nouer et entretenir des relations très étroites de partenariat.

Agé de 35-40 ans, vous êtes impérativement de formation supérieure et possédez une bonne implantation et un solide réseau relationnel établi dans la zone considérée. Déjà introduit auprès des décideurs locaux, vous avez un sens développé de la négociation avec des interlocuteurs de profil et de culture différenciés. Tenace, vous travaillez avec autonomie. Avec un sens naturel du contact et des relations humaines, vous avez une personnalité marquée, une intelligence intuitive et savez parfaitement vous adapter au discours d'interlocuteurs variés. **réf. FD02**



Pour ces 5 postes, nous vous remercions d'adresser CV, photo et prétentions, en précisant la référence choisie, à Geoffroy Vieljeux - SITA - *7 rue de Logelbach* 75017 Paris (fax : 42 67 42 75). Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Adjoint au Directeur des Opérations Responsable des travaux neufs

Vous avez vocation à assister le Directeur des Opérations dans les missions suivantes : • participation à la conception des travaux neufs, bâtiments, digues, complexes drainants • chiffrage des travaux • relation avec les Administrations (permis de construire...) • gestion des budgets et des gros investissements.

Vous êtes âgé d'environ 35-40 ans, et êtes issu d'une formation d'Ingénieur de type ESTP. Vous avez acquis impérativement une expérience d'au moins 7 ans dans le domaine du BTP (terrain et si possible Bureau d'Etudes). Vous avez un sens inné du contact et savez travailler en équipe. Des déplacements fréquents sont à prévoir, essentiellement en France. Vous avez du potentiel, du charisme et souhaitez rapidement évoluer vers des fonctions plus larges au sein d'un Groupe de taille Internationale, leader sur le marché de l'environnement. **réf. FD03**

Ingénieur Chimiste Responsable du Laboratoire Central

Rattaché au Directeur des Opérations, vous avez pour missions essentielles : • la responsabilité entière du laboratoire : animation des hommes, organisation et répartition du travail, gestion des moyens matériels... • la participation à la définition et au développement des programmes de recherche : vous collaborez étroitement avec les autres départements de FRANCE DECHETS, auprès desquels vous êtes l'interlocuteur privilégié pour la faisabilité technique et la mise en oeuvre de produits définis • l'optimisation des process et la mise au point des méthodes d'analyse • la veille technologique.

Agé de 30-40 ans, vous êtes Ingénieur nécessairement issu d'une Grande Ecole de Chimie. Vous avez impérativement une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la recherche appliquée, et de 5 ans dans un poste similaire. D'esprit curieux, vous avez du potentiel, savez prendre des initiatives et êtes organisé et rigoureux dans votre travail. Vous avez des talents de manager, grâce à votre charisme et à votre dynamisme, parlez l'anglais et si possible l'allemand. **réf. FD04**

Jeune Ingénieur d'Etudes

Rattaché à l'adjoint du Directeur Technique, vous avez pour missions essentielles : • le développement de nouveaux concepts et outils propres au métier de FRANCE DECHETS et le choix de procédés d'exploitation innovants et économiquement acceptables • la veille technologique dans les domaines du stockage, de l'enfouissement et de l'inertage • La participation aux différents essais sur pilote ou aux réalisations industrielles sur le centre de recherche, sur les différents sites d'exploitation ou en laboratoires d'essais extérieurs • la responsabilité de Chef de Projets Techniques sur certains dossiers.

Agé de 28-32 ans, vous êtes Ingénieur diplômé des Arts et Métiers, des Hautes Etudes Industrielles ou équivalent. Vous avez impérativement une expérience d'au moins 3 ans en Bureau d'Etudes de dimensionnement ou de méthode. Ayant d'indéniables capacités rédactionnelles descriptives et de synthèse, vous avez le sens du contact, êtes curieux de nature et rigoureux dans votre travail. Vous parlez l'anglais et si possible l'allemand. Vous souhaitez rejoindre un Groupe International leader sur le marché de l'environnement. **réf. FD05**



SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

